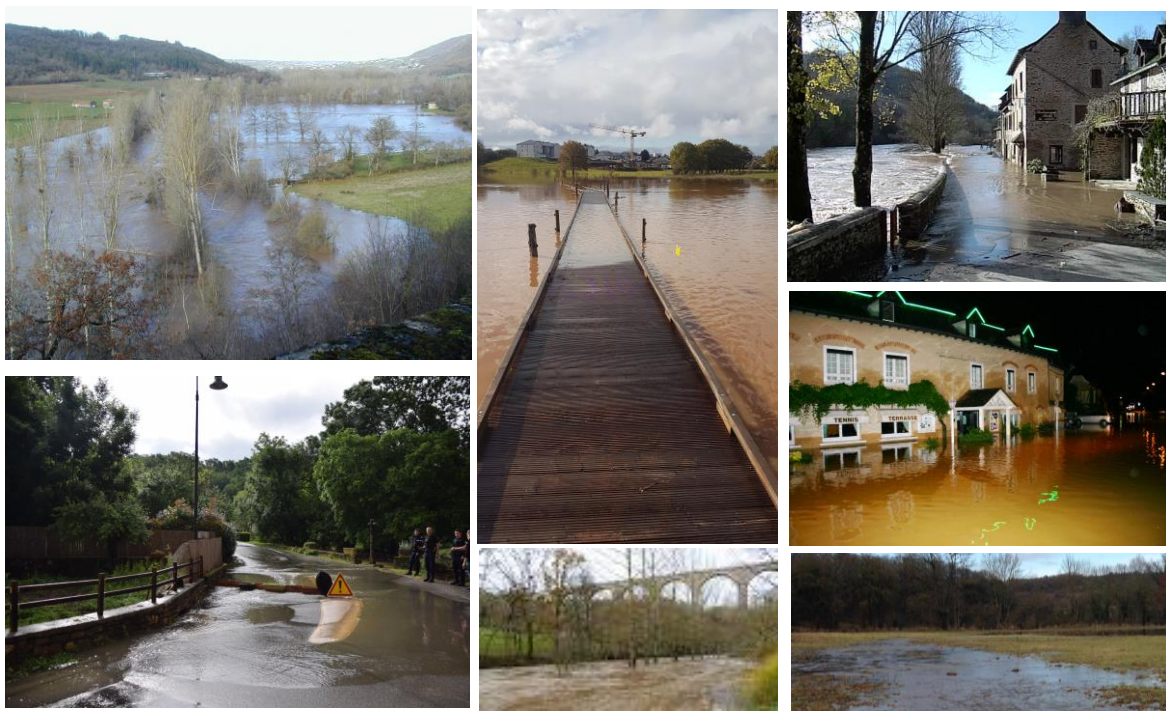


PAPI Aveyron Amont

Programme d'Etudes Préalables (PEP)



PAPI Aveyron Amont

Programme d'Etudes Préalables (PEP)

Table des matières

I – CONTEXTE ET ORIGINES DE LA DEMARCHE	5
1-1- Rappel du contexte	5
1-2- Lancement de la démarche	5
II – PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE	6
2-1- Le périmètre du PAPI : l'UHR Aveyron Amont	6
2-1-1- Généralités	6
2-1-2- Contexte géologique et hydrologique	8
2-1-3- Contexte climatique et genèse des crues.....	9
2-1-4- Présentation des principaux sous-bassins versants.....	10
III – PRESENTATION DE LA GOUVERNANCE ET DU PORTEUR DE PROJET	11
3-1- La compétence GEMAPI dévouée intégralement au SMBV2A	11
3-2- le SMBV2A : structure porteuse du PAPI	12
3-3- L'organisation de la gouvernance du PEP-PAPI Aveyron Amont	16
IV – LE RISQUE D'INONDATIONS SUR LE BASSIN VERSANT AVEYRON AMONT	19
4-1- Historique des crues et des inondations	19
4-1-1- Les crues de la rivière Aveyron	20
4-1-2- Les crues des principaux affluents de l'Aveyron	22
4-1-3- Bilan	31
4-2- Connaissance du risque	32
4-2-1- Aléa	32
4-2-2- Enjeux.....	34
4-3- Prise en compte du risque	41
4-3-1- Les documents et obligations réglementaires.....	41
4-3-2- Les outils de prévision et d'alerte des crues.....	45
4-3-3- Les études existantes sur le bassin Aveyron Amont.....	48
V – LE PROGRAMME D' ACTIONS DU PEP	54
5-1- Stratégie et objectifs du programme	54
5-2- Phase de concertation au cours de l'élaboration du projet	54
5-3- Compatibilité du PEP avec le PGRI, le SDAGE et le contrat de rivière	57
5-4-1- Synthèse.....	65

5-4-2- Fiches actions.....	69
5-4-3- Financement.....	140
5-5- Calendrier prévisionnel	145
ANNEXES.....	150

I – CONTEXTE ET ORIGINES DE LA DEMARCHE

1-1- Rappel du contexte

Le bassin versant de l'Aveyron Amont s'étend sur 1560 km². 3 départements sont concernés, dont un géographiquement prépondérant (l'Aveyron pour près de 97%) et les deux autres très partiellement (la Lozère pour 1,71% et le Tarn-et-Garonne pour 1,44%). Environ 100 000 habitants résident sur ce territoire aux caractéristiques majoritairement rurales, mais néanmoins ponctué par la présence des pôles urbains de Rodez (Préfecture) et Villefranche de Rouergue (Sous-Préfecture), secteurs sur lesquels se concentrent les principales activités économiques (industries agroalimentaires, automobiles et aéronautiques notamment).

Le bassin Aveyron Amont est particulièrement concerné par le risque inondation, notamment au droit des deux pôles urbains cités (Ruthénois et Villefranchois), mais également en périphérie sur des secteurs péri-urbains à ruraux (Sévérac d'Aveyron, Laissac, Bertholène, Belcastel, Saint-Rémy, Najac, Laguépie, etc.). 52 communes (sur 83) du bassin versant, soit 62%, ont été concernées par a minima un classement en catastrophe naturelle « inondations et coulées de boues » durant ces 40 dernières années (période 1982-2021). Pas moins de 4 PPRI couvrent à ce jour le bassin versant, dont un d'entre eux est actuellement en cours de révision.

Plusieurs épisodes de crues ayant engendré des débordements significatifs ont marqué ce territoire ces 25 dernières années, notamment en 1999 (Lugagnac), 2003 (Aveyron-Auterne), 2007 (Algouse), et plus récemment en 2018 (Merdarie, Bourdouyre, Algouse, Notre-Dame), 2019 (Auterne), 2020 (Assou) et 2021 (Aveyron).

Enfin, les nombreux repères de crues passées (1906, 1930, 1981, 2003, 2018, etc.), dont la matérialisation a été rendue effective très récemment, sont venus rappeler la forte exposition de la population et de nombreux enjeux locaux au risque d'inondation.

Dans ce contexte, l'engagement d'une démarche de prévention des inondations territorialement pertinente, structurée, et opérationnelle s'est avérée indispensable.

1-2- Lancement de la démarche

Le travail d'élaboration du contrat de rivière Aveyron Amont, actuellement en cours de déclinaison (2020-2024), a bien mis en exergue les problématiques et enjeux présents autour de la gestion du risque inondation. C'est dans ce contexte que le volet B2 du contrat de rivière a identifié dès 2019 la nécessité d'étudier l'opportunité de lancer une démarche de PAPI à l'échelle de ce bassin versant.

Aussi, à mi-parcours du contrat de rivière, et en prenant en compte les volontés exprimées localement par ses 14 EPCI adhérents, le syndicat mixte du bassin versant Aveyron Amont (SMBV2A), a souhaité solliciter l'engagement d'une démarche de Programme d'Etudes Préalables (PEP) à un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).

Une délibération de principe a été prise en ce sens par les élus du SMBV2A à l'occasion du conseil syndical du 21 mars 2022. Par courrier du 12 mai 2022, la déclaration d'intention visant l'engagement d'une démarche PEP-PAPI Aveyron Amont a été adressée à Monsieur le préfet de la Région Occitanie, préfet coordonnateur du bassin Adour Garonne (PCB). Enfin, le 21 décembre 2022, le PCB a accusé réception de la lettre d'intention en confiant le pilotage de cette démarche PAPI à Monsieur le préfet de l'Aveyron.

Parallèlement, un chargé de mission inondation a été identifié au sein du SMBV2A afin de porter l'animation de la démarche PAPI à compter du 1^{er} janvier 2023.

A noter que le SMBV2A est la structure locale qui porte la compétence GEMAPI, depuis 2017 sur la majeure partie du bassin versant Aveyron Amont, et intégralement depuis 2020 suite à l'adhésion de la totalité des 14 EPCI du territoire. Le SMBV2A été labélisé EPAGE Aveyron Amont en 2023.

II – PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE

2-1- Le périmètre du PAPI : l'UHR Aveyron Amont

2-1-1- Généralités

Le périmètre d'action du PAPI Aveyron Amont est le bassin versant de l'Aveyron Amont dans son intégralité. Ce territoire s'étend sur 1560 km², des sources de l'Aveyron à Sévérac d'Aveyron jusqu'à la confluence du Viaur à Laguépie. Situé sur les contreforts sud du Massif-Central, il appartient au district hydrographique Adour Garonne et constitue un bassin de risque cohérent (figure 1). Le bassin Aveyron Amont fait partie intégrante de l'UHR Aveyron (5254 km²). Il se situe à cheval sur trois départements : l'Aveyron (à près de 97 %), la Lozère et le Tarn-et-Garonne.

La rivière Aveyron s'écoule sur environ 290 km entre ses sources et sa confluence avec le Tarn à Lafrançaise (82). Le bassin Aveyron Amont comprend ses 183 premiers kilomètres depuis les sources de Sévérac d'Aveyron (730 m) jusqu'à la confluence du Viaur à Laguépie (157 m). L'Aveyron dans sa partie amont compte comme principaux affluents l'Olip (14 km), la Serre (29 km), la Briane (12 km), l'Alzou (44 km), et la Serène de Sanvensa (32 km).

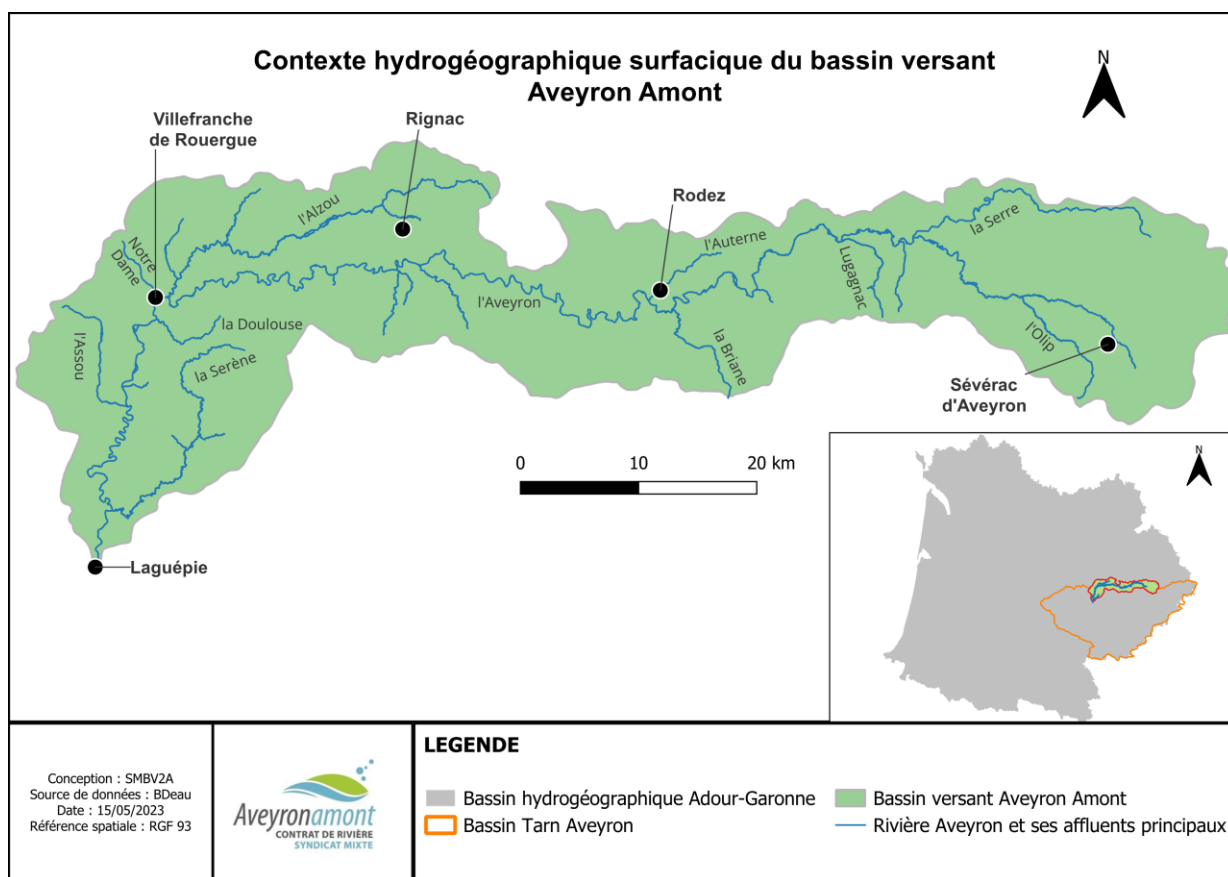


Figure 1 : Périmètre d'action du PEP-PAPI Aveyron Amont
 (contexte hydrogéographique surfacique et cours d'eau principaux)

Sur ce territoire mélangeant des contextes à la fois urbains et ruraux, pas moins de 85 communes sont dénombrées, soit intégralement ou partiellement dans le bassin hydrographique : 78 dans l'Aveyron, 4 dans le Tarn-et-Garonne et 3 en Lozère. Environ 100 000 habitants sont recensés dans le territoire avec une concentration majoritaire au niveau des deux pôles urbains de Rodez et Villefranche de Rouergue. La densité moyenne de population sur le territoire est de 66 hab/km² avec néanmoins des disparités

importantes entre contextes urbains et ruraux. En effet, une grande partie de la population se concentre sur le pôle Ruthénois et sur le Villefranchois. La population est répartie de la manière suivante :

- 26 communes de moins de 500 habitants,
- 26 communes de 500 à 1000 habitants,
- 14 communes de 1000 à 2000 habitants
- 13 communes de 2000 à 5000 habitants
- 1 communes de 5000 à 10000 habitants
- 3 communes de plus de 10000 habitants (Rodez, Villefranche de Rouergue et Onet-le-Château)

En plus de cette population résidente à l'année, le territoire accueille également une population saisonnière (principalement sur les mois d'été) liée à l'activité touristique. En effet, la vallée de l'Aveyron regorge de nombreux sites d'intérêt (villages classés, sites patrimoniaux, musées, sites naturels, etc.) constituant des attraits touristiques et engendrant une augmentation significative de la population essentiellement durant la période estivale. Ainsi, à l'échelle du département, le nombre de nuitées touristiques se maintient tous les ans (à minima depuis 2014) entre 10,5 et 11,5 millions. Entre 2014 et 2021 (soit en 7 années d'ouverture), le musée Pierre Soulages (Rodez) a accueilli plus d'1 millions de visiteurs. Parmi ces sites touristiques et d'hébergement, un nombre important se situent dans les vallées (exemple des sites Sévérac-le-Château, Rodez, Belcastel, Villefranche de Rouergue et Najac par exemple), avec parmi eux quelques campings localisés en zone inondable.

En termes d'occupation des sols (figure 2), les milieux agricoles (avec essentiellement des prairies) sont prédominants sur le bassin Aveyron Amont, avec en second plan les forêts et milieux semi-naturels. Même si les espaces urbanisés sont largement minoritaires, il ne faut pas occulter une tendance à la périurbanisation, notamment autour des deux pôles urbains de Rodez et Villefranche de Rouergue, et aussi le long des principaux axes routiers (RN88 notamment).

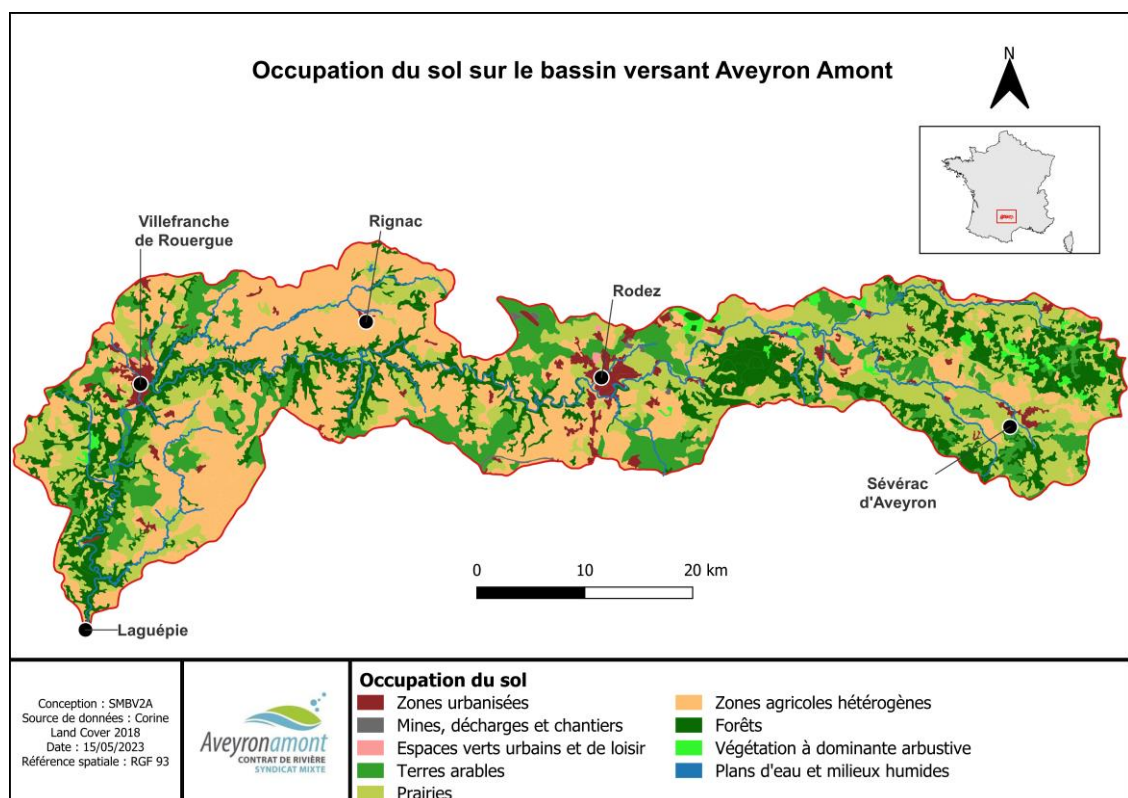


Figure 2 : Cartographie de l'occupation des sols sur le bassin versant Aveyron Amont

2-1-2- Contexte géologique et hydrologique

Le bassin versant Aveyron amont se scinde en deux entités géologiques principales (voir figure 3) :

- A l'amont, depuis les sources de l'Aveyron à Sévérac d'Aveyron jusqu'à Rodez, la rivière parcourt des terrains majoritairement karstiques, composés de deux roches sédimentaires que sont le calcaire marneux et le calcaire du jurassique supérieur. Une troisième roche sédimentaire est présente ponctuellement dans cette zone, s'agissant du grès qui forme les paysages rouges des « rougiers ». Sur le flanc sud, les contreforts du Lézou se démarquent par la présence de roches métamorphiques.
- A l'aval, depuis les environs de Rodez jusqu'à la confluence avec le Viour, la rivière Aveyron traverse des terrains principalement métamorphiques avec trois roches cristallophylliennes que sont le gneiss, le granite et le schiste, exception faite de l'incursion calcaire des causses de Montbazens et du Quercy. Il faut noter, sur la basse vallée de l'Aveyron, que le partage entre le massif cristallophyllien du Ségala (à l'Est) et l'incursion sédimentaire du Quercy (à l'Ouest) est marqué par la présence de « la faille de Villefranche de Rouergue », localisée au droit de la rivière Aveyron.

En définitive, le contraste entre la haute vallée sédimentaire (amont de Rodez) et les moyenne et basse vallées cristallophylliennes (aval de Rodez), à l'exception des incursions sédimentaires des Causses de Montbazens et du Quercy en zone aval, apparaît nettement et va donc avoir des incidences sur le parcours de la rivière et ses milieux naturels.

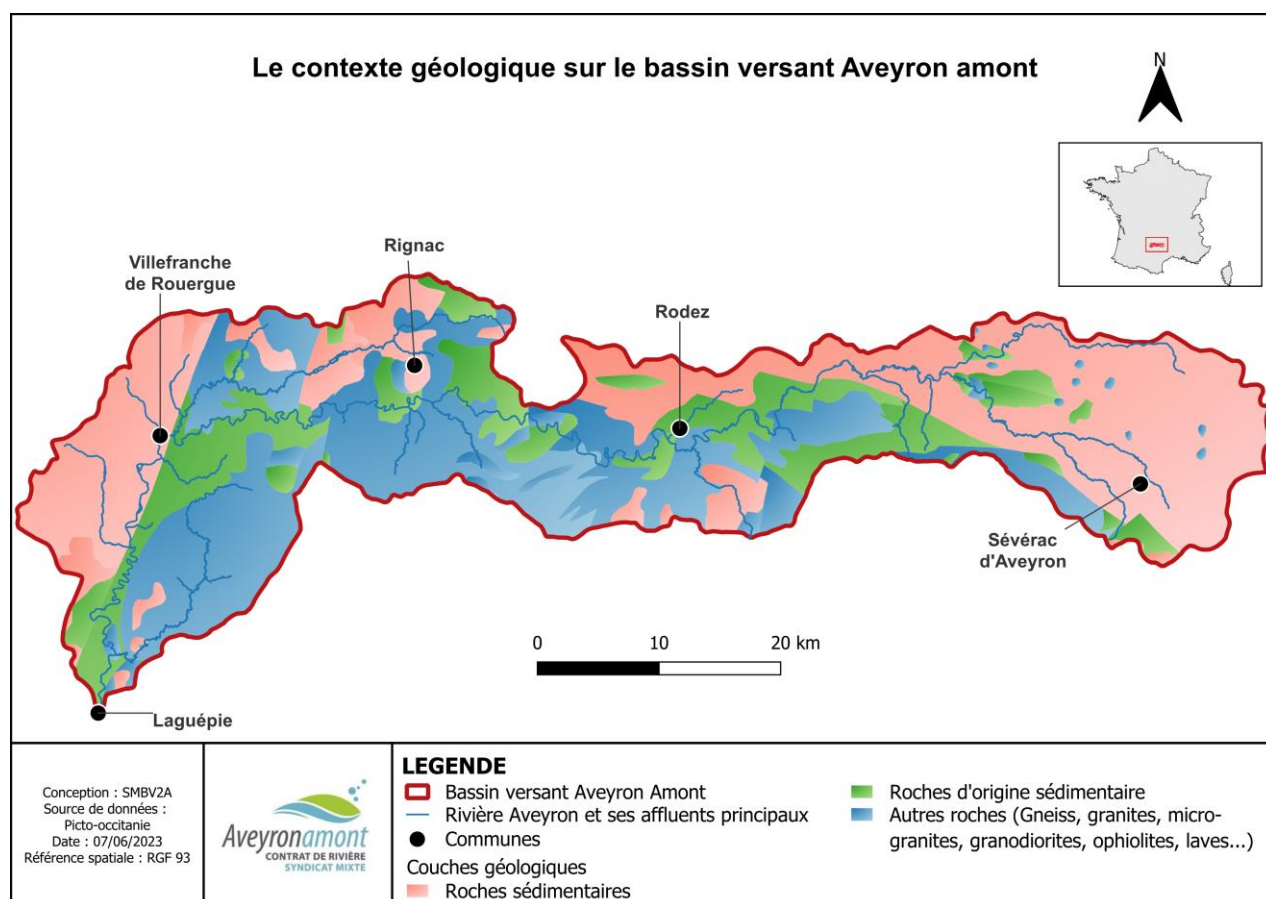


Figure 3 : Carte géologique simplifiée du bassin de l'Aveyron Amont

Les ressources aquifères à l'amont, en présence de formations karstiques, sont le siège d'importantes circulations souterraines pas toujours facilement identifiables. Sur le secteur primaire, en contexte Ségala, les ressources aquifères sont réduites et superficielles.

La rivière Aveyron quant à elle se caractérise par ses eaux vives sans vraiment être torrentielles : c'est une rivière de moyenne montagne représentative des cours d'eau de la limite méridionale du Massif Central. L'Aveyron, caractérisé par un régime pluvial océanique, présente en général des hautes eaux hivernales et des étiages importants en été pouvant se prolonger jusqu'à l'automne.

2-1-3- Contexte climatique et genèse des crues

Le bassin de l'Aveyron Amont se situe au carrefour de plusieurs influences climatiques, mêmes si la prédominante est de type océanique. Ainsi, nous sommes généralement en présence :

- de précipitations océaniques hivernales étalées dans le temps et dans l'espace, depuis l'amont du bassin versant jusqu'à son exutoire,
- d'orages d'été et de pluies intenses en automne d'origine méditerranéenne concentrées au sud et à l'est du département, soit du côté de l'amont du bassin versant (en limite de la Lozère),
- d'un climat montagnard sur les secteurs d'altitude qui sont localisés en limite Nord (Aubrac) et Sud (Levezou) de la Vallée de l'Aveyron.

Le régime hydrologique de la vallée de l'Aveyron est irrégulier. Nous distinguons deux périodes de crues, de décembre à mars (les dernières crues importantes se sont déroulées en décembre 1981 et 2003), et au début de l'automne, séparées par une longue période d'étiage. Les crues sont parfois brutales mais les terrains calcaires (meilleure capacité de rétention) du haut bassin exercent une certaine influence régulatrice. Certaines crues peuvent également survenir tardivement, telle la crue de mars 1930, qui a marqué à l'époque la vallée.

Depuis plusieurs années, le bassin versant, et notamment les affluents de l'Aveyron, sont également marqués par des épisodes orageux intenses se traduisant par des ruissellements et/ou crues liées à ces évènements, avec notamment :

- mai 1999 sur le Lugagnac à Bertholène,
- juin 2007 sur l'Algouse à Saint-Rémy et Villefranche de Rouergue,
- avril et mai 2018 sur le Merdarie, le Bourdouyre, l'Algouse et le ruisseau de Notre-Dame sur plusieurs communes du Villefranchois,
- juin 2020 sur l'Assou à La Rouquette et Monteils.

Station	Surface bassin versant	Crue quinquennale (Q5)	Crue Décennale (Q10)	Crue Vicennale (Q20)	Crue cinquantennale (Q50)
Palmas (pont de Manson)	270 km ²	53,6 m3/sec	64,7 m3/sec	75,4 m3/sec	89,3 m3/sec
Onet le Château (Rodez)	556 km ²	57,3 m3/sec	88,8 m3/sec	101 m3/sec	116 m3/sec
Villefranche de Rouergue	1042 km ²	166 m3/sec	196 m3/sec	226 m3/sec	264 m3/sec
Laguépie	1582 km ²	252 m3/sec	301 m3/sec	348 m3/sec	409 m3/sec

Tableau n° 1 : Retour de crues et débits associés en m3/sec (source Hydroportail / Actualisation Avril 2023)



Photo n°1 : Crue soudaine de l'Agouse avec inondation du Relai de Farrou

(mai 2018 – Saint-Rémy)

Source : SMBV2A

2-1-4- Présentation des principaux sous-bassins versants

10 sous-bassins versants principaux (correspondant aux grandes masses d'eau) sont présents sur le bassin Aveyron Amont :

- L'Aveyron de des sources de Sévérac-le-Château à la confluence de la Serre,
- La Serre, sous-bassin de la haute-vallée, en rive droite de l'Aveyron,
- L'Olip, sous-bassin de la haute-vallée également, en rive gauche de l'Aveyron,
- L'Aveyron de la confluence de la Serre à la confluence de la Briane
- La Briane, sous-bassin médian, en rive gauche de l'Aveyron
- L'Aveyron de la confluence de la Briane à la Confluence de l'Alzou, faisant la jonction entre l'agglomération Ruthénoise et le Villefranchois
- La Maresque de Montpourquié, sous-bassin de la basse vallée, en rive gauche de l'Aveyron sur la partie Bas-Ségala
- L'Alzou, sous-bassin principal de la basse vallée également, en rive droite de l'Aveyron
- La Serène, sous-bassin important sur la basse vallée également, localisé en rive gauche de l'Aveyron
- L'Aveyron de la confluence de l'Alzou à Villefranche de Rouergue, jusqu'à la confluence du Viaur à Laguépie.

Parmi ces 10 sous-bassins versants principaux, tous ne sont pas exposés de la même manière au risque inondation. En effet, certains d'entre eux, particulièrement en contexte rural, n'ont que très peu d'enjeux exposés (Olip, Maresque et Serène notamment). A l'inverse, d'autres sous-bassins sont davantage exposés, particulièrement tous ceux directement concernés par la rivière Aveyron, ainsi que par certains affluents (partie aval des sous-bassins de la Serre et de l'Alzou notamment).

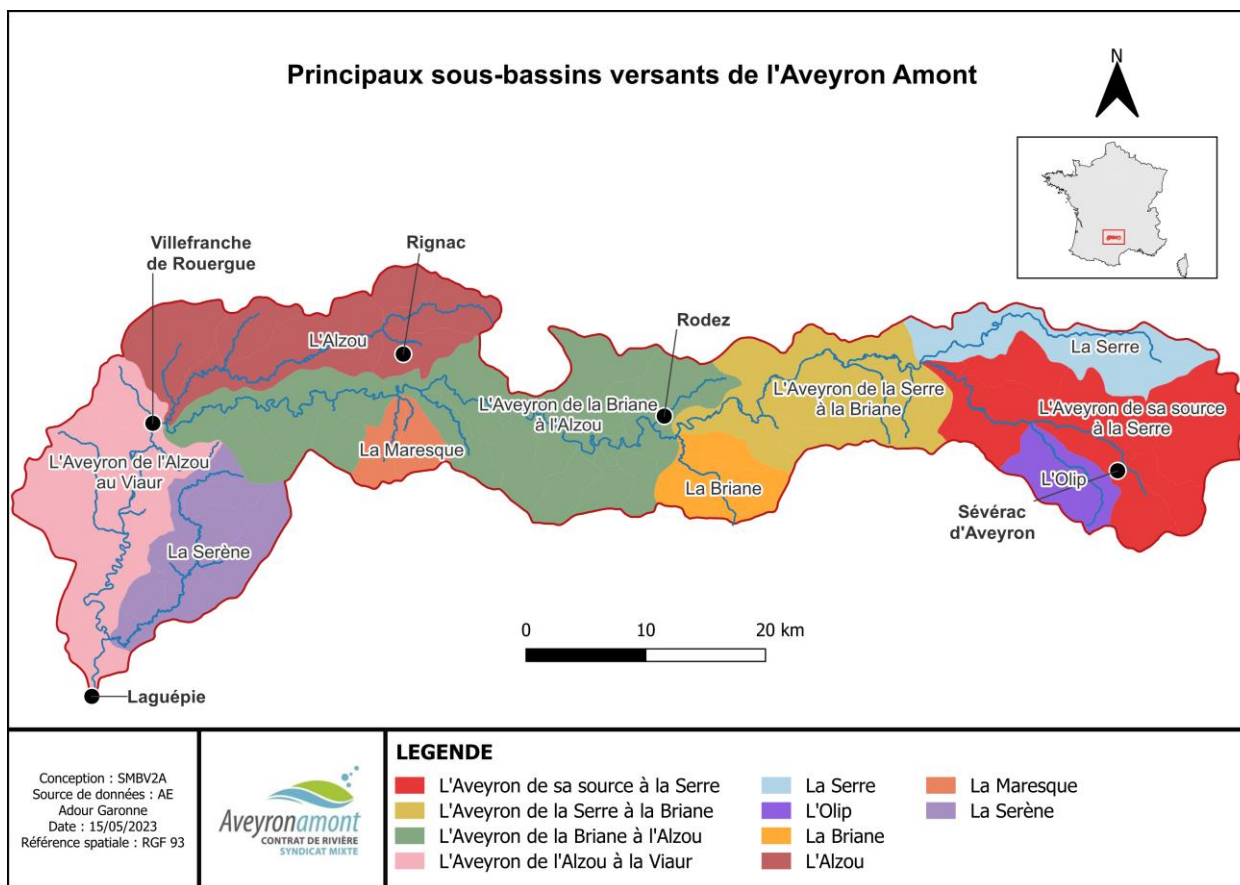


Figure 4 : Délimitation des principaux sous-bassins versants

III – PRESENTATION DE LA GOUVERNANCE ET DU PORTEUR DE PROJET

3-1- La compétence GEMAPI dévouée intégralement au SMBV2A

La compétence « gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations » (GEMAPI) a été créée par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) de 2014. Cette dernière a été modifiée par la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRE) en 2015. Cette compétence est affectée au bloc communal avec transfert obligatoire au bloc intercommunal (EPCI-FP) depuis le 1^{er} janvier 2018. La compétence GEMAPI concerne le grand cycle de l'eau et implique une gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant.

Sur le territoire Aveyron Amont, plusieurs étapes ont conduit à une structuration progressive autour du portage de la compétence « grand cycle de l'eau – GEMAPI » :

- 2009 : réalisation d'une étude d'opportunité concernant la mise en œuvre d'un outil de gestion intégrée de l'eau et de sa structuration au travers d'un syndicat unique à l'échelle Aveyron Amont ;
- 2012 : création de l'association de préfiguration du contrat de rivière Aveyron Amont (APCRAA) ;
- 2017 : création du syndicat mixte du bassin versant Aveyron Amont (SMBV2A), en lieu et place de l'APCRAA et des anciens syndicats historiques (SIAH de la Haute Vallée de l'Aveyron et SIAV2A). Les premiers adhérents au SMBV2A sont alors l'agglomération de Rodez (qui avait anticipé la compétence GEMAPI) et les communes historiquement adhérentes aux 2 anciens syndicats ;
- 2018 : modification statutaire du SMBV2A pour intégrer la compétence GEMAPI avec substitution des communes historiquement adhérentes par leurs EPCI-FP ;
- 2019 à 2020 : extension de périmètres successives en vue d'intégrer les territoires (à la marge)

Ainsi, depuis 2020, la totalité des 14 EPCI-FP adhèrent au SMBV2A dans le cadre d'un transfert de la compétence GEMAPI, étant précisé que le SMBV2A couvre l'ensemble du bassin versant hydrographique. Cette situation offre ainsi au SMBV2A la possibilité de solliciter la labellisation d'EPAGE (établissement public d'aménagement de de gestion des eaux). A noter que cette labellisation EPAGE a été validée très récemment (juin 2023) par les services de l'Etat.

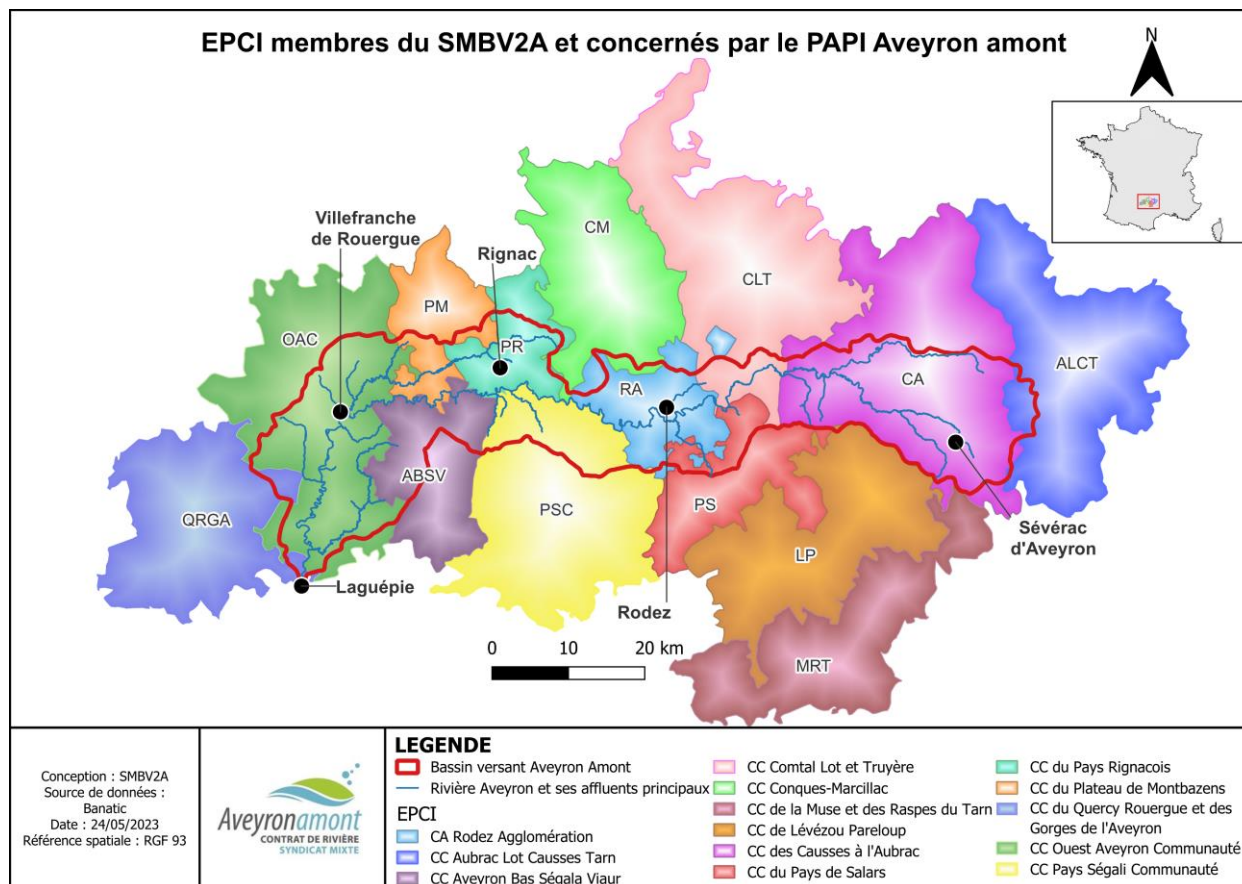


Figure 5 : Localisation des 14 EPCI membres du SMBV2A et concernés par le PAPI Aveyron Amont

3-2- le SMBV2A : structure porteuse du PAPI

Le SMBV2A est un syndicat mixte fermé auquel adhèrent 14 EPCI-FP, dont 13 communautés de communes et 1 communauté d'agglomération (Rodez Agglomération). Le SMBV2A couvre la totalité du bassin hydrographique Aveyron Amont soit 1560 km² (3 départements – 83 communes).

Conformément à ses derniers statuts, modifiés par arrêté préfectoral du 03/03/2020, le SMBV2A a pour objet la gestion et l'aménagement durables des cours d'eau et milieux associés de son territoire du bassin versant de l'Aveyron Amont, tout en contribuant à la prévention des inondations.

Le Syndicat porte les actions relevant de ses compétences, définies dans son programme d'actions et présentant un caractère d'intérêt commun au bassin versant Aveyron amont en fonction du niveau d'enjeu caractérisé sur chaque territoire. Les compétences du syndicat s'inscrivent dans le cadre d'outils de gestion intégrée (Contrat de Rivière, Plans pluriannuels de gestion, PAPI) et se traduisent par des missions de :

- Animation, concertation, planification, communication, sensibilisation,
- Assistance à maîtrise d'ouvrage, appui technique,
- Maîtrise d'ouvrage,
- Maîtrise d'œuvre,
- Planification et Gestion intégrée de l'eau.

Les compétences que peuvent prendre les adhérents au syndicat sont :

Compétence 1 : compétence dite GEMAPI, Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, telle que définie par l'article L.211-7 du Code de l'Environnement au titre de l'alinéa :

- 1° : « Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique »
- 2° : « Entretien et aménagement de cours d'eau, canaux, lacs, plans d'eau »
- 5° : « Défense contre les inondations et contre la mer »
- 8° : « Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines »

Compétence 2 : Gestion équilibrée et durable de la ressource en eau (superficielle et souterraine) et des milieux aquatiques

- animer et assurer la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- renforcer le suivi quantitatif et qualitatif de la ressource en eau et des milieux aquatiques (hors alimentation en eau potable et hors sites industriels et miniers)
- valoriser les richesses naturelles et le petit patrimoine bâti lié aux milieux aquatiques et les activités de loisirs liées à l'eau
- accompagner la gestion quantitative de la ressource en eau (hors alimentation en eau potable)

Différents outils de gestion sont également utilisés par le SMBV2A en vue de porter des actions :

- le contrat de rivière Aveyron amont 2020 -2024,
- le programme pluriannuel de gestion des cours d'eau (PPG), s'agissant du nouveau PPG 2022-2026 validé récemment,
- et enfin le PEP-PAPI Aveyron amont, dont le lancement est très récent (début 2023).

Les délégués du conseil syndical du SMBV2A sont des élus issus des EPCI-FP membres où de leurs communes respectivement adhérentes. Ainsi, le SMBV2A est doté :

- d'élus titulaires (28) et suppléants (28) à voix délibérative ;
- d'élus référents (99) à l'échelle de chaque commune ou commune déléguée (pour ce qui concerne les communes nouvelles). Les élus référents constituent en fait les élus de proximité et sont associés en tant que de besoin en vue de faciliter le lien avec le terrain et les propriétaires riverains.

En vue de décliner ses différentes actions, le SMBV2A dispose d'une équipe technique et administrative composée de :

- une directrice-animatrice qui met en œuvre le contrat de rivière,
- une animatrice espace rural,
- 3 techniciens rivière (représentant 2 ETP),
- une secrétaire administrative,
- 2 équipes rivière (7 agents représentant 3 ETP),
- et enfin d'un animateur Inondations dont les missions ont débuté le 1^{er} janvier 2023, soit en même temps que le lancement du PEP-PAPI.

A noter que le poste d'animateur inondation a été occupé par Vincent Lavergne entre le 1^{er} janvier et le 31 octobre 2023. Ce dernier ayant sollicité une mutation, c'est désormais Oussema Arous qui prend le relai de l'animation du PEP-PAPI à compter du 1^{er} novembre 2023.

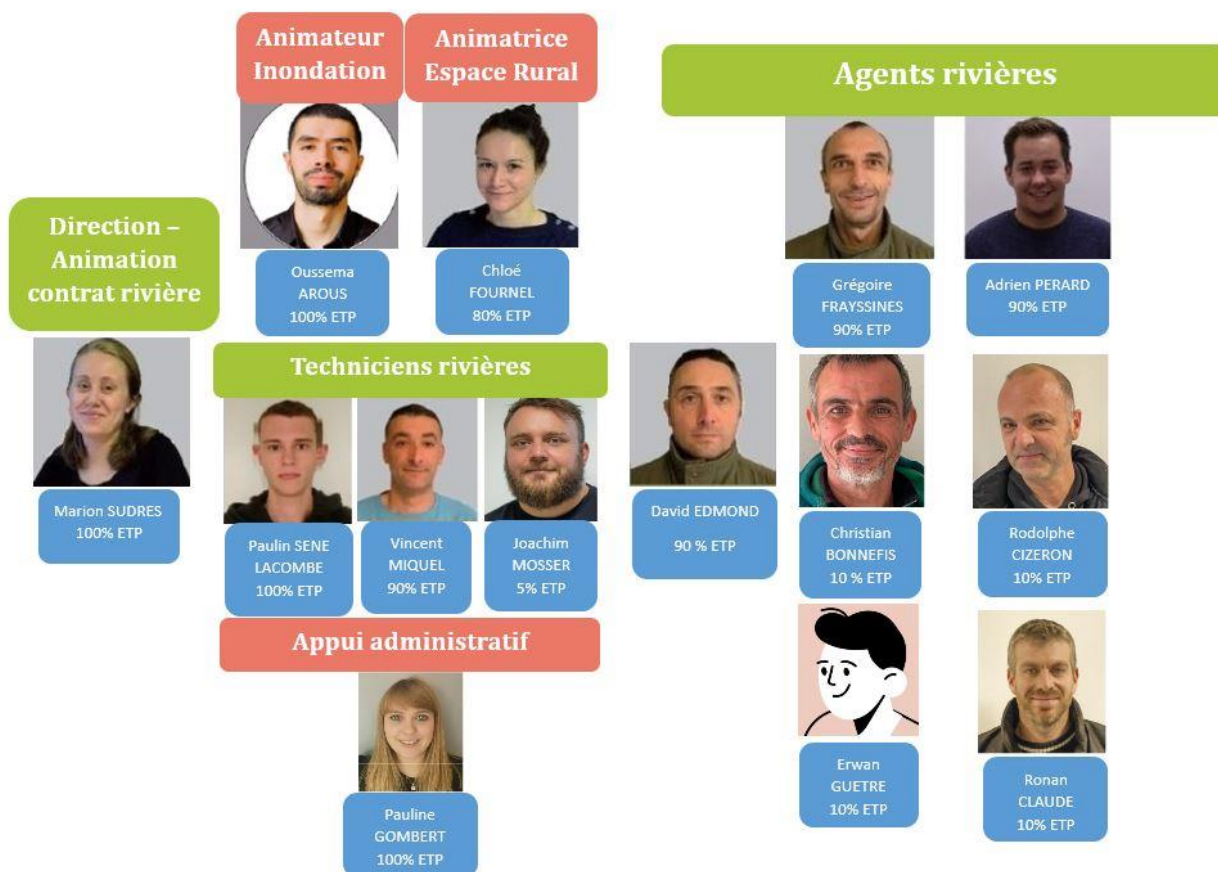


Figure 6 : Organigramme du SMBV2A au 01/11/2023

Le SMBV2A apparaît ainsi légitime pour porter le PEP-PAPI car il est la seule structure à couvrir l'intégralité du bassin versant Aveyron Amont, échelle la plus pertinente pour traiter la question du risque d'inondations. La décision d'engager un PAPI sur le bassin Aveyron Amont a été prise en concertation avec les services de l'Etat en Aveyron (DDT12), l'Agence de l'Eau Adour Garonne, et bien entendu les EPCI-FP adhérents au SMBV2A principalement concernés.

De plus, il semble cohérent que la structure déjà porteuse d'un contrat de rivière et d'un PPG (programme pluriannuel de gestion des cours d'eau) sur le bassin Aveyron Amont porte également le PAPI. Enfin, la présence au sein de la structure de chargés de missions et de techniciens dont le cœur de métier est la gestion des milieux aquatiques favorisera la bonne prise en compte des enjeux environnementaux, conformément aux objectifs définis par le cahier des charges PAPI-3.

A noter également dans une approche supra-territoriale, que la création d'un EPTB (établissement public territorial de bassin) est envisagée à l'échelle du bassin Tarn-Aveyron (plus de 15000 km²) qui intègre le bassin Aveyron Amont. A l'échelle du bassin Adour Garonne, il existe en effet 5 structures labellisées EPTB sachant que le bassin Tarn-Aveyron est l'un des rares à ne pas encore disposer d'une telle structure.

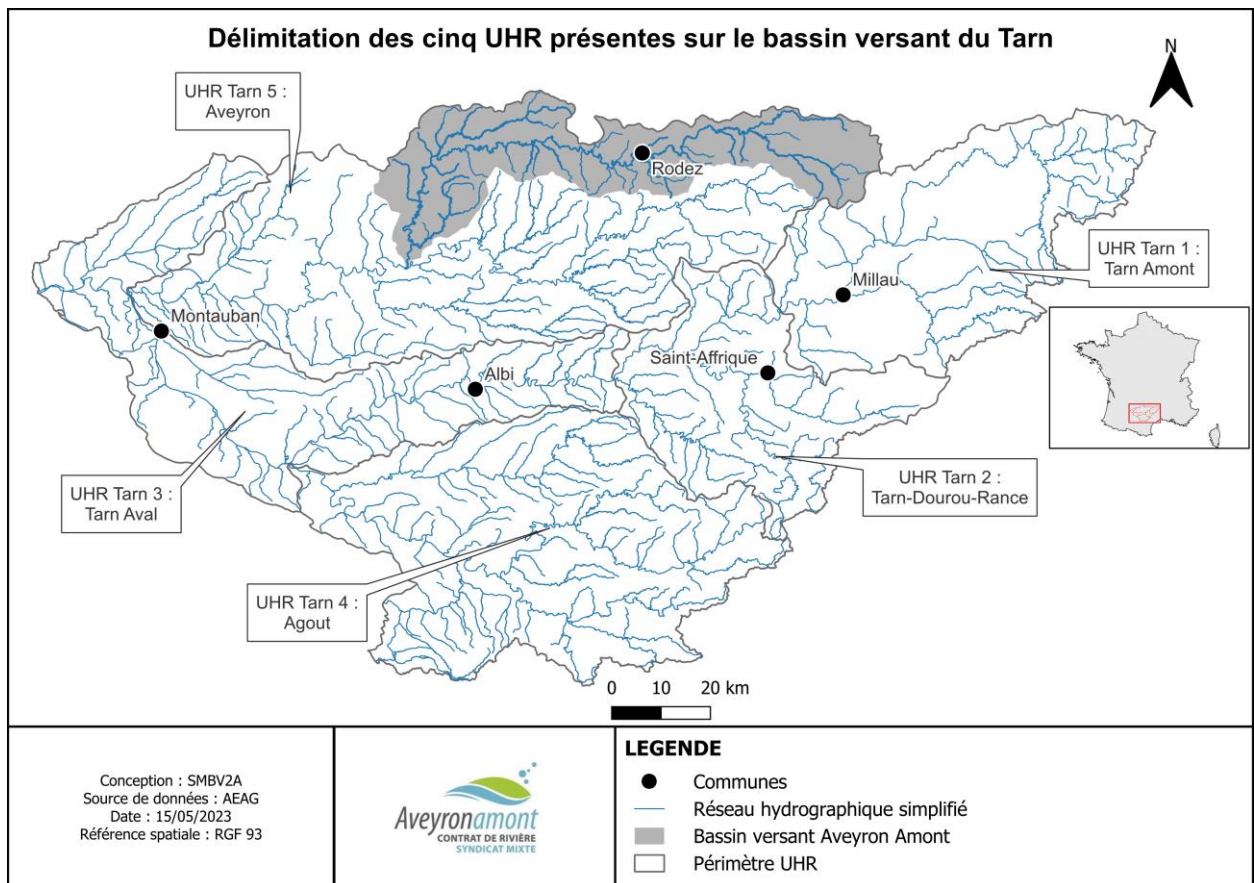


Figure 7 : Délimitation des 5 UHR présentes sur le bassin Tarn-Aveyron

Courant 2021, et dans l'optique de « préfigurer » ce que pourrait être un futur EPTB, les syndicats de bassin versant concernés ont été à l'initiative de la création de l'association du bassin versant Tarn-Aveyron. Conformément à ses statuts, l'association a pour objet, dans le respect des statuts des adhérents, d'animer, de faciliter et de mettre en œuvre d'une gestion solidaire et intégrée de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin hydrographique Tarn Aveyron.

L'Association du Bassin Versant Tarn-Aveyron est chargée, pour l'ensemble de ses membres :

- d'assurer la représentation et de renforcer l'image du bassin versant Tarn-Aveyron dans les domaines de compétence de son objet,
- de veiller à une gestion durable et cohérente de l'ensemble des sous bassins versants le composant,
- de faire valoir les intérêts / spécificités de ce territoire auprès des services de l'Etat, du comité de bassin Adour-Garonne, de la région Occitanie, des Départements et des bassins Garonne, Orb ou Aude ;
- d'être le relai auprès des commissions locales de l'eau et des comités de rivière dans les instances décisionnaires des grands enjeux de ce bassin (GEDRE, Comité de suivi quantitatif étiage, etc.)
- de former un cadre officiel pour le partage des connaissances et des compétences ainsi que pour la mutualisation de moyens, dans l'objectif de définir des stratégies d'actions,
- de se saisir et de traiter de sujets communs relatifs à son objet,
- de contractualiser avec les partenaires techniques et financiers sur ces sujets,
- de préfigurer la création d'un futur Etablissement Public Territorial de Bassin.

L'Association est également vouée à assurer des services pour le(s) membre(s) qui en ferait la demande ou pour des tiers.

Ainsi, le SMBV2A est membre fondateur et partie prenante de l'association Tarn-Aveyron. Le syndicat est adhérent :

- depuis 2022, au service bases de données et SIG mutualisés. Concrètement, l'association dispose de 2 SIGistes, également gestionnaires d'une base de données communes régulièrement actualisée. Ce service commun ne peut qu'être bénéfique pour faciliter la mise en œuvre de l'outil PEP-PAPI Aveyron Amont.
- Depuis 2023, au service eau et urbanisme. Ce service récent, disposant depuis juillet 2023 d'une chargée de mission spécifique, vient notamment en appui des EPCI porteurs de documents d'urbanismes, dans la compilation et la bonne prise en compte des données « eau et milieux aquatiques » (dont risques inondations) dans ces documents importants.

3-3- L'organisation de la gouvernance du PEP-PAPI Aveyron Amont

La gouvernance du PEP-PAPI Aveyron Amont a été organisée autour de 2 instances principales (politiques et techniques), accompagnées de 3 instances territoriales de travail (haute vallée, vallée médiane et basse vallée). Bien entendu, un lien régulier est fait entre ces différentes instances et les organes décisionnels du SMBV2A (porteur du projet de PAPI) que sont le bureau et le conseil syndical.

✓ **Le Comité de Pilotage (COFIL)**

Le COFIL est le garant de la bonne mise en œuvre du PAPI et de l'atteinte des objectifs fixés. Il est composé de représentants des financeurs, des maîtres d'ouvrage, des acteurs économiques (chambres consulaires notamment) et de l'Etat. Il peut associer en tant que de besoin les communes et EPCI du territoire du PAPI qui ne sont pas maître d'ouvrages, et des associations. Il est présidé par le porteur de projet ou son représentant, soit dans le cas présent par M. le président du SMBV2A.

COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE (COFIL) DU PAPI AVEYRON AMONT

- Préfecture de l'Aveyron ou son représentant (direction départementale des territoires de l'Aveyron)
- Préfecture de Lozère ou son représentant (direction départementale des territoires de la Lozère)
- Préfecture de Tarn-et-Garonne ou son représentant (direction départementale des territoires de Tarn et Garonne)
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Occitanie
- Agence de l'eau Adour-Garonne
- Conseil régional d'Occitanie
- Conseil départemental de l'Aveyron
- Rodez Agglomération
- Ouest Aveyron Communauté
- Communauté de communes des Causses à l'Aubrac
- Communauté de communes du Pays de Salars
- Communauté de communes Comtal Lot Truyère
- Communauté de communes du pays Rignacois
- Communauté de communes du pays Ségali
- Communauté de communes du plateau de Montbazens
- Communauté de communes Aveyron Bas Ségala Viaur
- Communauté de communes Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron
- Chambre d'Agriculture de l'Aveyron
- Chambre de Commerce et de l'industrie de l'Aveyron
- Association départementale des Maires de l'Aveyron
- Association des Maires ruraux de l'Aveyron
- Syndicat mixte du bassin versant Aveyron Amont (président + 5 élus référents)

Le COFIL se réunit une à deux fois /an

✓ **Le Comité technique (COTEC)**

Le COTEC est chargé du suivi technique des actions du projet. Il est composé de représentants des financeurs, des maîtres d'ouvrages et de l'Etat. Il rassemble les acteurs compétents dans les diverses composantes nécessaires à la conception et à la mise en œuvre du PAPI : porteurs de SCOT, responsables de l'urbanisme de communes (PLU) ou d'EPCI (PLUI), services de secours, services d'ingénierie des administrations, collectivités, chambres consulaires et fédérations compétentes...

COMPOSITION DU COMITE TECHNIQUE (COTEC) DU PAPI AVEYRON AMONT

- Direction départementale des territoires de l'Aveyron (DDT pilote)
- Direction départementale des territoires de la Lozère
- Direction départementale des territoires de Tarn et Garonne
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Occitanie
- Direction des routes du Sud-Ouest
- Office français de la biodiversité
- Conseil régional d'Occitanie
- Conseil départemental de l'Aveyron
- Conseil départemental de Tarn-et-Garonne
- Parc naturel régional des Grands causses
- Agence de l'eau Adour-Garonne
- Syndicat Mixte du SCOT Centre Ouest Aveyron
- Syndicat Mixte du SCOT Levezou
- Syndicat Mixte PETR du Haut Rouergue
- Syndicat Mixte du SCOT du Pays Midi-Quercy
- Services techniques des communes et EPCI impliqués dans les actions
- Chambre d'agriculture de l'Aveyron
- Chambre de Commerce et de l'industrie de l'Aveyron
- Chambre des métiers de l'Aveyron
- Fédération de pêche et protection des milieux aquatiques de l'Aveyron
- Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC) de l'Aveyron
- Service départemental d'incendie et de secours (Sdis) de l'Aveyron
- Aveyron Ingénierie
- CAUE de l'Aveyron
- Syndicat mixte du bassin versant Aveyron Amont

Le COTEC se réunit deux fois /an, dont de manière systématique préalablement aux réunions du COPIL.

✓ **Les 3 commissions territoriales de travail (COTER)**

Dans le cadre de la démarche PEP-PAPI Aveyron Amont, il a été fait le choix de mettre en place 3 commissions territoriales (COTER), associant à la fois des élus et des services techniques des collectivités (communes, EPCI, syndicat de bassin, syndicats porteurs de SCOT, PNR), mais également des associations de riverains. Comme indiqué, ces commissions ont vocation à être des espaces de réflexion et de travail à une échelle locale cohérente, configuration devant normalement faciliter la prise de parole et la concertation.

Globalement, ces 3 territoires (haute vallée, vallée médiane et basse vallée) correspondent aux découpages des 3 entités géographique du bassin versant. De plus, ils sont en corrélation avec la gouvernance du syndicat, dans un contexte où le président du SMBV2A et ses 2 vice-présidents représentent également chacun des 3 territoires.

Ces 3 commissions territoriales ont ainsi vocation à se réunir essentiellement lors de l'élaboration du PEP, en vue de bien partager l'état des lieux et y apporter de la matière (en termes de connaissance de l'aléa et du risque notamment), et également le programme d'actions en découlant.

COMPOSITION DES COMMISSIONS TERRITORIALES DE TRAVAIL (COTER) DU PAPI AVEYRON AMONT

COMMISSION HAUTE VALLÉE

- Elus et services techniques des EPCI Causse Aubrac et Aubrac Lot Causse Tarn
- Elus et services techniques des communes concernées par le risque inondation (Sévérac d'Aveyron, Gaillac d'Aveyron, Laissac, Bertholène, Palmas d'Aveyron, Pierrefiche, St Saturnin-de-Lenne, St Martin-de-Lenne, Campagnac, Vimenet, La Tieule)
- Direction départementale des territoires de l'Aveyron
- Agence de l'eau Adour-Garonne
- Parc naturel régional des Grands Causses (en charge du Scot du sud-Aveyron)
- Syndicat Mixte PETR du Haut Rouergue
- Association des riverains Bertholène les Pieds dans l'eau
- Elus et services techniques du Syndicat mixte du bassin versant Aveyron Amont

COMMISSION VALLÉE MEDIANE

- Elus et services techniques des EPCI Rodez Agglomération, Comtal Lot Truyère et Pays de Salars,
- Elus et services techniques des communes concernées par le risque inondation (Gages-Montrozier, La Loubière, Agen, Onet-le-Château, Sainte-Radegonde, Olemps, Rodez, Le Monastère, Luc-la-Primaube, Druelle-Balsac, Sébazac-Concourès)
- Direction départementale des territoires de l'Aveyron
- Agence de l'eau Adour-Garonne
- Syndicat Mixte du SCOT Centre Ouest Aveyron
- Syndicat Mixte du SCOT Levezou
- Elus et services techniques du Syndicat mixte du bassin versant Aveyron Amont

COMMISSION BASSE VALLÉE

- Elus et services techniques des EPCI Conques-Marcillac, Pays Rignacois, Pays Ségali, Plateau de Montbazens, Aveyron Bas Ségala Viaur, Ouest-Aveyron Communauté et Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron
- Elus et services techniques des communes concernées par le risque inondation (Moyrazes, Colombies, Clairvaux, Mayran, Rignac, Goutrens, Anglars-Saint-Félix, Belcastel, Prévinquières, Compolibat, Brandonnet, Maleville, Villeneuve, Saint-Rémy, Saint-Igest, Villefranche de Rouergue, Le Bas Ségala, Toulonjac, La Rouquette, Sanvensa, Monteils, La Fouillade, Lunac, Najac, Saint-André de Najac, Laguépie)
- Direction départementale des territoires de l'Aveyron
- Agence de l'eau Adour-Garonne
- Syndicat Mixte du SCOT Centre Ouest Aveyron
- Syndicat Mixte du SCOT du Pays Midi-Quercy
- Elus et services techniques du Syndicat mixte du bassin versant Aveyron Amont

A noter que la composition de ces commissions peut évoluer de manière assez souple sur simple proposition du COPIL. En effet, le but est de pouvoir associer aux échanges des acteurs ou experts locaux légitimes sur la question de la prévention des inondations.

Le schéma ci-dessous permet d'illustrer l'organisation de la gouvernance au sein du PEP-PAPI Aveyron Amont :

SCHÉMA DE LA GOUVERNANCE DU PEP-PAPI AVEYRON AMONT

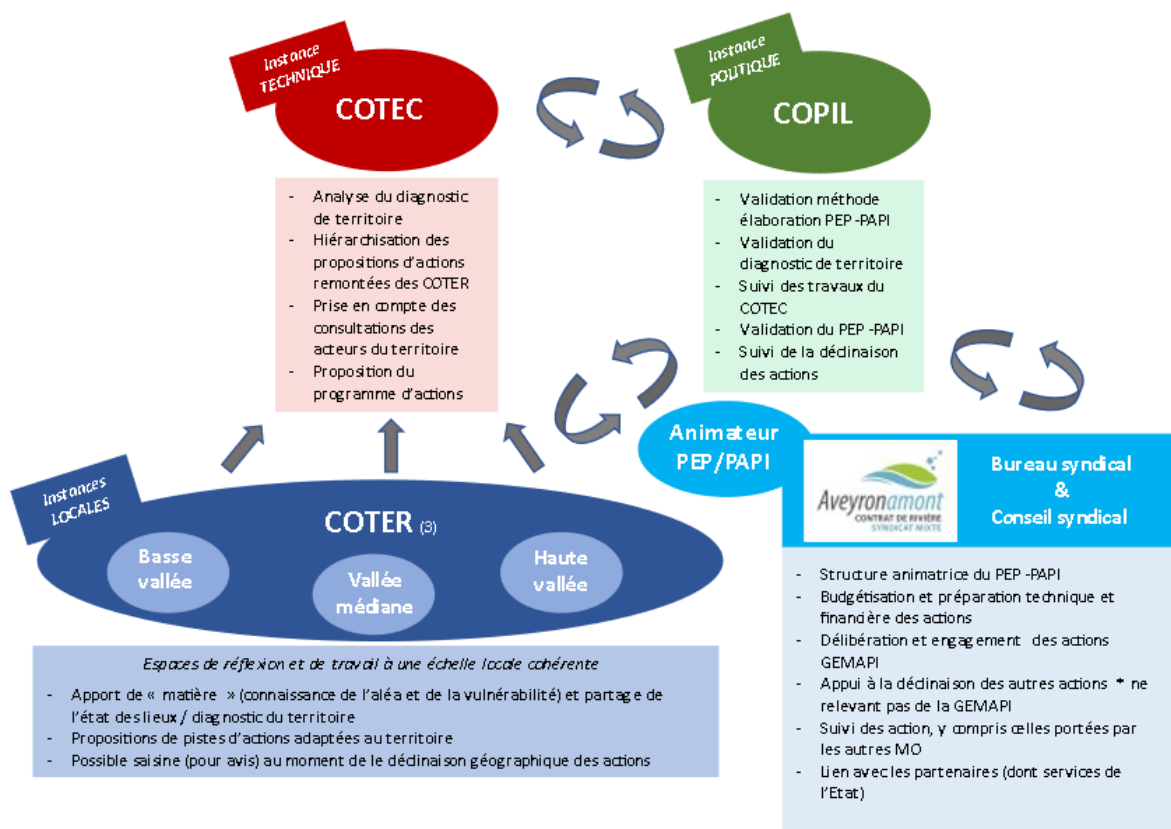


Figure 8 : Schéma de la gouvernance du PEP-PAPI Aveyron Amont

IV – LE RISQUE D'INONDATIONS SUR LE BASSIN VERSANT AVEYRON AMONT

4-1- Historique des crues et des inondations

A l'échelle du bassin Aveyron Amont, plus de 4000¹ bâtiments et environ 3700² habitants sont exposés aux crues. Une partie importante de l'urbanisation s'est faite en bordure des cours d'eau, notamment le long de l'axe de la rivière Aveyron et de ses principaux affluents.

Alors que des parties de villes et villages historiques sont épargnées du fait du relief (Rodez, Sévérac d'Aveyron, Laissac, Bertholène...), l'étalement urbain contemporain rend certaines habitations et activités particulièrement exposées à ce jour : Sévérac d'Aveyron, Laissac, Bertholène, Onet-le-Château, Villefranche de Rouergue, St-Rémy, etc...

Le territoire est particulièrement vaste et les différents sous-bassins versants ne subissent pas forcément les mêmes inondations. Sur le bassin Aveyron Amont, les hauteurs des principaux cours d'eau (Aveyron, Serre, Alzou, Serène...) sont suivies au niveau de plusieurs points et ce depuis plusieurs dizaines d'années. Ainsi, les crues les plus impactantes recensées sur l'Aveyron et ses principaux affluents sont mentionnées ci-après.

¹ Selon croisement des couches PPRI et CIZI (pour les secteurs non couverts d'un PPRI) et BD Topo (2022)

² Selon croisement des couches PPRI et CIZI (pour les secteurs non couverts d'un PPRI) et données de population INSEE carroyées (2022)

De plus, plusieurs repères de crues, témoins des inondations passées, sont recensés sur le territoire. Un travail de recensement, d'harmonisation et de restauration ou pose de repères de crues a déjà été réalisé depuis 2018 à l'initiative du SMBV2A. Ce travail reste à poursuivre pour toujours plus d'exhaustivité.

Les principales données présentées ci-après sont issues des sources suivantes :

- www.hydroportail.developpement-durable.gouv.fr
- www.reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr
- *Rapport de présentation du PPRI Bassin de l'Aveyron 82 (DDE 82 – 1998)*
- *Rapport de présentation du PPRI de Villefranche de Rouergue (Coriolis pour DDE 12 – 2002)*
- *Rapport de présentation du PPRI Aveyron Amont Auterne (DDE 12 – 2006)*
- *Rapport de présentation du PPRI bassin de l'Aveyron Amont (SCP GRAVELIER-FOURCADIER pour DDT 12 – 2016)*
- *Rapport de présentation du PPRI Moyennes et basses vallées de l'Aveyron (SCP GRAVELIER-FOURCADIER pour DDT 12 – 2022)*
- *Rapport de présentation du PPRI de Villefranche de Rouergue (SCP GRAVELIER-FOURCADIER pour DDT 12 – 2022)*
- *Rapport relatif à l'inondation du Lugagnac du 4 mai 1999 (JPH-AZEMA – 1999)*
- *Cartographie de l'aléa inondation de la commune de Bertholène (CTEE – laboratoire régional des ponts et chaussées – DDE 12 – 2000)*

4-1-1- Les crues de la rivière Aveyron

Les données historiques concernant les crues de l'Aveyron sont principalement connues au droit des stations limnimétriques de Palmas d'Aveyron (haute vallée) Onet-le-Château (secteur médian) et à Villefranche de Rouergue et Laguépie (basse vallée).

► L'Aveyron à Pont de Palmas (commune de Palmas d'Aveyron)

Jour	Mois	Année	Niveau mesurée	Fréquence de la crue (estimée)
26	Octobre	1979	3 m 85	Q20
5	Novembre	1994	4 m 06	Q20 à Q50
3	Décembre	2003	4 m 06	Q20 à Q50
1er	Février	2021	3 m 19	Inférieur à Q10

► L'Aveyron à Manhac (commune d'Onet-le-Château)

Pour information, il convient de préciser que cette station n'est pas représentative des crues avec des hauteurs d'eau faussées du fait de la présence d'une ZEC en rive gauche (courbe de tarage non représentative de la réalité en crue). Une optimisation ou un déplacement de cette station est envisagé par la DREAL depuis plusieurs années.

Jour	Mois	Année	Niveau mesurée	Fréquence de la crue (estimée)
26	Octobre	1979	3 m 02	Inférieur à Q10
13	Décembre	1981	4 m 20	Supérieur à Q50
27	Avril	1983	3 m 03	Proche Q10
26	Avril	1989	3 m 07	Q10
14	Février	1990	3 m 04	Proche Q10
5	Novembre	1994	3 m 21	Q20 à Q50
4	Décembre	2003	3 m 17	Q20 à Q50
2	Février	2021	2 m 99	Inférieur à Q10

Pour mémoire, la station de Manhac étant en service depuis 1968, les données limnimétriques préalablement à cette date étaient recensées sur la station de Rodez (1921-1968). Cette ancienne station était localisée au gué de Salelles, soit en environ 2 km en aval de l'actuelle station de Manhac. Aussi, 2 crues marquantes ont été recensées au droit de cette ancienne station :

Jour	Mois	Année	Niveau mesurée	Fréquence de la crue (estimée)
3	Mars	1930	5 m 20	?
21	Janvier	1955	3 m 05	?

► **L'Aveyron aux bains douches (commune de Villefranche de Rouergue)**

Jour	Mois	Année	Niveau mesurée	Fréquence de la crue (estimée)
4	Décembre	1906	4 m 10	Q100
24	Mars	1912	3 m 02	Q20
8	Mars	1927	3 m 00	Q20
3	Mars	1930	3 m 70	Au-delà Q50
11	Décembre	1940	3 m 10	Q20
12	Décembre	1981	3 m 20	Q20
4	Décembre	2003	2 m 88	Proche Q20
1er	Février	2021	2 m 22	Q10



Photo n°2 : Repères de crues localisés au niveau de la station DREAL des bains douches (2018 – Villefranche de Rouergue)

Source : SMBV2A

► **L'Aveyron à Laguépie (commune de Laguépie)**

La station DREAL de Laguépie, localisée à environ 900m en amont du centre-bourg, est en service depuis 1959. De fait, la station n'a pas permis de recenser les crues majeures de décembre 1906 et mars 1930.

Jour	Mois	Année	Niveau mesurée	Fréquence de la crue (estimée)
3	Janvier	1966	4 m 38	Proche Q10
3	Décembre	1976	4 m 73	Entre Q20 et Q50
31	Décembre	1979	4 m 65	Q20
13	Décembre	1981	4 m 84	Entre Q20 et Q50
4	Février	2003	4 m 37	Proche Q10
4	Décembre	2003	4 m 64	Q20
2	Février	2021	4 m 26	Proche Q10

Un repère de la crue du 3 mars 1930 a été recensé sur le pont de la RD958 à Laguépie (voir photo ci-dessous). Ce dernier a été nivelé à la cote 153.67 NGF, représentant une hauteur d'eau d'environ 5 m50 au droit du pont. Ce repère étant en mauvais état, il est prévu prochainement de le restaurer et d'y associer une échelle de crue visuelle.

A noter que la crue de mars 1930 a été retenue comme crue de référence pour cartographier les zones inondables de la rivière Aveyron (plus hautes eaux de crues connues) dans le PPRI Aveyron Tarn-et-Garonne (DDE 82 - juin 1998).



Photo n°3 : Repère de la crue de 1930 localisé sur le pont de la RD 958 à Laguépie / Pour mémoire, il est prévu de restaurer ce repère dans le cadre du PEP

(2022 – Laguépie)

Source : SMBV2A

4-1-2- Les crues des principaux affluents de l'Aveyron

3 affluents principaux de la rivière Aveyron (La Serre, l'Alzou et la Serène) sont équipés de stations limnimétriques (DREAL) permettant de recenser les épisodes de crues depuis plusieurs dizaines d'années (1942 pour l'Alzou et 1968 pour la Serre et la Serène).

La Serre

Affluent principal de la rivière Aveyron sur sa haute vallée, la Serre s'écoule dans un paysage très rural avec peu d'enjeux exposés au risque d'inondation (essentiellement au niveau des villages de St-Saturnin de Lenne et Coussergues). La station de mesure DREAL est implantée au lieu-dit Resuenhe (soit en limite aval du village de Coussergues) depuis 1968.

Les crues historiques de la Serre (recensées à minima depuis 1968) sont les suivantes :

Jour	Mois	Année	Niveau mesurée	Fréquence de la crue (estimée)
14	Décembre	1981	2 m 08	Q10 à Q20
23	Septembre	1994	1 m 96	Proche Q10
3	Décembre	2003	2 m 19	Q10 à Q20
29	Novembre	2014	2 m 15	Q10 à Q20
1er	Février	2021	2 m 00	Proche Q10

L'Alzou

Sur la grande majorité de son cours, l'Alzou s'immisce dans un paysage totalement rural. Ce n'est qu'à la sortie de ses gorges à Villefranche de Rouergue, juste avant sa confluence avec l'Aveyron, que le cours d'eau jouxte quelques enjeux en situation de périphérie urbaine. La station de mesure DREAL est implantée au lieu-dit Barrage Cabal (route basse de Farrou) depuis 1942.



Photo n°4 : Station DREAL du barrage Cabal sur l'Alzou à Villefranche de Rouergue
(2007 – Villefranche de Rouergue)

Source : SIAV2A

Les crues historiques de l'Alzou (recensées à minima depuis 1942) sont les suivantes :

Jour	Mois	Année	Niveau mesurée	Fréquence de la crue (estimée)
4	Octobre	1960	1 m 96	Proche Q10
13	Décembre	1981	2 m 78	Proche Q50
12	Décembre	1982	2 m 10	Q10
18	Mars	1988	1 m 95	Proche Q10
4	Décembre	2003	2 m 19	Q10
1er	Février	2021	2 m 00	Proche Q10

Comme le montre le tableau ci-dessus, les données relatives aux crues de l'Alzou ne font pas ressortir d'inondations majeures à l'exception de la crue de décembre 1981 (proche Q50). Néanmoins, ces données sont à relativiser dans un contexte où des affluents et sous-affluents de l'Alzou ont connu ces dernières années des crues significatives (voir ci-après « Les autres affluents et sous-affluents non-équipés de stations hydrométriques »).

La Serène

Affluent principal de la rivière Aveyron sur sa basse vallée, la Serène de Sanvensa s'écoule dans un paysage également très rural avec très peu d'enjeux exposés au risque d'inondation (essentiellement au droit des nombreux anciens moulins jouxtant le cours d'eau). La station de mesure DREAL est implantée au lieu-dit Canabral (commune de Saint-André-de-Najac) depuis 1968.

Les crues historiques de la Serène de Sanvensa (recensées à minima depuis 1968) sont les suivantes :

Jour	Mois	Année	Niveau mesurée	Fréquence de la crue (estimée)
16	Juin	1970	3 m 20	Q50
14	Décembre	1981	2 m 90	Q20
4	Décembre	2003	2 m 99	Q20 à Q50
5	Septembre	2005	2 m 70	Q10 à Q20
11	Juin	2007	2 m 77	Proche Q20
23	Janvier	2009	2 m 55	Q10
27	Avril	2015	2 m 47	Proche Q10
4	Mars	2017	2 m 47	Proche Q10

Les autres affluents et sous-affluents non-équipés de stations hydrométriques

Plusieurs affluents de la rivière Aveyron ne sont pas équipés de stations hydrométriques, situation qui ne facilite pas le recensement des crues historiques. Parmi ces affluents et sous-affluents exposés à des enjeux inondation, peuvent être cités le Verlenque, l'Olip, le Lugagnac, la Briane, l'Auterne, l'Algouse et ses affluents (Bourdouyre et Merdarie), le Notre-Dame, la Doulouze ou encore l'Assou.

L'exploitation du réseau de repères de crues, ou encore de sources bibliographiques diverses (rapports historiques, articles de presse, témoignages...) permet de recenser plusieurs événements ayant touchés des affluents ou sous-affluents de la rivière Aveyron :

✓ **Le Verlenque**

Sur cet affluent rive gauche de l'Aveyron à Sévérac d'Aveyron (haute vallée), a minima un événement majeur a été recensé, s'agissant de la crue du 26 octobre 1979 (rue Emile Zola – commune de Sévérac d'Aveyron). Le repère a été nivelé en 2018 à la côte 676.66 m NGF

(<https://www.reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr/site/sev-1-le-verlenque-aux-calquieres-rue-emile-zola>)

✓ **L'Olip**

Sur cet affluent, également rive gauche de l'Aveyron à Sévérac d'Aveyron (haute vallée), a minima un événement majeur a été recensé, s'agissant de la crue du 3 mars 1930 (lieu-dit Le Cayrol – Recoules Prévinquières – commune de Sévérac d'Aveyron). Le repère a été nivelé en 2018 à la côte 627.22 m NGF

(<https://www.reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr/site/sev-5-lolip-recoules-previnquieres-le-cayrol>)



Photo n°5 : Repère de la crue du 3 mars 1930 sur le pont de l'Olip (RD 96) à Recoules-Prévinquières (2017 – Sévérac d'Aveyron)

Source : SMBV2A

✓ **Le Lugagnac**

Affluent également rive gauche de la rivière Aveyron sur la commune de Bertholène, le Lugagnac est particulièrement exposé au risque inondation. 2 lotissements construits fin des années 1970 / début des années 1980 sont localisés dans le lit majeur de ce cours d'eau.

Les principaux évènements de crues recensés sur ce cours d'eau sont les suivants :

Jour	Mois	Année	Description de l'évènement
28	Mai	1835	« l'orage a occasionné des dégâts considérables, surtout sur les 2 ruisseaux traversant le village de Bertholène (Lugagnac et Riou del Mas) »
7-8-9	Octobre	1920	Ces 3 dates sont marquées par des inondations ayant affecté grandement la commune de Bertholène. Les communes de Laissac et Bertholène ont demandé au sous-préfet des dégrèvements d'impôts ainsi que des secours pour les administrés victimes « de ce fléau »
	Janvier	1966	Lors de la séance du conseil municipal du 23 janvier de cette année, les dégâts causés par les inondations du Lugagnac sont analysés
13-14	Décembre	1981	Le lotissement Beauséjour est la zone la plus touchée. Mais il ne faut pas omettre l'impact sur les quartiers de la source de la Fontaine, de la place de la mairie, et sur les chemins (d'Ayrinhac à la Planque, du chemin de Lestrade...). D'après les témoignages, les hauteurs d'eau étaient moindres d'environ 30 cm par rapport à l'évènement de 1999
4	Mai	1999	L'inondation a touché 63 habitations réparties en 3 zones principales ainsi que 8 véhicules. A cela, nous devons ajouter les édifices publics : mairie, cuisine de la salle des fêtes, école publique, poste et la voirie communale. Les 3 zones touchées sont : <ul style="list-style-type: none"> - Le lotissement du stade (4 maisons sinistrées avec 30 à 110 cm de hauteur d'eau) - Le lotissement Beauséjour et la rue de l'église (17 maisons touchées avec 40 à 120 cm de hauteur d'eau) - Le bourg de Bertholène (32 maisons sinistrées et 4 bâtiments publics avec 70 à 150 cm de hauteur d'eau)

A noter que cet affluent est équipé d'une station hydrométrique très récente (2021) directement gérée par le SMBV2A (avec courbe de tarage en cours de réalisation).



Photo n°6 : **Extrait article de presse faisant référence à la crue du 13/12/1981 à Bertholène**

Source : la Dépêche du Midi Aveyron du 14/12/1981

✓ **La Briane (La Garrigue)**

Affluent également rive gauche de la rivière Aveyron sur la commune du Monastère, la Briane est susceptible de créer quelques désordres dans l'hypothèse d'une crue concomitante de la rivière Aveyron (au niveau de la zone de confluence dans le village du Monastère – place de la mairie). Un repère de la crue du 3 décembre 2003 est justement recensé au droit de la confluence entre la Briane et l'Aveyron (<https://www.reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr/site/ra-8-laveyron-place-de-la-mairie>). Lors de cette crue, il est précisé que « la Briane elle-même est restée sous le niveau des premières terrasses ».

Un évènement est également répertorié sur un affluent principal de la Briane, s'agissant du ruisseau de La Garrigue (commune de Sainte-Radegonde). Le 14 mai 1988, un orage intense s'est abattu sur le sous-bassin du ruisseau de Lagarrigue, provoquant une crue et des désordres importants sur le secteur d'Istournet. Selon Centre Presse Aveyron (édition du 16/05/1988) « on ne dénombre pas les caves et les garages inondés quand ce ne sont pas les habitations. Hier, le maire de la commune de Sainte-Radegonde, M. Geniez, s'est rendu sur place pour tenter d'évaluer les dégâts, selon lui très importants ».

✓ **L'Auterne (Le Fontanges)**

L'Auterne est un affluent rive droite de la rivière Aveyron s'écoulant principalement sur les communes d'Onet-le-Château et Rodez (sur le territoire de Rodez Agglomération). Selon le PPRI Aveyron Amont - Auterne « même à l'occasion d'un orage moyen, des débordements de l'Auterne sont constatés dans les plaines de Saint-Mayme, de la Roque et de la Gaffardie (Nostre-Seigne), surtout lorsque les sols sont déjà saturés en eau et que l'évaporation est réduite (période d'hiver ou de début de printemps) ».

Les évènements recensés sur l'Auterne sont notamment les épisodes de crues du :

- 4 décembre 2003, largement documentée par le rapport de levé de laisses de crues et la cartographie des zones inondées (Risques et territoire pour DDE 12 – 2004)
- 23 novembre 2019, ayant engendré la pose d'un repère de crue à l'initiative du SMBV2A (<https://www.reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr/site/ra-13-lauterne-sur-la-plaine-nostre-seigne>)

Sur le ruisseau de Fontanges, affluent principal de l'Auterne, un repère de la crue du 4 décembre 2003 a également été répertorié aux abords de la zone commerciale des Moutiers.



Photo n°7 : crue de l'Auterne du 23 novembre 2019 sur la plaine de Nostre Seigne (Onet-le-Château)
Source : Rodez Agglomération

✓ **L'Algouse (le Bourdouyre, le Merdarie, le Viarens)**

L'Algouse est un affluent principal rive droite de l'Alzou à Villefranche de Rouergue. Il draine un bassin versant d'environ 46 km² avec 3 affluents principaux que sont le Bourdouyre, le Merdarie et le Viarens. Plusieurs évènements de crues sont recensés sur ce bassin sensible où un certain nombre d'enjeux sont localisés en zone inondable (bourg de Saint-Rémy et zone d'activité économique de Farrou en particulier).

Les principaux évènements recensés sur l'Algouse et ses affluents sont les suivants :

Jour	Mois	Année	Description de l'évènement
31	Mai	1951	Repère de crue recensé au niveau de la maison de l'ancien Moulin de Farrou (Algouse). L'eau est montée jusqu'à la marque sur la voûte de la porte de la cave (287.44 m NGF)
3	Octobre	1960	Repère de crue recensé sur la grange en aval immédiat de l'ancien Moulin de Farrou (Algouse). L'eau est montée jusqu'à la marque sur le poteau de la porte de la grange (288.45 m NGF). Selon d'autres témoignages, cette crue majeure avait également engendré l'emportement du ballast soutenant la voie SNCF à Farrou.
11	Juin	1992	« les sapeurs-pompiers villefranchois ont dû sortir de l'eau une vingtaine de voitures garées sur le parking du Relais de Farrou, inondé par la crue du petit ruisseau (Algouse) » (source Le Villefranchois 19/06/1992). Au Moulin de Farrou, l'eau a atteint la côte 286.50 m NGF)
13	Mai	1994	« De très fortes pluies (50 mm et parfois plus) se sont abattues, dans la nuit du vendredi 13 au samedi 14 mai, sur toute la partie Ouest du département et tout particulièrement sur Villefranche. Les ruisseaux de Notre-Dame, Merdarie, Algouse, Doulouze, Malpas et Cluzel sont à l'origine des dégâts causés » (source Centre presse Aveyron 19/05/1994)
3	Décembre	2003	Repère de crue recensé au niveau de la maison de l'ancien Moulin de Farrou (Algouse). L'eau est montée jusqu'à la marque sur la porte de la cave (286.86 m NGF)
5	Juin	2007	Repère de crue recensé au niveau du Relai de Farrou (Algouse). Le niveau d'eau atteint dans la salle de restaurant est de 1,20 m (287.70 m NGF)
10	Juin	2007	Repère de crue recensé au niveau du Relai de Farrou (Algouse). Le niveau d'eau atteint dans la salle de restaurant est d'environ 40 cm (286.92 m NGF). Cette crue a également marqué le ruisseau du Viarens, inondant la partie basse de la ZAC de Farrou (usine des Fromentiers).
23	Avril	2018	L'évènement a touché principalement le Merdarie en limite aval du bourg de St-Rémy. 3 habitations et 1 salle communale ont été inondées, 4 voitures et du mobilier urbain ont été emportés, un mûr, plusieurs clôtures ainsi que des voiries ont été endommagés. La hauteur d'eau mesurée dans la salle communale du cercle est de 1,03 m (298.63 m NGF)
29	Mai	2018	La crue a touché l'Algouse (80 cm d'eau au niveau du rez-de-chaussée du Relai de Farrou) et le Bourdouyre (rez-de-chaussée d'une maison d'habitation et plusieurs caves inondées dans le bourg de St-Rémy). Plusieurs indices permettent d'évaluer cette crue à une fréquence proche de la Q100 (pour mémoire, un nouveau pont routier a été construit en 2016 à Farrou, avec une section hydraulique permettant de s'assurer que le Relai de Farrou ne soit plus inondé en-deçà de la Q40)

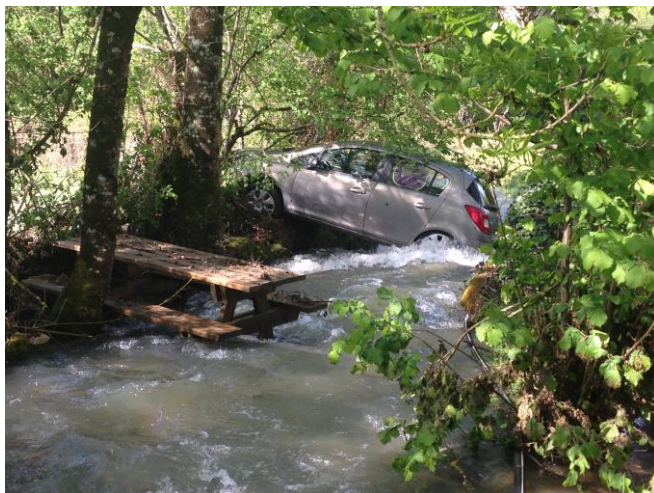


Photo n°8 : crue de l'Algouse et du Merdarie du 23 avril 2018 (Saint-Rémy)

Source : SMBV2A

✓ **Le Notre-Dame**

Le Notre-Dame est également un affluent rive droite de l'Aveyron qu'il rejoint dans la Bastide de Villefranche de Rouergue. Il draine un bassin versant sédimentaire (calcaire) d'environ 22 km², principalement sur les communes de Toulonjac et Villefranche de Rouergue. Plusieurs évènements de crues sont recensés sur ce bassin sensible où un nombre important d'enjeux sont localisés en zone inondable. A partir de la Place Fontanges, soit environ 1km en amont de la confluence avec l'Aveyron, le ruisseau de Notre-Dame se divise en 3 bras fortement anthropisés (avec de nombreux passages souterrains) : la Vénérie, le canal du Moulin et la Boudoumie.

Les principaux évènements recensés sur le ruisseau de Notre-Dame sont les suivants :

Jour	Mois	Année	Description de l'évènement
23	Juin	1619	Plusieurs évènements de crues sont recensés dans les archives municipales de Villefranche de Rouergue
7	Juin	1712	
1er	Janvier	1723	
19	Décembre	1725	
?	?	1800	
?	?	1850	
?	?	1858	
?	?	1872	
?	?	1891	
3	Mars	1930	Les eaux envahissent la promenade du Guiraudet, et les services techniques de la ville de Villefranche doivent procéder à la démolition du muret localisé entre les 2 ponts de l'Aveyron (pont du Consul et pont Neuf) pour permettre l'évacuation des eaux vers la rivière Aveyron (voir photos disponibles auprès des archives municipales)
6	Décembre	1937	Ces évènements de crues sont recensés dans les archives municipales de Villefranche de Rouergue
15	Mars	1958	
4	Octobre	1960 1691 (?)	Alors que plusieurs documents font état de la crue du 4 octobre 1960, d'autres mentionnent plutôt celle du 4 octobre 1961 sans qu'il ne soit possible d'établir avec certitude l'année de l'évènement (entre 1960 et 1961). Néanmoins, si nous faisons référence aux crues recensées sur les cours d'eau voisins (Alzou, Algouse et Doulouse notamment), il y a de

Jour	Mois	Année	Description de l'évènement
			fortes probabilités pour que l'évènement soit survenu en octobre 1960. Cetle crue est recensée sur le repère positionné sur la fontaine de Treizes-Pierres à Villefranche de Rouergue à la côte NGF 274.51 m https://www.reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr/site/vdr-7-fontaine-de-treize-pierres M. COLONGES (ancien meunier du Moulin de la Conque rencontré en 2022) précise que le niveau d'eau lors de cette crue « <i>est monté jusqu'à 5 cm sous la dalle du quai de chargement du moulin</i> » (encore visible) inondant ainsi l'intégralité de la place Fontanges.
29	Mai	1968	Un rapport détaillé établi par les services techniques municipaux de Villefranche de Rouergue rend compte de cet évènement faisant suite à un violent orage. Il est surtout question de la vallée sèche du Boundou (rive gauche du ruisseau de Notre-Dame au niveau de l'Av de Toulouse) qui a connu un ruissellement important.
13	Mai	1994	« <i>De très fortes pluies (50 mm et parfois plus) se sont abattues, dans la nuit du vendredi 13 au samedi 14 mai, sur toute la partie Ouest du département et tout particulièrement sur Villefranche. Les ruisseaux de Notre-Dame, Merdarie, Algouse, Doulouse, Malpas et Cluzel sont à l'origine des dégâts causés</i> » (source Centre presse Aveyron 19/05/1994)
4	Février	2003	Pluies fortes sur la zone du Boundou (rive gauche du ruisseau de Notre-Dame au niveau de l'Av de Toulouse) avec des reportages photographiques réalisés par les services techniques de Villefranche de Rouergue
10	Juin	2007	
23	Avril	2018	La crue provoque des dommages dans le bourg de Toulonjac : un garage et les fondations d'une maison en cours de construction inondés, des réseaux d'assainissement et d'eau potable mis à nu, une partie de la route communale (vers Biron) détériorée (voir rapport SMBV2A avec reportage photo et vidéo)
29	Mai	2018	Une vidéo (disponible auprès du SMBV2A) permet de visualiser le débordement du ruisseau de Notre-Dame depuis le mûr-parapet rive droite de l'étang du Moulin de la Conque, vers l'Av. du Quercy (Villefranche de Rouergue)

✓ **La Doulouse (ou Doulouze)**

La Doulouse est un affluent rive gauche de l'Aveyron qui prend sa source sur les hauteurs granitiques du Ségala (Morlhon-le-Haut). Avant sa confluence avec l'Aveyron, en limite aval de la partie urbaine de Villefranche de Rouergue, le cours d'eau traverse des gorges escarpées avec une pente très forte.

Comme le précise le PPRI initial de Villefranche de Rouergue (DDE 12 – 2002), « Directement dépendant du régime des précipitations, le Ruisseau de la Doulouse peut acquérir, suite à de violents orages, un comportement torrentiel, éroder les berges et charrier des matériaux tels que de la boue, des graviers, des petits blocs, des branchages ... L'extension de ses crues reste toutefois très limitée avant son embouchure ».

L'analyse des articles de presse compilés dans le PPRI de Villefranche de Rouergue permet de recenser à minima 4 évènements de crues marquants sur la Doulouse, sur la période 1958-2023 :

Jour	Mois	Année	Description de l'évènement
15	Mars	1958	« Pour la 3 ^{ème} fois en 5 ans, le quartier de la Maladrerie, à l'entrée de Villefranche, a été sinistré lundi soir à la suite d'une crue de la Doulouze. Malgré les travaux effectués à la suite des inondations de 1958 puis 1960, le ruisseau grossi des eaux des orages est sorti de son lit après avoir balayé le barrage de protection édifié par les Ponts et Chaussées en 1961, il a endommagé les jardins et les maisons voisines, manquant de fort peu de rééditer la catastrophe de 1958, dont les sinistrés, pas encore indemnisés, se souviennent amèrement... » (source Centre presse Aveyron 07/06/1963)
3	Octobre	1960	
3	Juin	1963	
16	Juin	1970	« Finalement, ce sont les dégâts causés par la Doulouze à la Maladrerie qui ont été les plus spectaculaires et les plus graves. Il n'y a fort heureusement pas eu d'accident de personne, avec des dégâts matériels (la route d'Albi coupée et la maison Martin écroulée) ... » (source Centre presse Aveyron 18/06/1970)
13	Mai	1994	« De très fortes pluies (50 mm et parfois plus) se sont abattues, dans la nuit du vendredi 13 au samedi 14 mai, sur toute la partie Ouest du département et tout particulièrement sur Villefranche. Les ruisseaux de Notre-Dame, Merdarie, Algouse, <u>Doulouze</u> , Malpas et Cluzel sont à l'origine des dégâts causés » (source Centre presse Aveyron 19/05/1994)

✓ **Le Malpas**

Tout comme le ruisseau Notre-Dame, le Malpas prend sa source sur les collines calcaires dominant Villefranche de Rouergue (à l'Ouest). Il s'enfoncé ensuite dans un modeste vallon pour rejoindre l'Aveyron (rive droite) après avoir traversé une zone plane.

La vulnérabilité du Malpas au risque inondation se situe essentiellement en amont de sa zone de confluence avec la rivière Aveyron (partie sud-ouest de la ZI des Gravasses et route de Monteils).

Le PPRI de Villefranche de Rouergue (SCP Gravalier – Fourcadier pour DDT12 – 2022) recense uniquement la crue du 14 décembre 1981 sur le ruisseau du Malpas avec peu d'enjeux touchés : « les prés en rive gauche à l'amont et l'aval du pont de la RD89 (ouvrage mentionné comme sous-dimensionné) sont régulièrement inondés ». A noter également que la vulnérabilité aux inondations du ruisseau du Malpas a augmenté significativement au début des années 1990 avec la création du lotissement des Granges (route de Monteils) dans le lit majeur du cours d'eau. L'article de Centre-Pressé Aveyron du 19/05/1994 précise que « les ruisseaux Notre-Dame, Merdarie, Algouse, Doulouze, Malpas et Cluzel sont à l'origine des dégâts causés par la crue du 13 au 14 mai 1994 » (voir plus haut)

✓ **L'Assou (Le Dassou)**

L'Assou traverse les communes de La Rouquette et de Monteils avant de confluer en rive droite de l'Aveyron au niveau de ce dernier village suite à un parcours d'environ 14 km. Son bassin versant repose essentiellement sur des terrains sédimentaires et son lit mineur est globalement peu encaissé avec une large plaine alluviale. Le Dassou est un affluent principal de l'Assou (rive droite) avec lequel il conflue en amont immédiat du bourg de la Rouquette (complexe sportif).

A minima 3 évènements de crues sont recensés au niveau de l'Assou, dont un récent :

Jour	Mois	Année	Description de l'évènement
?	Août	1939	Cette crue a été recensée via un repère ancien localisé sur une maison du centre du village de La Rouquette (maison Guibert n°394 – section F). Le niveau de la crue a été nivelé à la côte NGF 264.12 m, représentant environ 1,75 m d'eau dans l'actuelle salle des fêtes du village. https://www.reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr/site/larou-1-lassou-au-niveau-de-la-salle-des-fetes-de-la-rouquette
14	Décembre	1981	Cette crue a été recensée via un repère ancien localisé sur l'ancien lavoir du village de Monteils. Le niveau de la crue a été nivelé à la côte NGF 232.39 m. L'ancien restaurant localisé en rive gauche du pont de la RD 47 a été inondé au rez-de-chaussée. A noter que cette crue a été concomitante avec la crue de la rivière Aveyron, ce qui n'a pas épargné cette zone de confluence. https://www.reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr/site/lassou-monteils-au-niveau-du-pont-de-la-rd-47
26	Juin	2020	Cette crue récente a été nivelée à la côte NGF 262.73 m, représentant environ 35 cm d'eau dans la salle des fêtes du village de La Rouquette. Cette inondation a fait suite à un gros phénomène orageux ayant également touché la commune de Monteils où un ruissellement important a été constaté. La zone de confluence entre le Dassou et l'Assou (commune de La Rouquette) a également été touchée avec à minima une maison inondée (près du Moulin de Castel) et une passerelle détériorée.



Photo n°9 : Repères sur la salle des fêtes de La Rouquette matérialisant les crues d'août 1939 (en haut) et juin 2020 (en bas) (2023 – La Rouquette)
Source : SMBV2A

4-1-3- Bilan

Le bassin versant de l'Aveyron amont a donc été marqué par plusieurs évènements au cours des siècles passés, avec des crues répertoriées dès 1619 pour le ruisseau de Notre-Dame et 1835 pour le Lugagnac.

Bien évidemment, les chroniques d'évènements recensés est plus important depuis les années 1900 compte-tenu de sources de données plus facilement disponibles à partir de cette date (avec l'installation progressive de stations hydrométriques, d'abord sur la rivière Aveyron et ensuite sur les principaux affluents).

Concernant la rivière Aveyron, les deux crues de référence (Q50 à Q100 en fonction des secteurs) sont celles de décembre 1906 (Ruthénois et Villefranchois) et mars 1930 (Laguépie). A noter que les crues plus récentes (1981 et 2003 en particulier) sont des événements plus proches d'une occurrence vicennale à trentennale. Cela signifie que la quasi-totalité de **la population présente aujourd'hui sur ce territoire n'a jamais connu de crue majeure de la rivière Aveyron, la dernière remontant à 1930, soit il y a presque un siècle. Ce contexte justifie donc d'autant plus que des actions visant à mieux connaître le risque et à « cultiver sa mémoire » soient entreprises** (ce qui est déjà le cas même s'il convient de l'améliorer encore).

Du côté des affluents, le contexte est assez différent de la rivière Aveyron puisque des événements majeurs sont régulièrement recensés même s'il est beaucoup plus difficile d'estimer leurs occurrences précises (en l'absence de stations hydrométriques dans beaucoup de situations). Ainsi par exemple, plusieurs crues significatives ont pu être observées ces dernières années sur la Doulouse (années 1960), la Serène (1970) le Lugagnac (1999), l'Algouse et ses affluents (2007-2018). Dans ces cas de figure, les crues sont quasiment toujours consécutives à des orages violents très localisés.

Ce qui ressort de l'analyse des différentes données de crues est que le territoire de l'Aveyron Amont n'est jamais touché de manière uniforme par un même événement. En effet, l'Aveyron et ses affluents (et même sous-affluents) ne subissent pas toujours les mêmes précipitations et ne réagissent pas forcément aux mêmes événements.

L'espacement temporel entre des événements importants est également très aléatoire, pouvant aller de plusieurs dizaines d'années jusqu'à seulement quelques jours. Par exemple, en 2007 (5 et 10 juin) et 2018 (23 avril et 29 mai), le bassin de l'Algouse (Ouest Aveyron) a été marqué par des crues significatives espacées seulement de quelques jours.

Enfin, les évolutions climatiques font craindre une fréquence accrue des événements dits « extrêmes » et la possibilité de voir un jour des niveaux de crues supérieurs à ceux connus jusqu'à présent. C'est pourquoi il est primordial de garder à l'esprit que le risque d'inondations sur le territoire est bien présent, et que des événements similaires à ceux connus, voire même plus importants, sont susceptibles de se produire. Encore une fois, l'enjeu de « préservation de la mémoire du risque » est très important.

4-2- Connaissance du risque

4-2-1- Aléa

Sur le bassin de l'Aveyron Amont, le risque d'inondation est principalement du type « débordement de cours d'eau », mais il résulte également de phénomènes de ruissellement de versant, en particulier sur les secteurs plus fortement urbanisés (pôles Ruthénois et Villefranchois notamment). Pour rappel, le territoire reçoit une précipitation annuelle variant de 700 à 1000 mm (en moyenne).

Comme nous l'avons vu, le bassin versant de l'Aveyron se situe à l'interface de plusieurs influences climatiques (océanique, méditerranéenne, et montagnarde), même si la prédominante est de type océanique.

Dans ce contexte, nous distinguons deux périodes plus propices aux crues, en général séparées par une longue période d'étiage :

- de décembre à mars (décembre 1906-1981-2003, mars 1930),
- au début de l'automne à l'occasion d'événements qualifiés de « Cévenols », où l'influence méditerranéenne, possiblement conjuguée aux reliefs montagneux (notamment sur la partie Est du bassin versant) peut engendrer des crues qui découlent de précipitations très intenses et localisées.

Enfin, il n'est pas rare que de petits bassins versants se mettent en charge à l'occasion d'orages printaniers et estivaux possiblement intenses, comme cela a été le cas ces dernières années (2018 et 2020 sur l'Ouest Aveyron, sur les bassins de l'Algouse, du Notre-Dame et de l'Assou).

Concernant les inondations torrentielles et par ruissellement, ces dernières ont le plus souvent lieu sur des sous-bassins versants qui présentent un relief important. Elles s'observent à l'occasion d'orages localisés lorsque les sols sont saturés en eau (généralement lorsque des pluies abondantes ont précédé l'orage en question). L'exemple le plus marquant de ce type d'inondation est celui du Lugagnac (Bertholène) concernant l'évènement de mai 1999 : la crue consécutive à un orage a fait suite à une période de sol détrempé, sur un relief qui plus est très prononcé, le Lugagnac prenant sa source sur le massif forestier des Palanges.

Il est également important de signaler que les crues peuvent être aggravées localement sur les secteurs sédimentaires (haute vallée et Ouest Aveyron en particulier), par un effet de siphonage brutal des réseaux karstiques.

En référence à la cartographie ci-dessous, le risque d'inondations est présent sur la majeure partie du bassin de l'Aveyron Amont, comme en témoignent les nombreux arrêtés de catastrophe naturelle (figure 8) ayant été recensés entre 1982 et 2021 (date de création du régime CATNAT).

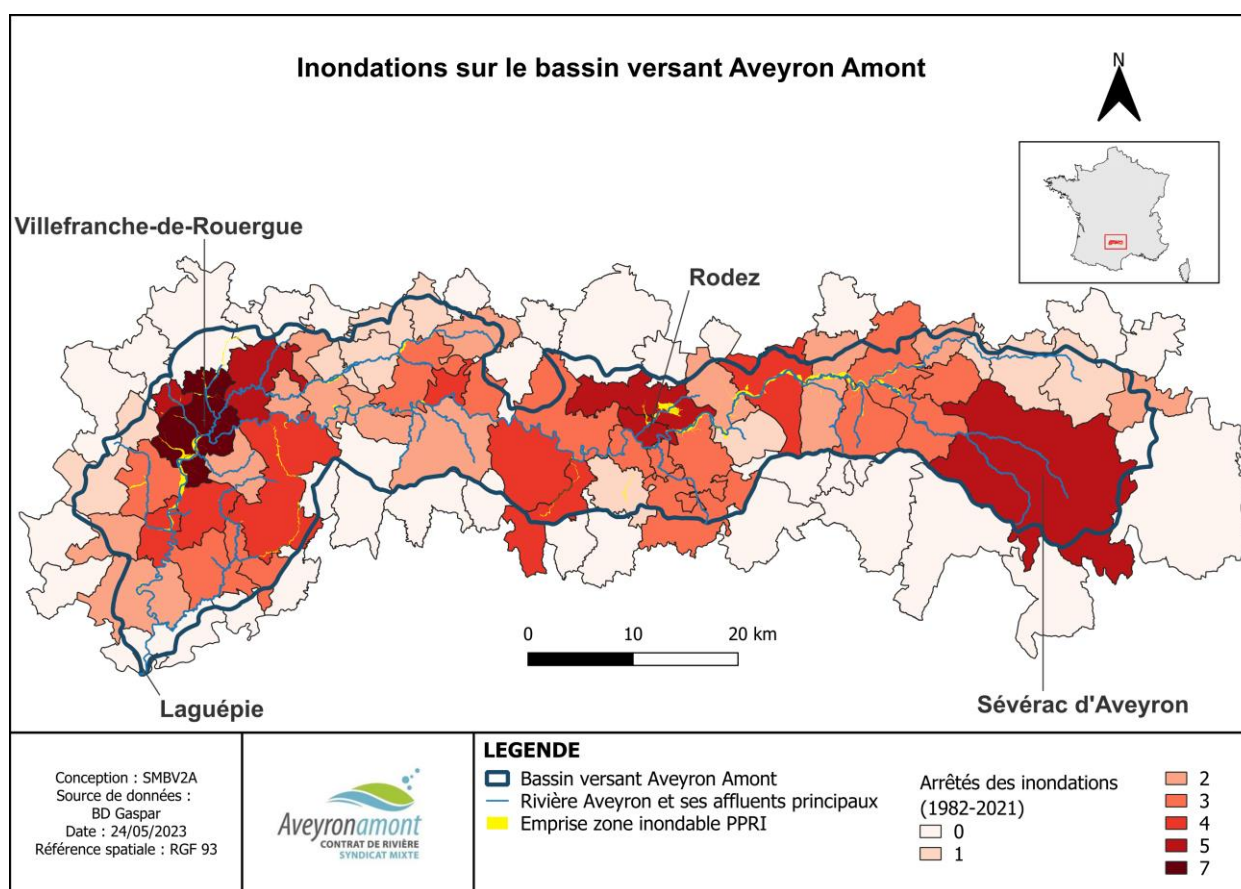


Figure 8 : Cartographie des arrêtés de catastrophe naturelle « inondations et coulées de boues » décrétés sur le bassin versant Aveyron Amont (période 1982 à 2021)

4-2-2- Enjeux

Une analyse du risque d'inondation a été réalisée en croisant les données disponibles sur l'aléa (PPRI ou à défaut CIZI) avec les enjeux en présence (bâti et infrastructures publiques en zone inondable). Pour mémoire, un test a également été opéré visant à croiser les enjeux avec la cartographie des enveloppes d'approche des inondations potentielles (EAIP). Aussi, ce test ne s'est pas avéré pertinent (sauf cas particuliers) compte-tenu des échelles de comparaison non-adaptées.

Ainsi, ce premier niveau d'analyse cartographique et de bases de données, a été complété par un travail de compilation des données issues d'entretiens individuels et/ou d'enquêtes de terrain auprès des communes.

Concernant les entretiens avec les communes, il est utile de préciser que le chargé de mission³ inondations / PAPI du SMBV2A est en poste sur le bassin versant depuis 1998 (d'abord en tant que technicien de rivière basse vallée sur la période 1998-2010, puis animateur espace rural - inondations sur la période 2011-2022). Dans ce contexte, ce dernier a une connaissance assez fine des enjeux, en particulier sur la basse vallée (de Rodez à Laguépie) qu'il a pratiquée depuis 25 ans. L'animateur PAPI a ainsi participé à la grande majorité des entretiens avec les communes, réalisés dans le cadre de l'élaboration ou de la révision des PPRI :

- Bassin de l'Aveyron Amont (2017) ;
- Moyenne et basse vallée de l'Aveyron (2022) ;
- Aveyron Amont Auterne (2023).

De plus, à l'occasion d'une première campagne de pose de repères de crues (réalisée sur la période 2018-2021), l'animateur PAPI a rencontré individuellement chaque commune désireuse de recenser, restaurer et valoriser ces repères historiques (soit 16 communes les plus exposées au risque d'inondations). Aussi, lors de ces rendez-vous sur le terrain, le chargé de mission en a également profité pour réaliser un travail de recensement des enjeux.

Enfin, les données issues de plusieurs études hydrauliques et GEMAPI réalisées sur le bassin versant (par divers organismes) ont été recensées afin de mieux apprécier les enjeux en présence (voir bibliographie du présent rapport).

Toutes ces données ont donc été exploitées pour présenter l'état des lieux des enjeux ci-après :

Sur le bassin de l'Aveyron Amont, 62% des communes (soit 52 d'entre-elles) sont au moins en partie soumises au risque d'inondations (figure 9). L'analyse, prenant essentiellement en compte les bâtiments en zone inondable, fait clairement apparaître des disparités sur le territoire entre des secteurs présentant de fortes vulnérabilités, et d'autres bien moins concernés, à l'image des communes localisées sur des plateaux. Ainsi, à l'échelle du bassin Aveyron Amont, plus de 4150⁴ bâtiments sont situés en zone inondable. A noter que cette donnée « bâtiments » est à relativiser dans un contexte où c'est la base de données Topo (2022) qui a été exploitée, et qui identifie de manière précise tout bâtiment différencié. Ainsi, sur une propriété individuelle avec une maison d'habitation, la BD Topo comptabilise très souvent plusieurs bâtiments (exemple : la maison individuelle au sens strict, une possible extension, un garage, un abri au fonds du jardin, etc.).

Enfin, en fonction des communes concernées, la part de bâtiments localisés en zone d'aléa fort (par comparaison à la zone d'aléa moyenne à faible) est différente (voir tableau ci-dessous).

³ Il s'agit du chargé de mission inondation du SMBV2A en poste jusqu'au 31/10/2023

⁴ Selon croisement des couches PPRI et CIZI (pour les secteurs non couverts d'un PPRI) et BD Topo (2022)

Commune	Nombre total Bâtiments en ZI	Bâtiments en ZI en aléa fort	% Bâtiments en ZI en aléa fort
Villefranche-de-Rouergue	1472	829	56%
Sévérac d'Aveyron	214	Indéterminé	Indéterminé
Bertholène	206	115	56%
Onet-le-Château	204	54	26%
Gaillac-d'Aveyron	161	Indéterminé	Indéterminé
Monteils	155	64	41%
Saint-Saturnin-de-Lenne	142	Indéterminé	Indéterminé
La Rouquette	137	95	69%
Rodez	137	63	46%
Palmas d'Aveyron	126	74	59%
Montrozier	103	18	17%
Saint-Rémy	93	49	53%
Le Monastère	91	78	86%
Najac	90	42	47%
Le Bas Ségala	84	74	88%
Laissac-Sévérac l'Église	82	80	98%
Agen-d'Aveyron	58	37	64%
Laguépie	55	35	64%
Belcastel	50	34	68%
Compolibat	49	30	61%
Maleville	40	31	78%
Toulonjac	40	11	28%
Druelle Balsac	37	23	62%
Lunac	33	Indéterminé	Indéterminé
Rignac	31	23	74%
Anglars-Saint-Félix	27	Indéterminé	Indéterminé
Goutrens	26	Indéterminé	Indéterminé
Prévinquières	21	10	48%
La Fouillade	20	12	60%
Sainte-Radegonde	18	4	22%
La Loubière	16	7	44%
Saint-Martin-de-Lenne	14	Indéterminé	Indéterminé
Brandonnet	13	13	100%
Campagnac	13	Indéterminé	Indéterminé
Olemps	13	7	54%
Villeneuve	11	11	100%
Moyrazès	10	9	90%
Saint-André-de-Najac	9	9	100%
Sanvensa	9	9	100%
Mayran	8	6	75%
Colombiès	7	2	29%
Luc-la-Primaube	6	6	100%
Pierrefiche	6	Indéterminé	Indéterminé
Saint-Igest	5	5	100%
Roussennac	4	Indéterminé	Indéterminé
Castanet (82)	4	Indéterminé	Indéterminé
Clairvaux-d'Aveyron	3	3	100%
La Capelle-Bleys	2	2	100%
Baraqueville	1	1	100%
Bournazel	1	Indéterminé	Indéterminé
Morlhon-le-Haut	1	1	100%
Privezac	1	Indéterminé	Indéterminé

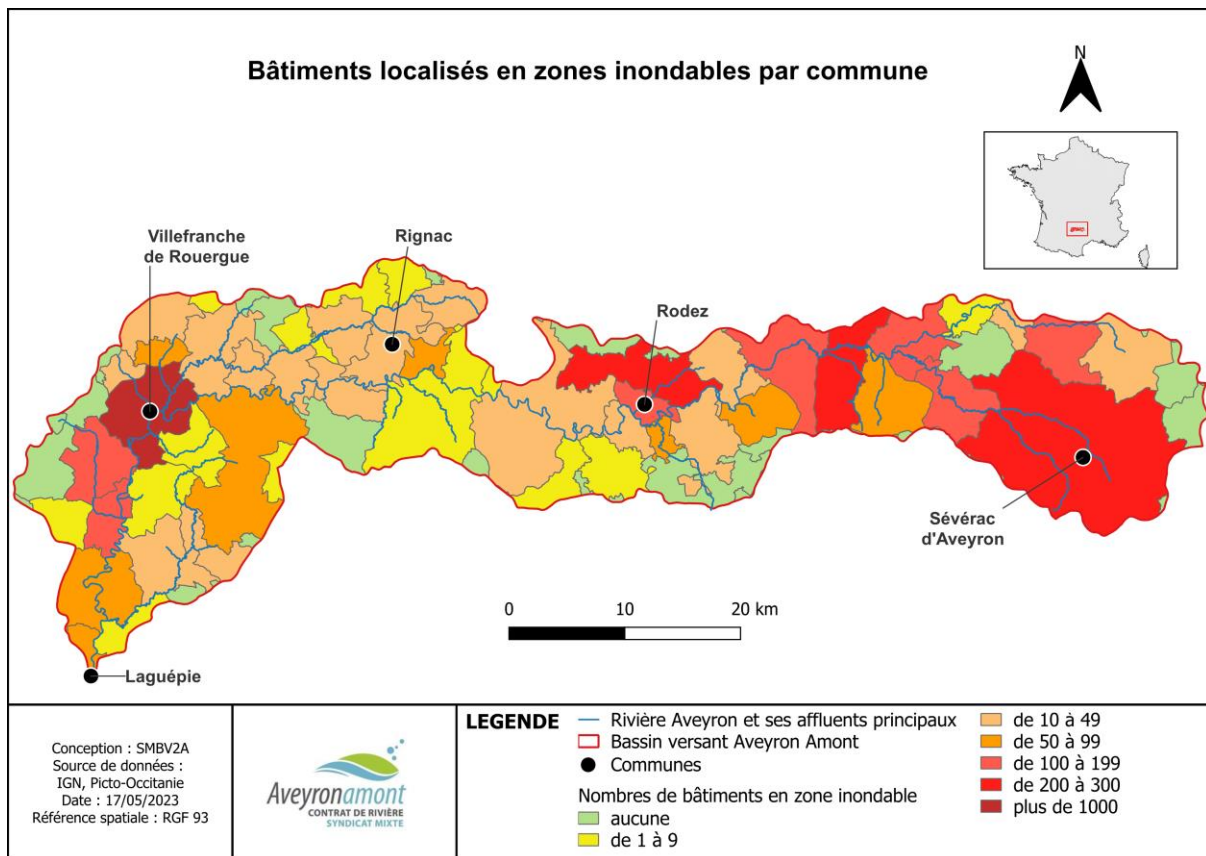


Figure 9 : Cartographie des communes les plus soumises au risque d'inondations
(en terme de bâtiments localisés en zone inondable) sur le bassin versant Aveyron Amont)

Il est utile de préciser qu'aucun ouvrage de protection (digue, barrage écrêteur de crues) n'est présent sur ce bassin versant.

Bien que le bassin Aveyron Amont ne soit pas identifié comme territoire à risque important d'inondations (TRI), certains secteurs apparaissent particulièrement exposés au risque d'inondation. C'est notamment le cas des communes de Villefranche de Rouergue (1472 bâtiments), d'Onet-le-Château (204 bâtiments), Sévérac d'Aveyron (214 bâtiments), ou encore de Bertholène (206 bâtiments), proportionnellement au nombre d'habitants.

Suivant la même logique, un travail de croisement entre les bases de données relatives aux zones inondables (PPRI et CIZI) et les données de populations (base de données INSEE carroyées) a été opéré. Il en ressort que 3669⁵ habitants sont potentiellement localisés en zone inondable. Certaines communes sont plus vulnérables que d'autres, au premier rang desquelles Villefranche de Rouergue (avec 1230 habitant potentiellement localisés en zone inondable) et Onet-le-Château (avec 436 habitant potentiellement localisés en zone inondable).

Cette données INSEE est également à relativiser, s'agissant d'une estimation du nombre d'habitants en zone inondable, plus ou moins proche de la réalité en fonction des communes concernées. Néanmoins, après prise en compte des remarques formulées lors des COTER (juin 2023), cette donnée est globalement proche de la réalité à quelques exceptions près.

⁵ Selon croisement des couches PPRI et CIZI (pour les secteurs non couverts d'un PPRI) et données de population INSEE carroyées (2022)

Commune	Nombre total d'Habitants (estimé) en ZI	Nombre d'habitants (estimé) en ZI en aléa fort	% Nombre d'habitant en ZI en aléa fort
Villefranche-de-Rouergue	1230	785	64%
Onet-le-Château	436	137	31%
Sévérac d'Aveyron	262	<i>Indéterminé</i>	<i>Indéterminé</i>
Rodez	236	186	79%
Le Monastère	221	212	96%
Bertholène	169	120	71%
Montrozier	152	71	47%
Laissac-Sévérac l'Église	108	106	98%
Agen-d'Aveyron	82	66	80%
Monteils	73	61	84%
Toulonjac	73	52	71%
Saint-Saturnin-de-Lenne	64	<i>Indéterminé</i>	<i>Indéterminé</i>
Gaillac-d'Aveyron	59	<i>Indéterminé</i>	<i>Indéterminé</i>
Saint-Rémy	52	42	81%
La Loubière	43	29	67%
Palmas d'Aveyron	43	27	63%
Olemps	40	35	88%
Laguépie	38	35	92%
La Rouquette	34	33	97%
Druelle Balsac	25	24	96%
Anglars-Saint-Félix	23	<i>Indéterminé</i>	<i>Indéterminé</i>
Prévinquières	21	15	71%
Saint-Martin-de-Lenne	21	<i>Indéterminé</i>	<i>Indéterminé</i>
Le Bas Ségala	20	19	95%
Goutrens	16	<i>Indéterminé</i>	<i>Indéterminé</i>
Rignac	15	14	93%
Najac	13	11	85%
Compolibat	12	10	83%
Belcastel	11	10	91%
Campagnac	11	<i>Indéterminé</i>	<i>Indéterminé</i>
Lunac	10	<i>Indéterminé</i>	<i>Indéterminé</i>
Pierrefiche	9	<i>Indéterminé</i>	<i>Indéterminé</i>
Villeneuve	7	7	100%
Brandonnet	5	5	100%
Clairvaux-d'Aveyron	5	5	100%
Roussennac	5	<i>Indéterminé</i>	<i>Indéterminé</i>
La Fouillade	5	5	100%
Mayran	4	4	100%
Sainte-Radegonde	4	2	50%
Sanvensa	4	4	100%
Moyrazès	3	3	100%
Colombiès	2	2	100%
Maleville	2	2	100%
Luc-la-Primaube	1	1	100%

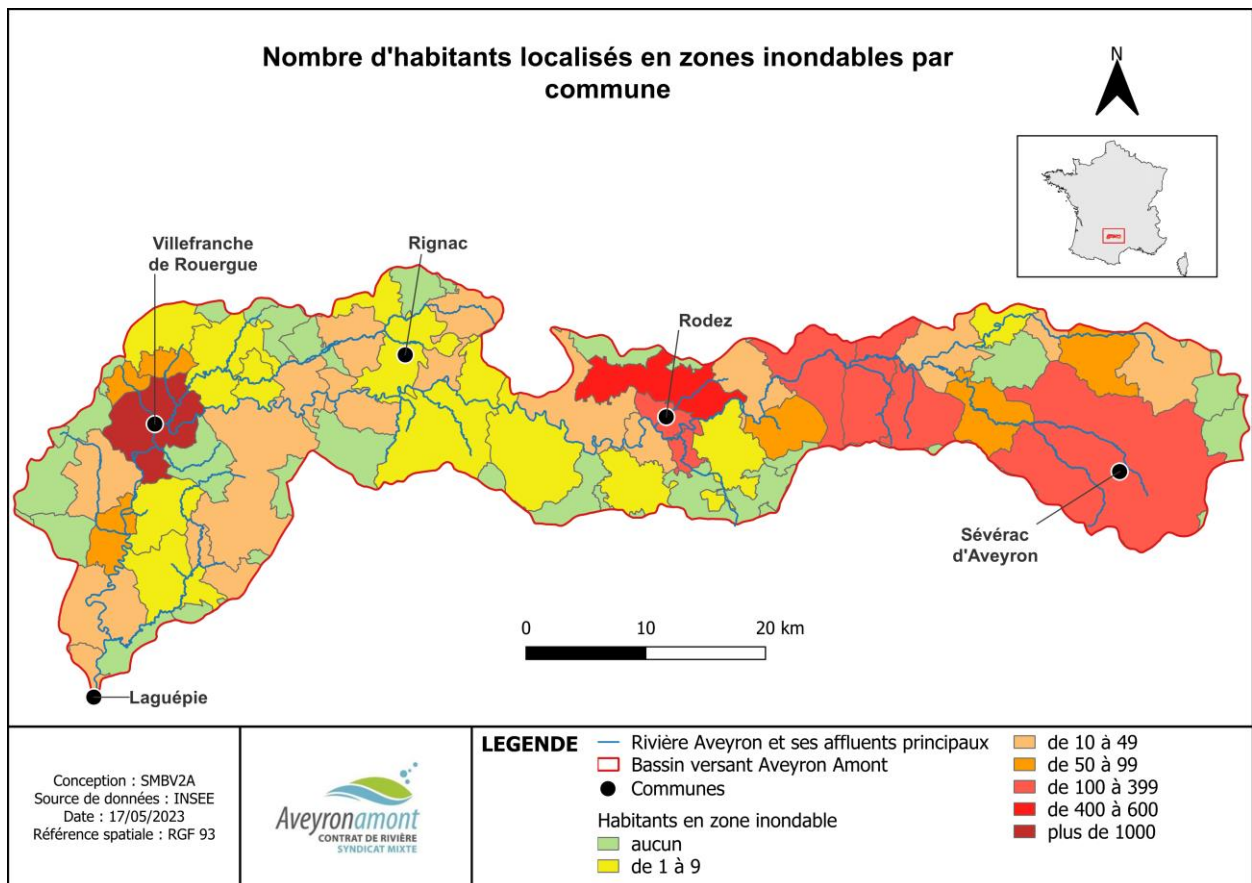


Figure 10 : Cartographie des communes les plus soumises au risque d'inondations
(en termes de nombre d'habitants localisés en zones inondables) sur le bassin versant Aveyron Amont

Le travail d'état des lieux a également consisté à recenser la présence d'établissements recevant du public (ERP) en zones inondables (magasins, établissements scolaires, infrastructures sportives et culturelles, lieux de cultes, campings et résidences de tourisme, etc...). Le résultat de ce travail a été présenté aux commissions territoriales (COTER) de juin 2023, et quelquefois actualisé suite aux retours des participants.

Il ressort de cette analyse, les données suivantes avec un total de 138 ERP recensés en zone inondable :

Commune	Nombre d'ERP en ZI
Villefranche-de-Rouergue	70
Onet-le-Château	16
Rodez	8
La Rouquette	8
Gaillac-d'Aveyron	6
Najac	5
Bertholène	4
St-Saturnin-de-Lenne	3
Agen-d'Aveyron	3
Belcastel	3
Le Monastère	3
Sévérac d'Aveyron	2
Saint-Rémy	1
Palmas d'Aveyron	1
Prévinquières	1
La Loubière	1

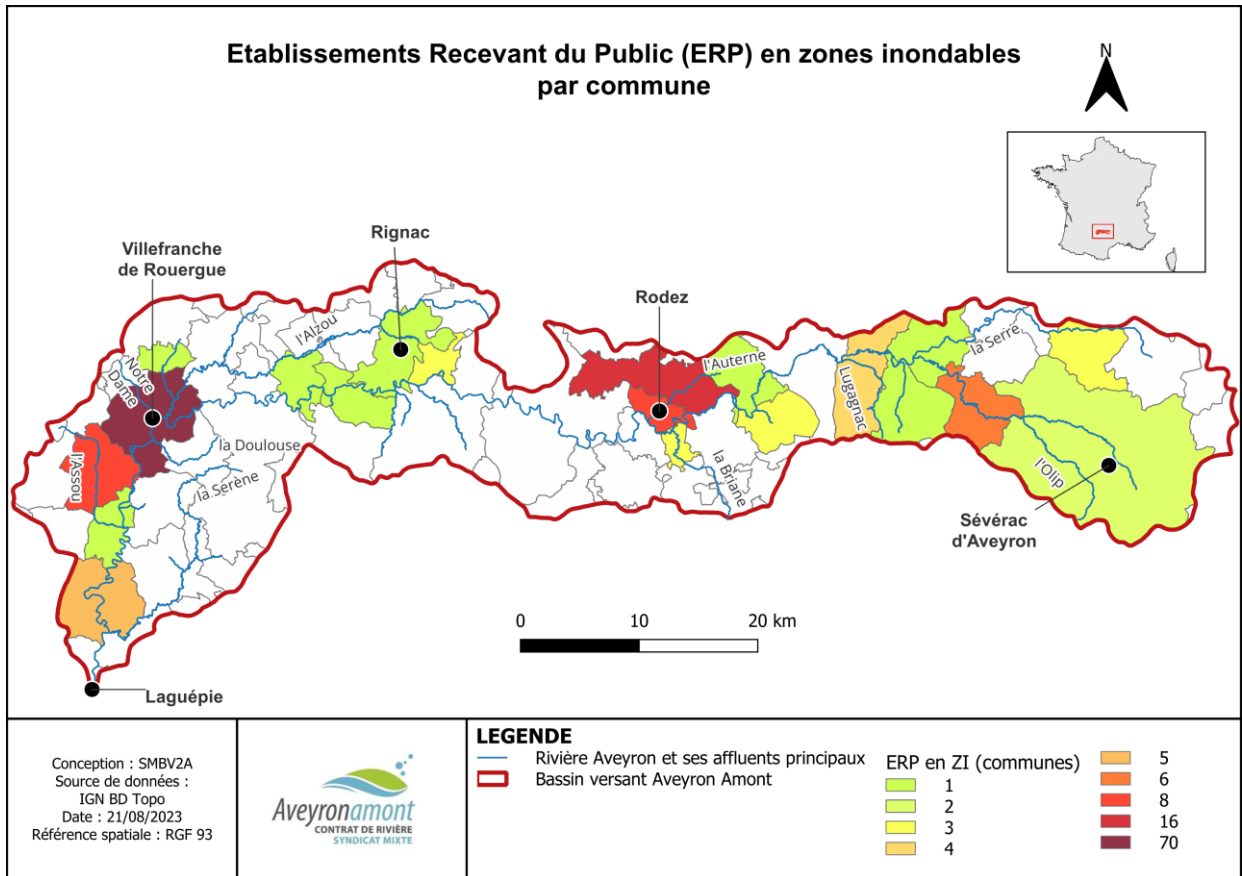


Figure 11 : Cartographie des établissements recevant du public (ERP) en zones inondables (nombre / commune) sur le bassin versant Aveyron Amont

Les deux cartographies ci-après permettent de zoomer sur deux secteurs à enjeux ERP concernant plus particulièrement Onet-le-Château / Rodez et Villefranche de Rouergue :

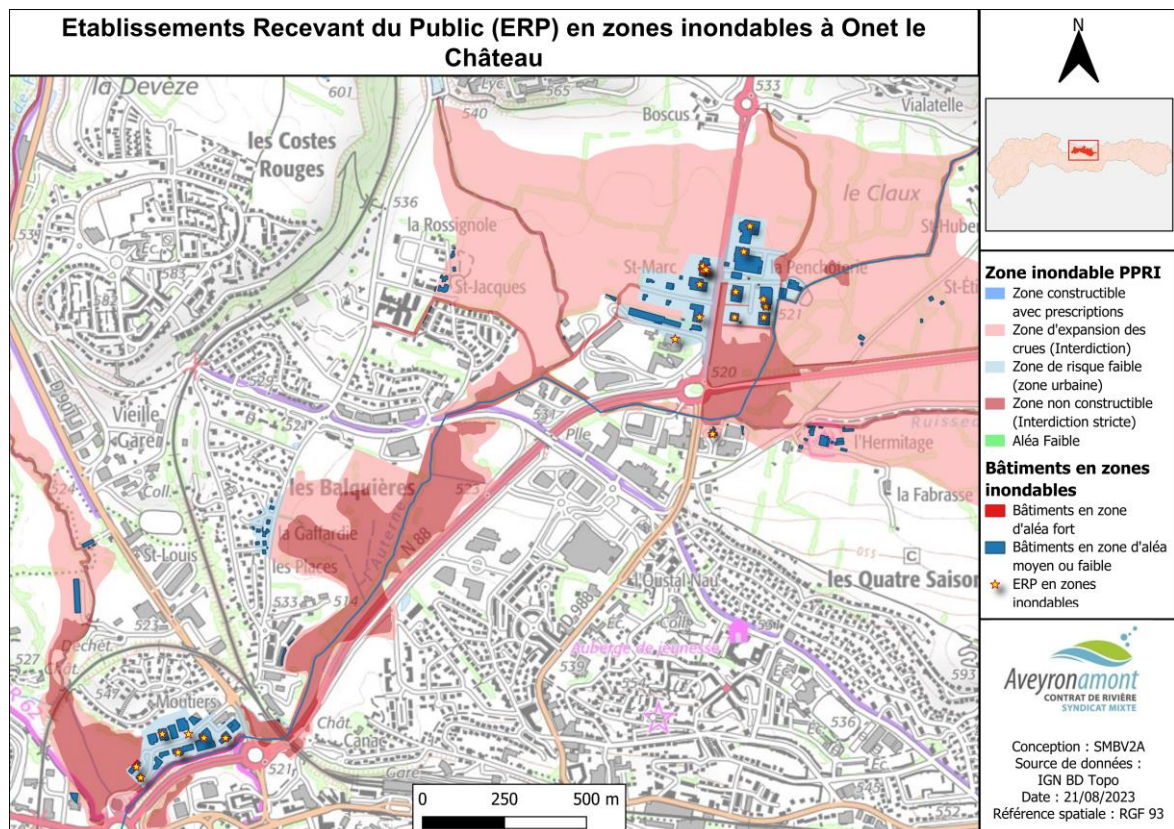


Figure 12 : Zoom ERP en zones inondable à Onet-le-Château et Rodez

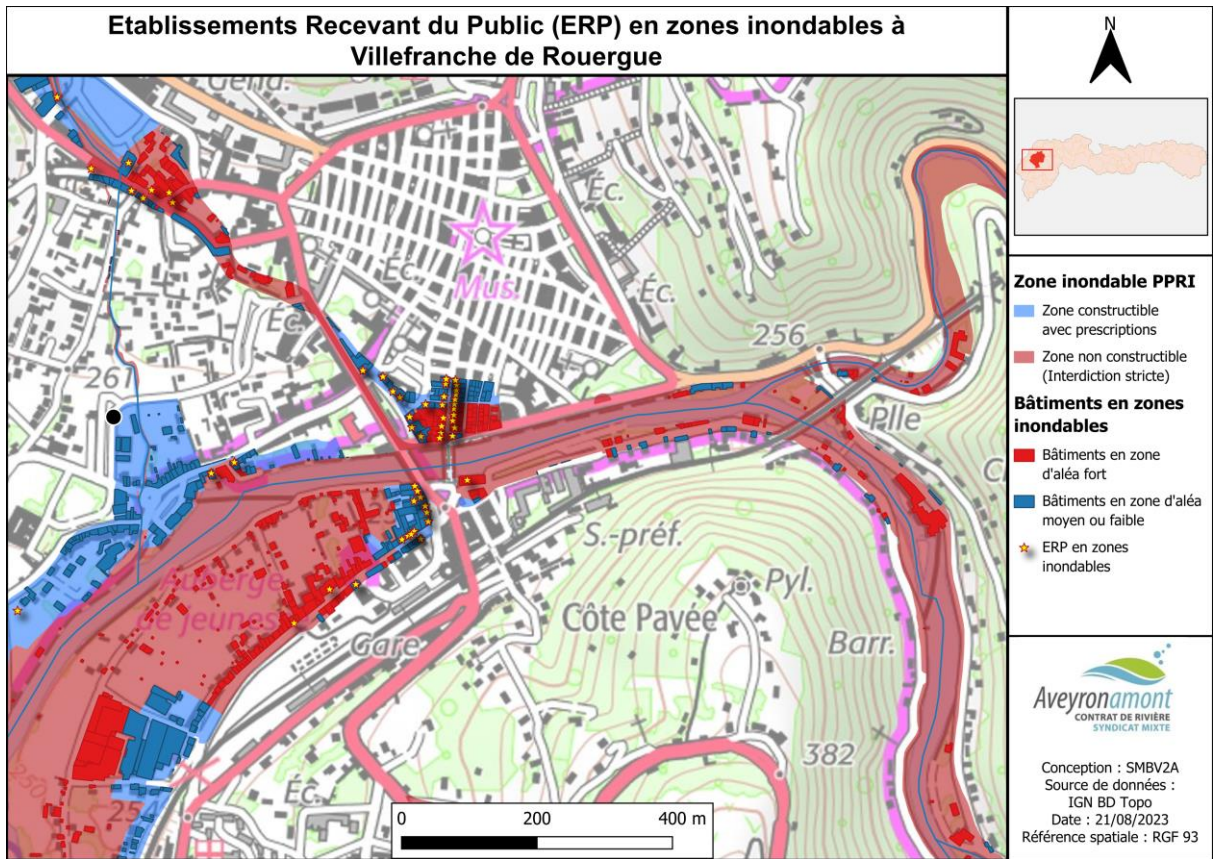


Figure 13 : Zoom ERP en zones inondable à Villefranche de Rouergue
 (zoom sur le centre-ville uniquement)

Un travail également plus précis a été réalisé concernant la localisation des campings en zones inondable (au nombre de 8).

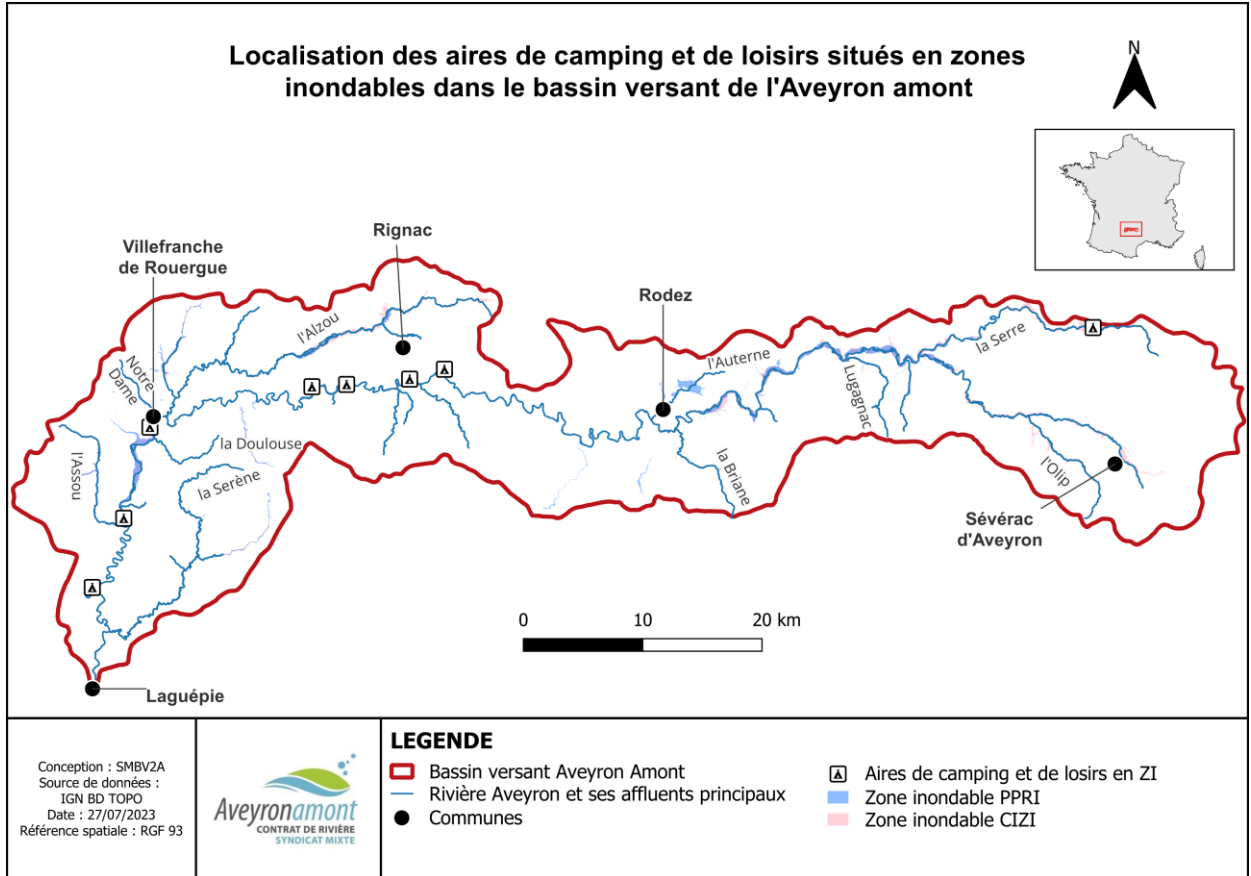


Figure 14 : Localisation des campings en zone inondable sur le bassin versant Aveyron Amont

4-3- Prise en compte du risque

4-3-1- Les documents et obligations réglementaires

Sur le territoire, la plupart des communes soumises au risque inondation sont couvertes par un plan de prévention des risques d'inondations (PPRI) approuvé. On dénombre 5 PPRI couvrant tout ou partie de 40 communes :

Nom du PPRI	Communes concernées	Date d'approbation	Divers
Bassin Aveyron Amont (12)	Agen d'Aveyron – Bertholène – Laissac – La Loubière – Montrozier – Palmas d'Aveyron (6)	24/11/2017	
Bassin Aveyron Amont – Auterne (12)	Rodez – Onet-le-Château – Sainte-Radegonde – Olemps – Le Monastère – Sébazac-Concourès – La Loubière (7)	14/12/2006	En cours de révision en 2023
Moyenne et basse vallée de l'Aveyron (12)	Luc-la-Primaube – Baraqueville – Druelle – Moyrazès – Clairvaux d'Aveyron – Mayran – Colombies – Belcastel – Rignac – Prévinières – Compolibat – Le Bas Ségala – Brandonnet – Maleville – Saint-Igest – Villeneuve d'Aveyron – Saint-Rémy – Villefranche de Rouergue – Monteils – La Rouquette – La Fouillade – Sanvensa – Najac – Saint-André-de-Najac – Morlhon-le-Haut – Toulonjac (26)	04/07/2022	Issu de la révision du document initial approuvé en 2006 concernant uniquement la commune de Villefranche de Rouergue à l'époque
Aveyron (82)	Laguépie – Castanet (82) – Ginals – Parisot (sur le BV Aveyron Amont) (4)	22/06/1998	

Les PPRI sont des outils de gestion du risque d'inondations qui cartographient ce dernier et réglementent l'urbanisation dans les zones exposées. Ces documents sont généralement composés d'une note de présentation (contexte, méthodologie, présentation des secteurs d'étude et des phénomènes d'inondations...), de cartographies de l'aléa, des enjeux et d'un zonage réglementaire en découlant, et enfin d'un règlement opposable.

Ces documents sont élaborés sur décision du Préfet par les services de l'Etat (DDT). Ils sont établis en étroite concertation avec les collectivités (communes, EPCI, syndicats de bassins versants, etc.). Enfin, avant approbation définitive, ils sont soumis à l'avis des personnes publiques associées et à enquête publique.

Au-delà des dispositions générales, le règlement des PPRI identifie des mesures de préventions, de protection et de sauvegarde qui incombent aux particuliers et aux collectivités publiques, et qui doivent être prises pour éviter l'aggravation des risques et ainsi limiter les dommages.

Certaines de ces mesures s'adressent plus précisément à des activités ciblées (entretien des cours d'eau, protection des espaces boisés, exploitation des carrières, sûreté et sécurité publique, sécurité des occupants de terrains de campings.).

La couverture en PPRI est donc relativement bonne sur le bassin Aveyron Amont (cf. fig ci-dessous). Néanmoins, il est utile de souligner l'absence de PPRI sur des secteurs à enjeux localisés sur la haute vallée de l'Aveyron, et plus particulièrement au droit des communes de Sévérac d'Aveyron, Gaillac d'Aveyron et Saint-Saturnin-de-Lenne. Ces deux communes présentent des enjeux (habitations, infrastructures publiques, commerces...), qui, même modestes, doivent être pris en compte. Afin de pallier le manque de connaissance, notamment en termes de zonage plus précis du risque d'inondation, il serait opportun que ces 3 communes puissent bénéficier a minima de l'élaboration d'une carte d'aléa comme vu avec les services de l'Etat (DDT12).

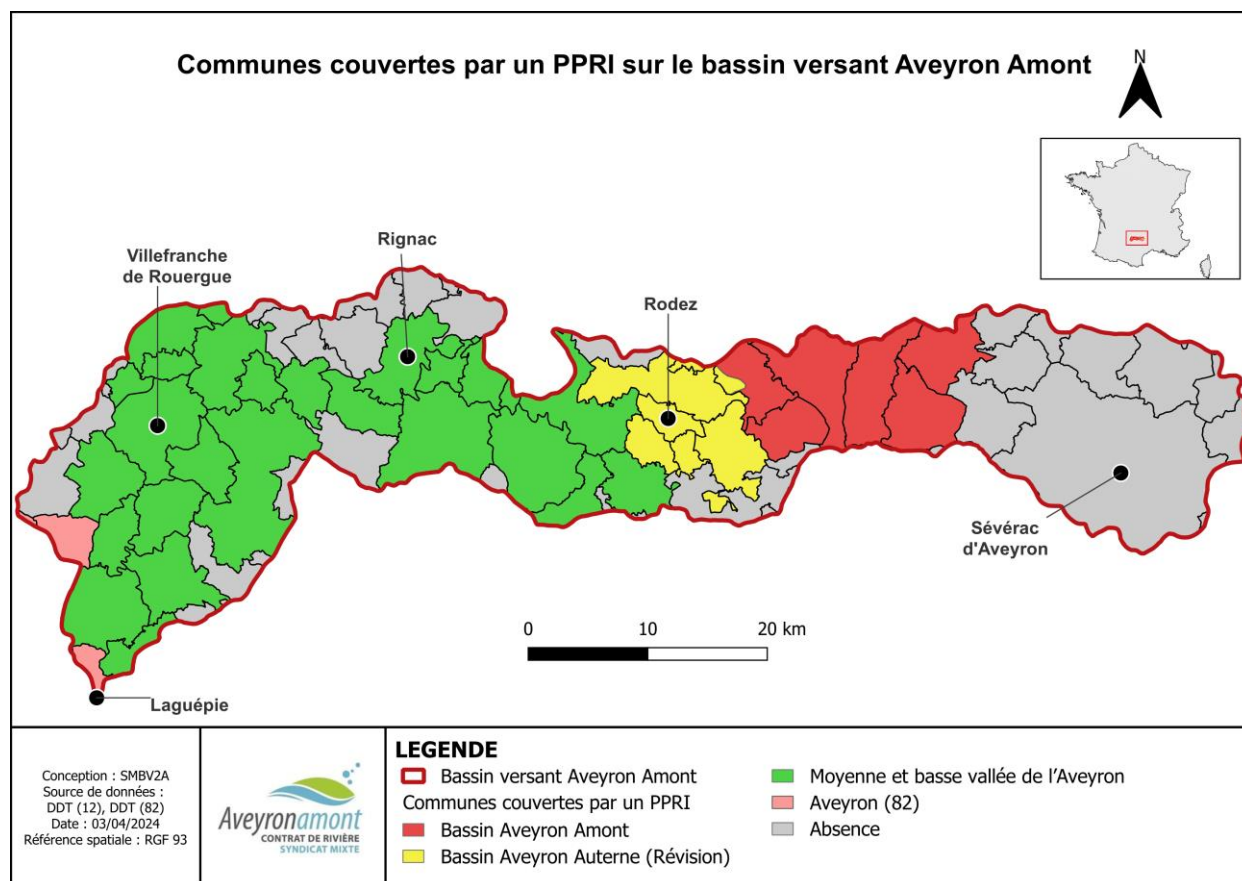
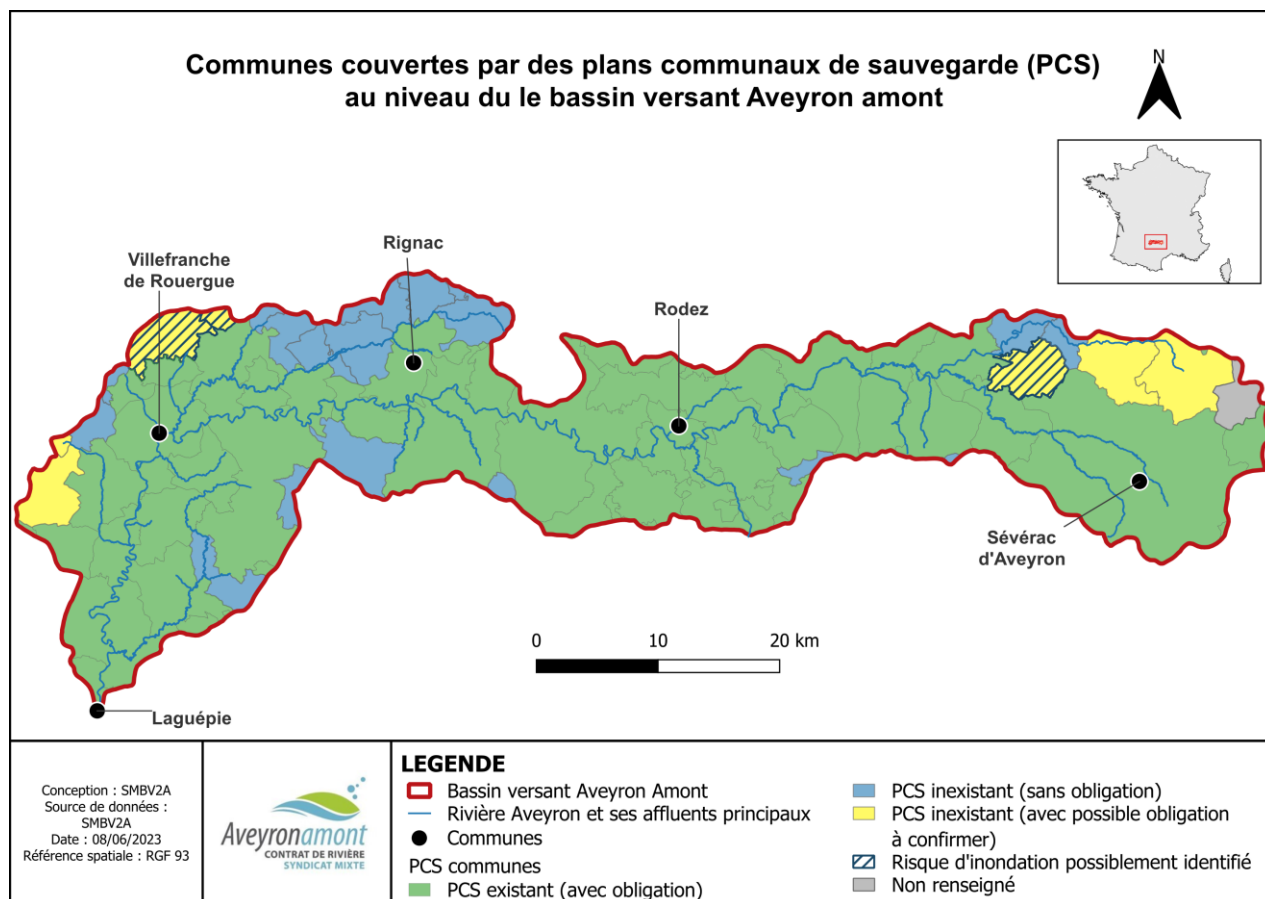


Figure 15 : Cartographie des communes couvertes par un PPRI sur le bassin versant Aveyron Amont

A une échelle plus locale, le plan communal de sauvegarde (PCS) est le document qui détermine les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes. Il fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population. Son élaboration est obligatoire pour toutes les communes soumises à un PPR approuvé.

Le PCS comporte plusieurs volets spécifiques à chaque risque connu sur la commune, l'un d'entre eux étant consacré au risque d'inondation. Ce document vise à améliorer la prévention et la gestion des crises en confortant le rôle des communes. Il doit être mis à jour régulièrement par l'actualisation de l'annuaire opérationnel, et peut être révisé en fonction de l'évolution de la connaissance et des risques. Le délai de révision ne peut excéder 5 ans. Il est vivement conseillé de « faire vivre » ce document, notamment en réalisant des exercices (simulation, entraînement). Il est consultable en mairie.

Sur le bassin Aveyron Amont, 55 PCS sont approuvés sur 63 communes dans l'obligation d'en élaborer (cf. fig ci-dessous / A confirmer car incohérences de données entre DDT12 et Préfecture 12), ce qui représente 87% des communes pourvues. A noter que parmi les 8 communes ne disposant pas d'un PCS, 3 d'entre-elles seulement ont une obligation au titre de l'identification du risque d'inondation (Vimenes, Saint-Igest et Villeneuve d'Aveyron).



**Figure 16 : Etat de la couverture en PCS (plans communaux de sauvegarde)
sur le bassin versant Aveyron Amont**

A noter que la loi dite Matras du 25/11/2021 et le décret du 20/06/2022 relatif au plan communal et intercommunal de sauvegarde modifient le code de la sécurité intérieure, avec les évolutions suivantes :

- une extension du champ des communes soumises à la réalisation d'un PCS,
- la nécessité dans tous les EPCI, dont au moins une commune membre est soumise à l'obligation d'élaborer un plan communal de sauvegarde (PCS), d'adopter un plan intercommunal de sauvegarde (PICS) et de l'articuler avec les PCS existants. La quasi-totalité des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre est donc concernée et dispose d'un délai de 5 ans (soit jusqu'au 26 novembre 2026) pour se conformer à cette obligation. La présente démarche de PEP-PAPI constituera ainsi une opportunité pour accompagner les EPCI du bassin Aveyron Amont dans l'élaboration des futurs PICS.

Le PCS est généralement accompagné d'un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM), consultable par tout un chacun, qui permet de rendre la population consciente des risques majeurs auxquels elle peut être exposée. Le rôle du document est d'informer sur les phénomènes, leurs conséquences, et les mesures pour s'en protéger et réduire les dommages.

Le DICRIM contient les données nationales, départementales et locales nécessaires à l'information des citoyens au titre du droit à l'information. Elaboré à partir des informations disponibles transmises par les services de l'Etat, le PCS contient quatre grands types d'informations : la connaissance des risques naturels et technologiques, les mesures prises par la commune, les consignes à respecter en cas d'alerte et le plan d'affichage de ces consignes.

Sur le bassin Aveyron Amont, 59 DICRIM sont réalisés sur 63 communes dans l'obligation d'en élaborer (cf. fig ci-dessous), ce qui représente 93% des communes pourvues. A noter que les 3 communes qui ne disposent pas de DICRIM (avec identification du risque inondation) sont les mêmes ne disposant pas d'un PCS.

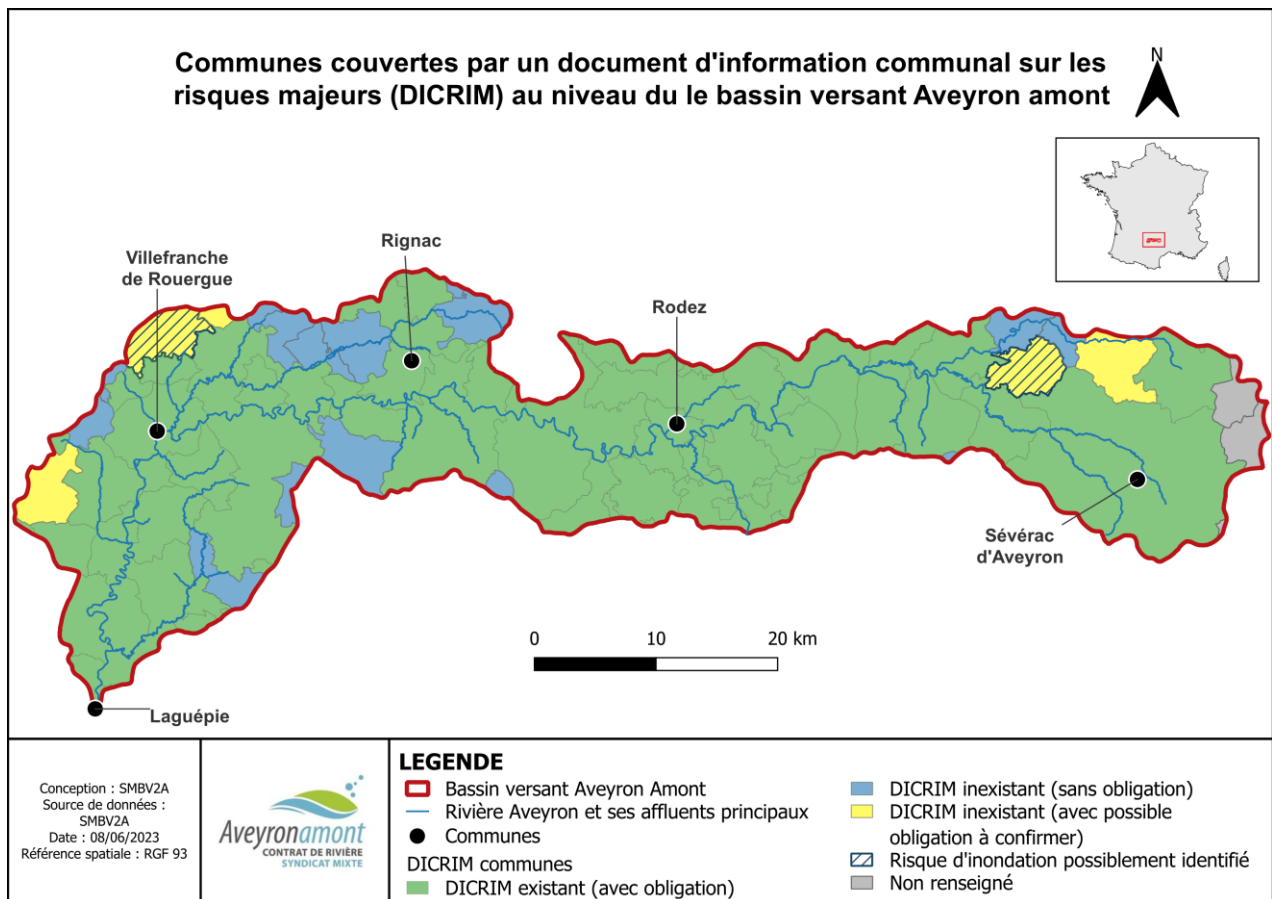


Figure 17 : Etat de la couverture en DICRIM sur le bassin versant Aveyron Amont

L'ensemble des communes sur lesquelles le risque d'inondation est identifié a également l'obligation de communiquer à minima tous les deux ans à destination de la population et notamment des nouveaux arrivants sur les risques et les mesures de sauvegarde. La forme sous laquelle la commune communique reste libre (article dans le bulletin municipal, réunion publique, réseaux sociaux, etc...).

Il est également du rôle des maires de recenser et d'afficher les repères de crues témoignant des inondations vécues sur leur commune par le passé. A noter que sur le bassin Aveyron Amont, une première campagne de recensement, de pose et de restauration de repères de crues a été menée avec succès entre 2018 et 2021, à l'initiative du SMBV2A. Ce travail sera nécessairement à poursuivre pour bien mailler le territoire de ces repères historiques permettant de « cultiver la mémoire du risque ».

La réalisation du présent PEP-PAPI permettra d'apporter des conditions satisfaisantes (en termes de moyens humains et financiers) pour assister les mairies et EPCI afin de satisfaire ces nombreuses obligations réglementaires, également cruciales en matière de prévention et d'anticipation.

L'annexe 3 récapitule l'état d'avancement des PCS et DICRIM sur l'ensemble des communes du territoire.

Qu'il s'agisse des PCS ou des DICRIM, il est important de noter que le SMBV2A a déjà, par le passé, apporté un appui technique auprès de ses communes membres concernant l'élaboration ou l'actualisation (notamment post élections municipales de 2020) de ces outils. Cet appui a vocation à être prolongé auprès des quelques communes ne disposant pas encore de ces outils, ainsi que des EPCI concernées par l'obligation de PICS d'ici à 2026.

4-3-2- Les outils de prévision et d'alerte des crues

Plusieurs outils permettant de prévoir et anticiper les inondations sont accessibles sur le bassin Aveyron Amont. De même, quelques outils permettant de favoriser l'alerte des populations vulnérables existent. Ces derniers sont représentés sur la cartographie suivante et présentés ensuite dans le détail.

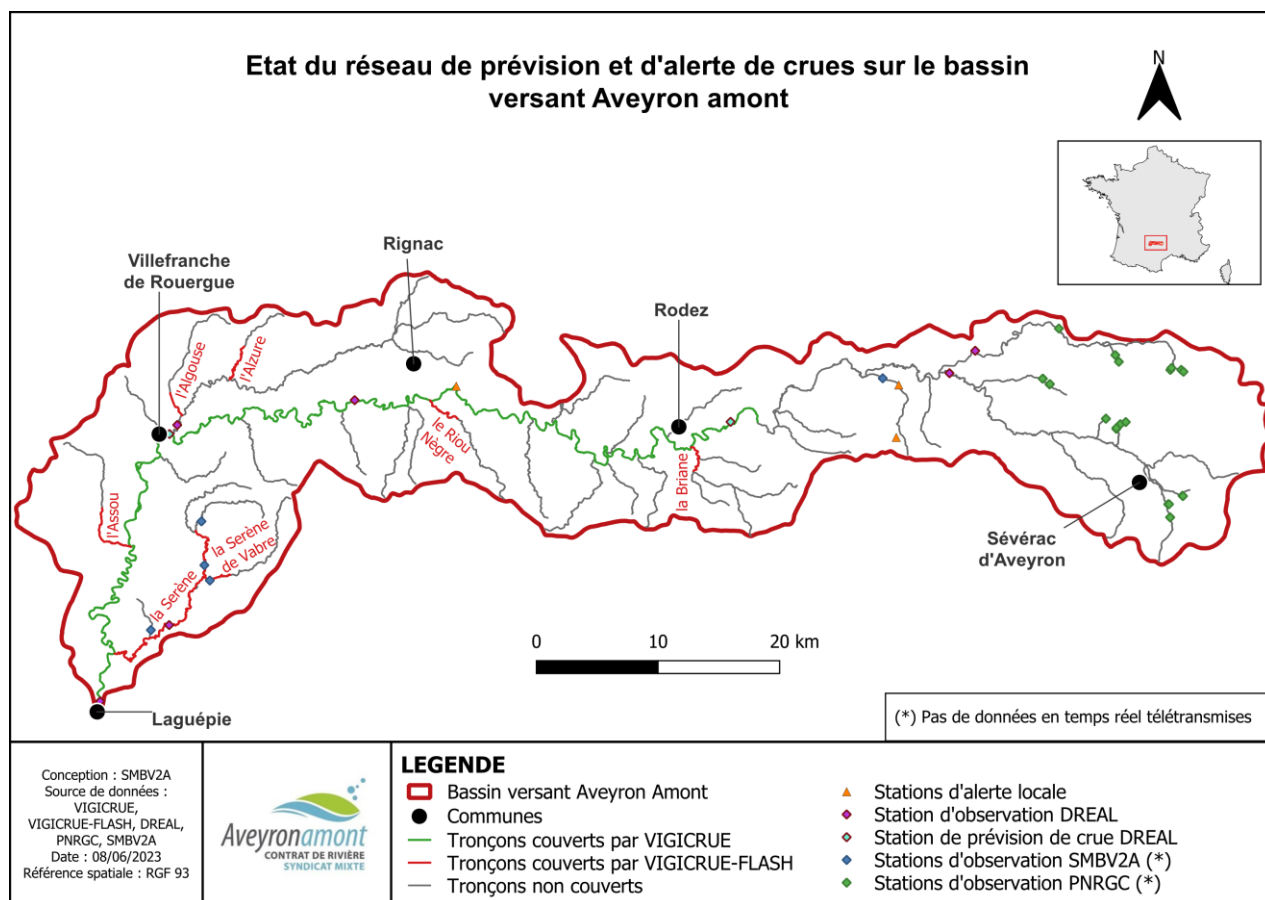


Figure 18 : Etat du réseau de prévision des crues et d'alerte sur le bassin versant Aveyron Amont

✓ Vigicrue

Vigicrue est un dispositif de vigilance nationale dédié aux crues. Il est géré par le service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations (SCHAPI). Le dispositif accessible sur internet (<https://www.vigicrues.gouv.fr>) est constitué de la carte de vigilance des crues, de bulletins d'information associés et enfin de prévisions. Vigicrue indique le niveau de vigilance requis pour les prochaines 24h à l'égard du risque de montée des eaux et de débordements sur les cours d'eau surveillés par l'Etat. Il permet de connaître en temps réel le niveau de ces cours d'eau, de les comparer à des niveaux de crues de référence, et de connaître l'évolution prévue dans les prochaines heures.

Sur le bassin Aveyron Amont, 6 stations reliées au réseau Vigicrue sont présentes, étant précisé qu'une 7^{ème} (station de Varen) est localisée à proximité de la limite aval du territoire (soit à environ 7 km en aval de Laguéprie). A noter que ces 7 stations se partagent entre des stations de prévision et d'information (cf. fig 18). Ainsi, les stations de prévision permettent un suivi de l'axe Aveyron depuis l'amont immédiat de Rodez (Pessens) jusqu'à Laguéprie. Les stations d'informations indiquent quant à elles des données de hauteur d'eau et de débit sur la rivière Aveyron, ainsi que sur 3 affluents principaux que sont la Serre (haute vallée), l'Alzou et la Serène (basse vallée).

A noter les problèmes de fiabilité de la station de prévision des crues d'Onet-le-Château.

✓ **APIC**

Les avertissements aux pluies intenses à l'échelle des communes (APIC) fournis par Météo France sont un dispositif d'avertissement par mail, SMS ou message vocal, qui signale en temps réel que des précipitations intenses sont observées sur une ou plusieurs communes du territoire. Les communes peuvent s'abonner au service pour recevoir les avertissements concernant les précipitations sur leur territoire ou sur d'autres communes situées en amont afin d'anticiper la crue. Selon les renseignements fournis par les services de l'Etat, toutes les communes du bassin Aveyron Amont sont éligibles aux APIC.

✓ **Vigicrue Flash**

Mis en place en mars 2017, ce système géré par l'Etat, a pour but de couvrir progressivement les secteurs susceptibles de subir des crues soudaines. Il intègre un modèle hydrologique qui calcule les réactions des cours d'eau en fonction des précipitations mesurées par Météo France. Comme pour APIC, des messages d'alerte sont envoyés automatiquement lorsqu'un débit correspondant à une crue forte est calculé par le modèle. Les informations sont transmises par message vocal, SMS et mail, à destination des maires et services communaux abonnés. L'estimation du risque est mise à jour toutes les minutes.

Ce système d'avertissement (complémentaire à Vigicrue) permet de surveiller 13000 tronçons de cours d'eau du territoire métropolitain, soit plus de 30000 km répartis sur environ 10000 communes. A l'heure actuelle, sur le territoire, 22 communes sont éligibles à ce système, étant précisé que certaines d'entre-elles sont peu concernées par le bassin Aveyron Amont : Ségur, Vézins-de-Levezou, Arques, Le Monastère, Colombies, Belcastel, Maleville, Le Bas-Ségala, Villefranche de Rouergue, La Rouquette, Sanvensa, Monteils, Lunac, Lescure-Jaoul, Bor-et-Bar, La Fouillade, Najac, Saint-André-de-Najac, Castanet, Ginals, Parisot. En effet, le suivi se limite à certains tronçons (représentés en rouge sur la fig.18) :

- La Briane aval (commune du Monastère)
- La Maresque de Limayrac aval (commune de Colombies)
- L'Alzère aval (commune de Maleville)
- L'Alzère aval (commune de Villefranche de Rouergue)
- L'Assou aval (communes de La Rouquette, Castanet et Monteils)
- La Serène de Sanvensa sur ses 2/3 aval (communes du Bas Ségala, Sanvensa, Lunac, La Fouillade, Saint-André de Najac et Najac)
- La Serène de Vabre aval (communes du Bas-Ségala, de Lunac et La Fouillade)

✓ **CartoZIP**

Des cartographies des zones inondables potentielles (cartoZIP) ont été élaborées par les services de l'Etat (2020) sur 4 tronçons de la rivière Aveyron :

- Depuis Gages-Montrozier à Onet-le-Château (environ 30 km)
- Depuis Belcastel à Compolibat (environ 20 km)
- Depuis Maleville à Monteils (environ 21 km)
- Au niveau du grand méandre de Najac (environ 5 km)

Ces cartes permettent une représentation des zones inondées selon différents scénarios issus des niveaux enregistrés aux stations de suivi (réseau Vigicrue). Elles ont pour objectif la mise au point ou l'amélioration des dispositifs de gestion de crise, via l'identification des enjeux potentiellement impactés, pour permettre une réponse opérationnelle la plus efficace possible.

Malgré plusieurs informations et un exercice « test » (avec utilisation de la CartoZIP) opéré en décembre 2020, il s'avère que ces outils sont bien souvent méconnus des élus locaux et services municipaux. Un accompagnement à la bonne prise en main de ces outils est donc nécessaire, avec l'objectif de la développer au travers des actions du présent PEP-PAPI.

✓ **Systemes d'alertes locaux (SAL)**

En plus de ces outils de prévision et de vigilance gérés par l'Etat, il est possible pour les communes volontaires de mettre en place des systèmes d'alertes locaux, notamment lorsque des enjeux significatifs sont en présence.

A notre connaissance, seulement deux systèmes d'alerte locaux des crues (SAL) existent sur le bassin de l'Aveyron amont, s'agissant de Bertholène (Lugagnac) et Belcastel (rivière Aveyron).

• **SAL de Bertholène (Lugagnac)**

A Bertholène, les enjeux en présence sur le bassin du ruisseau du Lugagnac concernent 77 habitations et plusieurs bâtiments publics (2 lotissements + le centre du village), dont plus de 33 en zone d'aléa fort.

Le dispositif mis en place par la Commune de Bertholène en 2019, avec l'assistance technique du SMBV2A, a consisté à créer (avec l'appui d'un prestataire) :

- Un système de pré-alerte composé d'un pluviomètre en amont du bassin versant (avec déclenchement d'une alarme via une liaison GSM selon 2 seuils : plus de 80 mm de précipitations sur un intervalle de 24h, ou plus de 30 mm de précipitations par heure)
- Un système d'alerte composé d'un détecteur de mise en charge du chenal de crue du Lugagnac en amont des lotissements (à partir de 40 cm de lame d'eau détectée). Cette détection engendre également une alarme via une liaison GSM.

Les alarmes sont ensuite transmises aux élus (Maire et adjoints) et services techniques municipaux qui décident (en fonction des événements) d'alerter la population et de mettre en œuvre les dispositions du PCS.



Photos n°10 et 11 : Système local de pré-alerte (pluviomètre) et d'alerte (détecteur de mise en charge du chenal de crue) mis en place en 2019 sur la commune de Bertholène (Lugagnac) / source SMBV2A

• **SAL du camping de Belcastel (Aveyron)**

A Belcastel, l'intérêt du SAL est de prévenir les utilisateurs du camping municipal (30 emplacements) localisé dans le lit majeur de la rivière Aveyron. Ce dispositif autonome est opérationnel depuis 2005. Il inclut :

- Un puit de contrôle de niveau d'eau de la rivière en amont du camping.
- Une sirène d'alarme + voyants d'alerte et de pré-alerte : en cas d'alerte, les voyants rouges sont allumés et les sirènes sont actionnées. Il faut évacuer le terrain de camping. L'ensemble du dispositif ne s'arrêtera que lorsque le niveau de la rivière aura baissé en deçà de la cote d'alerte.
- Une centrale d'alarme : le transmetteur téléphonique appelle automatiquement quatre numéros de téléphone en boucle jusqu'à ce que l'un des correspondants compose le code d'acquit (L'employé technique, le maire, les adjointes)
- Un éclairage de secours avec onduleur
- Un déclencheur manuel d'alarme

A ce dispositif se rajoutent :

- La remise à chaque campeur, dès son installation, des consignes de sécurité établies en Français, Allemand, Anglais, Espagnol, Italien
- L'affichage des consignes de sécurité et du plan d'évacuation à la réception du camping et sur le bâtiment abritant les sanitaires
- Le système d'alerte géré par la Préfecture, qui transmet des mails au Maire et au secrétariat de Mairie.

Ces exemples de système local d'alerte (SAL) pourraient potentiellement être mis en œuvre sur d'autres secteurs du bassin versant, non surveillés par les outils Etat (Vigicrue, Vigicrue Flash...), où des enjeux sont pourtant présents. La démarche PEP-PAPI pourrait là aussi permettre d'accompagner la mise en place de ces dispositifs.

4-3-3- Les études existantes sur le bassin Aveyron Amont

Sur le bassin de l'Aveyron Amont, plusieurs études relatives au risque inondation ont été réalisées par le passé, qu'elles soient de l'initiative des services de l'Etat (DDT, DREAL...) ou des collectivités gestionnaires (Communes, EPCI, syndicats de bassin versant, Départements en lien avec les projets routiers...).

A noter que le niveau de connaissance disponible en matière de risque d'inondations n'est pas le même en tout point du bassin versant. En effet, certains secteurs n'ont jamais été étudiés précisément (en lien avec la faiblesse ou l'absence d'enjeux), alors que d'autres au contraire possèdent de nombreux éléments de connaissance résultants des études qui y ont été menées (hydrologiques, hydrauliques, hydrogéologiques, hydromorphologiques...).

La cartographie des zones inondables (CIZI), réalisée au début des années 2000 à l'échelle 1/25000^{ème}, est basée sur une étude hydromorphologique. Même si sa précision est relative, elle détermine globalement le lit mineur, le lit moyen, le lit majeur, et le lit majeur exceptionnel sur les principaux cours d'eau du bassin versant.

La cartographie de l'enveloppe approchée des inondations potentielles (EAIP), réalisée plus récemment (fin des années 2010) par les services de l'Etat dans le cadre de l'évaluation préliminaire du risque inondation (EPRI), permet également d'apporter des informations complémentaires. L'utilisation de l'EAIP est notamment intéressante pour les cours d'eau (ou portions de cours d'eau) non couverts par des PPRI et par la CIZI. Les EAIP fournissent des enveloppes de zones potentiellement inondables par des phénomènes extrêmes, mais elles ne permettent pas de quantifier leur intensité ni leur fréquence. Aussi, compte-tenu de leur manque de précision, les EAIP ne constituent pas une cartographie des zones inondables au sens administratif ou réglementaire. Prenant en compte les échelles de données mobilisées, elles ne doivent pas être utilisées à une échelle inférieure au 1/100000^{ème}.

Enfin, les 4 PPRI (voir P.41) actuellement en vigueur sur le bassin de l'Aveyron Amont ont été systématiquement précédés d'une étude (modélisation hydraulique ou étude géomorphologique) permettant d'acquérir des connaissances en matière de risque d'inondations sur les secteurs concernés. A noter, à l'exception du PPRI Aveyron 82 (1998), que ces PPRI sont récents ou ont été actualisés ces dernières années (avec une en cours), ce qui ne fait que conforter la pertinence de ces documents.

Outre ces études diligentées par les services de l'Etat (CIZI, EAIP et PPRI), d'autres études ont été menées sur les différents sous-bassins du territoire. Les principales sont listées ci-après :

✓ **Haute vallée** (depuis les sources de l'Aveyron à la limite amont de l'agglomération Ruthénoise)

Rivière Aveyron (et études transversales intégrant plusieurs bassins) :

- Hydrogéologie des aquifères karstiques du Causse Comtal (thèse DODGE pour Université de Bruxelles – 1983)
- Etude préalable à la réalisation du plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) de l'Aveyron et de ses affluents sur les communes de Coussergues, Palmas, Laissac, Bertholène, Montrozier, La Loubière, Agen d'Aveyron (SOMIVAL pour DDE 12 – 2006)
- Etude hydrogéologique de la partie ouest du Causse de Sauveterre (B. Blavoux – S. Brusset – L. Bruxelles – L. Danneville – M. Lepiller – A. Mangin – P. Marchet – 2012)

Bassin du Merdans :

- Etude d'aménagement hydraulique du Merdans (SIEE pour SIVU de Sévérac-le-Château – 1998)

Bassin de la Calquièrre :

- Etude hydraulique du ruisseau de la Calquièrre à Gaillac d'Aveyron (SOGREAH pour SIAH HVA – 2001)

Bassin du Mayroux :

- Etude hydraulique visant le rétablissement du ruisseau du Mayroux à Laissac (DDE 12 – 1990)
- Etude hydraulique secteurs du Roucadels et de Bournac (SOGREAH pour commune de Laissac – 2001)

Bassin du Lugagnac :

- Cartographie de l'aléa inondation de la commune de Bertholène (CETE – LRPC Clermont-Ferrand – 1999)
- Etude hydraulique du ruisseau de Lugagnac (SOGREAH pour commune de Bertholène – 2005)
- Pré-expertise en vue d'évaluer l'opportunité d'engager une étude pour la réduction de l'aléa inondation sur le bassin du Lugagnac (CEREG pour commune de Bertholène – 2018)

✓ **Vallée médiane** (territoire de l'agglomération Ruthénoise)

Rivière Aveyron (et études transversales intégrant plusieurs bassins) :

- Extension et mise à niveau de la station d'épuration de Bénéchou (BCEOM pour District du Grand Rodez – 1999)
- Etude d'actualisation des plans des surfaces submersibles de l'Aveyron sur les communes de Rodez, Onet-le-Château, Olemps, le Monastère et Sainte-Radegonde (SIEE pour DDE 12 – 2000)
- Levé de laisses de crues (événement de décembre 2003) et cartographie des zones inondées sur le secteur concerné par le PPRI Aveyron Amont – Auterne (Risque et territoire pour DDE12 – 2004)
- Protection contre les inondations par l'Aveyron du site de La Roquette à Onet-le-Château (G2C pour CD12 – 2005)

Bassin de la Briane :

- Aménagement d'une passerelle submersible sur la Briane (SIEE pour commune du Monastère – 2004)

Bassin de l'Auterne (Fontanges) :

- Etude économique de l'aménagement de l'Auterne (laboratoire d'hydrologie et de modélisation pour District du Grand Rodez – 1991)
- Etude hydraulique du ruisseau de Fontanges -liaison RN140 – RD901 (SOGREAH pour CD12 – 1993)
- Etude hydraulique et aménagement de l'Auterne dans le cadre du projet de doublement de la rocade de Rodez (SIEE pour DDE 12 – 1994)
- Etude hydraulique du ruisseau de Fontanges dans le cadre de l'extension du Parc des Moutiers (SIEE pour ville de Rodez – 1994)

- Cartographie des zones inondables de l'Auvergne dans la situation actuelle d'urbanisation (SIEE pour DDE 12 – 1997)
- Cartographie des zones inondables dans la situation actuelles (2000) et à l'horizon post 2005 (SIEE pour DDE 12 – 2001)
- Etude hydraulique de mise à 2 X 2 voies entre les giratoires des Moutiers et de Saint-Marc (SIEE pour DDE 12 – 2001)
- Etude générale d'aménagement hydraulique et paysager de la vallée de l'Auvergne (SOMIVAL pour CAGR – 2006)
- Aménagement hydraulique du ruisseau de Fontanges (GINGER Environnement pour CAGR – 2008)
- Etude préalable aux aménagements des ZEC de l'Auvergne à Onet-le-Château (ARTELIA pour SMBV2A – 2021)
- RN88 – Etude hydraulique de l'OH6 et de l'ouvrage de décharge de l'OA3 (ARTELIA pour DREAL Occitanie – 2023)

Bassin de la Brienne :

- Etude hydraulique du bassin de versant de la Brienne sur la commune d'Olemps (IRH environnement pour District du Grand Rodez – 1998)

✓ **Basse vallée** (de l'aval de l'agglomération Ruthénoise à la confluence du Viaur)

Rivière Aveyron (et études transversales intégrant plusieurs bassins) :

- Etude hydraulique pour le remblaiement pour l'extension de la station d'épuration de Villefranche de Rouergue (SOGREAH pour commune de Villefranche de Rouergue – 2003)
- Etude d'impact et plan de gestion des bancs alluvionnaires et des seuils au regard du risque d'inondation dans la traversée urbaine de la rivière Aveyron à Villefranche de Rouergue (AGERIN pour SIAV2A – 2007)

Bassin de l'Alzou:

- Etude hydraulique de rétablissement des écoulements naturels dans le cadre de la déviation de la RD 994 au niveau de Rignac – Le Luc (SIEE pour CD12 – 2004)

Bassin de l'Algouse (Bourdouyre et Viarens) :

- Expertise hydraulique des désordres constatés dans le secteur de Farrou sur les communes de St-Rémy et Villefranche de Rouergue (BCEOM pour DDAF12 et CD12 – 1996)
- Schéma de Prévention des Inondations (SPI) du bassin versant de l'Algouse (SOGREAH pour SIAV2A – 2008)
- Etude action D9 SPI Algouse visant la limitation des débordements et ruissellements sur le secteur de Farrou (SOGREAH pour SIAV2A – 2011)
- Etude action D16 SPI Algouse visant la limitation des débordements du Bourdouyre à St-Rémy (SOGREAH pour SMIX de la Diège – 2011)
- Etude action D13 SPI Algouse visant la limitation des débordements du Viarens à Farrou (CEREG pour SIAV2A – 2012)
- Etude hydraulique globale du sous-bassin du Viarens intégrant les problématiques de protection des enjeux localisés à Farrou (ARTELIA pour SMBV2A – 2020)
- Etude globale du risque inondation sur le sous-bassin du Bourdouyre (CCE-C pour SMBV2A – 2020)

Bassin du Notre-Dame :

- Etude d'aménagement du ruisseau Notre-Dame à la traversée de Villefranche de Rouergue (BCEOM pour Commune de Villefranche de Rouergue – 1994 et 1997)
- Etude relative au bassin d'écrêtement du ruisseau Notre-Dame (BCEOM pour Commune de Villefranche de Rouergue – 2000)
- Etude hydraulique du ruisseau de la Boudoumie (BETURE-CEREC pour Commune de Villefranche de Rouergue – 2004)
- Incidence de l'aménagement de la RD24 sur l'écoulement des crues exceptionnelle – étude hydraulique du ruisseau Notre-Dame (G2C environnement pour CD12 – 2005)
- Etude GEMAPI du bassin versant du Notre-Dame (CCE-C pour SMBV2A – 2022)

Bassin du Malpas :

- Etude hydraulique du ruisseau de Malpas (SOGREAH pour Commune de Villefranche de Rouergue – 2001)

Bassin de l'Assou - Dassou :

- Etude hydraulique de l'Assou et du Dassou (SIEE pour Commune de La Rouquette – 1999)

Le recensement (ci-dessus) met en relief que les principales études de connaissance ont été menées sur des affluents de la rivière Aveyron, au niveau des pôles Ruthénois (Auterne) et Villefranchois (Algouse et Notre-Dame), auquel s'ajoute Bertholène (Lugagnac). Logiquement, c'est sur ces secteurs que les enjeux inondations sont les plus présents à l'échelle du grand bassin Aveyron Amont.

Enfin, il est opportun de citer, en parallèle des études évoquées, que de nombreux cours d'eau du bassin de l'Aveyron Amont font l'objet de programmes pluriannuels de gestion (PPG), aujourd'hui exclusivement portés par le SMBV2A.

Dans ce cadre, de nombreux états des lieux / diagnostics de cours d'eau ont été réalisés depuis la fin des années 1990. Ces derniers permettent de recenser un panel de données (à la fois linéaires et ponctuelles) concernant l'hydromorphologie des cours d'eau : berges dévégétalisées, érosions, embâcles, zones d'enfoncement du lit mineur ou à l'inverse de dépôt de sédiments, etc...Récemment (2021), dans le cadre de la préparation du nouveau PPG 2022-2026, le SMBV2A a entrepris un important travail d'harmonisation des données des diagnostics réalisés par les anciennes structures gestionnaires (soit avant 2017). De plus, des cours d'eau complémentaires ont également été diagnostiqués afin de tendre vers des données plus exhaustives d'un point de vue territorial. Tout ce travail permet d'afficher aujourd'hui (2023) des données de diagnostic disponibles sur 319 cours d'eau du bassin Aveyron Amont représentant 1062 km.

Ces diagnostics servent ensuite à identifier et prioriser les secteurs sur lesquels des travaux GEMAPI sont entrepris, étant précisé que ces travaux sont de plusieurs natures : renaturation et diversification hydromorphologique, aménagement de points d'abreuvement et mise en défens des berges, gestion préventive de la végétation des berges et des embâcles, plantations de ripisylves adaptées, gestion des plantes invasives, gestion des zones humides et des zones d'expansion de crues, etc...

Parmi ces différents travaux, la majorité concourt ainsi à l'amélioration de la prévention des inondations (traitement des embâcles, renaturations de cours d'eau, optimisation des ZEC, etc...).



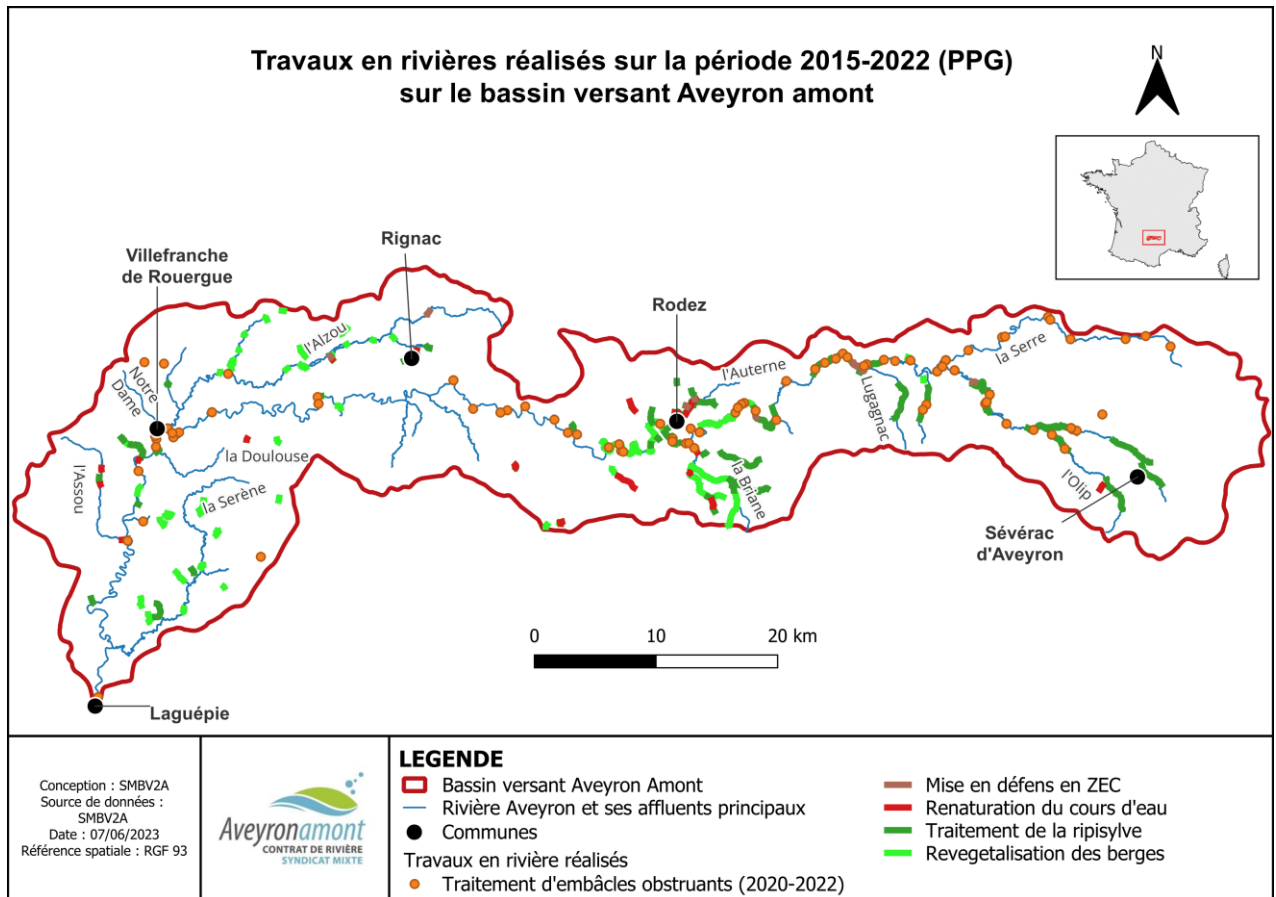
Photo n°12 :
**Traitement d'un embâcle
obstruant sur la rivière Aveyron
(2019 – Rodez Agglo)**
Source : SMBV2A

Photo n°13 :
**Restauration et mise en
valeur de la ZEC de Nostre-
Seigne sur le bassin de
l'Auterne
(2020 – Onet-le-Château)**
Source : SMBV2A

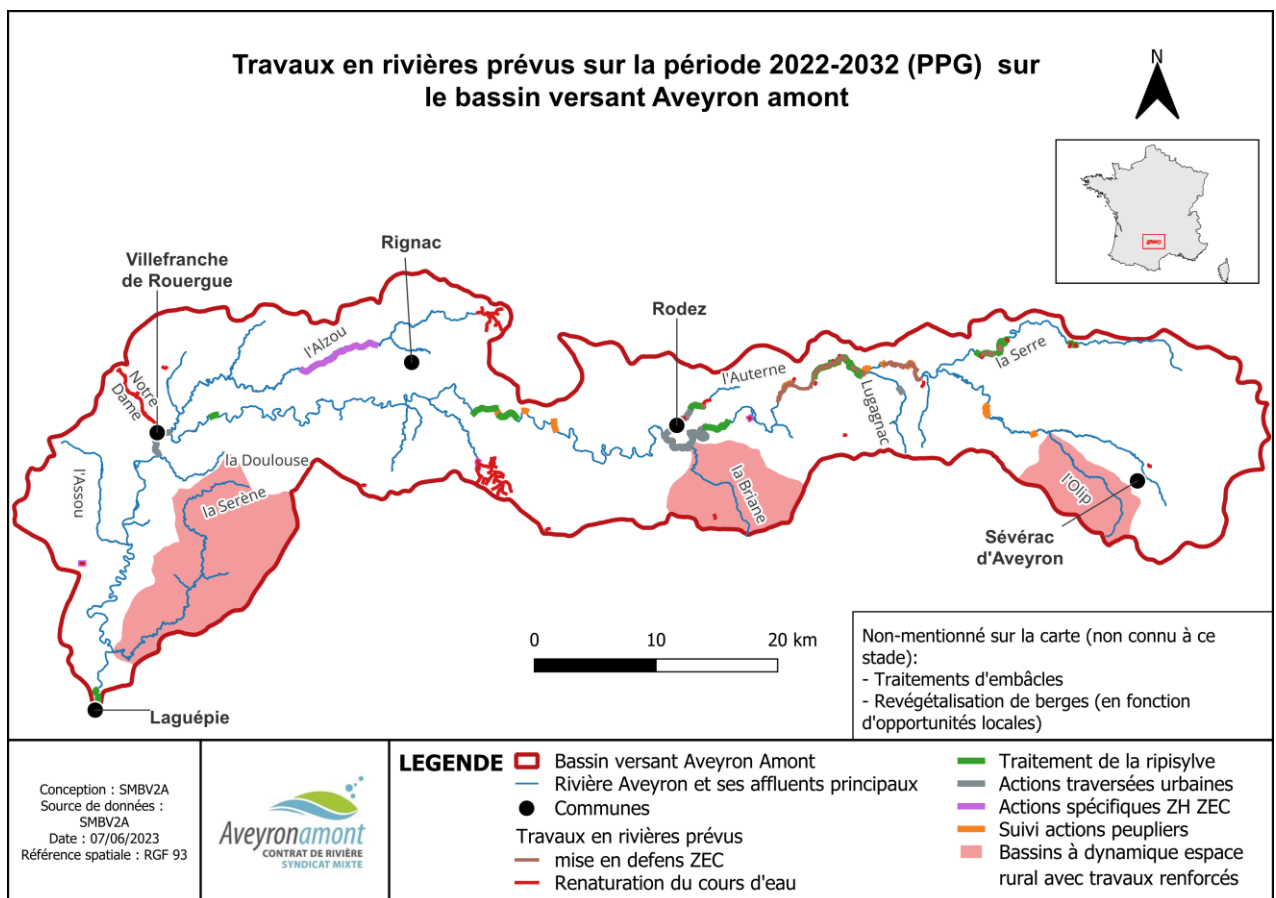


Photo n°14 :
**Travaux de renaturation du
cours d'eau de l'Assou dans le
cadre du plan pluriannuel de
gestion (PPG)
(2016 – La Rouquette)**
Source : SMBV2A

Les deux cartographies ci-dessous permettent de recenser la localisation des travaux PPG réalisés durant le précédent programme (2015-2022), et ceux pré-identifiés dans le cadre du programme en cours (PPG 2022-2032).



**Figure 19 : travaux en rivière réalisés sur la période 2015-2022 (ancien PPG)
ayant un intérêt concernant la prévention des inondations**



**Figure 20 : travaux en rivière prévus sur la période 2022-2032 (nouveau PPG)
ayant un intérêt concernant la prévention des inondations**

Dans le cadre de l'élaboration du présent PEP-PAPI, les élus et partenaires techniques et financiers du SMBV2A sont demandeurs de continuer à réaliser des travaux GEMA (gestion de l'eau et des milieux aquatiques) qui sont également au bénéfice du PI (prévention des inondations). Dans ce contexte, les actions identifiées dans le cadre du PPG 2022-2026 ont toute leur place.

V – LE PROGRAMME D' ACTIONS DU PEP

5-1- Stratégie et objectifs du programme

Lors de la phase de PEP (programme d'études préalables), le SMBV2A accompagnera les acteurs locaux (communes, EPCI, associations...) dans la mise en place d'une politique de gestion du risque d'inondations cohérente à l'échelle du bassin versant.

Il a été recherché un équilibre dans le programme d'actions présenté afin de répondre au mieux aux attentes du territoire et à ses spécificités. Ce programme prévoit des études, l'accompagnement des acteurs du territoire, de la sensibilisation et des actions plus opérationnelles (à actualiser une fois que le programme aura été bien identifié).

Ainsi, la stratégie du PEP-PAPI Aveyron Amont se décline selon trois grandes orientations stratégiques (OS) :

- **OS1** : renforcer la connaissance, la prévention et la culture du risque inondation
- **OS2** : rassembler largement les acteurs et consolider la gouvernance autour de la gestion du risque inondation
- **OS3** : construire et animer une politique de gestion durable et équilibrée du risque inondation entre actions de réduction de l'aléa et de la vulnérabilité

La présente stratégie se veut ainsi à la fois proportionnée et complémentaire entre les efforts d'amélioration de la connaissance et de prévention, de gouvernance adaptée, et enfin d'actions de travaux équilibrées entre réduction de l'aléa et de la vulnérabilité.

5-2- Phase de concertation au cours de l'élaboration du projet

La phase de concertation relative à l'élaboration du PEP-PAPI Aveyron Amont a été organisée via deux moyens complémentaires :

- *Rencontres individuelles auprès des principaux acteurs de terrain (élus et/ou services techniques des collectivités),*
- *Réunions des instances (COTEC, COPIL et commissions territoriales de travail / voir composition p. 15-17)*

✓ **Rencontres individuelles**

Avant même le démarrage officiel de la démarche PEP-PAPI, les principales communes du bassin versant concernées par le risque inondation ont été rencontrées. Il est en effet utile de rappeler que l'animateur⁶ du PEP-PAPI est en poste depuis plusieurs années sur ce territoire, avec un temps partiel dédié à la mission de prévention des inondations à minima depuis 2017.

Dans ce contexte, l'animateur inondation a plus particulièrement initié et/ou participé aux rencontres individuelles suivantes :

- Préparation du projet de mise en œuvre de repères et échelles de crues (2017-2021) ;
- Appui à l'élaboration et/ou actualisation de PCS et de DICRIM (2020 post élections municipales) ;

⁶ Il s'agit du chargé de mission inondation du SMBV2A en poste jusqu'au 31/10/2023

- Rencontres avec les communes liées à l'élaboration des PPRI Aveyron Amont (2017), Moyenne et Basse Vallées de l'Aveyron (2017-2022), Bassin Aveyron / Auterne (2022-2023) ;

Ainsi, environ 50 rencontres individuelles se sont tenues avec les principales communes concernées par le risque inondation sur la période 2017-2023.

Depuis le début de l'année 2023, et dans le cadre de l'animation du PEP-PAPI, plusieurs rencontres individuelles complémentaires sont recensées (voir tableau ci-dessous) :

Date	Lieu	Objet
10/01/2023	Le Monastère	Réunion PPRI / PAPI avec les élus communaux (dont M. le Maire du Monastère)
13/01/2023	Rodez	Réunion PPRI / PAPI avec le Directeur des Services Techniques de la ville de Rodez
25/01/2023 13/03/2023 20/03/2023 12/04/2023 12/05/2023 01/06/2023 22/06/2023 26/06/2023 29/06/2023 01/08/2023 03/08/2023 11/08/2023 22/08/2023 14/09/2023 21/12/2023 11/01/2024 16/01/2024 18/01/2024 01/02/2024	Villefranche de Rouergue	Réunions avec élus et techniciens relatives au projet GEMAPI / Désimperméabilisation sur le bassin du Notre-Dame (liens étroits avec le dossier PEP-PAPI)
02/02/2023	Saint-Rémy	Réunion avec les élus (dont Mme le Maire) afin de faire le point sur les différents projets de travaux en lien avec la thématique prévention des inondations (avec évocation du dossier PAPI)
07/02/2023	Sébazac	Réunion PPRI / PAPI avec Maire adjoint de Sébazac
07/02/2023	Sainte-Radegonde	Réunion PPRI / PAPI avec les élus communaux (dont Mme. le Maire de Sainte-Radegonde)
14/02/2023	La Loubière / Lioujas	Réunion PPRI / PAPI avec le Directeur des Services Techniques de la commune de La Loubière
07/03/2023	Olemps	Réunion PPRI / PAPI avec le Directeur des Services Techniques de la commune d'Olemps

Date	Lieu	Objet
02/05/2023	Rodez	Réunion avec DREAL sur projet RN88 avec enjeux prévention des inondations
23/05/2023	Rodez	Réunion avec DDT12, RODEZ AGGLO et BE sur projet St-Louis – Fontanges avec enjeux prévention des inondations
25/05/2023	Toulonjac	Réunion avec le Maire de Toulonjac en vue de faire le point sur les dossiers PEP-PAPI et projets d’actions bassin du Notre-Dame
13/06/2023	Rodez	Réunion de présentation de la démarche PEP-PAPI auprès des élus du bureau de Rodez Agglomération
05/07/2023	Rignac	Réunion de présentation de la démarche PEP-PAPI auprès de l’ élu référent de l’EPCI Pays Rignacois
16/08/2023	Bertholène	Réunion avec élus de la commune de Bertholène et 3 représentants de l’association « les pieds dans l’eau » en vue de partager les projets d’actions du PEP sur le bassin du Lugagnac
17/08/2023	Saint-Saturnin-de-Lenne	Réunion avec le Maire de la commune de Saint-Saturnin de Lenne en vue de partager les projets d’actions du PEP sur la commune
24/08/2023	Laguépie	Réunion avec le Maire et les adjoints de la commune de Laguépie en vue de partager les projets d’actions du PEP sur la commune
08/09/2023	Gages-Montrozier	Réunion avec le Maire et les adjoints de la commune de Gages-Montrozier en vue de partager les projets d’actions du PEP sur la commune
20/09/2023	Agen d’Aveyron	Réunion avec les adjoints et les élus SMBV2A de la commune d’Agen d’Aveyron en vue de partager les projets d’actions du PEP sur la commune
02/10/2023	Rodez	Réunion avec les services techniques de Rodez Agglo en vue d’échanger sur les actions prévues dans le cadre du PEP /
03/10/2023	Palmas d’Aveyron	Réunion avec la direction et le V-président de l’EPCI Causses-Aubrac en vue d’échanger sur les actions prévues dans le cadre du PEP
05/10/2023	Villefranche de Rouergue	Réunion avec les services techniques d’Ouest Aveyron Communauté et de la commune de Villefranche de Rouergue en vue d’échanger sur les actions prévues dans le cadre du PEP
11/12/2023	Saint-Rémy	Réunion à la Mairie de Saint-Rémy en vue d’échanger sur l’implantation des panneaux de sensibilisation

✓ **Mobilisation des instances de concertation (COTEC, COPIL et COTER)**

Les 5 instances suivantes ont ainsi été mobilisées régulièrement tout au long de la phase d’élaboration du PEP :

- Le comité de pilotage (COFIL), composé des représentants politiques des différents partenaires et usagers
- Le comité technique (COTEC), composé des représentants techniques des mêmes partenaires et usagers, avec un élargissement au-delà des acteurs qui composent le COFIL
- Les 3 commissions territoriales de travail (COTER) haute vallée, vallée médiane et basse vallée, composées à la fois de représentants techniques et politiques au plus près du terrain.

Les réunions de ces différentes instances (depuis le début de l'année 2023) sont recensées dans le tableau ci-dessous :

Date	Lieu	Objet
16/02/2023	Druelle	Réunion du 1 ^{er} COTEC du PEP-PAPI Aveyron Amont
12/04/2023	Druelle	Réunion du 1 ^{er} COFIL du PEP-PAPI Aveyron Amont
16/06/2023	Bertholène	Réunion de la COTER haute vallée
22/06/2023	Saint-Rémy	Réunion de la COTER basse vallée
27/06/2023	Onet-le-Château	Réunion de la COTER vallée médiane
11/10/2023	Baraqueville	Réunion commune du COTEC et des 3 COTER
25/01/2024	Druelle	Réunion du COFIL pour la validation du PEP-PAPI Aveyron Amont

5-3- Compatibilité du PEP avec le PGRI, le SDAGE et le contrat de rivière

Le PEP Aveyron Amont, à travers ses 35 fiches actions (détaillées au 5.4) est compatible à la fois avec les objectifs du plan de gestion des risques d'inondations (PGRI) et du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Adour Garonne. Il est également en cohérence avec les objectifs et actions identifiés dans le contrat de rivière Aveyron Amont 2020-2024.

✓ **Le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) Adour Garonne 2022-2027**

La politique nationale de gestion des risques d'inondation se décline dans le cadre de la directive européenne relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation de 2007, dite « directive inondation » (2007/60/CE), transposée en droit français en juillet 2010. Cette directive propose à l'échelle de chaque « district hydrographique », soit le bassin Adour-Garonne, d'élaborer des plans de gestion des risques d'inondation (PGRI). Ces plans doivent être élaborés dans le cadre d'une concertation élargie.

Après le premier cycle de cette directive (2016 – 2021), un nouveau plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) a été établi pour la période 2022-2027. Ce dernier reprend et conforte la prise en compte des enjeux liés à la prévention des inondations, dans une logique plus complète et plus opérationnelle, en agissant sur toutes les composantes (gouvernance, connaissance, gestion de crise, réduction de la vulnérabilité des territoires, ralentissement des écoulements, protection contre les inondations...), tout en tenant compte des évolutions majeures du territoire, au premier rang desquels le changement climatique et l'accroissement des populations et des conséquences afférentes en termes d'aménagement du territoire.

Le présent plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) constitue le document de référence au niveau du bassin Adour-Garonne pour les 6 ans à venir, qui permet d'orienter, et d'organiser la politique de gestion des risques d'inondation à travers 7 axes stratégiques (objectifs stratégiques – OS) et 45 dispositions associées.

Le tableau ci-dessous permet de rendre compte de la compatibilité du PEP Aveyron Amont avec les objectifs du PGRI 2022-2027 :

AXE	Actions identifiées dans le PEP Aveyron Amont	Disposition correspondante dans le PGRI Adour Garonne 2022-2027
0	0.1 : Animer le PEP-PAPI Aveyron Amont (animateur à temps plein)	D 0.1 : sensibiliser sur les risques encourus, former et mobiliser les acteurs
1	1.1 : Réaliser une carte d'aléa inondation sur les communes vulnérables de la haute vallée, non couvertes par un PPRI	D 2.1 : développer et mettre à jour les cartographies des zones inondables
	1.2 : Réaliser une étude visant le recensement et l'optimisation des ZEC	D 5.1 : améliorer la connaissance et la compréhension du fonctionnement des têtes de bassin versant hydrographiques et renforcer leur préservation
	1.3 : Réaliser un diagnostic de l'activité agricole sur les zones d'expansion de crues (ZEC) d'intérêt	D 5.2 : mettre en œuvre les principes du ralentissement dynamique
	1.4 : Planter de nouveaux repères de crues	D 2.7 : développer la culture du risque inondation
	1.5 : Réaliser une étude globale sur les chemins de l'eau	D 4.4 : améliorer la prise en compte du risque d'inondation par ruissellement (urbain et rural)
	1.6 : Réaliser un relevé 3D de la perte karstique du Lugagnac à Bertholène en vue de mesurer l'état de comblement du karst et l'aggravation potentielle du risque inondation	D 5.4 : gérer et valoriser les déchets et les bois flottants
	1.7 : Concevoir des supports de sensibilisation « grand public » sur le risque inondation	D 2.7 : développer la culture du risque inondation
	1.8 : Poursuivre et accentuer les opérations de sensibilisation scolaire sur le risque inondation	D 2.7 : développer la culture du risque inondation
	1.9 : Sensibiliser les professionnels dont les activités sont localisées en zone inondable	D 2.7 : développer la culture du risque inondation
	1.10 : Sensibiliser les propriétaires et exploitants forestiers à la prise en compte des enjeux liés à la prévention des inondations	D 2.7 : développer la culture du risque inondation
2	2.1 : Accompagner les acteurs locaux dans la prise en main des outils de surveillance et de prévision des crues mis à disposition par l'Etat	D 3.3 : améliorer l'anticipation des événements de pluies intenses
	2.2 : Optimiser la station de surveillance DREAL d'Onet-le-Château	D 3.1 : maintenir des SPC fiables et performants
3	3.1 : Accompagner les communes dans l'élaboration et l'actualisation des plans communaux de sauvegarde (PCS)	D 3.6 : encourager l'élaboration, la mise à jour et l'expérimentation des PCS dans les communes en zone inondable
	3.2 : Accompagner les EPCI dans l'élaboration des plans intercommunaux de sauvegarde (PICS)	
	3.3 : Etudier la création de stations d'alertes locales sur les secteurs à forts enjeux	D 3.2 : développer les systèmes d'alerte locaux
	3.4 : Réaliser des exercices de préparation à la gestion de crise	D 3.11 : généraliser et capitaliser les retours d'expérience
4	4.1 : Être associé aux futurs grands projets du territoire susceptibles d'impacter l'aléa et le risque inondation	D 4.9 : adapter les projets d'aménagement en tenant compte des zones inondables

AXE	Actions identifiées dans le PEP Aveyron Amont	Disposition correspondante dans le PGRI Adour Garonne 2022-2027
	4.2 : Accompagner les collectivités partenaires pour l'intégration des enjeux PI (et plus globalement GEMAPI) dans les documents d'urbanisme	D 1.3 : faciliter l'intégration des enjeux de l'eau au sein des documents d'urbanisme, le plus en amont possible et en associant les structures ayant compétence dans le domaine de l'eau
	4.3 : Travailler sur l'optimisation de la gestion du ruissellement dans les milieux urbains en accompagnant les projets de désimperméabilisation	D 4.4 : améliorer la prise en compte du risque d'inondation par ruissellement (urbain et rural)
	4.4 : Réaliser une « étude test » sur le bassin du ruisseau de Fontanges afin de définir un coefficient maximal d'occupation du sol en lien avec les enjeux ruissellement et inondation	D 4.10 : améliorer la conception et l'organisation des réseaux en prenant en compte le risque inondation
	4.5 : Réviser le PPRI du bassin Aveyron Auterne	D 2.1 : développer et mettre à jour les cartographies des zones inondables
5	5.1 : Réaliser des diagnostics de réduction de la vulnérabilité des habitations sur les secteurs à forts enjeux	D 4.8 : développer la réalisation de diagnostics de vulnérabilité et accompagner la réalisation des travaux correspondants
	5.2 : Réaliser des diagnostics de réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics localisés en zone inondable	D 4.8 : développer la réalisation de diagnostics de vulnérabilité et accompagner la réalisation des travaux correspondants
	5.3 : Préparer des diagnostics de réduction de la vulnérabilité des activités professionnelles sur les secteurs à forts enjeux	D 4.8 : développer la réalisation de diagnostics de vulnérabilité et accompagner la réalisation des travaux correspondants
6	6.1 : Gérer les embâcles obstruants sur les secteurs à enjeux	D 3.10 : gérer les travaux d'urgence en situation post-crue
	6.2 : Mettre en œuvre les actions de prévention des inondations liées aux traversées urbaines	D 3.10 : gérer les travaux d'urgence en situation post-crue
	6.3 : Etudier les possibilités de suppression de remblais localisés en zone inondable sur le BV du Notre-Dame	D 5.2 : mettre en œuvre les principes du ralentissement dynamique
	6.4 : Etudier le projet d'optimisation du piège à embâcle sur le ruisseau du Lugagnac à Bertholène, dans une situation de forte vulnérabilité	D 5.4 : gérer et valoriser les déchets et les bois flottants
	6.5 : Accompagner l'étude d'optimisation et de mise en valeur de la ZEC de Bertholène sur le bassin du Lugagnac	D 5.2 : mettre en œuvre les principes du ralentissement dynamique
	6.6 : Etudier un aménagement en hydraulique douce en concertation avec la profession agricole : ralentissement dynamique des écoulements	D 5.2 : mettre en œuvre les principes du ralentissement dynamique
	6.7 : Etudier et mettre en œuvre des travaux de renaturation de cours d'eau en amont des secteurs à enjeux inondation	D 5.3 : établir et mettre en œuvre les programmes pluriannuels de gestion des milieux aquatiques à l'échelle des bassins versants
	6.8 : Réaliser l'étude avant-projet détaillé relative à l'optimisation des écoulements sur le bras Boudoumie (bassin du Notre-Dame)	D 6.1 : analyser et déterminer les systèmes de protection dans une approche globale
7	7.1 : Réaliser une mission de conseil	sans objet

AXE	Actions identifiées dans le PEP Aveyron Amont	Disposition correspondante dans le PGRI Adour Garonne 2022-2027
	et d'assistance relative au contrat d'assurance du SMBV2A afin d'anticiper les projets de travaux relatifs à la gestion des ouvrages de protection hydrauliques	
	7.2 : Réaliser une analyse juridique et financière en vue d'anticiper l'organisation des futures actions du PAPI complet	sans objet

✓ **Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Adour Garonne 2022-2027**

En France comme dans les autres pays membres de l'Union Européenne, les "plans de gestion" des eaux sont encadrés par le droit communautaire inscrit dans la directive cadre sur l'eau (DCE) de 2000. Ce sont les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). Institués par la loi sur l'eau de 1992, ces documents de planification ont évolué suite à la DCE. Ils fixent pour six ans les orientations qui permettent d'atteindre les objectifs attendus en matière de "bon état des eaux". Ils sont au nombre de 12, un pour chaque "bassin" de la France métropolitaine et d'outre-mer, dont celui du bassin Adour Garonne.

Le troisième cycle de la DCE a débuté en 2022 pour une période de 6 ans. La quatrième génération de SDAGE a ainsi été approuvée en 2022 pour la période 2022-2027. Le nouveau SDAGE Adour Garonne renferme ainsi 4 orientations fondamentales et 172 dispositions.

Le tableau ci-dessous permet de rendre compte de la compatibilité du PEP Aveyron Amont avec les objectifs du SDAGE 2022-2027 :

AXE	Actions identifiées dans le PEP Aveyron Amont	Disposition correspondante dans le SDAGE Adour Garonne 2022-2027
0	0.1 : Animer le PEP-PAPI Aveyron Amont (animateur à temps plein)	A11 : rechercher la synergie des moyens et promouvoir la contractualisation entre les acteurs
1	1.1 : Réaliser une carte d'aléa inondation sur les communes vulnérables de la haute vallée, non couvertes par un PPRI	A12 : informer et sensibiliser le public
	1.2 : Réaliser une étude visant le recensement et l'optimisation des ZEC	D49 : mettre en œuvre les principes du ralentissement dynamique
	1.3 : Réaliser un diagnostic de l'activité agricole sur les zones d'expansion de crues (ZEC) d'intérêt	D49 : mettre en œuvre les principes du ralentissement dynamique
	1.4 : Implanter de nouveaux repères de crues	A12 : informer et sensibiliser le public
	1.5 : Réaliser une étude globale sur les chemins de l'eau	A31 : limiter l'imperméabilisation nouvelle et le ruissellement pluvial et chercher à désimpermeabiliser l'existant
	1.6 : Réaliser un relevé 3D de la perte karstique du Lugagnac à Bertholène en vue de mesurer l'état de comblement du karst et l'aggravation potentielle du risque inondation	D22 : gérer et valoriser les déchets de bois flottants
	1.7 : Concevoir des supports de sensibilisation « grand public » sur le risque inondation	A12 : informer et sensibiliser le public
	1.8 : Poursuivre et accentuer les opérations de sensibilisation scolaire sur le risque inondation	A12 : informer et sensibiliser le public
	1.9 : Sensibiliser les professionnels dont les activités sont localisées en zone inondable	A12 : informer et sensibiliser le public
	1.10 : Sensibiliser les propriétaires et exploitants forestiers à la prise en compte des enjeux liés à la prévention des inondations	A12 : informer et sensibiliser le public

AXE	Actions identifiées dans le PEP Aveyron Amont	Disposition correspondante dans le SDAGE Adour Garonne 2022-2027
2	2.1 : Accompagner les acteurs locaux dans la prise en main des outils de surveillance et de prévision des crues mis à disposition par l'Etat	sans objet
	2.2 : Optimiser la station de surveillance DREAL d'Onet-le-Château	sans objet
3	3.1 : Accompagner les communes dans l'élaboration et l'actualisation des plans communaux de sauvegarde (PCS)	sans objet
	3.2 : Accompagner les EPCI dans l'élaboration des plans intercommunaux de sauvegarde (PICS)	sans objet
	3.3 : Etudier la création de stations d'alertes locales sur les secteurs à forts enjeux	sans objet
	3.4 : Réaliser des exercices de préparation à la gestion de crise	sans objet
4	4.1 : Être associé aux futurs grands projets du territoire susceptibles d'impacter l'aléa et le risque inondation	A32 : s'assurer d'une gestion durable de l'eau dans les documents d'urbanisme et autres projets d'aménagement ou d'infrastructures
	4.2 : Accompagner les collectivités partenaires pour l'intégration des enjeux PI (et plus globalement GEMAPI) dans les documents d'urbanisme	A28 : faciliter l'intégration des enjeux de l'eau au sein des documents d'urbanisme, le plus en amont possible
	4.3 : Travailler sur l'optimisation de la gestion du ruissellement dans les milieux urbains en accompagnant les projets de désimperméabilisation	A31 : limiter l'imperméabilisation nouvelle et le ruissellement pluvial et chercher à désimperméabiliser l'existant
	4.4 : Réaliser une « étude test » sur le bassin du ruisseau de Fontanges afin de définir un coefficient maximal d'occupation du sol en lien avec les enjeux ruissellement et inondation	A35 : identifier les solutions et limites éventuelles de l'assainissement en amont des projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire
	4.5 : Réviser le PPRI du bassin Aveyron Auterne	A12 : informer et sensibiliser le public
5	5.1 : Réaliser des diagnostics de réduction de la vulnérabilité des habitations sur les secteurs à forts enjeux	D52 : étudier les scénarii alternatifs aux ouvrages de protection contre les inondations
	5.2 : Réaliser des diagnostics de réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics localisés en zone inondable	D52 : étudier les scénarii alternatifs aux ouvrages de protection contre les inondations
	5.3 : Préparer des diagnostics de réduction de la vulnérabilité des activités professionnelles sur les secteurs à forts enjeux	D52 : étudier les scénarii alternatifs aux ouvrages de protection contre les inondations
6	6.1 : Gérer les embâcles obstruants sur les secteurs à enjeux	D20 : gérer les travaux d'urgence en situation post-crue
	6.2 : Mettre en œuvre les actions de prévention des inondations liées aux traversées urbaines	D20 : gérer les travaux d'urgence en situation post-crue
	6.3 : Etudier les possibilités de suppression de remblais localisés en zone inondable sur le BV du Notre-Dame	D49 : mettre en œuvre les principes du ralentissement dynamique
	6.4 : Etudier le projet d'optimisation du piège à embâcle sur le ruisseau du Lugagnac à Bertholène, dans une situation de forte vulnérabilité	D22 : gérer et valoriser les déchets de bois flottants
	6.5 : Accompagner l'étude d'optimisation et de mise en valeur de la ZEC de Bertholène sur le bassin du Lugagnac	D49 : mettre en œuvre les principes du ralentissement dynamique
	6.6 : Etudier un aménagement en hydraulique douce en concertation avec la profession agricole : ralentissement dynamique des écoulements	D49 : mettre en œuvre les principes du ralentissement dynamique
	6.7 : Etudier et mettre en œuvre des travaux de renaturation de cours d'eau en amont des secteurs à enjeux inondation	D25 : renforcer la préservation et la restauration des têtes de bassin et des chevelus hydrographiques
	6.8 : Réaliser l'étude avant-projet détaillé relative à l'optimisation des écoulements sur le bras	D51 : adapter les projets d'aménagement en tenant compte des zones inondables

AXE	Actions identifiées dans le PEP Aveyron Amont	Disposition correspondante dans le SDAGE Adour Garonne 2022-2027
	Boudoumie (bassin du Notre-Dame)	
7	7.1 : Réaliser une mission de conseil et d'assistance relative au contrat d'assurance du SMBV2A afin d'anticiper les projets de travaux relatifs à la gestion des ouvrages de protection hydrauliques	sans objet
	7.2 : Réaliser une analyse juridique et financière en vue d'anticiper l'organisation des futures actions du PAPI complet	sans objet

✓ **Le contrat de rivière Aveyron Amont 2020-2024**

Le contrat de rivière (ou encore de milieu, de nappe, de lac, de baie, etc.) est un contrat technique et financier entre les partenaires concernés d'un bassin versant (préfets, agences de l'eau, collectivités territoriales...). Il fixe des objectifs concernant la qualité des eaux, la ressource en eau, les milieux aquatiques et la prévention des risques naturels d'inondation. Il prévoit un programme d'actions à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs. Le but est d'assurer la gestion durable de l'eau sur l'ensemble de son bassin versant. Les premiers contrats de rivière ont été mis en œuvre en France au début des années 1980. Sur le bassin Aveyron Amont, un 1^{er} contrat de rivière a vu le jour dans le courant des années 1990 (1992-1996). Plus récemment, un nouveau contrat de rivière Aveyron Amont a été préparé, concerté et validé entre 2013 et 2020. Sa déclinaison intervient depuis 2020 pour une période de 5 années (2020-2024). A noter que ce contrat a fait l'objet d'un avenant technique et financier dans le courant de l'année 2022 afin de compléter les actions pré-identifiées en 2020.

Le contrat de rivière Aveyron Amont 2020-2024 (dans sa dernière version intégrant l'avenant de 2022-2023) comporte 4 volets et 105 actions.

Le tableau ci-dessous permet de rendre compte de la compatibilité du PEP Aveyron Amont avec le programme d'actions du contrat de rivière Aveyron Amont (2020-2024) :

AXE	Actions identifiées dans le PEP Aveyron Amont	Actions liées dans le CONTRAT DE RIVIERE Aveyron Amont 2020-2024
0	0.1 : Animer le PEP-PAPI Aveyron Amont (animateur à temps plein)	ANIM-6 : animation du PEP-PAPI
1	1.1 : Réaliser une carte d'aléa inondation sur les communes vulnérables de la haute vallée, non couvertes par un PPRI	INON-1 : accompagner l'élaboration des PPRI
	1.2 : Réaliser une étude visant le recensement et l'optimisation des ZEC	AAPZEC : animer une démarche de préservation et de mise en valeur des champs d'expansion de crues
	1.3 : Réaliser un diagnostic de l'activité agricole sur les zones d'expansion de crues (ZEC) d'intérêt	AAPZEC : animer une démarche de préservation et de mise en valeur des champs d'expansion de crues / AGRI-7 : poursuivre et engager des MAEC
	1.4 : Implanter de nouveaux repères de crues	INON-3 : matérialiser des repères de crues
	1.5 : Réaliser une étude globale sur les chemins de l'eau	GOUV-5 : accompagner les collectivités du bassin Aveyron Amont dans la déclinaison de leurs compétences urbanisme et petit cycle de l'eau
	1.6 : Réaliser un relevé 3D de la perte karstique du Lugagnac à Bertholène en vue de mesurer l'état de comblement du karst et l'aggravation potentielle du risque inondation	RESS-5, Améliorer la connaissance sur les ressources disponibles (fonctionnement des systèmes karstiques, soutien des zones humides, volumes stockés...)
	1.7 : Concevoir des supports de sensibilisation « grand public » sur le risque inondation	VALORISATION-3: Création d'outils de communication diversifiés
	1.8 : Poursuivre et accentuer les opérations de sensibilisation scolaire sur le risque inondation	SENSIBILI-1 : animations "mon école, mon cours d'eau"
	1.9 : Sensibiliser les professionnels dont les activités sont localisées en zone inondable	SENSIBILI-4: organisation d'événements techniques
	1.10 : Sensibiliser les propriétaires et exploitants forestiers à la prise en compte des enjeux liés à la	FORET-3 : sensibiliser la filière sylvicole à une meilleure prise en compte des enjeux liés aux milieux aquatiques

AXE	Actions identifiées dans le PEP Aveyron Amont	Actions liées dans le CONTRAT DE RIVIERE Aveyron Amont 2020-2024
	prévention des inondations	(GEMAPI)
2	2.1 : Accompagner les acteurs locaux dans la prise en main des outils de surveillance et de prévision des crues mis à disposition par l'Etat	INON-4 : communication et sensibilisation sur le risque inondation
	2.2 : Optimiser la station de surveillance DREAL d'Onet-le-Château	RESS-3 : pérenniser et consolider le réseau de suivi des débits des cours d'eau (DREAL notamment)
3	3.1 : Accompagner les communes dans l'élaboration et l'actualisation des plans communaux de sauvegarde (PCS)	INON-2 : accompagner l'élaboration des PCS
	3.2 : Accompagner les EPCI dans l'élaboration des plans intercommunaux de sauvegarde (PICS)	PAPII-2 : apporter une assistance technique "au fil de l'eau" auprès des communes et EPCI affectés par des phénomènes d'inondation
	3.3 : Etudier la création de stations d'alertes locales sur les secteurs à forts enjeux	PAPII-2 : apporter une assistance technique "au fil de l'eau" auprès des communes et EPCI affectés par des phénomènes d'inondation
	3.4 : Réaliser des exercices de préparation à la gestion de crise	Sans objet
4	4.1 : Être associé aux futurs grands projets du territoire susceptibles d'impacter l'aléa et le risque inondation	GOUV-6 : assurer un rôle de veille pour les projets du territoire ayant un impact potentiel sur les milieux aquatiques (GEMAPI)
	4.2 : Accompagner les collectivités partenaires pour l'intégration des enjeux PI (et plus globalement GEMAPI) dans les documents d'urbanisme	GOUV-5 : accompagner les collectivités du bassin Aveyron Amont dans la déclinaison de leurs compétences urbanisme et petit cycle de l'eau
	4.3 : Travailler sur l'optimisation de la gestion du ruissellement dans les milieux urbains en accompagnant les projets de désimperméabilisation	GOUV-5 : accompagner les collectivités du bassin Aveyron Amont dans la déclinaison de leurs compétences urbanisme et petit cycle de l'eau
	4.4 : Réaliser une « étude test » sur le bassin du ruisseau de Fontanges afin de définir un coefficient maximal d'occupation du sol en lien avec les enjeux ruissellement et inondation	GOUV-5 : accompagner les collectivités du bassin Aveyron Amont dans la déclinaison de leurs compétences urbanisme et petit cycle de l'eau
	4.5 : Réviser le PPRI du bassin Aveyron Auterne	INON-1 : accompagner l'élaboration des PPRI
5	5.1 : Réaliser des diagnostics de réduction de la vulnérabilité des habitations sur les secteurs à forts enjeux	PAPII-3 : porter certaines études (dont diagnostics) et travaux relevant de la compétence GEMAPI
	5.2 : Réaliser des diagnostics de réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics localisés en zone inondable	PAPII-3 : porter certaines études (dont diagnostics) et travaux relevant de la compétence GEMAPI
	5.3 : Préparer des diagnostics de réduction de la vulnérabilité des activités professionnelles sur les secteurs à forts enjeux	PAPII-3 : porter certaines études (dont diagnostics) et travaux relevant de la compétence GEMAPI
6	6.1 : Gérer les embâcles obstruants sur les secteurs à enjeux	EMBACLES -1 : Restaurer et entretenir la végétation, prioritairement en amont des zones à enjeux EMBACLES -2 : Suivre et traiter les embâcles post-crues à l'échelle du bassin versant
	6.2 : Mettre en œuvre les actions de prévention des inondations liées aux traversées urbaines	MAPPG-6 : décliner les 3 premières tranches des actions du PPG Aveyron Amont 2022-2026
	6.3 : Etudier les possibilités de suppression de remblais localisés en zone inondable sur le BV du Notre-Dame	PAPII-3 : porter certaines études (dont diagnostics) et travaux relevant de la compétence GEMAPI
	6.4 : Etudier le projet d'optimisation du piège à embâcle sur le ruisseau du Lugagnac à Bertholène, dans une situation de forte vulnérabilité	PAPII-2 : apporter une assistance technique "au fil de l'eau" auprès des communes et EPCI affectés par des phénomènes d'inondation
	6.5 : Accompagner l'étude d'optimisation et de mise en valeur de la ZEC de Bertholène sur le bassin du Lugagnac	PAPII-3 : porter certaines études (dont diagnostics) et travaux relevant de la compétence GEMAPI
	6.6 : Etudier un aménagement en hydraulique douce en concertation avec la profession agricole : ralentissement dynamique des écoulements	AGRI-9 : planter et régénérer des haies

AXE	Actions identifiées dans le PEP Aveyron Amont	Actions liées dans le CONTRAT DE RIVIERE Aveyron Amont 2020-2024
	6.7 : Etudier et mettre en œuvre des travaux de renaturation de cours d'eau en amont des secteurs à enjeux inondation	MAPPG-6 : décliner les 3 premières tranches des actions du PPG Aveyron Amont 2022-2026
7	7.1 : Réaliser une mission de conseil et d'assistance relative au contrat d'assurance du SMBV2A afin d'anticiper les projets de travaux relatifs à la gestion des ouvrages de protection hydrauliques	sans objet
	7.2 : Réaliser une analyse juridique et financière en vue d'anticiper l'organisation des futures actions du PAPI complet	sans objet

5-4- Le contenu du programme d'études préalables (PEP)

5-4-1- Synthèse

Le présent PEP PAPI regroupe un ensemble de 35 fiches actions, pour une mise en œuvre prévue sur trois ans (2024-2025-2026). Le coût global de ce programme est estimé à 1 423 445 € TTC.

Les différentes actions proposées dans ce programme concernent les sept axes définis par le cahier de charges PAPI 3 avec un axe supplémentaire dédié à l'animation du projet (axe 0).

- Axe 0 : Animation du projet ;
- Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque ;
- Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations ;
- Axe 3 : Alerte et gestion de crise ;
- Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'aménagement et l'urbanisme ;
- Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens ;
- Axe 6 : Gestion des écoulements ;
- Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique.

Le programme d'actions présenté se veut équilibré pour répondre au mieux aux attentes du territoire et à ses spécificités. Seront privilégiés : la sensibilisation (notamment à travers les repères de crues et les panneaux de sensibilisation), la mise en œuvre des actions liées à la compétence gestion des milieux aquatiques « GEMA » au bénéfice de la prévention des inondations « PI » (optimisation et mise en valeur des zones d'expansion de crues et traitement des embâcles), la réduction de la vulnérabilité et l'appui aux collectivités pour mieux intégrer le risque inondation aux politiques d'aménagement. Le PEP prévoit également la réalisation des études projet relatives à l'optimisation des écoulements sur le bras Boudoumie (Bassin du Notre-Dame).

Axe 0 : Animation du projet

Au cours de la réalisation du programme d'études préalables PEP, l'animateur PAPI est engagé à poursuivre la concertation et la mobilisation des acteurs autour de la gestion durable du risque d'inondation. L'animation du PAPI vise à mettre en œuvre les actions et effectuer un suivi de celles-ci.

L'axe 0 comprend une seule fiche action (Voir action 0.1 dans la partie 5-4-2-).

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Cet axe vise à renforcer la connaissance, la prévention et la culture du risque. Pour cela, il est nécessaire de travailler sur une meilleure information et sensibilisation des populations et de mobiliser les acteurs locaux pour la mise en place d'une politique de gestion durable et équilibrée du risque inondation.

Il comprend des actions qui visent à améliorer la connaissance du risque dans les secteurs non couverts par un PPRI en identifiant les zones d'aléa ainsi que les secteurs potentiellement inondés par ruissellement. Il est envisagé également de recenser les zones d'expansion de crue « ZEC » et d'effectuer un diagnostic des activités agricoles pour cibler les axes d'interventions afin de sécuriser les pratiques favorables au maintien des rôles hydrauliques des ZEC. Cinq actions sont envisagées pour l'amélioration de la connaissance de l'aléa et le recensement des ZEC et leurs caractéristiques :

- Action 1.1 : Réaliser une carte d'aléa inondation sur les communes vulnérables de la haute vallée, non couvertes par un PPRI ;
- Action 1.2 : Réaliser une étude visant le recensement et l'optimisation des ZEC ;

- Action 1.3 : Réaliser un diagnostic de l'activité agricole sur les zones d'expansion de crues (ZEC) d'intérêt ;
- Action 1.5 : Réaliser une étude globale sur les chemins de l'eau ;
- Action 1.6 : Réaliser un relevé 3D de la pente karstique du Lugagnac à Bertholène en vue de mesurer l'état du comblement du karst et l'aggravation potentielle du risque inondation ;

Pour la sensibilisation au risque d'inondation, différents supports pourront être mis en place pour la sensibilisation du grand public (une exposition itinérante, des panneaux fixes, temps annuel et une maquette itinérante) ainsi que les repères de crue permettant de cultiver la mémoire du risque. Cinq actions sont proposées pour le renforcement de la culture du risque :

- Action 1.4 : Planter de nouveaux repères de crues
- Action 1.7 : Concevoir des supports de sensibilisation « grand public » sur le risque inondation
- Action 1.8 : Poursuivre et accentuer les opérations de sensibilisation scolaire sur le risque inondation
- Action 1.9 : Sensibiliser les professionnels dont les activités sont localisées en zone inondable
- Action 1.10 : Sensibiliser les propriétaires et exploitants forestiers à la prise en compte des enjeux liés à la prévention des inondations

Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations

Sur le bassin versant Aveyron Amont, un large panel d'outils de surveillance et de prévision des crues existe déjà et est mis à disposition des gestionnaires locaux et du grand public par les services de l'Etat : Vigicrues, Vigicrues-flash et APIC notamment. La problématique est que tous ces outils ne sont pas toujours connus et utilisés par les gestionnaires locaux (élus et services techniques communaux notamment) et les personnes ou les entreprises localisées en zones inondables.

D'autre part, la station de surveillance et de prévision des crues localisée à Onet le Château présente une problématique de manque de fiabilité en période des hautes eaux, et plus particulièrement en situation de crues.

Dans ce contexte, cet axe vise à faciliter la prise en main des différents outils de surveillance et de prévision de crues, de favoriser l'appropriation de ces outils par un large public et d'optimiser et de fiabiliser une station de surveillance et de prévision des crues aujourd'hui défaillante en situation des hautes eaux afin de sécuriser les populations et entreprises localisées en aval de la station.

Deux actions sont envisagées pour cet axe :

- Action 2.1 : Accompagner les acteurs locaux dans la prise en main des outils de surveillance et de prévision des crues mis à disposition par l'Etat ;
- Action 2.2 : Optimiser la station de surveillance des crues DREAL d'Onet-le-Château.

Axe 3 : Alerte et gestion de crise

Afin d'améliorer la gestion de crise, il est opportun de continuer l'accompagnement des communes concernées par le risque d'inondation à l'élaboration et/ou l'actualisation des PCS. De même, il est envisagé d'accompagner les EPCI dans l'élaboration du plan intercommunal de sauvegarde qui a été introduit par la loi MATRAS du 25/11/2021 et dont la mise en œuvre est rendue obligatoire à partir de novembre 2026. Des exercices d'entraînement à la gestion de crise peuvent permettre d'acquérir les bons réflexes et de dédramatiser ces situations. Il a été proposé également d'étudier la mise en œuvre de nouvelles stations d'alerte locales sur les secteurs qui ne sont pas équipés des outils classiques de surveillance et de prévision de crues, où des demandes ont été exprimées.

Cet axe comprend quatre actions :

- Action 3.1 : Accompagner les communes dans l'élaboration et l'actualisation des PCS ;
- Action 3.2 : Accompagner les EPCI en vue de la mise en œuvre des PICS ;
- Action 3.3 : Etudier la création de stations d'alertes locales sur les secteurs à forts enjeux ;
- Action 3.4 : Réaliser des exercices de préparation à la gestion de crise.

Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'aménagement et l'urbanisme

Sur le bassin versant Aveyron amont, il est important de veiller à ce que le risque soit bien pris en compte dans l'aménagement du territoire. Cet axe vise à intégrer le plus en amont possible la gestion de l'aléa et du risque inondation dans les futurs grands projets du territoire et dans les documents de l'urbanisme, s'assurer que les futures autorisations de l'urbanisme soient délivrées en tenant compte des enjeux GEMAPI, limiter le ruissellement urbain et le risque inondation potentiellement lié et rendre le territoire plus résilient d'un point de vue environnemental, technique et économique.

Cinq actions sont envisagées dans le cadre de cet axe :

- Action 4.1 : Être associés aux futurs grands projets du territoire susceptibles d'impacter l'aléa et le risque inondation ;
- Action 4.2 : Accompagner les collectivités partenaires pour l'intégration des enjeux PI (et plus globalement GEMAPI) ;
- Action 4.3 : Travailler sur l'optimisation de la gestion du ruissellement dans les milieux urbains en accompagnant les projets de désimperméabilisation ;
- Action 4.4 : Réaliser une étude expérimentale sur le bassin du ruisseau de Fontanges afin de définir un coefficient maximal d'occupation du sol en lien avec les enjeux ruissellement et inondation ;
- Action 4.5 : Réviser le PPRI du bassin Aveyron Auterne.

Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

L'axe 5 vise à mieux connaître l'exposition des enjeux situés en zone inondable en vue de mettre en œuvre des mesures de réduction de vulnérabilité adaptées afin de vivre le mieux possible en présence du risque d'inondation. Un travail de sensibilisation et d'information sera destiné aux particuliers et aux professionnels dont l'objectif est de mener des diagnostics des bâtiments (habitations, établissements publics et entreprises) et des travaux d'installation des équipements de protection (atardeaux, clapets anti-retour ...) en fonction des demandes de propriétaires.

Trois actions sont envisagées dans le cadre de cet axe :

- Action 5.1 : Réaliser des diagnostics de réduction de la vulnérabilité des habitations sur les secteurs à forts enjeux ;
- Action 5.2 : Réaliser des diagnostics de réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics localisés en zone inondable ;
- Action 5.3 : Préparer des diagnostics de réduction de la vulnérabilité des activités professionnelles sur les secteurs à forts enjeux ;

Axe 6 : Gestion des écoulements

L'axe 6 vise à améliorer les conditions d'écoulement en assurant la mise en œuvre des travaux liés à la gestion des milieux aquatiques « GEMA » au bénéfice de la prévention des inondations « PI ». Les actions envisagées dans le cadre de cet axe concernent principalement le traitement des embâcles, la valorisation et l'optimisation des zones d'expansion des crues (ZEC), l'implantation des haies, la renaturation des cours d'eau et la mesure de l'état de comblement du karst. Ainsi, ces différentes actions permettent de limiter les risques des ouvrages d'arts (ponts notamment) par des embâcles, de ralentir les écoulements à travers l'optimisation des zones d'expansion de crues (ZEC), l'implantation des haies et la

renaturation des cours d'eau particulièrement en amont des secteurs à enjeux ainsi que de favoriser l'infiltration de l'eau au niveau de la perte karstique de Bertholène dans une situation de risques importants d'obturation.

Au total, cet axe regroupe huit actions :

- Action 6.1 : Gérer les embâcles obstruants sur les secteurs à enjeux ;
- Action 6.2 : Mettre en œuvre les actions de prévention des inondations liées aux traversées urbaines ;
- Action 6.3 : Etudier les possibilités de suppression de remblais localisés en zone inondable sur le BV ;
- Action 6.4 : Etudier le projet d'optimisation du piège à embâcle sur le ruisseau du Lugagnac à Bertholène, dans une situation de forte vulnérabilité ;
- Action 6.5 : Accompagner l'étude d'optimisation et de mise en valeur de la ZEC de Bertholène sur le bassin du Lugagnac ;
- Action 6.6 : Etudier un aménagement en hydraulique douce en concertation avec la profession agricole : ralentissement dynamique des écoulements ;
- Action 6.7 : Etudier et mettre en œuvre des travaux de renaturation de cours d'eau en amont des secteurs à enjeux inondation.
- 6.8 : Réaliser l'étude avant-projet détaillé relative à l'optimisation des écoulements sur le bras Boudoumie du bassin versant du Notre-Dame ;

Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique

Cet axe prévoit d'accompagner la mise en œuvre des futures actions envisagées dans la phase PAPI complet sur les plans assurantiel et juridique.

Cet axe regroupe trois actions :

- Action 6.8
- Réaliser une mission de conseil et d'assistance relative au contrat d'assurance du SMBV2A afin d'anticiper les projets de travaux relatifs à la gestion des ouvrages de protection hydrauliques ;
- Action 7.2 : Réaliser une analyse juridique et financière en vue d'anticiper l'organisation des futures actions du PAPI complet.

5-4-2- Fiches actions

AXE	Intitulé AXE	Actions identifiées
0	Animation du projet	0.1 : Animer le PEP-PAPI Aveyron Amont (animateur à temps plein)
1	Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	1.1 : Réaliser une carte d'aléa inondation sur les communes vulnérables de la haute vallée, non couvertes par un PPRI
		1.2 : Réaliser une étude visant le recensement et l'optimisation des ZEC
		1.3 : Réaliser un diagnostic de l'activité agricole sur les zones d'expansion de crues (ZEC) d'intérêt
		1.4 : Implanter de nouveaux repères de crues
		1.5 : Réaliser une étude globale sur les chemins de l'eau
		1.6 : Réaliser un relevé 3D de la perte karstique du Lugagnac à Bertholène en vue de mesurer l'état de comblement du karst et l'aggravation potentielle du risque inondation
		1.7 : Concevoir des supports de sensibilisation « grand public » sur le risque inondation
		1.8 : Poursuivre et accentuer les opérations de sensibilisation scolaire sur le risque inondation
		1.9 : Sensibiliser les professionnels dont les activités sont localisées en zone inondable
		1.10 : Sensibiliser les propriétaires et exploitants forestiers à la prise en compte des enjeux liés à la prévention des inondations
2	Surveillance, prévision des crues et des inondations	2.1 : Accompagner les acteurs locaux dans la prise en main des outils de surveillance et de prévision des crues mis à disposition par l'Etat
		2.2 : Optimiser la station de surveillance DREAL d'Onet-le-Château
3	Alerte et gestion de crise	3.1 : Accompagner les communes dans l'élaboration et l'actualisation des plans communaux de sauvegarde (PCS)
		3.2 : Accompagner les EPCI dans l'élaboration des plans intercommunaux de sauvegarde (PICS)
		3.3 : Etudier la création de stations d'alertes locales sur les secteurs à forts enjeux
		3.4 : Réaliser des exercices de préparation à la gestion de crise
4	Prise en compte du risque inondation dans l'aménagement et l'urbanisme	4.1 : Etre associé aux futurs grands projets du territoire susceptibles d'impacter l'aléa et le risque inondation
		4.2 : Accompagner les collectivités partenaires pour l'intégration des enjeux PI (et plus globalement GEMAPI) dans les documents d'urbanisme
		4.3 : Travailler sur l'optimisation de la gestion du ruissellement dans les milieux urbains en accompagnant les projets de désimperméabilisation
		4.4 : Réaliser une « étude test » sur le bassin du ruisseau de Fontanges afin de définir un coefficient maximal d'occupation du sol en lien avec les enjeux ruissellement et inondation
		5.4 : Réviser le PPRI du bassin Aveyron Auterne
5	Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	5.1 : Réaliser des diagnostics de réduction de la vulnérabilité des habitations sur les secteurs à forts enjeux
		5.2 : Réaliser des diagnostics de réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics localisés en zone inondable
		5.3 : Préparer des diagnostics de réduction de la vulnérabilité des activités professionnelles sur les secteurs à forts enjeux
6	Gestion des écoulements / GEMAPI	6.1 : Gérer les embâcles obstruants sur les secteurs à enjeux
		6.2 : Mettre en œuvre les actions de prévention des inondations liées aux traversées urbaines
		6.3 : Etudier les possibilités de suppression de remblais localisés en zone inondable sur le BV du Notre-Dame
		6.4 : Etudier le projet d'optimisation du piège à embâcle sur le ruisseau du Lugagnac à Bertholène, dans une situation de forte vulnérabilité
		6.5 : Accompagner l'étude d'optimisation et de mise en valeur de la ZEC de Bertholène sur le bassin du Lugagnac
		6.6 : Etudier un aménagement en hydraulique douce en concertation avec la profession agricole : ralentissement dynamique des écoulements
		6.7 : Etudier et mettre en œuvre des travaux de renaturation de cours d'eau en amont des secteurs à enjeux inondation
		6.8 : Réaliser l'études avant-projet détaillé relative à l'optimisation des écoulements sur le bras Boudoumie (bassin du Notre-Dame)
7	Gestion des ouvrages de protection hydrauliques	7.2 : Réaliser une mission de conseil et d'assistance relatif au contrat d'assurance du SMBV2A afin d'anticiper les projets de travaux de gestion des ouvrages de protection hydrauliques
		7.3 : Réaliser une analyse juridique et financière en vue d'anticiper l'organisation des futures actions du PAPI complet

AXE 0**ANIMATION DU PAPI
(STADE PEP)****ACTION 0.1****Intitulé de l'action :
Animer le PEP-PAPI Aveyron Amont** **Objectifs visés :**

- Animer la démarche PEP-PAPI sur la période 2024-2026 (réalisation du PEP et élaboration du PAPI complet) ;
- Engager les actions inscrites dans le PEP ;
- Appuyer les acteurs locaux dans la mise en place d'une politique de gestion du risque d'inondation en cohérence avec les orientations stratégiques.

Le travail de l'animateur a pour but de répondre aux 3 orientations stratégiques (OS) du présent PEP-PAPI :

- **OS1** : renforcer la connaissance, la prévention et la culture du risque inondation ;
- **OS2** : rassembler largement les acteurs et consolider la gouvernance autour de la gestion du risque inondation ;
- **OS3** : construire et animer une politique de gestion durable et équilibrée du risque inondation entre actions de réduction de l'aléa et de la vulnérabilité.

**Description de l'action :**





La mise en œuvre effective et le suivi du programme d'études préalables (PEP) au PAPI nécessitent un important travail technique et administratif de suivi et d'animation. L'affectation par le SMBV2A d'un ingénieur chargé de missions inondations permettra d'engager les actions inscrites dans le présent programme.

L'animateur aura plusieurs missions :

- Suivi technico-administratif et financier du programme d'actions (dont renseignement de l'outil SAFPA permettant un suivi prévisionnel des fonds Barnier)
- Organisation des comités techniques (COTEC), comités de pilotage (COPI) et commissions territoriales (COTER)
- Elaboration des cahiers des charges, suivi des études, concertations pour les différentes actions du PEP
- Assistance aux communes et EPCI pour la mise en œuvre des premières actions identifiées dans le PEP (voir fiches suivantes)
- Concertation permanente de l'ensemble des acteurs du territoire prenant part à la prévention des inondations (élus locaux, services de l'Etat, Agence de l'Eau, Région, services en charge de l'urbanisme, riverains concernés, etc...)
- Renseignements des indicateurs de suivi et de la réalisation du PEP
- Elaboration du dossier PAPI définitif selon les exigences du cahier des charges
- Accompagner les études prévoyant la réduction de la vulnérabilité sur la friche industrielle de LISI AEROSPACE et le site de la salle des fêtes de TREIZE PIERRES à Villefranche de Rouergue
- ...

A noter que l'animateur sera appuyé par :

- *une secrétaire administrative et comptable (1/4 d'un temps complet)* : aide à la préparation des réunions (invitations, diffusions comptes-rendus de réunions), appui aux suivis financiers et à la préparation administratives des procédures de marchés, appui aux actions de communication-sensibilisation, etc...
- *les techniciens de rivières de secteurs (10% d'un temps complet)* : aide à la mise en œuvre matérielle des actions, participation aux réunions techniques, lien avec les élus de terrain...
- *un étudiant stagiaire (4 à 6 mois/an)* : appui à la réalisation de cartographies, diagnostics et petites études liées au PEP

 Territoire concerné Ensemble du BV Aveyron amont (périmètre du PAPI)	 Public concerné Collectivités, services de l'Etat, propriétaires, citoyens, scolaires	 Maître d'ouvrage : 
--	---	--

Plan de financement :

✓ Prévisionnel de dépenses : **303 000 €** soit 101 000 €/an pendant 3 ans (2024-2025-2026)

Décomposition de la dépense annuelle :

- Salaire et charges animateur PAPI (temps plein) : 65000 € / an (base maximum)
- Salaire et charges agent administratif (1/4 temps) : 9500 € / an
- Salaire et charges techniciens de rivière (10% temps) : 5500 € / an
- Indemnités de stagiaire (base 6 mois/an maxi) : 4000 € / an
- Frais de structure à hauteur de 20% (frais de mission, carburant et entretien véhicule, assurances, etc...) : 17000 € / an

✓ Prévisionnel de recettes :

Financier	% d'aide	Montant prévisionnel
ETAT (fonds Barnier)	48.0%	145 500 €
AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE	28.8%	87 300 €
SMBV2A (autofinancement)	23.2%	70 200 €
TOTAL (2024-2025-2026)		303 000 €

Pour mémoire : en cas de défaillance des partenaires ciblés (Etat et Agence de l'Eau), possibilité d'accompagnement financier de la Région Occitanie durant 2 années pour l'animation d'un PEP (avec taux d'aide de 20%maxi)



Calendrier

	2024	2025	2026
Réalisation des missions affectées à l'animation du PEP-PAPI			



Indicateurs de suivi

- ✓ Nombre de comités techniques et de comités de pilotages organisés (objectif annuel : à minima 2 COTEC et 1 COFIL)
- ✓ Nombre d'actions du PEP réalisées (objectif : 25)
- ✓ Nombre d'actions initiées à l'année N / actions prévues (objectif : 80%)

AXE 1

AMELIORATION DE LA
CONNAISSANCE ET
DE LA CONSCIENCE
DU RISQUE

ACTION 1.1

Intitulé de l'action :
**Réaliser une carte d'aléa inondation sur
les communes vulnérables de la haute
vallée non-couvertes par un PPRI**


Objectifs visés :

- Mieux identifier et prendre en compte l'aléa sur des secteurs à enjeux non-répertoriés jusqu'ici ;
- Anticiper la mise en œuvre d'un PPRI sur ces secteurs non-couverts ;
- Intégrer le plus rapidement possible les données issues de cette carte d'aléa dans les documents et décisions d'urbanisme et informations acquéreurs / locataires (IAL)

Orientation(s) stratégique(s) visée(s) :

- **OS1** : renforcer la connaissance, la prévention et la culture du risque inondation ;
- **OS3** : construire et animer une politique de gestion durable et équilibrée du risque inondation entre actions de réduction de l'aléa et de la vulnérabilité.

**Description de l'action :**

L'état des lieux diagnostic du PEP a mis en exergue un manquement évident concernant la couverture PPRI sur les sources de l'Aveyron et la haute vallée de la Serre. 3 communes sont particulièrement concernées au regard du nombre de bâtis et d'habitants potentiellement localisés en zones inondables (selon la CIZI) :

- Sévérac d'Aveyron (214 bâtis et 262 habitants estimés en ZI)
- Gaillac d'Aveyron (161 bâtis et 59 habitants estimés en ZI)
- Saint-Saturnin-de-Lenne (142 bâtis et 64 habitants estimés en ZI)

Dans ce contexte, la présente action prévoit la réalisation d'une véritable carte d'aléa du risque inondation, principalement sur ces 3 communes (Sévérac, Gaillac et Saint-Saturnin), avec possibilité d'élargissement à d'autres communes de la haute vallée de la Serre non couvertes d'un PPRI et concernées à par un risque inondation moindre (Campagnac, Saint-Martin de Lenne et Pierrefiche d'Olt).

Concrètement, l'élaboration de la carte d'aléa nécessite une étude (hydromorphologique et hydraulique) qui devra être confiée à un prestataire (bureau d'étude spécialisé).

Le portage de cette étude sera confié à l'Etat (DDT12) en vue de garantir une totale impartialité.

Il est bien précisé que cette carte d'aléa permettra d'anticiper la mise en œuvre d'un PPRI (possiblement dans le cadre du PAPI complet) sur ce territoire non-couvert.

**Territoire concerné**

Communes de Sévérac d'Aveyron,
Gaillac d'Aveyron
et St-Saturnin de Lenne (voire +)

**Public concerné**

Collectivités, services de l'Etat,
propriétaires, citoyens

**Maître
d'ouvrage :**

**PRÉFET
DE L'AVEYRON**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Plan de financement :**

- ✓ Prévisionnel de dépenses : **60 000 €** (correspondant au coût de l'étude d'aléa)
- ✓ Prévisionnel de recettes :

Financier	% d'aide	Montant prévisionnel
ETAT (fonds Barnier)	100%	60 000 €
TOTAL (2024-2025-2026)		60 000 €

**Calendrier**

	2024	2025	2026
Réalisation de l'étude d'élaboration de la carte d'aléa			

**Indicateur(s) de suivi**

- ✓ Remise de l'étude d'aléa et communication aux services en charge de l'urbanisme (pour prise en compte)

AXE 1

AMELIORATION DE LA
CONNAISSANCE ET
DE LA CONSCIENCE
DU RISQUE

ACTION 1.2

Intitulé de l'action :
**Réaliser une étude visant le recensement
et l'optimisation des zones d'expansion
de crues (ZEC)**

 **Objectifs visés :**

- Protéger les ZEC existantes ;
- Optimiser les ZEC existantes en vue de concilier le maintien d'une activité agricole durable et la prévention des inondations

Orientation(s) stratégique(s) visée(s) :

- **OS1** : renforcer la connaissance, la prévention et la culture du risque inondation ;
- **OS3** : construire et animer une politique de gestion durable et équilibrée du risque inondation entre actions de réduction de l'aléa et de la vulnérabilité.

**Description de l'action :**

L'état des lieux / diagnostic du PEP et la concertation liée (notamment au travers des 3 COTER) ont mis en relief le rôle important des ZEC et la nécessité de les préserver.

Plusieurs données sont disponibles afin d'identifier les ZEC (étude simplifiée stagiaire APCRAA de 2016 notamment, données CIZI et PPRI, modèle numérique de terrain BD LIDAR, etc.). Néanmoins, il n'existe pas de recensement précis et encore moins de description et hiérarchisation de ces zones d'expansion de crue.

Dans ce contexte, il est identifié l'opportunité de réaliser une véritable étude de recensement des ZEC du bassin Aveyron Amont. Concrètement, cette étude (confiée à un bureau d'étude spécialisé ou réalisée en régie par SMBV2A) aurait vocation à : identifier les ZEC (travail cartographique basé sur les données existantes et le MNT), les quantifier (estimation des volumes possibles d'écrêtement), les qualifier (usages principaux, atouts, contraintes, menaces, opportunités), les hiérarchiser (en fonction de leurs intérêts, notamment concernant la fonction de prévention des inondations), et enfin à proposer des solutions d'optimisation (souvent en lien avec l'usage agricole et l'intérêt de maintenir des systèmes de prairies).

Cette étude constituerait ainsi un préalable à l'action 1.3 visant à réaliser un diagnostic de l'activité agricole sur les ZEC susceptibles d'accueillir des outils de contractualisation à destination des exploitants agricoles (type MAEC ou équivalent), dans un objectif de favoriser des pratiques vertueuses de préservation de ces espaces. Le portage de cette étude serait confié au SMBV2A.

**Territoire concerné**

Ensemble du BV Aveyron Amont
avec gros enjeux sur la haute vallée

**Public concerné**

Collectivités, propriétaires et
exploitant agricoles

**Maître**

d'ouvrage :

**Plan de financement :**

✓ Prévisionnel de dépenses : **25 000 €** (correspondant au coût de l'étude dans l'hypothèse où elle serait confiée à un prestataire)

✓ Prévisionnel de recettes :

Financier	% d'aide	Montant prévisionnel
ETAT (fonds Barnier)	50%	12 500 €
AGENCE DE L'EAU*	20%	5 000 €
REGION OCCITANIE*	10%	2 500 €
SMBV2A	20%	5 000 €
TOTAL		25 000 €

**Pour mémoire : l'Agence de l'Eau et la Région peuvent participer au-delà des taux indiqués, dans la limite de 80% d'aides publiques globales.*



Calendrier

	2024	2025	2026
Réalisation de l'étude ZEC			



Indicateur(s) de suivi

- ✓ Remise de l'étude de recensement et d'optimisation des ZEC

AXE 1

AMELIORATION DE LA
CONNAISSANCE ET
DE LA CONSCIENCE
DU RISQUE

ACTION 1.3

Intitulé de l'action :
**Réaliser un diagnostic de l'activité
agricole sur les zones d'expansion de
crues (ZEC) d'intérêt**

**Objectifs visés :**

- Protéger les ZEC existantes ;
- Optimiser les ZEC existantes en vue de concilier le maintien d'une activité agricole durable et la prévention des inondations

Orientation(s) stratégique(s) visée(s) :

- **OS1** : renforcer la connaissance, la prévention et la culture du risque inondation ;
- **OS3** : construire et animer une politique de gestion durable et équilibrée du risque inondation entre actions de réduction de l'aléa et de la vulnérabilité.





**Description de l'action :**

L'état des lieux / diagnostic du PEP et la concertation liée (notamment au travers des 3 COTER) ont mis en relief le rôle important des ZEC et la nécessité de les préserver.

Dans ce contexte, l'action 1.2, préalable à la présente action, prévoit de réaliser une étude de recensement des ZEC du bassin Aveyron Amont, incluant notamment une hiérarchisation de ces dernières et des propositions de solutions d'optimisation. Le but est en effet d'identifier les ZEC d'intérêt dont l'usage est principalement agricole (avec majoritairement des systèmes de prairies). Ainsi, la présente action a vocation à réaliser un diagnostic de l'activité agricole sur les ZEC d'intérêt afin de bien identifier les systèmes et pratiques favorables (ou défavorables). Il s'agira, dans le prolongement de ce diagnostic, de proposer des mesures d'accompagnement des agriculteurs pour maintenir et favoriser les bonnes pratiques assurant un fonctionnement optimisé des ZEC.

Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) peuvent être un outil à cibler dans le cadre du PAPI complet, d'où la nécessité d'un diagnostic agricole préalable dans le cadre du PEP. L'objectif est bien, par l'intermédiaire de l'intérêt technique et économique des MAEC, de favoriser et optimiser le maintien de systèmes de prairies, et souvent de zones humides et bocages associés. Le but est également, en cas de mise en culture, d'inciter à la mise en place de couverts hivernaux et d'allongement des rotations par des systèmes « herbacées pluriannuels ». Bien entendu, les MAEC ne sont possiblement pas le seul levier à mobiliser sachant qu'en fonction des enjeux et attentes des exploitants agricoles, d'autres outils pourront être proposés suite au diagnostic : actions de sensibilisation, formations, accompagnements en individuel ou en petits collectifs pour sécuriser les bonnes pratiques, etc...

Le portage de cette étude serait confié au SMBV2A, qui travaillerait en lien étroit avec les partenaires agricoles (chambre d'agriculture de l'Aveyron et ADASEA D'OC), possiblement dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI). Ainsi, la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron pourrait réaliser la partie étude typologique des exploitations, et l'ADASEA D'OC se chargerait des diagnostics agro-environnementaux sur un panel représentatif des exploitations agricoles des ZEC concernées. Lors de la réunion de restitution de ces deux études, les partenaires identifieront l'intérêt d'inscrire des actions au PAPI Complet, et cibleront des axes d'interventions afin de sécuriser les pratiques favorables au maintien des rôles hydrauliques des ZEC (sensibilisation, formations, accompagnements en individuel ou en petits collectifs pour sécuriser les bonnes pratiques, aide à la contractualisation, ...).

 Territoire concerné ZEC pré-identifiées dans l'action 1.2	 Public concerné Collectivités, exploitant agricoles	 Maître d'ouvrage : 
--	--	--

Plan de financement :

✓ Prévisionnel de dépenses : **27 000 €** (correspondant au coût de l'étude de diagnostic agricole)

Eléments de chiffrage :

- Etude typologique agricole (CA12) : 7000 €
- Diagnostics agro-environnementaux (ADASEA D'OC) : 20000 €

✓ Prévisionnel de recettes :

Financier	% d'aide	Montant prévisionnel
AGENCE DE L'EAU	50%	13 500 €
CA12 et/ou ADASEA D'OC	25%	6 750 €
SMBV2A	25%	6 750 €
TOTAL		27 000 €

Calendrier

	2024	2025	2026
Réalisation de l'étude ZEC			

Indicateur(s) de suivi

- ✓ Remise de l'étude de diagnostic agricole sur les ZEC d'intérêt
- ✓ 1 réunion de travail en vue d'identifier des pistes d'actions à inscrire au PAPI complet

AXE 1

AMELIORATION DE LA
CONNAISSANCE ET
DE LA CONSCIENCE
DU RISQUE

ACTION 1.4

Intitulé de l'action :
Implanter de nouveaux repères de crues

 **Objectifs visés :**

- Améliorer la connaissance sur le risque inondations
- Cultiver la mémoire du risque

Orientation(s) stratégique(s) visée(s) :

- **OS1** : renforcer la connaissance, la prévention et la culture du risque inondation ;

**Description de l'action :**

Entre 2018 et 2022, le SMBV2A a procédé à une première campagne de restauration et de pose de repères et échelles de crues pour le compte des collectivités volontaires. Ainsi, 53 repères normalisés ont été posés et 2 autres restaurés. De plus, 7 échelles de crues ont également été installées sur des secteurs stratégiques. Ces repères et échelles se répartissent sur l'ensemble de la vallée de l'Aveyron, mais également sur des affluents à enjeux risque inondation.

L'état des lieux / diagnostic du PEP et la concertation liée (au travers des 3 COTER) ont néanmoins fait ressortir des besoins complémentaires en repères et échelles de crues, notamment à :

- Sévérac d'Aveyron (ruisseaux de Lavernhe et du Méjanel)
- Laissac (ruisseau du Mayroux)
- Bertholène (ruisseau du Lugagnac au niveau des lotissements en amont du vieux bourg)
- Coussergues (ruisseau de la Serre)
- Gages-Montrozier (rivière Aveyron)
- Toulonjac (ruisseau de Notre-Dame)
- Villefranche de Rouergue (ruisseau de Notre-Dame)
- Laguépie (rivière Aveyron).
- ...

Dans ce contexte, la présente action prévoit l'installation de 9 repères et de 2 échelles de crue complémentaires (à Gages et Laguépie). Cette action inclut à la fois le recensement précis des sites et sources d'informations, la fourniture des repères et échelles de crues, le nivellement par un géomètre de l'ensemble des repères historiques (et éventuels reportages), l'intégration des nouveaux repères dans la base de données nationale des repères de crues.

Le portage de cette action est confié au SMBV2A en partenariat étroit avec les communes et/ou EPCI concernées par ces nouvelles implantations.

**Territoire concerné**

Ensemble du BV Aveyron Amont
avec communes déjà pré-ciblées

**Public concerné**

Collectivités, riverains

**Maître
d'ouvrage :**

**Plan de financement :**

✓ Prévisionnel de dépenses : **5600 € HT soit 7000 € TTC** (fournitures : 150 € TTC/rep et 360 € TTC/ml échelle de crue / Intervention géomètre : 250 € TTC/ site)

✓ Prévisionnel de recettes :

Financier	% d'aide	Montant prévisionnel
ETAT	64% (80% sur prix HT)	4 480 €
SMBV2A	36%	2 520 €
TOTAL		7 000 €

Pour mémoire : en cas de défaillance du partenaire privilégié (Etat), possibilité d'accompagnement financier de la Région Occitanie (avec taux d'aide de 20%maxi et plancher d'aide de 2000 €)

**Calendrier**

	2024	2025	2026
Pose des 9 repères et de 2 échelles de crue			

**Indicateur(s) de suivi**

✓ Pose effective des 9 repères et de 2 échelles de crue + intégration dans la base de données nationale des repères de crues

AXE 1

AMELIORATION DE LA
CONNAISSANCE ET
DE LA CONSCIENCE
DU RISQUE

ACTION 1.5

Intitulé de l'action :
**Réaliser une étude globale sur les
chemins de l'eau**

 **Objectifs visés :**

- Améliorer la connaissance sur les risques de ruissellement (urbain comme rural)
- Partager les enseignements de l'étude avec les services en charge de la gestion des eaux pluviales afin d'optimiser leur gestion et réduire les risques

Orientation(s) stratégique(s) visée(s) :

- **OS1** : renforcer la connaissance, la prévention et la culture du risque inondation ;
- **OS2** : rassembler largement les acteurs et consolider la gouvernance autour de la gestion du risque inondation ;
- **OS3** : construire et animer une politique de gestion durable et équilibrée du risque inondation entre actions de réduction de l'aléa et de la vulnérabilité.

**Description de l'action :**

L'état des lieux / diagnostic du PEP et la concertation liée (au travers des 3 COTER) ont fait ressortir des problématiques de ruissellement, de plus en plus accentuées par le changement climatique (pluies intenses à certaines périodes de l'année). Bien entendu, les espaces urbains sont majoritairement concernés (Rodez, Onet-le-Château, Olemps et Villefranche de Rouergue en particulier). Toutefois, ces problématiques sont également observables dans des secteurs ruraux où l'habitat est ponctuellement dense et/ou les milieux agricoles sont fortement anthropisés (grandes parcelles sur forts reliefs, suppression de haies, sols nus, labours dans le sens de la pente, etc...)

Dans ce contexte, la présente action prévoit de réaliser une étude globale sur le ruissellement visant à :

- Réaliser une modélisation du ruissellement à l'échelle du bassin versant Aveyron Amont afin d'élaborer des cartographies macroscopiques (avec utilité de travailler en collaboration étroite avec le CEREMA qui utilise la méthodologie Exzeco)
- Effectuer un travail d'enquête auprès des communes et EPCI et de compilation de données afin de recenser les principaux secteurs touchés par des problématiques de ruissellement,
- Cartographier et hiérarchiser (en fonction des biens exposés) les principaux secteurs de ruissellement
- Réaliser une étude hydraulique sommaire (période de retour supérieure ou égale Q30) dans les secteurs de ruissellement les plus affectés.

Lors de la réunion de restitution de cette étude, les partenaires identifieront l'intérêt d'inscrire des actions au PAPI Complet, et cibleront des axes d'interventions afin de réduire les risques (prise en compte dans les projets d'aménagement et autorisations d'urbanisme, réduction de la vulnérabilité, désimperméabilisation, travaux d'adaptation des réseaux, incitation à des pratiques agricoles vertueuses, etc...)

Le portage de cette étude serait confié au SMBV2A en partenariat étroit avec les communes et EPCI en charge de la gestion du pluvial et de l'urbanisme.

**Territoire concerné**

Ensemble du BV Aveyron Amont

**Public concerné**

Collectivités, habitants exposés au ruissellements, exploitants agricoles

**Maître**

d'ouvrage :

**Plan de financement :**✓ Prévisionnel de dépenses : **30 000 €**✓ Prévisionnel de recettes :

Financier	% d'aide	Montant prévisionnel
ETAT	45%	13 500 €
AGENCE DE L'EAU	30%* de la partie rurale (soit 15%)	4 500 €
REGION OCCITANIE	20%	6 000 €
SMBV2A	20%	6 000 €
TOTAL		30 000 €

* Pour mémoire : l'Agence de l'Eau et la Région Occitanie participeraient uniquement sur la partie relative au ruissellement rural, d'où une affectation de leurs taux de participation sur 50% de l'assiette de dépense prévisionnelle de l'étude.

**Calendrier**

	2024	2025	2026
Réalisation de l'étude globale ruissellement			

**Indicateur(s) de suivi**

✓ Remise effective de l'étude et communication auprès des EPCI et communes partenaires

AXE 1

AMELIORATION DE LA
CONNAISSANCE ET
DE LA CONSCIENCE
DU RISQUE

ACTION 1.6

Intitulé de l'action :
**Réaliser un relevé 3D de la perte
karstique du Lugagnac à Bertholène en
vue de mesurer l'état de comblement du
karst et l'aggravation potentielle du
risque inondation**

Objectif(s) visé(s) :

- Mieux anticiper l'évolution de l'aléa inondation du village de Bertholène, en lien avec l'observation du comblement progressif d'un perte karstique ;
- Apprécier la situation et les évolutions de manière rigoureuse et objective ;
- Réduire plus généralement la vulnérabilité aux inondations du village de Bertholène.

Orientation(s) stratégique(s) visée(s) :

- **OS1** : renforcer la connaissance, la prévention et la culture du risque inondation ;
- **OS3** : construire et animer une politique de gestion durable et équilibrée du risque inondation entre actions de réduction de l'aléa et de la vulnérabilité.



Description de l'action :

Le village de Bertholène (haute vallée) est particulièrement exposé au risque inondation du ruisseau du Lugagnac (87 habitations privées + plusieurs bâtiments publics). La particularité est que le cours d'eau du Lugagnac s'infiltré dans 3 pertes karstiques (dont une principale) environ 1 km en amont du bourg de Bertholène. Aussi, en situation de hautes eaux, les orifices d'entrée des 3 pertes peuvent possiblement être obturés par des embâcles et sédiments, situation qui met rapidement en charge un chenal de crue parallèle qui se déverse ensuite en amont du bourg, au droit de 2 lotissements vulnérables. De plus, et malgré la présence d'un semblant de piège à embâcle (à optimiser dans le cadre de l'action 6.4), il est observé un comblement progressif du réseau karstique par des petits embâcles, et surtout des sédiments de toute nature (depuis des argiles ou limons, jusqu'à des éléments plus grossiers de type cailloux).

Cet « engraissement » progressif du karst a pour conséquence de réduire ses capacités physiques d'absorption des débits de crues, et ainsi d'aggraver l'aléa du côté du chenal de crue parallèle débouchant dans les lotissements en amont du bourg. La problématique est qu'il est difficile (à ce jour) de mesurer de manière objective l'état de comblement du karst et donc l'aggravation potentielle du risque inondation au niveau des enjeux localisés en aval.

Dans ce contexte, il est prévu de réaliser un relevé 3D du réseau karstique principal du ruisseau du Lugagnac localisé en amont du bourg de Bertholène. La technologie utilisée serait un scanner 3D, associé possiblement à des stations fixes devant permettre de déterminer un nuage de points. Cette opération nécessite l'intervention d'un bureau d'étude (géomètre) spécialisé qui pourrait bénéficier de l'appui du club de spéléologie local.

L'étude serait portée sous maîtrise d'ouvrage du SMBV2A (au titre de la compétence GEMAPI).



Territoire concerné

BV du Lugagnac (commune de Bertholène)



Public concerné

Collectivités (commune de Bertholène et EPCI), habitants du village de Bertholène



Maître

d'ouvrage :

**Plan de financement :**✓ Prévisionnel de dépenses : **10 000 € TTC**✓ Prévisionnel de recettes :

Financier	% d'aide	Montant prévisionnel
ETAT (fonds Barnier) *	50%	5 000 €
REGION OCCITANIE*	20%	2 000 €
SMBV2A	30%	3 000 €
TOTAL		10 000 €

* *Pour mémoire* : intérêt de globaliser cette action avec d'autres actions du PEP en vue de dépasser les seuils « plancher » d'aide des partenaires financiers

**Calendrier**

	2024	2025	2026
Réalisation de l'étude de relevé 3D de la perte karstique du Lugagnac			

**Indicateurs de suivi**

✓ Remise de l'étude

AXE 1

AMELIORATION DE LA
CONNAISSANCE ET
DE LA CONSCIENCE
DU RISQUE

ACTION 1.7

Intitulé de l'action :
**Concevoir des supports de sensibilisation
« grand public » sur le risque inondation**

 **Objectifs visés :**

- Sensibiliser et informer le « grand public » au risque inondation par l'intermédiaire de plusieurs supports
- Mettre en œuvre un évènement annuel dédié à la sensibilisation au risque inondation

Orientation(s) stratégique(s) visée(s) :

- **OS1** : renforcer la connaissance, la prévention et la culture du risque inondation ;

**Description de l'action :**

L'état des lieux / diagnostic du PEP et la concertation liée (au travers des 3 COTER) ont fait ressortir la nécessité de mieux communiquer et de sensibiliser le « grand public » sur la problématique du risque inondation. Une attente globale existe à ce niveau, mais également des demandes plus locales à l'échelle de secteurs à forts enjeux.





Dans ce contexte, il est proposé de concevoir et mettre en œuvre plusieurs supports de sensibilisation :

- **Une exposition itinérante** composée de 6 panneaux évoquant le risque inondation sur le bassin versant de l'Aveyron Amont, l'outil PEP-PAPI et les différentes actions susceptibles d'être mises en œuvre (réduction de l'aléa et de la vulnérabilité notamment). Ces panneaux pédagogiques seraient donc pliables et facilement transportables, l'objectif étant de les utiliser le plus souvent possible à l'occasion de différentes réunions et manifestations ;
- **Des panneaux fixes sur certains secteurs à fort enjeux inondations pré-identifiés** : Bertholène (Lugagnac), Gages (Aveyron), Rodez (l'Aveyron à Layoule), Saint-Rémy (Algouse), Toulonjac (Notre-Dame), Villefranche de Rouergue (Notre-Dame et Aveyron). A l'image des panneaux déjà positionnés sur le site de Notre-Seigne (Auterne à Onet-le-Château), l'objectif serait de bien décrire le contexte local des cours d'eau, l'aléa et le risque inondation et de faire passer quelques messages liés à la prévention ;

Temps fort annuel de sensibilisation au risque inondation : A l'occasion de la journée nationale de la résilience du 13 octobre, il est envisagé d'animer des ateliers de sensibilisation construits avec les partenaires locaux (municipalités, EPCI, établissements scolaires, associations de riverains, CPIE, etc). Ce temps fort annuel sera organisé sur un territoire différent (réparti sur la haute, moyenne et basse vallée). Bien entendu, les différents supports existants (exposition et maquette itinérantes) pourraient être utilisés à l'occasion.

- **Une maquette itinérante** : le SMBV2A utilise déjà une maquette inondations itinérante, appartenant au syndicat mixte Tarn Amont et mutualisée entre plusieurs syndicats de bassins versants Aveyronnais et Lozériens. Cette maquette, mise en service en 2021, est aujourd'hui victime de son succès en étant très sollicitée par les différents syndicats et partenaires. Cet outil pédagogique est en effet extrêmement pertinent, avec des retours très positifs des élus, écoles et grand public en général. Dans ce contexte, la confection d'une nouvelle maquette, visant à satisfaire toutes les demandes, pourrait être envisagée, mais plutôt dans le cadre du PAPI complet (post 2026).

Le portage de cette action serait confié au SMBV2A en partenariat étroit avec les communes et EPCI concernés.

 Territoire concerné Ensemble du BV Aveyron Amont + secteurs pré-ciblés pour les panneaux fixes	 Public concerné Collectivités, habitants exposés au risque inondation	 Maître d'ouvrage : 
---	--	--

€ Plan de financement :

✓ Prévisionnel de dépenses : **46 600 €**

Eléments de chiffrage :

- Exposition itinérante : 5200 €
- Panneaux fixes : 3 panneaux à Bertholène (7950 €), 1 panneau à Gages (1500 € s'agissant d'une amélioration/actualisation du panneau déjà existant), 2 panneaux à Rodez (5300 €), 4 panneaux à St-Rémy (10600 €), 1 panneau à Toulonjac (2650 €), 2 panneaux à Villefranche (5300 €), soit 33300 €
- Temps fort annuel de sensibilisation : prévoir budget pour la préparation et la diffusion des supports de sensibilisation (2700 €/an ou 8100 € sur 3 ans) / pour mémoire, ce budget ne prend pas en compte la sensibilisation scolaire (voir action 1.7)
- 2^{ème} maquette itinérante : non chiffré car à prévoir plutôt en phase de PAPI complet (au besoin)

✓ Prévisionnel de recettes :

Financier	% d'aide	Montant prévisionnel
ETAT (fonds Barnier)	80%	37 280 €
SMBV2A	20%	9 320 €
TOTAL		46 600 €

Pour mémoire : en cas de défaillance du partenaire privilégié (Etat), possibilité d'accompagnement financier de la Région Occitanie (avec taux d'aide de 20%maxi et plancher d'aide de 2000 €)

Calendrier

	2024	2025	2026
Exposition itinérante			
Panneaux sur sites à enjeux			
Temps fort annuel de sensibilisation			

Indicateur(s) de suivi

- ✓ Exposition itinérante : livraison des supports et utilisation a minima 2 x dans l'année
- ✓ Panneaux sur sites à enjeux : installation de 10 panneaux
- ✓ Temps fort annuel de sensibilisation : participation à un évènement/an

AXE 1

AMELIORATION DE LA
CONNAISSANCE ET
DE LA CONSCIENCE
DU RISQUE

ACTION 1.8

Intitulé de l'action :
**Poursuivre et accentuer les opérations
de sensibilisation scolaire sur le risque
inondation**

 **Objectifs visés :**

- Sensibiliser les scolaires au risque inondation
- Faire en sorte que les élèves touchés puissent à leur tour sensibiliser leurs proches adultes (parents, grands-parents, amis, etc...)

Orientation(s) stratégique(s) visée(s) :

- **OS1** : renforcer la connaissance, la prévention et la culture du risque inondation ;


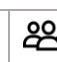


**Description de l'action :**

Une politique très volontariste de sensibilisation scolaire à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques et à la prévention des inondations, est déjà mise en œuvre sur le bassin versant Aveyron Amont depuis quelques années maintenant. Cette opération, baptisée « mon école, mon cours d'eau », permet chaque année (sur une année scolaire) de sensibiliser environ 90 classes, soit entre 1800 de 2500 écoliers. Ces animations sont confiées à des prestataires professionnels (CPIE, FDAAPPMA, ADASEA, entreprises spécialisées en sensibilisation environnementale...) dans le cadre d'un appel à manifestations (AMI).

Plusieurs de ces animations scolaires évoquent le sujet des crues et inondations et les moyens de prévenir le risque. Une animation spécifique intitulée « exploration sur les crues et inondations » est notamment proposée aux établissements scolaires, avec une sollicitation généralement forte. En fonction des années, entre 6 et 8 animations de ce type sont réalisées dans le cadre de l'opération « mon école, mon cours d'eau ». A l'occasion de cette animation, une maquette dynamique (avec possibilité de mise en eau) est utilisée, étant précisé que cette dernière a été réalisée dans le cadre d'un projet mutualisé entre plusieurs syndicats (12 et 48).

Dans ce contexte, il est proposé de poursuivre, et si possible d'accentuer ces animations scolaires sur la thématique de la prévention du risque inondation. Certaines journées de sensibilisation telles que la journée nationale de la résilience du 13 octobre pourront être privilégiées pour organiser des temps de sensibilisation.

Le portage de cette action serait confié au SMBV2A en partenariat étroit avec les prestataires retenus annuellement.

 Territoire concerné Ensemble du BV Aveyron Amont	 Public concerné Scolaires (directement), et grand public (indirectement)	 Maître d'ouvrage : 
--	--	---

 **Plan de financement :**

- ✓ Prévisionnel de dépenses : **4 300 € minimum** (a minima 6 animations par an sur 3 années à 235 €/animation)
- ✓ Prévisionnel de recettes :

Financier	% d'aide (selon PF 2023/2024)	Montant prévisionnel
Agence de l'Eau Adour Garonne	50%	2150 €
Région Occitanie	10%	430 €
Département de l'Aveyron	20%	860 €
SMBV2A	20%	860 €
TOTAL		4 300 €

Pour mémoire : en cas de défaillance des partenaires historiques (Agence de l'Eau, Région, Département), possibilité d'accompagnement financier de l'Etat (avec taux d'aide de 80% maxi) sur ces animations avec thématique « prévention des inondations »



Calendrier

	2024	2025	2026
Réalisation des animations « mon école, mon cours d'eau » sur la thématique des crues et inondations			



Indicateur(s) de suivi

✓ Sensibilisation a minima de 6 classes / an (soit 120 élèves) sur la thématique des crues et inondations

AXE 1

AMELIORATION DE LA
CONNAISSANCE ET
DE LA CONSCIENCE
DU RISQUE

ACTION 1.9

Intitulé de l'action :
**Sensibiliser les professionnels dont les
activités sont localisées en zone
inondable**

 **Objectifs visés :**

- Mieux prendre en compte le risque inondation au niveau des entreprises afin de les rendre plus résilientes techniquement et économiquement
- Identifier les potentiels besoins en diagnostics de réduction de la vulnérabilité auprès des entreprises (lien avec action 5.2)

Orientation(s) stratégique(s) visée(s) :

- **OS1** : renforcer la connaissance, la prévention et la culture du risque inondation ;
- **OS3** : construire et animer une politique de gestion durable et équilibrée du risque inondation entre actions de réduction de l'aléa et de la vulnérabilité.

**Description de l'action :**

Selon les premières données de l'état des lieux / diagnostic du PEP, environ 450 bâtiments d'entreprises seraient localisés en zone inondable sur le bassin versant Aveyron Amont, avec des expositions plus ou moins importantes en fonction des secteurs.

Si nous excluons les bâtiments agricoles, il reste près de 376 bâtiments d'entreprises, dont 266 commerces et 110 industries.

Le diagnostic du PEP a également fait ressortir 8 campings situés en zone inondable pour lesquels les gérants ou les collectivités en charge de leur gestion devront être sensibilisés également.

Les 3 communes les plus concernées sont Villefranche de Rouergue (194 bâtis), Rodez (30 bâtis) et Onet-le-Château (49 bâtis). Dans ce contexte, il est proposé de mettre en place une action de sensibilisation des entreprises concernées par le risque inondation sur ces 3 communes majoritairement concernées.

Concrètement, l'action consisterait à participer (via l'animateur PEP-PAPI) à différentes animations professionnelles (salons, clubs d'entreprises, réunions de secteur CCI/CMA, FNHPA, etc.) afin de :

- Présenter les contextes et enjeux locaux des inondations (informations sur l'aléa et la vulnérabilité, rappel des crues historiques et des niveaux atteints) ;
- Evoquer les solutions de prévention des inondations (connaissance, préparation, alerte, réduction de la vulnérabilité, etc.) ;
- Profiter de l'occasion pour proposer aux entreprises volontaires des diagnostics de réduction de la vulnérabilité (voir action 5.3).

Le portage de cette action serait confié au SMBV2A, à travers l'animateur PEP-PAPI, avec association des chambres consulaires (CCI-CMA) et des services développement économique et managers « commerces » des EPCI.

**Territoire concerné**

Bassins de l'Aveyron, de l'Auterne, de l'Algouse et du Viarens au droit des communes de Rodez, Onet-le-Château et Villefranche de Rgue

**Public concerné**

Entreprises (commerces et industries)

**Maître d'ouvrage :**

**Plan de financement :**

- ✓ Prévisionnel de dépenses : pas de dépenses complémentaires prévues au-delà du coût de l'animation PEP-PAPI (voir fiche action 0.1)
- ✓ Prévisionnel de recettes : pas de recettes complémentaires prévues au-delà de celles liées à l'animation PEP-PAPI (voir fiche action 0.1)

**Calendrier**

	2024	2025	2026
Participation à un évènement/an (en alternant Rodez, Onet-le-Château et Villefranche de Rouergue)			

**Indicateur(s) de suivi**

- ✓ Réalisation d'une animation/an auprès des entreprises

AXE 1

AMELIORATION DE LA
CONNAISSANCE ET
DE LA CONSCIENCE
DU RISQUE

ACTION 1.10

Intitulé de l'action :
**Sensibiliser les propriétaires et
exploitants forestiers à la prise en
compte des enjeux liés à la prévention
des inondations**

 **Objectifs visés :**

- Permettre aux professionnels forestiers de mieux prendre en compte dans leurs activités les enjeux prévention des inondations, et plus globalement GEMAPI
- Limiter ainsi le potentiel impact de certaines pratiques forestières sur l'aggravation de l'aléa inondation et/ou ruissellement

Orientation(s) stratégique(s) visée(s) :

- **OS1** : renforcer la connaissance, la prévention et la culture du risque inondation ;

**Description de l'action :**

La forêt occupe 24,5% de la surface du bassin versant Aveyron Amont et se situe majoritairement sur les contreforts du Lévézou, sur les Causses et enfin sur les pentes encaissées des vallées (Ségala).

L'action FORET-1 du contrat de rivière Aveyron Amont 2020-2024 (réalisée en partenariat avec le CNPF, l'ONF et la DDT12) a permis de mieux caractériser l'activité sylvicole, et surtout d'identifier les potentielles pratiques et secteurs prioritaires à risques sur l'eau et les milieux aquatiques. Il ressort notamment de cette étude un enjeu lié à la prévention des inondations. En effet, la forêt est un usage du sol qui prévient les inondations en favorisant l'infiltration de l'eau dans le sol et en jouant un rôle dans l'interception des pluies. Le couvert forestier est stable sur une très longue durée de production (50 à 70 ans pour du douglas, 80 à 150 ans pour du hêtre, 120 à 200 ans pour du chêne). Les itinéraires sylvicoles qui favorisent la résilience des forêts sont les plus favorables. Dans les zones les plus sensibles à l'inondation, les travaux doivent s'efforcer de limiter les perturbations du sol et de favoriser un renouvellement rapide de la végétation. Par exemple, il est préconisé d'éviter le travail du sol en plein avant plantation en zone de pente. En ce qui concerne la formation des embâcles, deux sources de bois peuvent en être l'origine : les bois morts qui chutent naturellement ou les rémanents issus des coupes à proximité des cours d'eau. Sur le bassin versant, selon les chiffres de la DDT de l'Aveyron, 2 650 ha de forêt se situent à moins de 50m d'un cours d'eau et 2 235 ha entre 50m et 100m du cours d'eau. 14% de la couverture forestière est donc concernée par cet enjeu.

Le village de Bertholène (haute vallée de l'Aveyron) est particulièrement sensible à l'activité forestière de la forêt des Palanges où le ruisseau de Lugagnac et ses affluents prennent leurs sources. En effet, en période de fortes précipitations, les branchages accumulés plus en amont (notamment à l'occasion de coupes forestières riveraines des cours d'eau) peuvent venir obstruer une perte karstique en amont du village, avec pour conséquence de dévier les eaux et d'inonder des secteurs vulnérables (RN88, voie SNCF et lotissements en amont du village historique).

Dans ce contexte, il est notamment proposé une action de sensibilisation des propriétaires et exploitants forestiers afin de mieux prendre en compte les milieux aquatiques et les risques dans la gestion forestière. Concrètement, l'action prévoit l'édition et la diffusion d'un guide de bonnes pratiques.

Le portage de cette action est confié au SMBV2A en partenariat étroit avec le CNPF. D'autres partenaires locaux seront également associés : DDT12 (SBEF), ONF et Chambre d'Agriculture de l'Aveyron notamment.

**Territoire concerné**

Ensemble du BV Aveyron Amont avec ciblage sur les sous-bassins concernés par un enjeu forêt

**Public concerné**

Propriétaires forestiers, gestionnaires, entrepreneurs de travaux forestiers

**Maître**

d'ouvrage :

**Plan de financement :**✓ Prévisionnel de dépenses : **9000 €**✓ Prévisionnel de recettes :

Financier	% d'aide	Montant prévisionnel
Agence de l'Eau Adour Garonne	50%	4 500 €
Etat (Fonds Vert)	30%	2 700 €
CNPF	5% (soit 10% sur la partie ingénierie)	450 €
SMBV2A	15%	1350 €
TOTAL		9 000 €

Pour mémoire : à noter que cette action est déjà fléchée et financée dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de rivière Aveyron Amont 2022-2024

**Calendrier**

	2024	2025	2026
Diffusion du guide			

**Indicateur(s) de suivi**

✓ Impression et diffusion de 500 guides papiers + diffusion dématérialisée sur site internet du SMBV2A

AXE 2

SURVEILLANCE,
PREVISION DES CRUES
ET INONDATIONS

ACTION 2.1

Intitulé de l'action :
**Accompagner les acteurs locaux dans la
prise en main des outils de surveillance
et de prévision des crues mis à
disposition par l'Etat**

**Objectifs visés :**

- Permettre une prise en main facilitée des différents outils de surveillance et de prévision des crues
- Favoriser l'appropriation et l'utilisation de ces outils par un large public

Orientation(s) stratégique(s) visée(s) :

- **OS1** : renforcer la connaissance, la prévention et la culture du risque inondation ;
- **OS2** : rassembler largement les acteurs et consolider la gouvernance autour de la gestion du risque inondation.

**Description de l'action :**

Un large panel d'outils de surveillance et de prévision des crues existe et est mis à disposition des gestionnaires locaux et du grand public par les services de l'Etat : Vigicrues, Vigicrues-flash et APIC notamment. La problématique est que tous ces outils (souvent construits via des applications numériques) ne sont pas forcément toujours connus et utilisés par les gestionnaires locaux (élus et services techniques communaux notamment) et les personnes ou les entreprises localisées en zone inondable.

A noter également le test récent par la Préfecture de l'Aveyron du nouvel outil FR-ALERT (dont l'activation est pour l'instant réservée aux services de l'Etat).

Dans ce contexte, la présente action prévoit d'accompagner les acteurs locaux (a minima les élus et services techniques des communes) dans la prise en main de ces outils de surveillance et de prévision.

Concrètement, il est prévu 3 sessions de formation à l'utilisation de ces outils de manière décentralisée à l'échelle du bassin Aveyron Amont : haute vallée, moyenne vallée et basse vallée.

Le portage de cette action est confié au SMBV2A, en partenariat étroit avec la DDT12.

**Territoire concerné**

Ensemble du bassin versant Aveyron
Amont

**Public concerné**

Gestionnaires locaux (élus et services techniques des communes) avec association possible des particuliers et entreprises localisées en ZI

**Maître
d'ouvrage :****Plan de financement :**

✓ Prévisionnel de dépenses : 0 (temps humain uniquement via l'intervention de personnels du SMBV2A et de la DDT)

✓ Prévisionnel de recettes : 0 (temps humain déjà financé par l'Etat, l'agence de l'eau et le SMBV2A)

**Calendrier**

	2024	2025	2026
Tenue de 3 réunions d'information / formation			

**Indicateur(s) de suivi**

✓ Tenue effective de 3 réunions avec 15 participants / réunion

AXE 2

SURVEILLANCE,
PREVISION DES CRUES
ET INONDATIONS

ACTION 2.2

Intitulé de l'action :
**Optimiser la station de surveillance des
crues DREAL d'Onet-le-Château**

**Objectifs visés :**

- Optimiser et fiabiliser une station de surveillance et de prévision des crues aujourd'hui défaillante en situation de hautes eaux
- Sécuriser les populations et entreprises localisées en aval de la station

Orientation(s) stratégique(s) visée(s) :

- **OS1** : renforcer la connaissance, la prévention et la culture du risque inondation ;

**Description de l'action :**

La station de surveillance et de prévision des crues DREAL n° O528 2520 est localisée sur la rivière Aveyron à Onet-le-Château (lieu-dit Manhac), soit en limite amont de l'agglomération Ruthénoise. Cette station très importante présente une problématique de manque de fiabilité en période de hautes eaux, et plus particulièrement en situation de crues. En effet, dès les premiers débordements, la rivière Aveyron emprunte un chenal de crues en rive gauche : la conséquence est que (dans certaines situations) le débit de la rivière continue à augmenter alors que le Z de l'échelle limnimétrique varie peu.

Ainsi, les interprétations (lien hauteur / débit) sont faussées et ne permettent pas d'apprécier en temps réel la véritable situation hydraulique, avec le risque de moins bien anticiper et donc de sécuriser les populations et entreprises localisées en aval de la station (avec de gros enjeux sur l'agglomération Ruthénoise et le Villefranchois).

Dans ce contexte, la présente action prévoit d'installer une nouvelle station dans un secteur mieux adapté et offrant une meilleure fiabilité. Des investigations sont actuellement en cours au niveau de la DREAL Occitanie afin de trouver ce site (évocation du Gué de Salelles à Rodez, localisé quelques kilomètres en aval de la station actuelle).

Le portage de cette action est confié à la DREAL Occitanie (DRN – UHH). Le SMBV2A viendra en appui de la DREAL en vue de faciliter la mise en relation avec les propriétaires riverains concernés par la nouvelle implantation, et participer aux probables travaux de nettoyage de berge nécessaires (gestion de la végétation arborée et arbustive).

**Territoire concerné**

Moyenne vallée de l'Aveyron

**Public concerné**

Administrations et collectivités

**Maître****d'ouvrage :**

DREAL Occitanie
Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
d'Occitanie

**Plan de financement :**✓ Prévisionnel de dépenses : **25 000 €**✓ Prévisionnel de recettes :

Financier	% d'aide	Montant prévisionnel
ETAT (SPC GTL via action 10 du BOP 181)	100%	25 000 €
TOTAL		25 000 €

**Calendrier**

	2024	2025	2026
Phase d'étude			
Phase de travaux (installation de la nouvelle station)			

**Indicateur(s) de suivi**

✓ Mise en service effective de la nouvelle station de surveillance

AXE 3

ALERTE ET GESTION DE CRISE

ACTION 3.1

Intitulé de l'action : **Accompagner les communes dans l'élaboration et l'actualisation des plans communaux de sauvegarde (PCS)**

Objectifs visés :

- Informer préventivement la population communale par rapport aux différents risques encourus, en particulier concernant le risque inondation
- Planifier et faciliter la gestion de crise à l'échelle communale

Orientation(s) stratégique(s) visée(s) :

- **OS1** : renforcer la connaissance, la prévention et la culture du risque inondation ;
- **OS2** : rassembler largement les acteurs et consolider la gouvernance autour de la gestion du risque inondation ;
- **OS3** : construire et animer une politique de gestion durable et équilibrée du risque inondation entre actions de réduction de l'aléa et de la vulnérabilité.



Description de l'action :

Le plan communal de sauvegarde (PCS) est l'outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, afin de planifier les actions des acteurs communaux de la gestion de crise (élu, agents municipaux, bénévoles, partenaires, etc...) en cas d'évènements majeurs comprenant les inondations. Depuis septembre 2007, le PCS est obligatoire pour chaque commune où a minima un risque majeur est identifié.

Sur le bassin versant de l'Aveyron Amont, la couverture en PCS est globalement satisfaisante avec 55 PCS approuvés (soit 87%) sur 63 communes dans l'obligation d'en élaborer. Sur les 8 communes ne disposant pas d'un PCS, 3 d'entre-elles seulement ont une obligation au titre de l'identification du risque d'inondation (Vimenet, Saint-Igest et Villeneuve). A noter également que 2 autres communes ont intérêt à élaborer ce type de document faisant suite à l'identification d'un risque inondation dans le cadre de l'état des lieux-diagnostic du PEP (Campagnac et Saint-Saturnin-de-Lenne). Pour plusieurs de ces communes, l'obligation de réalisation de PCS est récente, d'où le fait qu'elles n'aient pas encore été accompagnées dans la démarche.

D'autre part, pour garantir leur efficacité, il est utile de préciser que les PCS sont des outils devant régulièrement être mis à jour. Le but est en effet de pouvoir intégrer (au besoin) de nouveaux risques, et surtout d'actualiser la composition de la cellule de crise et du listing des personnes vulnérables (lorsqu'il existe). Une mise à jour minimale est notamment fortement conseillée tous les 6 ans, à l'issue du renouvellement des équipes municipales (le prochain intervenant en 2026).





Enfin, il est bien rappelé que la rédaction (ou actualisation) des PCS doit être réalisée de telle sorte que ces outils puissent avoir le maximum de portée opérationnelle dans leur déclinaison en période de crise.


Dans ce contexte, il est proposé cette action d'accompagnement :


- à l'élaboration du premier PCS pour les communes non-pourvues à ce jour et pour lesquelles le risque inondation est identifié (Vimenet, Saint-Igest, Villeneuve, Campagnac et Saint-Saturnin-de-Lenne) ;
- à l'actualisation des PCS existants, au fil de l'eau en cas de sollicitation et après les élections municipales de 2026, pour les communes déjà pourvues de cet outil et à minima concernées par le risque inondation.


Concrètement, ce travail pourrait être confié à un ou plusieurs stagiaires ou personnels en CDD comme cela a déjà été fait en 2020 et 2021.

Le portage de cette action d'appui est confié au SMBV2A en partenariat étroit avec les communes volontaires concernées.

<p> Territoire concerné</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Elaboration d'un 1^{er} PCS</u> : Vimenet, Saint-Igest, Villeneuve, Campagnac et Saint-Saturnin-de-Lenne - <u>Actualisation</u> : Ensemble du BV Aveyron Amont 	<p> Public concerné</p> <p>Communes et habitants localisés en zones inondables</p>	<p> Maître d'ouvrage :</p> <p>Communes volontaires avec l'appui du SMBV2A</p> 
--	--	---

<p> Plan de financement :</p> <p>✓ <u>Prévisionnel de dépenses</u> : 8000 € (pour mémoire, car dépense déjà intégrée à la fiche action 0.1)</p> <p>Eléments de chiffrage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stagiaire 2024 (pour appui à la réalisation 1^{er} PCS sur 5 communes) : stage de 6 mois (3600 € d'indemnités de stage + 400 € frais de déplacement = 4000 €) - Stagiaire 2026 (pour appui à l'actualisation de PCS post-élections municipales de 2026 sur communes volontaires) : stage de 6 mois (3600 € d'indemnités de stage + 400 € frais de déplacement = 4000 €) <p>✓ <u>Prévisionnel de recettes</u> :</p> <p>Pour mémoire, intégration à la fiche action 0.1</p>
--

<p> Calendrier</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Appui à la réalisation de 5 PCS initiaux</td> <td style="background-color: #c8e6c9;"></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Appui à l'actualisation de PCS</td> <td></td> <td></td> <td style="background-color: #c8e6c9;"></td> </tr> </tbody> </table>		2024	2025	2026	Appui à la réalisation de 5 PCS initiaux				Appui à l'actualisation de PCS			
	2024	2025	2026									
Appui à la réalisation de 5 PCS initiaux												
Appui à l'actualisation de PCS												

<p> Indicateur(s) de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 5 PCS réalisés en 2024 avec l'appui du SMBV2A ✓ Liste des PCS à actualiser (post-élections 2026)
--

AXE 3**ALERTE ET GESTION
DE CRISE****ACTION 3.2**

Intitulé de l'action :
**Accompagner les EPCI dans l'élaboration
des plans intercommunaux de
sauvegarde (PICS)**

**Objectifs visés :**

- Planifier et faciliter la gestion de crise à l'échelle intercommunale
- Mutualiser efficacement les moyens humains et matériels de gestion de crise

Orientation(s) stratégique(s) visée(s) :

- **OS1** : renforcer la connaissance, la prévention et la culture du risque inondation ;
- **OS2** : rassembler largement les acteurs et consolider la gouvernance autour de la gestion du risque inondation ;
- **OS3** : construire et animer une politique de gestion durable et équilibrée du risque inondation entre actions de réduction de l'aléa et de la vulnérabilité.

**Description de l'action :**

Le plan intercommunal de sauvegarde (PICS) a été introduit par la loi MATRAS du 25/11/2021. La mise en œuvre de cet outil de gestion de crise à l'échelle intercommunale est rendue obligatoire à partir de novembre 2026, dès lors qu'au moins une des communes membres de l'EPCI est soumise à l'obligation d'élaborer un plan communal de sauvegarde (PCS). Au niveau intercommunal, ce plan assure la coordination et la solidarité de la gestion des événements pour les communes impactées, en apportant un appui, un accompagnement et une expertise au profit des communes en matière de planification et de gestion de crises.

L'obligation d'élaborer un PICS concerne de fait l'ensemble des EPCI du bassin de l'Aveyron Amont, étant précisé qu'aucun d'entre eux n'en est encore doté à ce jour.





Dans ce contexte, il est proposé cette action visant à accompagner les EPCI du bassin versant de l'Aveyron Amont dans l'élaboration des PICS. Bien entendu, l'accompagnement se fera prioritairement pour les EPCI ayant la majeure partie de leur périmètre sur le bassin de l'Aveyron Amont, et dont le risque inondation a été identifié comme prépondérant.


Concrètement, ce travail pourrait être confié à un ou plusieurs stagiaires ou personnels en CDD comme cela a déjà été fait dans le cadre de l'appui à l'élaboration des PCS. Ces derniers seraient chargés de :


- 1/ compiler tous les PCS en possession du SMBV2A (fichier word ou pdf) à l'échelle de l'EPCI,
- 2/ extraire les données SIG en possession du SMBV2A à l'échelle de l'EPCI,
- 3/ organiser une réunion d'échange avec les syndicats voisins pour définir le rôle de chacun, les apports disponibles et les suites à donner,
- 4/ récupérer la trame du PICS proposée par les services de l'Etat et valider une trame du PICS permettant d'intégrer facilement les données SMBV2A,
- 5/ intégrer les données SMBV2A au PICS,
- 6/ participer aux échanges techniques avec les CC pour l'intégration du risque inondation et des enjeux Aveyron Amont


Le portage de cette action d'appui est confié au SMBV2A, en partenariat étroit avec les EPCI volontaires et les syndicats de bassin versant voisins potentiellement concernés.

Remarque importante : il est bien précisé que le SMBV2A ne réalisera pas les PICS, mais accompagnera leur élaboration concernant l'intégration du risque inondation à l'échelle du bassin versant Aveyron Amont.

 Territoire concerné Ensemble du BV Aveyron Amont avec priorisation pour les EPCI majoritairement concernés par le bassin de l'Aveyron Amont et par un risque inondation prépondérant	 Public concerné Intercommunalités et habitants localisés en zones inondables	 Maître d'ouvrage : <i>EPCI volontaires avec l'appui du SMBV2A</i> 
---	---	---

 Plan de financement : ✓ <u>Prévisionnel de dépenses</u> : 4000 € (pour mémoire, car dépense déjà intégrée à la fiche action 0.1) Eléments de chiffrage : Stagiaire 2025 (pour appui à la réalisation des 1 ^{er} PICS sur 6 EPCI) : stage de 6 mois (3600 € d'indemnités de stage + 400 € frais de déplacement = 4000 €) ✓ <u>Prévisionnel de recettes</u> : Pour mémoire, intégration à la fiche action 0.1
--

 Calendrier								
<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Appui à la réalisation de 6 PICS initiaux (intégration du volet risque inondation)</td> <td></td> <td style="background-color: #c8e6c9;"></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		2024	2025	2026	Appui à la réalisation de 6 PICS initiaux (intégration du volet risque inondation)			
	2024	2025	2026					
Appui à la réalisation de 6 PICS initiaux (intégration du volet risque inondation)								

 Indicateur(s) de suivi ✓ 6 PICS réalisés en 2025
--

AXE 3**ALERTE ET GESTION
DE CRISE****ACTION 3.3**

Intitulé de l'action :
**Etudier la création de stations d'alertes
locales (SAL) sur les secteurs à forts
enjeux**

**Objectif(s) visé(s) :**

- Mieux alerter les populations et anticiper les situations de crises sur les secteurs fortement exposés au risque inondation

Orientation(s) stratégique(s) visée(s) :

- **OS1** : renforcer la connaissance, la prévention et la culture du risque inondation ;
- **OS3** : construire et animer une politique de gestion durable et équilibrée du risque inondation entre actions de réduction de l'aléa et de la vulnérabilité.

**Description de l'action :**

Plusieurs secteurs du bassin versant Aveyron Amont ne sont pas équipés des outils classiques de surveillance et prévision des crues (Vigicrue et Vigicrue flash en particulier), notamment certains affluents de la rivière Aveyron, ce qui rend difficile l'alerte des populations exposées au risque inondation.

Alors que certains sites ont été équipés ces dernières années par la mise en place de stations d'alertes locales (camping de Belcastel et village de Bertholène notamment), d'autres auraient également des besoins identifiés lors des COTER (commissions territoriales) :

- Sur le bassin de l'Auterne à Onet-le-Château (Balquières et St-Marc) et Rodez (Moutiers)
- Sur le bassin de l'Algouse à Saint-Rémy
- Sur le bassin du Notre-Dame à Toulonjac et Villefranche de Rouergue
- Sur le bassin de l'Assou à La Rouquette
- En bordure de la rivière Aveyron au niveau du roc du pont et du camping de Najac.

Dans ce contexte, il est proposé une action visant à étudier la mise en œuvre de stations d'alerte locale (SAL) sur ces secteurs à enjeux où des demandes ont été exprimées. Sur la base de cette étude mutualisée entre plusieurs communes (avec définition des meilleures solutions techniques et économiques), les SAL pourraient ensuite être mises en œuvre dans le cadre du PAPI complet (à partir de 2027). Bien évidemment, si un besoin d'équipement urgent en SAL ressortait, il est nécessaire de se réserver la possibilité d'installer ces dernières rapidement (soit avant la phase de PAPI complet).

Concrètement, le travail d'élaboration du cahier des charges de l'étude serait confié au SMBV2A. Le syndicat serait ensuite chargé de consulter les différents fournisseurs de systèmes d'alerte afin d'obtenir des propositions techniques et financières. Enfin, l'analyse des propositions permettrait aux communes concernées de faire un choix quant au système le plus adapté.

Le portage de cette action d'appui est confié au SMBV2A, en partenariat étroit avec les communes volontaires intéressées.

**Territoire concerné**

Bassins de l'Auterne, de l'Algouse, du Notre-Dame, de l'Assou et campings municipaux intéressés sur l'ensemble du BV Aveyron Amont

**Public concerné**

Communes, habitants et touristes localisés en zones inondables

**Maître
d'ouvrage :**

**Plan de financement :**

- ✓ Prévisionnel de dépenses : 0 (temps humain uniquement via l'intervention du chargé de mission inondations du SMBV2A / Déjà intégré à l'action 0.1)
- ✓ Prévisionnel de recettes : 0 (temps humain déjà financé par l'Etat, l'agence de l'eau et le SMBV2A)

**Calendrier**

	2024	2025	2026
Réalisation du cahier des charges, livraison et analyse des propositions techniques et financières des fournisseurs de SAL			

**Indicateur(s) de suivi**

- ✓ Livraison des propositions techniques et financières visant l'implantation de SAL sur le bassin Aveyron Amont.

AXE 3**ALERTE ET GESTION
DE CRISE****ACTION 3.4****Intitulé de l'action :
Réaliser des exercices de préparation
à la gestion de crise** **Objectif(s) visé(s) :**

- Mieux préparer les acteurs locaux et la population à la survenance d'une inondation
- Rendre les services et populations plus résilientes face au risque
- Corriger au besoin les défauts relevés dans le RETEX post exercice

Orientation(s) stratégique(s) visée(s) :

- **OS1** : renforcer la connaissance, la prévention et la culture du risque inondation ;
- **OS3** : construire et animer une politique de gestion durable et équilibrée du risque inondation entre actions de réduction de l'aléa et de la vulnérabilité.

**Description de l'action :**

Les exercices de préparation à la gestion de crises, notamment concernant la prévention des inondations, sont bien souvent peu pratiqués sur le bassin versant Aveyron Amont. Aussi, cette impréparation est de nature à rendre difficile la gestion de crise lorsque celle-ci survient. En effet, des services locaux et une population bien préparés seront forcément plus résilients le cas échéant.

Dans ce contexte, il est proposé d'organiser des exercices de gestion de crise sous 2 formes complémentaires :

- Une association systématique du SMBV2A aux exercices « inondation » organisés par la DDT12 (avec activation du COD par la Préfecture). Ces exercices reviennent en général sur la vallée de l'Aveyron 1 année sur 3, avec potentiellement un exercice prévu en 2024. Les modalités de cette association seront à discuter entre la Préfecture de l'Aveyron (SIDPC), la DDT12 (SERBS/UPR) et le SMBV2A.
- L'organisation de « mini-exercices » de gestion de crise inondation à un niveau communal ou inter-communal, avec association du RDI (référént départemental inondations). Ces « mini-exercices » ont vocation à être ciblés sur les secteurs à forts enjeux où des vies humaines peuvent possiblement être en jeu : Bertholène et Villefranche de Rouergue en priorité 1, et Onet, Rodez, le Monastère et Saint-Rémy en priorité 2.

En fonction de la forme retenue (exercices ou « mini-exercices »), l'Etat (Préfecture, DDT), le SMBV2A et les communes concernées seront plus ou moins impliqués. Bien entendu, d'autres services locaux pourront être associés en tant que de besoin (SDIS, conseil départemental, etc.)

**Territoire concerné**

- Priorité 1 : Bertholène et Villefranche de Rgue
- Priorité 2 : Onet, Rodez, le Monastère et Saint-Rémy

**Public concerné**

Communes et habitants localisés
en zones inondables

**Maître****d'ouvrage :**

et communes concernées



**Plan de financement :**

✓ Prévisionnel de dépenses : 0 (temps humain uniquement via l'intervention du chargé de mission inondations du SMBV2A et de personnels de la Préfecture, des DDT, du SDIS, des communes concernées, etc.)

✓ Prévisionnel de recettes : 0 (temps humain déjà financé par l'Etat, l'agence de l'eau, le Département, le SMBV2A, les communes, etc.)

**Calendrier**

	2024	2025	2026
Exercice départemental sur la vallée de l'Aveyron (sous toutes réserves)			
Mini-exercice sur la commune de BERTHOLENE			
Mini-exercice sur la commune de VILLEFRANCHE DE RGUE			

**Indicateur(s) de suivi**

✓ 1 exercice et 2 mini-exercices mis en œuvre en œuvre sur la période 2024-2026

AXE 4

PRISE EN COMPTE DU
RISQUE INONDATION
DANS
L'AMENAGEMENT ET
L'URBANISME

ACTION 4.1

Intitulé de l'action :
Être associé aux futurs grands projets du territoire susceptibles d'impacter l'aléa et le risque inondation

 **Objectif(s) visé(s) :**

- Intégrer le plus en amont possible la gestion de l'aléa et du risque inondation dans les futurs grands projets du territoire pour s'assurer d'une compatibilité

Orientation(s) stratégique(s) visée(s) :

- **OS2** : rassembler largement les acteurs et consolider la gouvernance autour de la gestion du risque inondation ;
- **OS3** : construire et animer une politique de gestion durable et équilibrée du risque inondation entre actions de réduction de l'aléa et de la vulnérabilité.





**Description de l'action :**

L'état des lieux - diagnostic du PEP et la concertation liée (réunions des 3 COTER) ont fait ressortir la volonté forte des élus locaux d'être associés aux futurs grands projets du territoire susceptibles d'impacter l'aléa et le risque inondation. Les projets répertoriés sont les suivants :

- Projet de mise en 2x2 voies de la RN88 sur le secteur Sévérac d'Aveyron / Olemps (incluant la traversée de Rodez) / MOA Conseil Départemental de l'Aveyron ;
- Projet de réouverture de la ligne SNCF Rodez-Sévérac avec création de nouveaux ouvrages d'arts / MOA SNCF réseau / Conseil Régional d'Occitanie ;
- Projet de rocade / bretelle sud de Villefranche de Rouergue / MOA Conseil Départemental de l'Aveyron.

Dans ce contexte, la présente action prévoit de faire connaître aux différents maîtres d'ouvrages concernés la démarche de PEP-PAPI Aveyron Amont, ainsi que l'animation et les actions liées.

Concrètement, pendant la phase de PEP, il est prévu a minima une information de l'animateur inondation du SMBV2A auprès des maîtres d'ouvrage concernés par ces projets, ainsi que la mobilisation du SMBV2A aux réunions techniques associées en fonction de l'avancement de ces grands projets.

 Territoire concerné Haute et moyenne vallée et Villefranchois	 Public concerné Collectivités, services de l'Etat, SNCF	 Maître d'ouvrage : 
--	--	--

**Plan de financement :**

✓ Prévisionnel de dépenses : 0 (temps humain uniquement via l'intervention du chargé de mission inondations du SMBV2A / Déjà intégré à l'action 0.1)

✓ Prévisionnel de recettes : 0 (temps humain déjà financé par l'Etat, l'agence de l'eau et le SMBV2A)

**Calendrier**

	2024	2025	2026
Rencontre et échanges annuels avec les maîtres d'ouvrages des grands projets identifiés			

**Indicateur(s) de suivi**

✓ 1 information du SMBV2A avec chaque porteur de grands projets

AXE 4

PRISE EN COMPTE DU
RISQUE INONDATION
DANS
L'AMENAGEMENT ET
L'URBANISME

ACTION 4.2

Intitulé de l'action :
**Accompagner les collectivités
partenaires pour l'intégration des enjeux
PI (et plus globalement GEMAPI) dans
les documents d'urbanisme**

Objectif(s) visé(s) :

- Intégrer le plus en amont possible l'aléa et le risque inondation dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLUI, PLU)
- S'assurer que les futures autorisations d'urbanisme soient délivrées en prenant bien en compte les enjeux PI (et plus généralement GEMAPI)

Orientation(s) stratégique(s) visée(s) :

- **OS1** : renforcer la connaissance, la prévention et la culture du risque inondation ;
- **OS2** : rassembler largement les acteurs et consolider la gouvernance autour de la gestion du risque inondation.



Description de l'action :

Force est de constater que les enjeux liés à la prévention des inondations (et plus globalement GEMAPI) ne sont pas toujours bien pris en compte dans l'élaboration des documents d'urbanismes (SCOT, PLUI, PLU), et les décisions qui en découlent au quotidien (autorisations d'urbanismes). Ce n'est souvent pas tant le manque de volonté des acteurs concernés, mais plutôt le défaut de connaissances et de compétences pour bien intégrer ces enjeux importants.

Partant de ce constat, le SMBV2A, dans le cadre de son adhésion à l'association de bassin versant Tarn Aveyron, a souhaité participer à la mise en place d'un accompagnement technique et de suivi de l'élaboration ou de la révision de SCOT et PLUI (dans le cadre d'une mission globale Eau, Aménagement et Urbanisme / EAU). Cette mission, dotée d'une chargée de mission (à temps plein) mutualisée à l'échelle du bassin Tarn-Aveyron, est opérationnelle depuis le mois de juillet 2023.

Cet accompagnement technique, réservés aux syndicats de bassin versant adhérents à la mission EAU (cas du SMBV2A), se décline en plusieurs volets :

- Veille sur les procédures d'élaboration et de révision des SCOT et des PLUi à l'échelle du bassin versant Tarn-Aveyron ;
- Proposition d'accompagnement technique aux collectivités porteuses de projet de SCOT et de PLUi sur demande et en association avec les syndicats de bassin versant ;
- Accompagnement technique pour les SCOT et PLUi :
 - En amont des procédures : Rédaction de fiches Eau Aménagement Urbanisme pour les SCOT et PLUi qui vont être élaborés ou révisés en 2023-2024 ;
 - En cours des procédures : Accompagnement technique sur les procédures en cours : Relecture des documents produits (diagnostics, PADD...), appui à l'élaboration d'OAP thématique ou sectorielle intégrant les enjeux GEMAPI, participation à des journées thématiques, formalisation d'un avis commun et partagé des syndicats de bassin versant ;
 - En fin des procédures : Rédaction d'un avis commun et partagé des syndicats de bassin versant dans le cadre de l'enquête publique des SCOT et PLUi.





Bien entendu, les enjeux PI (prévention des inondations) sont intégrés dans cet accompagnement global visant une meilleure prise en compte de la GEMAPI dans les projets d'aménagement et d'urbanisme.

Concrètement, pendant la phase de PEP (2024-2026), il est prévu au travers de cette mission l'accompagnement suivant sur le bassin Aveyron Amont :

► **Jusqu'à fin 2024 :**

- Concernant l'accompagnement des SCOT :
 - SCOT Midi Quercy : accompagnement de la procédure de révision prévue en début d'année 2024
 - SCOT Centre Ouest Aveyron (approuvé) : participation à l'animation d'une réunion avec les élus sur le thème de la désimpermeabilisation (sept 2023), avec possibles suites (en 2024) en termes d'accompagnement et formation des élus sur cette thématique importante.
- Concernant l'accompagnement des PLUi :
 - PLUi CC Ouest Aveyron (règlement en cours de rédaction avec enquête publique à venir) : participation active (3 j prévus)
 - PLUi Rodez Agglomération (travail sur les OAP, l'intégration de la TVB et le PADD avec approbation prévue en 2025) : participation active (14 j prévus)
 - PLUi CC Comtal Lot Truyère (travail sur le diagnostic et les OAP) : participation active (8j)
- Concernant le tronc commun (animations et formations) : 8 j

► **Courant 2025-2026 :** l'activité précise sur cette période n'est pas encore définie sachant qu'elle est conditionnée à la décision politique de prolongement de la mission au-delà du 31/12/2024. A noter que le SMBV2A est aujourd'hui moteur en vue de pérenniser cette action importante et l'accompagnement lié concernant les SCOT et PLUi du territoire.

 Territoire concerné Ensemble du BV Aveyron amont (périmètre du PAPI)	 Public concerné Collectivités (Syndicats mixtes et EPCI porteurs de SCOT et PLUi)	 Maître d'ouvrage : 
---	---	--

€ **Plan de financement :**

✓ Prévisionnel de dépenses : **22500 €** (sous toutes réserves d'un prolongement de la mission au-delà du 31/12/2024)

Décomposition de la dépense :

Comptabilisation d'une moyenne de 25 j/an de la chargée de mission EAU sur le bassin versant Aveyron Amont à 300 €/ jour (pour mémoire : coût prévisionnel de 290 €/jour en 2023-2024) / Soit 75 j sur 3 ans (2024-2025-2026)

✓ Prévisionnel de recettes :

Financier	% d'aide	Montant prévisionnel
AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE	70%	15 750 €
REGION OCCITANIE	10%	2 250 €
Association Tarn Aveyron (avec contribution du SMBV2A)	20%	4 500 €
TOTAL (2024-2025-2026)		22 500 €

 **Calendrier**

	2024	2025	2026
Accompagnement annuel des collectivités au titre de la mission EAU			

 **Indicateurs de suivi**

✓ Nombre de jours d'accompagnement réellement réalisés au titre de la mission EAU (objectif : 25 j/an)

AXE 4

PRISE EN COMPTE DU
RISQUE INONDATION
DANS
L'AMENAGEMENT ET
L'URBANISME

ACTION 4.3

Intitulé de l'action :
**Travailler sur l'optimisation de la gestion
du ruissellement dans les milieux urbains
en accompagnant les projets de
désimperméabilisation et renaturation**

**Objectif(s) visé(s) :**

- Limiter le ruissellement urbain et le risque inondation potentiellement lié
- Rendre le territoire plus résilient d'un point de vue environnemental, technique et économique.

Orientation(s) stratégique(s) visée(s) :

- **OS1** : renforcer la connaissance, la prévention et la culture du risque inondation ;
- **OS3** : construire et animer une politique de gestion durable et équilibrée du risque inondation entre actions de réduction de l'aléa et de la vulnérabilité.

**Description de l'action :**

L'état des lieux / diagnostic du PEP et la concertation liée (au travers des 3 COTER) ont fait ressortir des problématiques de ruissellement, de plus en plus accentuées par le changement climatique (pluies intenses à certaines périodes de l'année). Bien entendu, les espaces urbains sont majoritairement concernés (Rodez, Onet-le-Château et Villefranche de Rouergue en particulier).

Dans ce contexte, et en lien étroit avec les actions 1.5 (étude globale sur les chemins de l'eau) et 4.2 (accompagnement des collectivités à l'intégration des enjeux PI), il est prévu de favoriser la mise en œuvre de projets d'optimisation de la gestion du ruissellement, et notamment de désimperméabilisation et renaturation de sols urbains.

A ce jour, un projet important est connu (désimperméabilisation de la place Fontanges à Villefranche de Rouergue et renaturation du cours d'eau adjacent du Notre Dame), alors que d'autres sont potentiellement à venir dans les prochaines années.

Dans ce contexte, la présente action à vocation à valoriser la mise en œuvre de ces projets de désimperméabilisation, directement bénéfiques à la limitation du ruissellement urbain et indirectement à la prévention des inondations.

Cet accompagnement, opéré à la fois par le SMBV2A et l'Association de bassin versant Tarn Aveyron (dans le cadre de l'action 4.1), prendra plusieurs formes :

- Identification des collectivités publiques (dont PÉTR) et associations (dont CAUE) pouvant appuyer les projets de désimperméabilisation. Adoption d'une stratégie commune d'appui aux porteurs de projets (qui fait quoi ?) en fonction par exemple de la nature des travaux, de l'objectif principal recherché, du lien avec le « grand cycle de l'eau et la GEMAPI », etc...
- Mise en relation des maîtres d'ouvrages (communes et EPCI en particulier) avec les organismes et personnes ressources (tant d'un point de vue technique que financier) ;
- Accompagnement au montage des dossiers de demande de financement (ou d'appels à projets) sous réserve que les projets intègrent bien le grand cycle de l'eau (liens GEPU > GEMAPI)
- Appuis à la communication au travers des actions déjà ciblées dans le PEP (1.7, 1.8, et 1.9 notamment)

**Territoire concerné**

Ensemble du BV Aveyron amont
(périmètre du PAPI)

**Public concerné**

Collectivités (communes et EPCI)

**Maître**

d'ouvrage :

**Plan de financement :**

- ✓ Prévisionnel de dépenses : 0 (temps humain uniquement via l'intervention du chargé de mission inondations du SMBV2A / Déjà intégré à l'action 0.1)
- ✓ Prévisionnel de recettes : 0 (temps humain déjà financé par l'Etat, l'agence de l'eau et le SMBV2A)

**Calendrier**

	2024	2025	2026
Accompagnement « au fil de l'eau » des projets de désimperméabilisation			

**Indicateurs de suivi**

- ✓ Réalisation (à minima) par 2 collectivités/an de projets de désimperméabilisation de sols urbains et renaturation (soit 6 projets sur les 3 ans du PEP)

AXE 4

PRISE EN COMPTE DU
RISQUE INONDATION
DANS
L'AMENAGEMENT ET
L'URBANISME

ACTION 4.4

Intitulé de l'action :
**Réaliser une « étude test » sur le bassin
du ruisseau de Fontanges afin de définir
un coefficient maximal d'occupation du
sol en lien avec les enjeux ruissellement
et inondation**

 **Objectif(s) visé(s) :**

- Limiter le ruissellement urbain et le risque inondation potentiellement lié
- Rendre le territoire plus résilient d'un point de vue environnemental, technique et économique.

Orientation(s) stratégique(s) visée(s) :

- **OS1** : renforcer la connaissance, la prévention et la culture du risque inondation ;
- **OS3** : construire et animer une politique de gestion durable et équilibrée du risque inondation entre actions de réduction de l'aléa et de la vulnérabilité.

**Description de l'action :**

Aux échelles tant nationales que locales, l'enjeu de densification de l'habitat est au cœur des préoccupations de l'ensemble des acteurs de l'aménagement du territoire. L'objectif poursuit, particulièrement louable, vise à contenir autant que possible l'étalement urbain. Or, la pratique démontre que sur certaines portions du territoire la densification de l'habitat peut être contre-productive en lien avec l'augmentation significative des surfaces imperméabilisées et les problématiques liées (augmentation des risques de ruissellement urbain et inondation).

L'état des lieux / diagnostic du PEP et la concertation liée (au travers des 3 COTER) ont fait ressortir des problématiques de ce type sur certains espaces urbains où il existe une forte pression foncière, en particulier sur le pôle Ruthénois.

A Onet-le-Château, et plus précisément sur le bassin versant du ruisseau de Fontanges (affluent de l'Auterne) d'environ 10 km², des problématiques de ruissellement existent dans un contexte particulier. En effet, ce secteur pavillonnaire de l'agglomération Ruthénoise (ou existait traditionnellement de grosses propriétés foncières avec des maisons entourées de grands terrains verdoyants) subit une forte pression immobilière favorisant le découpage des grands terrains et la densification du bâti et des infrastructures liées (voies d'accès...). La conséquence est une augmentation exponentielle des surfaces imperméabilisées depuis quelques années et ses corollaires (aggravation du ruissellement urbain et de l'aléa et des risques inondation).





Dans ce contexte, et en lien étroit avec les actions 1.5 (étude globale sur les chemins de l'eau) et 4.2 (accompagnement des collectivités à l'intégration des enjeux PI), et à la demande de Rodez Agglomération, il est envisagé de réaliser une « étude test ». Cette dernière a vocation à définir un coefficient d'occupation du sol (COS) maximal sur ce bassin versant afin de maîtriser au mieux les phénomènes de ruissellement urbain et d'inondations potentiellement liées.

Cette étude serait directement portée sous maîtrise d'ouvrage du SMBV2A (au titre de la compétence GEMAPI).

L'étude devra intégrer :

- Une phase d'état des lieux – diagnostic, (à la fois documentaire et de terrain) permettant de bien prendre en compte le contexte actuel (topographie, géologie, pédologie, hydrographie, chemins de l'eau, trames vertes et bleu, occupation du sol avec indication du COS actuel, évolutions temporelles de l'urbanisation, etc...)
- Une modélisation hydraulique des petites crues en testant les différents scénarios d'aménagement (en simulant de nouvelles surfaces imperméabilisées, ou à contrario désimperméabilisées)
- Des pistes d'actions pour les gestionnaires (à la fois de l'urbanisme, du pluvial et de la GEMAPI) intégrant

dans la mesure du possible des prescriptions en termes de COS maximal
 Cette étude expérimentale sera suivie par un comité technique dédié.

 Territoire concerné Sous-BV du ruisseau de Fontanges (BV de l'Auterne)	 Public concerné Collectivités (commune et EPCI)	 Maître d'ouvrage : 
---	---	---

€ Plan de financement :

✓ Prévisionnel de dépenses : 50 000 €

✓ Prévisionnel de recettes :

Financier	% d'aide	Montant prévisionnel
REGION OCCITANIE	20%	10 000 €
SMBV2A	80%	40 000 €
TOTAL		50 000 €

Pour mémoire : pas de possibilité de financements de l'Agence de l'Eau Adour Garonne

Calendrier

	2024	2025	2026
Réalisation de l'étude test			

Indicateur(s) de suivi

✓ Remise effective de l'étude et communication auprès des Elus et partenaires



AXE 4

PRISE EN COMPTE DU
RISQUE INONDATION
DANS
L'AMENAGEMENT ET
L'URBANISME

ACTION 4.5

Intitulé de l'action :
**Réviser le PPRI du bassin Aveyron
Auterne**

Objectif(s) visé(s) :

- Établir une cartographie aussi précise que possible des zones de risque en prenant en compte les nouvelles modalités de qualification des niveaux d'aléa de référence synthétisés dans le décret du 5 juillet 2019 ;
- Harmoniser le règlement avec les règlements déjà existants sur le département de l'Aveyron ;
- Prendre en compte les PPRI actualisés dans les documents d'urbanisme.

Orientation(s) stratégique(s) visée(s) :

- **OS1** : renforcer la connaissance, la prévention et la culture du risque inondation ;
- **OS3** : construire et animer une politique de gestion durable et équilibrée du risque inondation entre actions de réduction de l'aléa et de la vulnérabilité.



Description de l'action :

Les Plans de Prévention des Risques (PPR) ont été institués conformément à la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement. Ils présentent l'outil réglementaire en matière de prévention des risques. Leur objectif est le contrôle du développement dans les zones confrontées à un risque majeur.

Les Plans de Prévention du Risque inondation (PPRi) ont pour objectif de :

- Etablir une cartographie précise des zones de risque ;
- Interdire les implantations humaines et économiques dans les zones exposées à un aléa fort ;
- Réduire la vulnérabilité des installations existantes ;
- Cadrer les aménagements dans les zones à risque ;
- Préserver les capacités d'écoulement et d'expansion des crues.





Bien que la couverture des zones soumises au risque d'inondations par des PPRI approuvés soit relativement bonne sur le territoire de l'Aveyron Amont (hormis la partie amont du bassin versant), il est apparu que les PPRI de certaines communes sont à réviser lors de la phase PEP du présent PAPI :


- Département de l'Aveyron : Bassin de l'Aveyron Auterne (Rodez, Onet-le-Château, Sainte-Radegonde, Olems, Le Monastère, Sébazac-Concourès et La Loubière).


Cette action aura également pour objectif d'harmoniser les représentations graphiques des plans de zonage des PPRI sur tout le bassin versant et d'harmoniser les prescriptions faites dans les règlements associés.


Dans le cadre de la réalisation du PPRi, différentes réunions de concertation sont prévues par les services de l'Etat : avec le comité technique, les collectivités, et la population. Les réunions avec les collectivités pourront prendre des formes différentes : réunions par communes, réunions à l'échelle du bassin versant de l'Aveyron, commissions géographiques, comités de concertation... Elles permettront notamment d'informer les collectivités sur les modalités d'intégration du PPRi dans les documents d'urbanisme.

Le portage de cette étude sera confié à l'Etat (DDT12) en vue de garantir une totale impartialité.

 Territoire concerné Bassin de l'Aveyron Auterne (Rodez, Onet-le-Château, Sainte-Radegonde, Olemps, Le Monastère, Sébazac-Concourès et La Loubière)	 Public concerné Collectivités (commune et EPCI), services de l'Etat, propriétaires, citoyens	 Maître d'ouvrage : 
--	---	--

 Plan de financement :		
✓ Prévisionnel de dépenses : 50 000 € TTC		
✓ Prévisionnel de recettes : 50 000 €		
Financier	% d'aide	Montant prévisionnel
ETAT (fonds Barnier)	100%	50 000 €
TOTAL		50 000 €

 Calendrier			
	2024	2025	2026
Actualiser le PPRI du bassin Aveyron Auterne			

 Indicateur(s) de suivi	
✓ Remise du PPRI et communication aux services en charge de l'urbanisme (pour prise en compte)	

AXE 5

RÉDUCTION DE LA
VULNÉRABILITÉ DES
PERSONNES ET DES
BIENS

ACTION 5.1

Intitulé de l'action :
**Réaliser des diagnostics de réduction de
la vulnérabilité des habitations sur les
secteurs à forts enjeux**

Objectifs visés :

- Evaluer la connaissance et la perception du risque inondation auprès des populations ;
- Collecter les informations concernant les crues passées et les dommages produits ;
- Evaluer la vulnérabilité des bâtiments et des populations localisés en zone inondable ;
- Envisager la faisabilité technique et économique des mesures de réduction de la vulnérabilité des bâtis.

Orientation(s) stratégique(s) visée(s) :

- **OS1** : renforcer la connaissance, la prévention et la culture du risque inondation ;
- **OS3** : construire et animer une politique de gestion durable et équilibrée du risque inondation entre actions de réduction de l'aléa et de la vulnérabilité.



Description de l'action :

L'état des lieux / diagnostic du PEP et la concertation liée (notamment au travers des 3 COTER) ont fait ressortir les secteurs à forts enjeux au niveau desquels des diagnostics de la vulnérabilité des habitations seront proposés aux habitants.

A l'échelle du bassin versant de l'Aveyron amont, les communes prioritairement concernées par ces diagnostics sont celles de Bertholène (bassin du Lugagnac) et Villefranche de Rouergue (rivière Aveyron et bassin du Notre-Dame). En parallèle, il est également prévu de réserver un volume de diagnostics complémentaires en vue de sollicitations « au fil de l'eau » sur d'autres secteurs particulièrement vulnérables (Sévérageais, Laissaguais, Ruthénois et Villefranchois notamment).

Alors que la préparation de l'action sera confiée à l'animateur du SMBV2A, le travail de diagnostic sera réalisé par un prestataire sur la base de la cartographie des habitations localisées en zones inondables (prioritairement sur les zones à aléa fort dans les PPRI). Afin de bien mener cette action, il est indispensable de connaître les hauteurs d'eau issues des crues de référence qui sont connues sur les secteurs couverts par un PPRI.

Les diagnostics seront proposés aux propriétaires volontaires qui seront prévenus préalablement et qui seront présents lors de la réalisation des diagnostics. A la suite des diagnostics, une phase de travaux pourra être établie en fonction des demandes des propriétaires (dans la phase de PAPI complet). Le SMBV2A sera en charge de les informer concernant les aides proposées par l'Etat pour la réalisation des mesures structurelles préconisées (installation des équipements de protection, travaux...) et pourra également les accompagner dans la démarche de demande de subvention.





Pour la réalisation de cette action, les étapes à suivre sont les suivantes :

- **Dans le cadre du PEP (2024-2026)**
 - Etape 1 : Recenser les bâtiments en zones inondables (zones à aléa fort en priorité) ainsi que les coordonnées des propriétaires afin d'évaluer le nombre de diagnostics à réaliser en concertation avec les communes concernées ;
 - Etape 2 : Rédiger et diffuser une plaquette d'informations aux propriétaires concernés afin d'expliquer le contexte, la procédure et les objectifs de cette action et annoncer le calendrier de réalisation des diagnostics afin de recenser les personnes intéressées ;
 - Etape 3 : Rédiger le cahier des charges et consultation pour le recrutement d'un prestataire ;
 - Etape 4 : Réaliser les diagnostics par le prestataire retenu, intégrant également le PFMS (plan familial de mise en sécurité) / Ne pas oublier la prise en compte de la compatibilité PSMV (Bastide de Villefranche) ;
 - Etape 5 : Restituer un rapport de diagnostic et de préconisation aux propriétaires intégrant notamment le PFMS, le chiffrage des équipements et travaux à prévoir, les financements mobilisables (dans le cadre du

PAPI complet) ;

- **Dans le cadre du PAPI complet (2027-2032)**

- Etape 6 : Accompagner les propriétaires dans les montages des dossiers de demande de financements pour les équipements et travaux ;
- Etape 7 : Acquérir les équipements (batardeaux, pompes et clapets anti-retour, etc...) à la charge des propriétaires (avec possibles aides financières) ;
- Etape 8 : Réaliser les travaux à la charge des propriétaires (avec possibles aides financières).

 Territoire concerné Communes de Bertholène et de Villefranche de Rouergue en priorité, avec possibilité de répondre à des demandes ponctuelles sur d'autres secteurs vulnérables	 Public concerné Propriétaires d'habitations privées localisées en zone inondable	 Maître d'ouvrage : 
--	--	---

Plan de financement (phase PEP uniquement) :

✓ Prévisionnel de dépenses : **45 000 €**

Décomposition de la dépense : 60 diagnostics à 720 € TTC/diags (sources 2023 de PAPI voisins) dont :

- Plaquette d'information / communication sur les diagnostics (graphisme et impression) / 1800 €
- 15 diagnostics sur Bertholène (BV Lugagnac) / 10800 €
- 35 diagnostics sur Villefranche de Rouergue (BV Notre-Dame et rivière Aveyron) / 25200 €
- 10 diagnostics pour réponses à sollicitations « au fil de l'eau » sur d'autres secteurs à enjeu / 7200 €

✓ Prévisionnel de recettes :

Financier	% d'aide	Montant prévisionnel
ETAT (fonds Barnier)	50%	22 500 €
REGION OCCITANIE*	20%	9 000 €
SMBV2A	30%	13 500 €
TOTAL		45 000 €

* Pour mémoire : possibilité de solliciter le FEDER à hauteur de 30% (au lieu de la Région à 20%) avec néanmoins un plancher de dépenses réelles fixé à 100 000 € (donc non-mobilisable en l'état pour cette action du PEP)



Calendrier

	2024	2025	2026
Phases préparatoires des diagnostics (étapes 1 à 3)			
Phases opérationnelles des diagnostics (étapes 4 à 5)			



Indicateur(s) de suivi

- ✓ Nombre de diagnostics réalisés sur des habitations (sur prévisionnel de 60 diagnostics)
- ✓ Nombre de dossiers de demandes de financements présentés pour des travaux / Nombre de diagnostics réalisés (évalué au moment PAPI complet)

AXE 5

RÉDUCTION DE LA
VULNÉRABILITÉ DES
PERSONNES ET DES
BIENS

ACTION 5.2

Intitulé de l'action :
**Réaliser des diagnostics de réduction de
la vulnérabilité des bâtiments publics
localisés en zone inondable**

Objectifs visés :

- Informer les collectivités et établissements publics concernés sur le risque d'inondation, les contraintes associées et les mesures de protection adoptables ;
- Collecter les informations concernant les crues passées et les dommages produits ;
- Evaluer la vulnérabilité des bâtiments publics localisés en zone inondable ;
- Envisager la faisabilité technique et économique des mesures de réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics ;
- Accompagner les collectivités et établissements publics concernés à la réalisation du diagnostic et la mise en place des équipements de protection.

Orientation(s) stratégique(s) visée(s) :

- **OS1** : renforcer la connaissance, la prévention et la culture du risque inondation ;
- **OS3** : construire et animer une politique de gestion durable et équilibrée du risque inondation entre actions de réduction de l'aléa et de la vulnérabilité.



Description de l'action :

L'état des lieux / diagnostic du PEP et la concertation liée (notamment au travers des 3 COTER) ont fait ressortir la présence de plusieurs bâtiments publics en zone inondable (salles des fêtes, bâtiments techniques, infrastructures sportives et culturelles, etc...).

A l'échelle du bassin versant de l'Aveyron amont, la localisation des bâtiments publics en zone inondable est relativement diffuse avec plusieurs communes concernées, souvent par peu de bâtiments.





Alors que la préparation de l'action sera confiée à l'animateur du SMBV2A (notamment l'enquête de recensement précis des bâtiments concernés), le travail de diagnostic sera réalisé par un prestataire sur la base de la cartographie. Afin de bien mener cette action, il est indispensable de connaître les hauteurs de l'eau issues des crues de référence qui sont connues sur les secteurs couverts par un PPRI.

Les diagnostics seront proposés aux collectivités (communes et communautés de communes) et établissements publics volontaires. A la suite des diagnostics, une phase de travaux pourra être établie en fonction des demandes des propriétaires (dans la phase de PAPI complet). Le SMBV2A sera en charge d'informer les collectivités et établissements publics concernant les aides proposées par l'Etat pour la réalisation des mesures structurelles préconisées (installation des équipements de protection, travaux...) et pourra également les accompagner dans la démarche de demande de subvention.

Pour la réalisation de cette action, les étapes à suivre sont les suivantes :

- **Dans le cadre du PEP (2024-2026)**
 - Etape 1 : Recenser les bâtiments publics en zones inondables (zones à aléa fort en priorité, sans exclure pour autant les secteurs de moindre aléa) au travers d'une enquête auprès des communes vulnérables, et récolter les inscriptions volontaires ;
 - Etape 2 : Rédiger le cahier des charges et consultation pour le recrutement d'un prestataire ;
 - Etape 3 : Réaliser les diagnostics par le prestataire retenu / Ne pas oublier la prise en compte de la compatibilité PSMV (Bastide de Villefranche) ;
 - Etape 4 : Restituer un rapport de diagnostic et de préconisation auprès des gestionnaires de ces bâtiments publics, intégrant notamment le chiffrage des équipements et travaux à prévoir, et les financements mobilisables (dans le cadre du PAPI complet) ;
- **Dans le cadre du PAPI complet (2027-2032)**
 - Etape 5 : Accompagner les collectivités et établissements publics dans les montages des dossiers de

- demande de financements pour les équipements et travaux ;
- Etape 6 : Acquérir les équipements (batardeaux, pompes et clapets anti-retour, etc...) à la charge des collectivités (avec possibles aides financières) ;
 - Etape 7 : Réaliser les travaux à la charge des collectivités (avec possibles aides financières).

 Territoire concerné Ensemble du bassin versant Aveyron Amont	 Public concerné Collectivités et établissements publics	 Maître d'ouvrage : 
---	--	---

 **Plan de financement** (phase PEP uniquement) :

✓ Prévisionnel de dépenses : **17 600 € HT soit 22 000 TTC**

Décomposition de la dépense : 10 diagnostics à 2200 € TTC/diags (sources 2023 de PAPI voisins)

✓ Prévisionnel de recettes :

Financier	% d'aide	Montant prévisionnel
ETAT (fonds Barnier)	40% (50% sur le montant HT)	8 800 €
REGION OCCITANIE*	20%	4 400 €
SMBV2A	40%	8 800 €
TOTAL		22 000 €

* Pour mémoire : possibilité de solliciter le FEDER à hauteur de 30% (au lieu de la Région à 20%) avec néanmoins un plancher de dépenses réelles fixé à 100 000 € (donc non-mobilisable en l'état pour cette action du PEP)



Calendrier

	2024	2025	2026
Phases préparatoires des diagnostics (étapes 1 à 2)			
Phases opérationnelles des diagnostics (étapes 3 à 4)			



Indicateur(s) de suivi

- ✓ Nombre de diagnostics réalisés sur des bâtiments publics (sur prévisionnel de 10 diagnostics)
- ✓ Nombre de dossiers de demandes de financements présentés pour des travaux / Nombre de diagnostics réalisés (évalué au moment PAPI complet)

AXE 5

RÉDUCTION DE LA
VULNÉRABILITÉ DES
PERSONNES ET DES
BIENS

ACTION 5.3

Intitulé de l'action :
**Préparer des diagnostics de réduction de
la vulnérabilité des activités
professionnelles sur les secteurs à forts
enjeux**

Objectifs visés :

- Informer les entreprises concernées sur le risque inondation, les contraintes associées et les mesures de protection adoptables ;
- Collecter les informations concernant les crues passées et les dommages produits ;
- Evaluer la vulnérabilité des activités professionnelles localisées en zone inondable ;
- Envisager la faisabilité technique et économique des mesures de réduction de la vulnérabilité des entreprises ;
- Accompagner les professionnels concernés à la réalisation du diagnostic et la mise en place des équipements de protection.

Orientation(s) stratégique(s) visée(s) :

- **OS1** : renforcer la connaissance, la prévention et la culture du risque inondation ;
- **OS3** : construire et animer une politique de gestion durable et équilibrée du risque inondation entre actions de réduction de l'aléa et de la vulnérabilité.



Description de l'action :

L'état des lieux / diagnostic du PEP et la concertation liée (notamment au travers des 3 COTER) ont fait ressortir les secteurs à forts enjeux au niveau desquels des diagnostics de réduction de la vulnérabilité des activités économiques seront proposés. Les entreprises ciblées sont celles qui comptent moins de 20 salariés. Les campings recensés dans le cadre du diagnostic du PEP pourront également participer à la réalisation de ces diagnostics de vulnérabilité.





A l'échelle du bassin versant de l'Aveyron amont, les communes prioritairement concernées par ces diagnostics sont celles de Rodez et Onet-le-Château (bassin de l'Auterne) et de Villefranche de Rouergue (bassins du Notre-Dame et de la rivière Aveyron). En parallèle, il est également prévu de réserver un petit volume de diagnostics complémentaires en vue de sollicitations « au fil de l'eau » sur d'autres secteurs particulièrement vulnérables pour les entreprises mais plus diffus.

Ce travail sera réalisé en partenariat avec la chambre de commerce et de l'industrie (CCI) et la chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) permettant une prise en charge par les partenaires des frais de réalisation des diagnostics de la vulnérabilité. Un diagnostic rapide des pratiques sera réalisé par un conseiller de la CCI (ou CMA) lors d'un rendez-vous (pour une durée de 2 heures).

Après la réalisation du diagnostic rapide, un rapport sera établi permettant d'identifier les besoins des gestionnaires des entreprises en matière de réduction de la vulnérabilité de leurs locaux face au risque d'inondation.

Pour la réalisation de cette action, les étapes à suivre sont les suivantes :

- **Dans le cadre du PEP (2024-2026)**
 - Etape 1 : Recenser les entreprises en zones inondables (zones à aléa fort en priorité, sans exclure pour autant les secteurs de moindre aléa) et rédiger la liste des locaux recensés ;
 - Etape 2 : Réaliser les diagnostics rapides (CCI/CMA) et restituer un rapport de diagnostic et de préconisations (simplifié) aux entreprises ;

 Territoire concerné Communes de Rodez, Onet-le-Château et de Villefranche de Rouergue	 Public concerné Collectivités et professionnels	 Maître d'ouvrage : 
--	--	--

 **Plan de financement** (phase PEP uniquement) :

✓ Prévisionnel de dépenses : **3 900 €**

Décomposition de la dépense :

- 4 diagnostics rapides à 975 € /diags (correspondant à 1,5 j de travail d'un chargé de mission CCI/CMA à 650 €/jour)

Ces 4 diagnostics seraient répartis sur Onet-le-Château et Rodez (BV Auterne en priorité) avec possibles ajustements au besoin.

✓ Prévisionnel de recettes :

Financier	% d'aide	Montant prévisionnel
ETAT (fonds Barnier)	50%	1 950,00 €
REGION OCCITANIE*	20%	780,00 €
CCI Aveyron	7,5%	292,50 €
CMA Aveyron	7,5%	292,50 €
SMBV2A	15%	585,00 €
TOTAL		3 900 €

* Pour mémoire : possibilité de solliciter le FEDER à hauteur de 30% (au lieu de la Région à 20%) avec néanmoins un plancher de dépenses réelles fixé à 100 000 € (donc non-mobilisable en l'état pour cette action du PEP)



Calendrier

	2024	2025	2026
Phases préparatoires des diagnostics			



Indicateur(s) de suivi

✓ Nombre de diagnostics rapides réalisés sur des entreprises (sur prévisionnel de 4 diagnostics)

AXE 6**GESTION DES
ECOULEMENTS /
GEMAPI****ACTION 6.1****Intitulé de l'action :
Gérer les embâcles obstruant sur les
secteurs à enjeu** **Objectif(s) visé(s) :**

- Limiter les risques d'obstruction d'ouvrages d'art (ponts notamment) par des embâcles ;
- Eviter les phénomènes de ruptures d'ouvrages hydrauliques et leurs conséquences dommageables sur les biens et les personnes ;
- Préserver les biens (notamment publics) et les personnes.

Orientation(s) stratégique(s) visée(s) :

- **OS1** : renforcer la connaissance, la prévention et la culture du risque inondation ;
- **OS3** : construire et animer une politique de gestion durable et équilibrée du risque inondation entre actions de réduction de l'aléa et de la vulnérabilité.

**Description de l'action :**

Les événements climatiques ou exceptionnels, peuvent avoir un impact direct sur les cours d'eau et le risque inondation : vents violents faisant chuter la ripisylve dans le lit, crues importantes entraînant l'arrachage de la ripisylve et la déstabilisation des berges, incendies... Ces désordres doivent donc être traités dans le cadre de l'entretien du lit et de la ripisylve. Les événements étant aléatoires, l'action a pour objet de prendre en compte le temps passé pour la gestion de ce type d'événements. L'objectif, dans une logique gagnant/gagnant, est notamment d'inciter les propriétaires de peupliers en bordure de rivière, à les faire exploiter. La convention de passage pour enlèvement d'embâcles (sur une emprise privative) prévoit en contrepartie de l'enlèvement des embâcles par le SMBV2A, l'engagement du propriétaire à faire exploiter ses peupliers mûres ou arbres dépérissants dans un délai de 18 mois.

A noter que le SMBV2A réalise ces travaux depuis plusieurs années maintenant par l'intermédiaire de ses deux équipes en régie mises à disposition (Rodez Agglomération et CCQRGA).

L'état des lieux / diagnostic du PEP et la concertation liée (au travers des 3 COTER) ont fait ressortir la nécessité de continuer à réaliser ces actions importantes de gestion préventive des embâcles.

Dans ce contexte, la présente action ne fait que reprendre la fiche action du PPG 2022-2032 du SMBV2A concernant la gestion des embâcles sur le bassin Aveyron Amont.

**Territoire concerné**

Ensemble du BV Aveyron amont
(périmètre du PAPI)

**Public concerné**

Collectivités (communes et EPCI),
propriétaires riverains

**Maître
d'ouvrage :**

**Plan de financement :**

✓ Prévisionnel de dépenses : **126 000 €** (soit 42000 €/an sur 3 ans)

Décomposition de la dépense annuelle :

- Equipe en régie de Rodez Agglomération : 150 hommes/jour/an x 270 €/jour = 40 500 €/an
- Equipe en régie de la CCQRGA : 5 hommes/jour/an x 295 €/jour = 1 475 €/an

✓ Prévisionnel de recettes :

Pour mémoire : cette action est déjà fléchée et financée dans le cadre du plan pluriannuel de gestion (PPG) du bassin versant Aveyron Amont (période 2022-2026).

Financier	% d'aide	Montant prévisionnel
Agence de l'Eau Adour Garonne	50%	63 000 €
Départements 12 et 82	10%	12 600 €
SMBV2A	40%	50 400 €
TOTAL (2024-2025-2026)		126 000 €

**Calendrier**

	2024	2025	2026
Gestion des embâcles par l'intermédiaire des 2 équipes en régie			

**Indicateurs de suivi**

✓ Nombre d'homme jours par an, consacrés à la gestion d'embâcles (voir détail annuel de l'action dans rapports d'activités annuels du SMBV2A)

AXE 6

GESTION DES ÉCOULEMENTS / GEMAPI

ACTION 6.2

Intitulé de l'action :
**Mettre en œuvre les actions de
prévention des inondations liées aux
traversées urbaines**

Objectif(s) visé(s) :

- Limiter les risques d'obstruction d'ouvrages d'art (ponts notamment) par des embâcles ;
- Eviter les phénomènes de ruptures d'ouvrages hydrauliques et leurs conséquences dommageables sur les biens et les personnes ;
- Préserver les biens (notamment publics) et les personnes.

Orientation(s) stratégique(s) visée(s) :

- **OS1** : renforcer la connaissance, la prévention et la culture du risque inondation ;
- **OS3** : construire et animer une politique de gestion durable et équilibrée du risque inondation entre actions de réduction de l'aléa et de la vulnérabilité.



Description de l'action :

Ces secteurs traversent des zones très urbanisées où la vigilance doit être soutenue. Les interventions de cette typologie ont pour objectif d'améliorer ou conserver les conditions d'écoulement et assurer la stabilité des berges en anticipant tout risque de déchaussement de la végétation en place. Elles doivent également aider à l'affirmation d'une formation végétale mieux équilibrée en assurant l'entretien des franges boisées vieillissantes et des zones de fermeture du milieu contraignant une régénération efficace.

L'état des lieux / diagnostic du PEP et la concertation liée (au travers des 3 COTER) ont fait ressortir la nécessité de continuer à réaliser ces actions importantes de gestion préventive des embâcles et des déchets et la restauration de la ripisylve au niveau des traversées urbaines dans les secteurs suivants :





- Rodez Agglomération (L'Aveyron du confluent de la Serre au confluent de la Briane, l'Aveyron du confluent de la Briane au confluent de l'Alzou et l'Auterne) ;
- Villefranche de Rouergue (L'Aveyron du confluent de l'Alzou de sanvensa au confluent du Viaur et le ruisseau de Notre Dame) ;
- Laguëpie (L'Aveyron du confluent de l'Alzou de sanvensa au confluent du Viaur).

Les travaux feront appel à des techniques semi-manuelles : coupes sélectives d'arbres malades, dépérissants et déstabilisés; coupe des branches basses, désencombrement, débroussaillage d'atterrissement, enlèvement d'embâcles ...Le recépage et des plantations de boutures pourront être réalisés dans les secteurs peu pourvus en végétation. A noter que cet entretien est accentué autour des ponts et des ouvrages pour limiter au maximum le risque d'encombrement en zone urbaine. Il faut souligner que la présence de l'équipe sur ces secteurs très fréquentés est également l'occasion de communiquer et sensibiliser, afin d'aider les habitants à mieux comprendre et vivre avec la rivière. Certains secteurs en zone urbaine n'ont peu ou pas de végétation mais devront faire l'objet d'un entretien soutenu pour traiter notamment les nombreux déchets issus de la zone urbaine (rejets du pluvial, encombrants dans le lit de la rivière, apports de bois venant de l'amont...). Y compris Veille ripisylve sur l'Aveyron entre Manhac et Gué de Salleles

L'« Etude d'impact et Plan de Gestion des bancs alluvionnaires et des seuils de Villefranche de Rouergue au regard du risque inondation » (SARL AGERIN, 2007), sollicitée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne préconise notamment un traitement annuel de la végétation ligneuse des atterrissements en traverse de Villefranche de Rgue, en vue de limiter leur engraissement et les phénomènes d'érosion de contournement induits, dans une situation de forte exposition du quartier aux inondations. Cette intervention régulière permet en outre de ne pas

avoir recours à de gros moyens techniques susceptibles d'être traumatisants pour le milieu, et qui pourraient s'avérer nécessaires dans le cadre d'intervention moins régulières (utilisation d'une pelle hydraulique par exemple).

Dans ce contexte, la présente action ne fait que reprendre la fiche action du PPG 2022-2032 du SMBV2A concernant la gestion des embâcles et le traitement de la ripisylve sur le bassin Aveyron Amont.

 Territoire concerné Rodez Agglo, Villefranche de Rouergue et Laguépie	 Public concerné Collectivités (communes et EPCI), propriétaires riverains	 Maître d'ouvrage : 
---	---	---

€ Plan de financement :

✓ Prévisionnel de dépenses : 62 745 € (soit 20 915 €/an)

Décomposition de la dépense annuelle :

- Traversée urbaine de Rodez Agglomération : 16 200 €/an
- Traversée urbaine de Villefranche de Rouergue : 3 240 €/an
- Traversée urbaine de Laguépie : 1 475 €/an

✓ Prévisionnel de recettes :

Pour mémoire : cette action est déjà fléchée et financée dans le cadre du plan pluriannuel de gestion (PPG) du bassin versant Aveyron Amont (période 2022-2026).

Financier	% d'aide	Montant prévisionnel
Conseil Départemental	10%	6 274,50 €
SMBV2A	90%	56 470,50 €
TOTAL (2024-2025-2026)		62 745 €



Calendrier

	2024	2025	2026
Gestion des embâcles et traitement de la ripisylve par l'intermédiaire des 2 équipes en régie			



Indicateurs de suivi

✓ Nombre d'homme jours par an, consacrés à la gestion d'embâcles et le traitement de la ripisylve (voir détail annuel de l'action dans rapports d'activités annuels du SMBV2A)

AXE 6**GESTION DES
ECOULEMENTS /
GEMAPI****ACTION 6.3**

Intitulé de l'action :
**Etudier les possibilités de suppression de
remblais localisés en zone inondable sur
le bassin du Notre-Dame**

 **Objectif(s) visé(s) :**

- Optimiser et renaturer les zones d'expansion de crues (ZEC), particulièrement en amont des secteurs à enjeux ;
- Limiter le risque inondation sur les secteurs localisés en aval des remblais.

Orientation(s) stratégique(s) visée(s) :

- **OS1** : renforcer la connaissance, la prévention et la culture du risque inondation ;
- **OS3** : construire et animer une politique de gestion durable et équilibrée du risque inondation entre actions de réduction de l'aléa et de la vulnérabilité.

**Description de l'action :**

Le mode d'aménagement du territoire de ces 60 dernières années (et plus particulièrement sur la période 1960-1990) n'a malheureusement pas toujours pris en compte l'enjeu de préservation des zones d'expansion des crues (ZEC). Ainsi, plusieurs ZEC naturelles ont été remblayées dans l'optique d'y installer des usages ou activités (parkings, lotissements, zones d'activités économique, etc...).

Le bassin versant de l'Aveyron Amont est particulièrement concerné par le positionnement de plusieurs remblais en zone inondable, en particulier sur le bassin du Notre-Dame (communes de Toulonjac et Villefranche de Rouergue) où l'étude GEMAPI de 2022 a permis d'identifier plusieurs sites. Parmi ces derniers, deux sont localisés sur des emprises publiques s'agissant du remblai du parking du cimetière de Toulonjac (propriété de la commune de Toulonjac) et de celui de l'ancienne DDT à Treize-Pierres (propriété de la commune de Villefranche de Rouergue). Ces deux remblais ont été positionnés sur des ZEC qui étaient également des prairies humides. Ainsi, leur enlèvement permettrait de satisfaire un double objectif de prévention des inondations (par reconquête des champs d'expansion des crues) et d'amélioration des milieux aquatiques (par recréation de prairies humides et potentiellement de marres permettant de favoriser la biodiversité végétale et animale).

Dans ce contexte, la présente action a pour objectif de réaliser une étude avant-projet concernant l'enlèvement de ces remblais (intégral pour le site de Toulonjac et partiel concernant le site de Treize-Pierres compte-tenu de la nécessité de conservation d'une partie de l'usage du site).

Bien entendu, en fonction des opportunités locales, d'autres sites de remblais en ZEC pourraient être consacrés par ce type d'étude.

**Territoire concerné**

BV du Notre-Dame (communes de
Toulonjac et Villefranche de
Rouergue)

**Public concerné**

Collectivités (communes et EPCI),

**Maître**

d'ouvrage :

**Plan de financement :**

✓ Prévisionnel de dépenses : **10 000 €** (correspondant à l'étude sur les 2 sites envisagés)

✓ Prévisionnel de recettes :

Financier	% d'aide	Montant prévisionnel
ETAT (fonds Barnier) *	50%	5 000 €
AGENCE DE L'EAU*	30%	3 000 €
SMBV2A	20%	2 000 €
TOTAL		10 000 €

* Pour mémoire :

- possibilité de solliciter la REGION OCCITANIE à hauteur de 20% dans l'hypothèse où l'un des partenaires serait défaillant (sous réserve que l'étude prenne bien en compte les enjeux milieux aquatiques, ce qui est le cas)

- intérêt de globaliser cette action avec d'autres actions du PEP en vue de dépasser les seuils « plancher » d'aide des partenaires financiers

**Calendrier**

	2024	2025	2026
Etude de suppression de 2 remblais			

**Indicateurs de suivi**

✓ Remise de l'étude de suppression des 2 remblais

AXE 6**GESTION DES
ECOULEMENTS /
GEMAPI****ACTION 6.4**

Intitulé de l'action :
**Etudier le projet d'optimisation du piège
à embâcle sur le ruisseau du Lugagnac à
Bertholène, dans une situation de forte
vulnérabilité**

 **Objectif(s) visé(s) :**

- Réduire la vulnérabilité aux inondations du village de Bertholène, en particulier au niveau des 2 lotissements localisés en amont du vieux bourg ;
- Favoriser l'infiltration de l'eau au niveau d'une perte karstique dans une situation de risques importants d'obturation ;
- Faciliter et sécuriser les opérations de gestion des embâcles.

Orientation(s) stratégique(s) visée(s) :

- **OS1** : renforcer la connaissance, la prévention et la culture du risque inondation ;
- **OS3** : construire et animer une politique de gestion durable et équilibrée du risque inondation entre actions de réduction de l'aléa et de la vulnérabilité.

**Description de l'action :**

Le village de Bertholène (haute vallée) est particulièrement exposé au risque inondation du ruisseau du Lugagnac (87 habitations privées + plusieurs bâtiments publics). La particularité est que le cours d'eau du Lugagnac s'infiltré dans 3 pertes karstiques (dont une principale) environ 1 km en amont du bourg de Bertholène. Aussi, en situation de hautes eaux, les orifices d'entrée des 3 pertes peuvent possiblement être obturés par des embâcles et sédiments, situation qui met rapidement en charge un chenal de crue parallèle qui se déverse ensuite en amont du bourg, au droit de 2 lotissements vulnérables. Sur ce bassin versant à fort relief et occupé majoritairement par la forêt, la formation et le transfert d'embâcles est malheureusement récurrent.

Dans cette situation, l'entretien régulier des pertes karstiques, et notamment de l'entrée de la perte principale constituant un piège à embâcle (aujourd'hui non aménagé), revêt une importance capitale. Cette opération se fait dans des conditions peu optimales, tant techniquement (interventions manuelles et aléatoires) que pour la sécurité des intervenants (agents de la commune de Bertholène).

Dans ce contexte, il est prévu de réaliser une étude visant l'optimisation de ce piège à embâcles en vue de le rendre plus efficace et sécurisé. D'un point de vue chronologique, la présente étude se ferait dans le cadre du PEP alors que les travaux d'optimisation pourraient voir le jour lors de la déclinaison du PAPI complet (à partir de 2027).

L'étude serait portée sous maîtrise d'ouvrage du SMBV2A (au titre de la compétence GEMAPI).

**Territoire concerné**

BV du Lugagnac (commune de Bertholène)

**Public concerné**

Collectivités (commune de Bertholène et EPCI), habitants du village de Bertholène

**Maître**

d'ouvrage :

**Plan de financement :**✓ Prévisionnel de dépenses : **5 000 €**✓ Prévisionnel de recettes :

Financier	% d'aide	Montant prévisionnel
ETAT (fonds Barnier) *	50%	2 500 €
REGION OCCITANIE*	20%	1 000 €
SMBV2A	30%	1 500 €
TOTAL		5 000 €

* *Pour mémoire* : intérêt de globaliser cette action avec d'autres actions du PEP en vue de dépasser les seuils « plancher » d'aide des partenaires financiers

**Calendrier**

	2024	2025	2026
Réalisation de l'étude d'optimisation du piège à embâcle			

**Indicateurs de suivi**

✓ Remise de l'étude et présentation en conseil municipal de Bertholène

AXE 6**GESTION DES
ÉCOULEMENTS /
GEMAPI****ACTION 6.5**

Intitulé de l'action :
**Accompagner l'étude d'optimisation et
de mise en valeur de la ZEC de
Bertholène sur le bassin du Lugagnac**

 **Objectif(s) visé(s) :**

- Optimiser et renaturer les zones d'expansion de crues (ZEC), particulièrement en amont des secteurs à enjeux ;
- Limiter le risque inondation sur les secteurs localisés en aval des remblais ;
- Profiter des travaux pour communiquer auprès du grand public sur l'intérêt de préserver des ZEC.

Orientation(s) stratégique(s) visée(s) :

- **OS1** : renforcer la connaissance, la prévention et la culture du risque inondation ;
- **OS3** : construire et animer une politique de gestion durable et équilibrée du risque inondation entre actions de réduction de l'aléa et de la vulnérabilité.

**Description de l'action :**

Le village de Bertholène (haute vallée) est particulièrement exposé au risque inondation du ruisseau du Lugagnac (87 habitations privées + plusieurs bâtiments publics).





Dans ce contexte, une zone d'expansion de crues (ZEC) d'environ 3 ha est localisée entre les deux principales poches d'enjeux du village (soit entre les deux lotissements amont et le vieux bourg aval). La fonctionnalité de cette ZEC pourrait possiblement être optimisée afin de préserver et améliorer le rôle d'écrêtement des crues du Lugagnac. De plus, une ouverture au public de cet espace, associé à sa mise en valeur (pontons favorisant le cheminement doux, panneautage de sensibilisation sur le rôle des ZEC, travaux de diversification des écoulements, etc...) pourrait être envisagée sous réserve d'un accord des propriétaires. Ce projet d'action est notamment ressorti dans les échanges intervenus à l'occasion de la COTER haute vallée, avec un souhait de mise en valeur formulé par la municipalité.

A noter que l'emprise de la ZEC est privée et que des discussions sont actuellement engagées entre la municipalité de Bertholène et les propriétaires. L'idée à ce stade est de pouvoir conserver la fonction principale de pâturage de la ZEC par des bovins, comme cela est le cas sur la ZEC aménagée de Nostre-Seigne à Onet-le-Château (bassin de l'Auterne).

La présente action a pour objectif d'accompagner l'étude visant l'optimisation et la mise en valeur de la ZEC de Bertholène. Cette étude opérationnelle a pour objectifs de :

- Dresser un état des lieux / diagnostic technique et environnemental de la ZEC dans sa configuration actuelle (avec identification des points forts et points faibles) ;
- Recenser les attentes des propriétaires, des exploitants agricoles des principaux acteurs concernés (commune de Bertholène, association de riveraines, syndicat, partenaires techniques et financiers) ;
- Formuler des propositions techniques et financières de travaux d'optimisation et mise en valeur de la ZEC (incluant bien la prise en compte des enjeux GEMA et PI) ;
- Etudier le bénéfice (en termes de gains hydraulique et environnemental, impacts potentiels sur les enjeux) des aménagements proposés (avec nécessaire étude hydraulique).

Enfin, il est rappelé que le SMBV2A bénéficie d'une expérience intéressante relative à la mise en valeur d'une ZEC sur le site de Nostre-Seigne à Onet-le-Château (https://www.youtube.com/watch?v=ej64Qi_Vkja) / L'idée de la présente action est donc de s'inspirer de cette expérience pour la répliquer (au moins en partie) dans le cas de Bertholène.

 Territoire concerné BV du Lugagnac (commune de Bertholène)	 Public concerné Collectivités (commune de Bertholène et EPCI), habitants du village de Bertholène	 Maître d'ouvrage : 
---	--	---

€ Plan de financement :

✓ Prévisionnel de dépenses : **25 000 €** (coût de l'étude intégrant un minimum de modélisation hydraulique)

✓ Prévisionnel de recettes :

Financier	% d'aide	Montant prévisionnel
ETAT (fonds Barnier) *	50%	12 500 €
AGENCE DE L'EAU*	30%	7 500 €
SMBV2A	20%	5 000 €
TOTAL		25 000 €

* *Pour mémoire* : possibilité de solliciter la REGION OCCITANIE à hauteur de 20% dans l'hypothèse où l'un des partenaires serait défaillant.



Calendrier

	2024	2025	2026
Accompagnement de l'étude d'optimisation et de mise en valeur de la ZEC de Bertholène			



Indicateurs de suivi

✓ Réalisation de l'étude et présentation en comité de pilotage dédié

AXE 6**GESTION DES
ÉCOULEMENTS /
GEMAPI****ACTION 6.6**

Intitulé de l'action :
Etudier un aménagement en hydraulique douce en concertation avec la profession agricole : ralentissement dynamique des écoulements

 **Objectif(s) visé(s) :**

- Limiter les vitesses de propagation des crues par effet de peigne des haies transversales ;
- Interception des ruissellements et coulées de boues ;
- Augmenter les capacités d'infiltration de l'eau dans les sols ;
- Assurer des bénéfices transversaux (biodiversité, préservation des paysages, adaptation au changement climatique...).

Orientation(s) stratégique(s) visée(s) :

- **OS1** : renforcer la connaissance, la prévention et la culture du risque inondation ;
- **OS3** : construire et animer une politique de gestion durable et équilibrée du risque inondation entre actions de réduction de l'aléa et de la vulnérabilité.

**Description de l'action :**

A l'échelle du bassin versant Aveyron Amont, les systèmes bocagers (souvent liés à l'élevage bovin et ovin) rendent plusieurs services environnementaux au travers du rôle mécanique des haies notamment (interception des ruissellements, effet de peigne des crues, etc...), de la préservation de la biodiversité et des paysages, ou encore de résilience au changement climatique. Le rôle des haies est très important sur les versants, mais également au niveau des zones d'expansion de crues (ZEC).

Aussi, ce système bocager pourrait potentiellement être optimisé, en particulier pour répondre aux enjeux de limitation de l'aléa inondation et ruissellement

Dans ce contexte, il est proposé dans le cadre de la présente action d'étudier les secteurs propices techniquement à l'implantation de haies pour satisfaire l'objectif de réduction de l'aléa inondation et ruissellement, et d'inciter à la mise en œuvre de nouvelles haies adaptées. Concrètement, l'action viserait à :

- Répertorier et hiérarchiser les secteurs propices par analyse de données géographiques et prise en compte d'études liées (ex : études relatives aux actions 1.2 et 1.3 visant le recensement des ZEC et l'étude de l'activité agricole sur les secteurs à enjeux)
- Mettre en œuvre une communication spécifique sur ces secteurs à enjeux où l'objectif est bien d'inciter les propriétaires fonciers (exploitants agricoles majoritairement, mais également collectivités sur certains secteurs) à installer des haies remplissant ces fonctions.

Cette action sera mise en œuvre comme suit :

- Etude des secteurs identifiés : repérage terrain et cartographie des secteurs prioritaire, définition des enjeux en lien avec l'arbre champêtre, préconisations, identification des acteurs de la haie hors agriculteurs (collec, Entrepreneurs, Cumas...)
- Rédaction d'un petit guide de préconisations techniques en lien avec l'enjeu inondation et ruissellement en expliquant les rôles des arbres, des haie, de la plantation et de la régénération (accompagnement spontané/ restauration de haies dégradées), en présentant des conseils de taille et les outils d'entretien durable de l'existant et en sensibilisant les agriculteurs concernant la gestion et la valorisation de ces

ressource ;

- Animations alliant théorie et visites de terrain (Public cible : agricole / collectivités/ acteurs qui entretiennent l'existant).

Cette action serait portée sous maîtrise d'ouvrage du SMBV2A en partenariat étroit avec l'association Arbres, Haies et Paysages de l'Aveyron (AHP12)



Territoire concerné

Ensemble du BV Aveyron Amont avec focus prioritaire sur les secteurs à enjeux inondation et ruissellement



Public concerné

Collectivités (communes et EPCI), propriétaires exploitants



Maître d'ouvrage :



Plan de financement :

- ✓ Prévisionnel de dépenses : 10 000€ soit 400€/j pour 25 jours (15 jours en 2025 et 10 jours en 2026)

Décomposition de la dépense :

- Repérage terrain et cartographie des secteurs prioritaires : 5jours* 400€/j = 2 000 €
- Rédaction d'un petit guide de préconisations techniques en lien avec l'enjeu inondation et ruissellement : 10jours * 400€/j = 4 000 €
- Temps d'animation de terrain pour favoriser la mise en œuvre de réalisations de terrain : 10jours*400€/j = 4 000 €

- ✓ Prévisionnel de recettes :

Financier	% d'aide	Montant prévisionnel
ETAT (fonds Barnier)	50%	5000 €
REGION OCCITANIE	20%	2000 €
AGENCE DE L'EAU	10%	1000 €
SMBV2A	20%	2000 €
TOTAL		10000 €



Calendrier

	2024	2025	2026
Réaliser l'étude d'identification des secteurs propices à l'implantation de haies			
Mettre en place la communication incitative			



Indicateurs de suivi

- ✓ Remise de l'étude d'identification des secteurs propices à l'implantation de haies
- ✓ Nombre de réunions d'information réalisées (sur un objectif de 4 réunions)
- ✓ Nombre de porteurs de projets intéressés pour la plantation d'une haie (sur un objectif de 10)

AXE 6**GESTION DES
ECOULEMENTS /
GEMAPI****ACTION 6.7**

Intitulé de l'action :
**Etudier et mettre en œuvre des travaux
de renaturation de cours d'eau en amont
des secteurs à enjeux inondation**

 **Objectif(s) visé(s) :**

- Mettre en œuvre des travaux GEMA (milieux aquatiques) au bénéfice de la PI (prévention des inondations) ;
- Miser au maximum sur des travaux identifiant des solutions fondées sur la nature (SFN)
- Assurer des bénéfices transversaux (reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques, biodiversité, adaptation au changement climatique, réappropriation sociale des espaces publics...).

Orientation(s) stratégique(s) visée(s) :

- **OS1** : renforcer la connaissance, la prévention et la culture du risque inondation ;
- **OS3** : construire et animer une politique de gestion durable et équilibrée du risque inondation entre actions de réduction de l'aléa et de la vulnérabilité.

**Description de l'action :**

A l'échelle du bassin versant Aveyron Amont, plusieurs projets de renaturation liés au plan pluriannuel de gestion des cours d'eau (PPG 2022-2032) sont identifiés, notamment de manière plus précise sur la période 2022-2026.





Ces projets ont pour vocation principale d'améliorer l'état écologique des cours d'eau (enjeu GEMA) sans occulter toutefois l'objectif de prévention des inondations (enjeu PI), en particulier sur des secteurs à enjeux (amont des secteurs d'habitat aggloméré en particulier).

Dans ce contexte, la présente action a pour objectif de valoriser l'ensemble des études et travaux envisagés au travers du PPG 2022-2032 dans le cadre du PEP (2024-2026). Les travaux de renaturation identifiés avec un enjeu significatif de prévention des inondations sont les suivants :

- Renaturation de la Serre en amont de Coussergues (480 ml / travaux prévus en 2025 et 2026)
- Renaturation de la Serre et du ruisseau de Coussergues en limite amont du bourg de Coussergues (375 ml / travaux prévus en 2024)
- Renaturation du ruisseau des Plaines à Gages-Montrozier (105 ml / travaux prévus en 2024)
- Renaturation de l'Auterne dans le secteur de Saint-Mayme à Onet-le-Château (500 ml dont haies transversales / travaux prévus en 2024)
- Renaturation du ruisseau de Notre-Dame à Villefranche de Rouergue (à minima 200 ml / études préalables prévues en 2024 et travaux en 2025)
- Etudier l'optimisation de la ZEC sur le bassin de l'Alzou
-

D'autres sites pourraient potentiellement se rajouter à cette programmation PPG, dont potentiellement la renaturation du ruisseau de Fontanges sur le site de St-Louis (commune de Rodez).

Cette action est menée directement sous maîtrise d'ouvrage du SMBV2A dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI. Elle est financée dans le cadre du PPG.

 Territoire concerné Ensemble du BV Aveyron Amont avec focus prioritaire sur les secteurs à enjeux inondation	 Public concerné Collectivités (communes et EPCI), propriétaires riverains	 Maître d'ouvrage : 
---	---	--

€ Plan de financement :

✓ Prévisionnel de dépenses : **330 400 €**

Décomposition de la dépense :

- Renaturation de la Serre en amont de Coussergues : 86500 €, dont 51000 € en 2025 et 35500 € en 2026
- Renaturation de la Serre et du ruisseau de Coussergues en limite amont du bourg de Coussergues : 19000 € en 2024
- Renaturation du ruisseau des Plaines à Gages-Montrozier : 1500 € en 2024
- Renaturation de l'Auterne dans le secteur de Saint-Mayme à Onet-le-Château : 8400 € en 2024
- Renaturation du ruisseau de Notre-Dame à Villefranche de Rouergue : 215000 € dont 15000 € en 2024 et 200000 € en 2025
- Etudier l'optimisation de la ZEC sur le bassin de l'Alzou : 24 000 € en 2026
- ...

✓ Prévisionnel de recettes :

Pour mémoire : cette action est déjà fléchée et financée dans le cadre du plan pluriannuel de gestion (PPG) du bassin versant Aveyron Amont (période 2022-2026).

Financier	% d'aide	Montant prévisionnel
Agence de l'Eau Adour Garonne	50%	177 200 €
Région Occitanie	20%	70 880 €
Département de l'Aveyron	10%	35 440 €
SMBV2A	20%	70 880 €
TOTAL (2024-2025-2026)		354 400 €



Calendrier

	2024	2025	2026
Réalisation des chantiers PPG visant la renaturation de cours d'eau (avec enjeu significatif de prévention des inondations)			



Indicateurs de suivi

✓ Linéaire de cours d'eau réellement renaturé (sur un objectif de 1660 ml)

AXE 6**GESTION DES
ÉCOULEMENTS /
GEMAPI****ACTION 6.8**

Intitulé de l'action :
**Réaliser l'étude avant-projet détaillé
relative à l'optimisation des écoulements
sur le bras Boudoumie du bassin versant
du Notre-Dame**

 **Objectif(s) visé(s) :**

- Limiter les inondations et le ruissellement périphérique en contexte urbain particulièrement vulnérable ;
- Réaliser les études techniques et environnementales prévoyant la mise en œuvre de travaux lourds de réduction de l'aléa ;
- Réaliser les études économiques liées, dont étude coûts / bénéfiques.

Orientation(s) stratégique(s) visée(s) :

- **OS1** : renforcer la connaissance, la prévention et la culture du risque inondation ;
- **OS3** : construire et animer une politique de gestion durable et équilibrée du risque inondation entre actions de réduction de l'aléa et de la vulnérabilité.

**Description de l'action :**

L'étude GEMAPI du bassin versant du Notre-Dame (CCE-C pour SMBV2A – 2022) a permis de mieux apprécier le fonctionnement hydraulique et les problématiques de ce petit bassin versant de l'Ouest Aveyron (communes de Toulonjac et Villefranche de Rouergue), et surtout d'identifier un programme d'actions cohérent pour les années à venir.

L'étude a notamment mis en avant la sous-capacité hydraulique du bras dit « Boudoumie », correspondant à l'exutoire principal du ruisseau de Notre-Dame en aval de la place Louis Fontanges à Villefranche de Rouergue. En effet, cet exutoire très anthropisé (avec un linéaire majoritaire en écoulements souterrains, sous la ville de Villefranche) offre des capacités permettant d'entonner un débit compris entre 7 et 8 m³/s seulement, alors que les débits de crue sont respectivement à cet endroit de 18,6 m³/s pour la Q10, 24,4 m³/s pour la Q20 et 34,4 m³/s pour la Q100. Cela signifie que les premiers débordements, engendrant également des ruissellements urbains, interviennent régulièrement avant même une situation de Q10.

Ainsi, la majeure partie des écoulements simulés en crue (61% à 77% en fonction de la fréquence retenue) partent en direction du centre-ville de la zone urbaines de Villefranche de Rouergue. Les enjeux exposés aux inondations sont particulièrement importants sur ce secteur et concernent 460 bâtiments individuels ainsi que 35 logements collectifs et environ 60 commerces.





Parmi le panel d'actions identifiées dans l'étude GEMAPI de 2022, plusieurs d'entre-elles visent logiquement l'optimisation des écoulements sur le secteur du bras « Boudoumie ». Ces travaux intègrent à la fois des aménagement correctifs sur le bras existant (modification et optimisation d'ouvrages hydrauliques), mais également la construction d'un nouveau collecteur de décharge périphérique dans un contexte toujours très contraint (fortement urbanisé). La création de ce nouveau bras de décharge correspond à la variante C de l'étude, pré-retenue par le comité de pilotage dédié et les principaux acteurs concernés (commune de Villefranche, Ouest Aveyron Communauté et SMBV2A).

L'ensemble de ces travaux visant l'optimisation des écoulements sur le secteur « Boudoumie » ont été chiffrés à hauteur de 2,3 M d'€ HT. Une étude sommaire coûts / bénéfiques de ces aménagements a été réalisée dans le cadre de l'étude GEMAPI de 2022 et s'est avérée concluante avec une VAN positive et une rentabilisation des travaux en moins de 3 ans.

L'étude avant-projet détaillé permet d'étudier les différents scénarios en tenant compte de la séquence ERC (Eviter, réduire et compenser). Cette séquence permet d'éviter les atteintes à l'environnement des aménagements envisagés, de réduire celles-ci si elles peuvent pas être évitées, et si possible de compenser les effets notables qui ne peuvent pas être évités. L'étude devra comprendre également une phase de concertation permettant la participation effective des parties prenantes (commune de Villefranche de Rouergue) et du public afin de faciliter la mise en œuvre de cette action.

Il convient de noter également que l'objectif principal de cette action est de détailler la variante C qui a été retenue et d'affiner le coût/ bénéfice relatif à la phase travaux.

Alors que l'ambition est de pouvoir réaliser concrètement les études projet et la phase de travaux dans le cadre du PAPI complet (à partir de 2027), les études préalables sont prévues dans le cadre du PEP (2024-2026).

 Territoire concerné BV du Notre-Dame	 Public concerné Collectivités (commune de Villefranche de Rgue et EPCI) et habitants / entreprises localisées en zone inondable	 Maître d'ouvrage : 
--	---	---

€ Plan de financement :

✓ Prévisionnel de dépenses : 80 000 €

✓ Prévisionnel de recettes :

Financier	% d'aide	Montant prévisionnel
ETAT (fonds Barnier)	50%	40 000 €
REGION OCCITANIE	20%	16 000 €
SMBV2A	30%	24 000 €
TOTAL		80 000 €

Calendrier

	2024	2025	2026
Montage du cahier des charges de l'étude avant-projet détaillé			
Réalisation de l'étude avant-projet détaillé			
Décision d'engagement de l'étude projet et des travaux			

Indicateurs de suivi

- ✓ Livraison de l'étude avant-projet détaillé
- ✓ Décision d'engagement de l'étude projet et des travaux

AXE 7

GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE

ACTION 7.1

Intitulé de l'action :
**Réaliser une mission de conseil et
d'assistance relative au contrat
d'assurance du SMBV2A afin d'anticiper
les projets de travaux relatifs à la gestion
des ouvrages de protection hydrauliques**

Objectif(s) visé(s) :

- Anticiper la mise en œuvre des travaux relatifs à la gestion des ouvrages hydrauliques sur le plan assurantiel (responsabilité civile) ;
- Permettre au SMBV2A de décliner les travaux nécessaires de prévention des inondations en limitant les risques assurantiels et financiers.

Orientation(s) stratégique(s) visée(s) :

- **OS1** : renforcer la connaissance, la prévention et la culture du risque inondation ;
- **OS3** : construire et animer une politique de gestion durable et équilibrée du risque inondation entre actions de réduction de l'aléa et de la vulnérabilité.



Description de l'action :

Sur le bassin versant Aveyron Amont, aucun ouvrage hydraulique spécifiquement dédié à la prévention des inondations n'est à priori identifié à ce jour. Aussi, l'action 6.8 du présent PEP prévoit de réaliser l'étude d'optimisation des écoulements sur le bras Boudoumie à Villefranche de Rouergue (bassin versant du Notre-Dame), dans l'optique de mettre en œuvre les travaux en phase de PAPI complet (à partir de 2027). Concrètement, ce projet vise à réaliser un important ouvrage hydraulique de délestage ayant pour fonction de réduire l'aléa et le risque inondation sur la traversée urbaine de Villefranche de Rouergue. Selon le scénario pré-identifié dans l'étude avant-projet, cet ouvrage sera intégralement souterrain avec un passage à la fois sous voiries et dans des propriétés privées (avec forte proximité de bâtis).

Le SMBV2A (en charge de la compétence GEMAPI et identifié pour assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de l'action 6.8) ne dispose pas à ce jour d'un contrat d'assurance responsabilité civile (RC) couvrant ce type de travaux. Dans ce contexte, à l'horizon 2026, il sera nécessaire de consulter plusieurs cabinets d'assurance afin d'anticiper la réalisation des travaux relatifs au bras Boudoumie, et permettre ainsi une couverture optimale du risque.





Il est utile de préciser que plusieurs syndicats de bassins versants (et plus généralement de collectivités) ont aujourd'hui beaucoup de difficultés à assurer certains risques, en particulier concernant les inondations et plus spécifiquement les ouvrages de préventions liés.

Dans ce contexte, la présente action prévoit de confier à un prestataire compétent une mission de conseil et d'assistance (AMO) pour la mise en concurrence du contrat d'assurance RC du syndicat post-2026. L'objectif est bien d'anticiper les projets de travaux lourds (projet Boudoumie en particulier) en limitant les risques assurantiel et indirectement financiers.

Cette mission d'AMO pourrait utilement comporter 3 phases :

- Phase 1 : définition des besoins et diagnostic technique
- Phase 2 : consultation des cabinets d'assurance
- Phase 3 : analyse des offres et attribution du marché.

Le SMBV2A assurerait naturellement la maîtrise d'ouvrage de cette action.

 Territoire concerné Ensemble du BV Aveyron Amont (avec besoin spécifique identifié à ce stade sur le BV Notre-Dame)	 Public concerné Collectivités (SMBV2A, EPCI, Communes)	 Maître d'ouvrage : 
---	--	---

€ Plan de financement :

✓ Prévisionnel de dépenses : 5 000 €

✓ Prévisionnel de recettes :

Financier	% d'aide	Montant prévisionnel
SMBV2A	100%	5 000 €
TOTAL		5 000 €

* *Pour mémoire* : intérêt de globaliser cette action avec d'autres actions du PEP en vue de dépasser les seuils « plancher » d'aide des partenaires financiers



Calendrier

	2024	2025	2026
Montage du cahier des charges de la mission AMO			
Réalisation de la mission AMO et choix du cabinet d'assurance			



Indicateurs de suivi

✓ Résultat de la consultation concluant avec choix d'un cabinet d'assurance permettant de couvrir les risques liés à la déclinaison des travaux importants prévus en phase de PAPI complet

AXE 7

GESTION DES
OUVRAGES DE
PROTECTION
HYDRAULIQUE

ACTION 7.2

Intitulé de l'action :
**Réaliser une analyse juridique et
financière en vue d'anticiper
l'organisation des futures actions du
PAPI complet**

 **Objectif(s) visé(s) :**

- S'assurer d'une capacité juridique et financière du SMBV2A à porter dans le temps les futures actions PAPI complet ;
- Appuyer les EPCI sur les perspectives financières de levé de la taxe GEMAPI de manière efficiente (solidaire et annualisé).

Orientation(s) stratégique(s) visée(s) :

- **OS3** : construire et animer une politique de gestion durable et équilibrée du risque inondation entre actions de réduction de l'aléa et de la vulnérabilité.

**Description de l'action :**

Cette action vise à mettre en place une analyse juridique et financière concernant les différentes actions envisagées dans la phase PAPI complet. Cette mission apportera les éléments nécessaires d'aide à la décision politique pour permettre des choix adaptés aux enjeux du bassin versant.

Cette analyse concerne principalement les futurs travaux envisagés dans la phase PAPI complet liés à l'optimisation des écoulements sur le bras Boudoumie à Villefranche de Rouergue (Ouest Aveyron Communauté – bassin versant du Notre-Dame) et l'optimisation des Zones d'Expansion de Crues :

Ces prestations juridiques pourront porter sur les aspects suivants :

- Maîtrise foncière des ouvrages hydrauliques projetés : définition des démarches administratives adaptées et accompagnement à la rédaction de documents types ;
- Définition du rôle et des responsabilités dans l'entretien et la gestion de crise des ouvrages hydrauliques : identification du gestionnaire de l'ouvrage, formalisation du rôle de la commune, du syndicat de bassin, et accompagnement à la rédaction des accords associés..... ;
- Accompagnement à la rédaction des conventions de superposition d'usages avec des gestionnaires d'infrastructures (voies de communication, divers réseaux ...) en lien avec les actions projetées (optimisation des Zones d'Expansions de Crues, création d'ouvrages hydrauliques ...) ;
- Analyse financière pour identifier les modalités de prises en charge des actions du PAPI : simulation des incidences du produit de la taxe GEMAPI sur un ménage moyen, identification des mécanismes pour assurer un lissage du montant sur plusieurs exercices, analyse des interactions entre les collectivités locales (commune, EPCI-FP et syndicat de bassin).
- Appui à la communication spécifique auprès de certains acteurs (services de secours, département ...)

**Territoire concerné**

Ensemble du BV Aveyron Amont

**Public concerné**

Collectivités (SMBV2A et EPCI)

**Maître****d'ouvrage :**

**Plan de financement :**✓ Prévisionnel de dépenses : 5 000 €✓ Prévisionnel de recettes :

Financier	% d'aide	Montant prévisionnel
SMBV2A	100%	5 000 €
TOTAL		5 000 €

* *Pour mémoire* : intérêt de globaliser cette action avec d'autres actions du PEP en vue de dépasser les seuils « plancher » d'aide des partenaires financiers

**Calendrier**

	2024	2025	2026
Montage du cahier des charges de l'étude juridique et financière			
Réalisation de l'étude juridique et financière			

**Indicateurs de suivi**

✓ Livraison de l'étude juridique et financière devant permettre de valider une stratégie pour les futures actions du PAPI complet

5-4-3- Financement

AXE	Intitulé AXE	Actions identifiées	Lieux ciblés pour l'action	Maître d'Ouvrage (potentiel)	DEPENSES				RECETTES									
					Estimation (3 ans)	Estimation (2024)	Estimation (2025)	Estimation (2026)	ETAT	REGION	DEPARTEMENTS	AGENCE DE L'EAU	SMBV2A	CA12 et ADASEA	CNPF	CCI et CMA		
0	Animation du projet	0.1 : Animer le PEP-PAPI Aveyron Amont (animateur à temps plein)	ensemble BV	SMBV2A	303 000.00 €	101 000.00 €	101 000.00 €	101 000.00 €	145 500.00 €				87 300.00 €	70 200.00 €				
1	Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	1.1 : Réaliser une carte d'aléa inondation sur les communes vulnérables de la haute vallée, non couvertes par un PPRI	Sévérac - Gaillac - St Saturnin de Lenne (voir +)	ETAT (DDT12)	60 000.00 €	- €	60 000.00 €	- €	60 000.00 €									
		1.2 : Réaliser une étude visant le recensement et l'optimisation des ZEC	ensemble BV	SMBV2A	25 000.00 €	- €	25 000.00 €	- €	12 500.00 €	2 500.00 €			5 000.00 €	5 000.00 €				
		1.3 : Réaliser un diagnostic de l'activité agricole sur les zones d'expansion de crues (ZEC) d'intérêt	A définir post étude recensement ZEC	SMBV2A	27 000.00 €	- €	- €	27 000.00 €					13 500.00 €	6 750.00 €	750.00 €	6		
		1.4 : Planter de nouveaux repères de crues	8 communes	SMBV2A (avec autofinancement EPCI ?)	7 000.00 €	7 000.00 €	- €	- €	4 480.00 €					2 520.00 €				
		1.5 : Réaliser une étude globale sur les chemins de l'eau	ensemble BV	SMBV2A (avec autofinancement EPCI ?)	30 000.00 €	- €	30 000.00 €	- €	13 500.00 €	6 000.00 €			4 500.00 €	6 000.00 €				
		1.6 : Réaliser un relevé 3D de la perte karstique du Lugagnac à Bertholène en vue de mesurer l'état de comblement du karst et l'aggravation potentielle du risque inondation	Bertholène	SMBV2A	10 000.00 €	- €	10 000.00 €	- €		5 000.00 €	2 000.00 €				3 000.00 €			
		1.7 : Concevoir des supports de sensibilisation « grand public » sur le risque inondation	ensemble BV pour exposition itinérante + sollicitation panneaux fixes sur Bertholène, St-Rémy, Toulonjac, Villefranche)	SMBV2A	46 600.00 €	7 900.00 €	36 000.00 €	2 700.00 €		37 280.00 €					9 320.00 €			
		1.8 : Poursuivre et accentuer les opérations de sensibilisation scolaire sur le risque inondation	ensemble BV	SMBV2A	4 300.00 €	1 434.00 €	1 433.00 €	1 433.00 €				430.00 €	860.00 €	2 150.00 €	860.00 €			
		1.9 : Sensibiliser les professionnels dont les activités sont localisées en	Onet - Rodez - Villefranche	SMBV2A	- €	- €	- €	- €										

		zone inondable																				
		1.10 : Sensibiliser les propriétaires et exploitants forestiers à la prise en compte des enjeux liés à la prévention des inondations	BV Lugagnac et Mayroux (voir +)	SMBV2A et/ou CNPF	9 000.00 €	9 000.00 €	- €	- €			2 700.00 €			4 500.00 €	1 350.00 €			450.00 €				
2	Surveillance, prévision des crues et des inondations	2.1 : Accompagner les acteurs locaux dans la prise en main des outils de surveillance et de prévision des crues mis à disposition par l'Etat	ensemble BV	ETAT (DDT12) et SMBV2A	- €	- €	- €	- €														
		2.2 : Optimiser la station de surveillance DREAL d'Onet-le-Château	Onet	ETAT (DREAL)	25 000.00 €	25 000.00 €	- €	- €			25 000.00 €											
3	Alerte et gestion de crise	3.1 : Accompagner les communes dans l'élaboration et l'actualisation des plans communaux de sauvegarde (PCS)	ensemble BV	SMBV2A (et/ou communes)	- €	- €	- €	- €														
		3.2 : Accompagner les EPCI dans l'élaboration des plans intercommunaux de sauvegarde (PICS)	ensemble BV avec ciblage sur EPCI étant majoritairement concernées par le BV Aveyron Amont	SMBV2A (et/ou EPCI)	- €	- €	- €	- €														
		3.3 : Etudier la création de stations d'alertes locales sur les secteurs à forts enjeux	Onet (Balquières et St-Marc), Rodez (Moutiers), St-Rémy, Villefranche, Toulonjac, La Rouquette, Najac)	SMBV2A	- €	- €	- €	- €														
		3.4 : Réaliser des exercices de préparation à la gestion de crise	Bertholène - Onet - Rodez - Le Monastère - St-Rémy - Villefranche	ETAT et SMBV2A	- €	- €	- €	- €														
4	Prise en compte du risque inondation dans l'aménagement et l'urbanisme	4.1 : Etre associé aux futurs grands projets du territoire susceptibles d'impacter l'aléa et le risque inondation	ensemble BV	SMBV2A	- €	- €	- €	- €														
		4.2 : Accompagner les collectivités partenaires pour l'intégration des enjeux PI (et plus globalement GEMAPI) dans les documents d'urbanisme	ensemble BV	ABVTA (autof pour partie des missions SMBV2A)	22 500.00 €	7 500.00 €	7 500.00 €	7 500.00 €				2 250.00 €			15 750.00 €	4 500.00 €						

		4.3 : Travailler sur l'optimisation de la gestion du ruissellement dans les milieux urbains en accompagnant les projets de désimperméabilisation	ensemble BV	?	- €	- €	- €	- €										
		4.4 : Réaliser une « étude test » sur le bassin du ruisseau de Fontanges afin de définir un coefficient maximal d'occupation du sol en lien avec les enjeux ruissellement et inondation	BV Fontanges (Onet)	Rodez Agglo ou SMBV2A	50 000.00 €	50 000.00 €	- €	- €			10 000.00 €				40 000.00 €			
		5.4 : Réviser le PPRI du bassin Aveyron Auterne	BV Aveyron Auterne	ETAT (DDT 12)	50 000.00 €	16 700.00 €	16 700.00 €	16 600.00 €	50 000.00 €									
5	Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	5.1 : Réaliser des diagnostics de réduction de la vulnérabilité des habitations sur les secteurs à forts enjeux	Bertholène - Villefranche	SMBV2A	45 000.00 €	22 500.00 €	22 500.00 €			22 500.00 €	9 000.00 €				13 500.00 €			
		5.2 : Réaliser des diagnostics de réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics localisés en zone inondable	Ensemble BV	SMBV2A	22 000.00 €	11 000.00 €	11 000.00 €			8 800.00 €	4 400.00 €				8 800.00 €			
		5.3 : Préparer des diagnostics de réduction de la vulnérabilité des activités professionnelles sur les secteurs à forts enjeux	Onet - Rodez - Villefranche	SMBV2A + CCI + CMA	3 900.00 €	3 900.00 €				1 950.00 €	780.00 €				585.00 €		585.00 €	
6	Gestion des écoulements / GEMAPI	6.1 : Gérer les embâcles obstruants sur les secteurs à enjeux	ensemble BV	SMBV2A	126 000.00 €	42 000.00 €	42 000.00 €	42 000.00 €				12 600.00 €	63 000.00 €		50 400.00 €			
		6.2 : Mettre en œuvre les actions de prévention des inondations liées aux traversées urbaines	ensemble BV	SMBV2A	62 745.00 €	20 915.00 €	20 915.00 €	20 915.00 €				6 274.50 €				56 470.50 €		
		6.3 : Etudier les possibilités de suppression de remblais localisés en zone inondable sur le BV du Notre-Dame	Toulonjac (et Villefranche) à minima	SMBV2A	10 000.00 €	- €	- €	10 000.00 €		5 000.00 €				3 000.00 €		2 000.00 €		
		6.4 : Etudier le projet d'optimisation du piège à embâcle sur le ruisseau du Lugagnac à Bertholène, dans une situation de forte vulnérabilité	Bertholène	SMBV2A	5 000.00 €	- €	5 000.00 €	- €		2 500.00 €	1 000.00 €					1 500.00 €		
		6.5 : Accompagner l'étude d'optimisation et de mise en valeur de la ZEC de Bertholène sur le bassin du Lugagnac	Bertholène	Commune de Bertholène et SMBV2A	25 000.00 €	- €	25 000.00 €	- €		12 500.00 €				7 500.00 €		5 000.00 €		
		6.6 : Etudier un aménagement en hydraulique douce en concertation avec la profession agricole :	ensemble BV		10 000.00 €	- €	10 000.00 €	- €		5 000.00 €	2 000.00 €			1 000.00 €		2 000.00 €		

		ralentissement dynamique des écoulements															
		6.7 : Etudier et mettre en œuvre des travaux de renaturation de cours d'eau en amont des secteurs à enjeux inondation	ensemble BV		354 400.00 €	43 900.00 €	251 000.00 €	59 500.00 €			70 880.00 €	35 440.00 €	177 200.00 €	70 880.00 €			
		6.8 : Réaliser l'études avant-projet détaillé relative à l'optimisation des écoulements sur le bras Boudoumie (bassin du Notre-Dame)	Villefranche		80 000.00 €	- €	40 000.00 €	40 000.00 €		40 000.00 €	16 000.00 €			24 000.00 €			
7	Gestion des ouvrages de protection hydrauliques	7.1 : Réaliser une mission de conseil et d'assistance relatif au contrat d'assurance du SMBV2A afin d'anticiper les projets de travaux de gestion des ouvrages de protection hydrauliques	ensemble BV	SMBV2A	5 000.00 €		2 500.00 €	2 500.00 €						5 000.00 €			
		7.2 : Réaliser une analyse juridique et financière en vue d'anticiper l'organisation des futures actions du PAPI complet	ensemble BV	SMBV2A	5 000.00 €		2 500.00 €	2 500.00 €						5 000.00 €			
TOTAL					1 423 445.00 €	369 749.00 €	720 048.00 €	333 648.00 €	454 210.00 €	127 240.00 €	55 174.50 €	384 400.00 €	394 635.50 €	6 750.00 €	450.00 €	585.00 €	

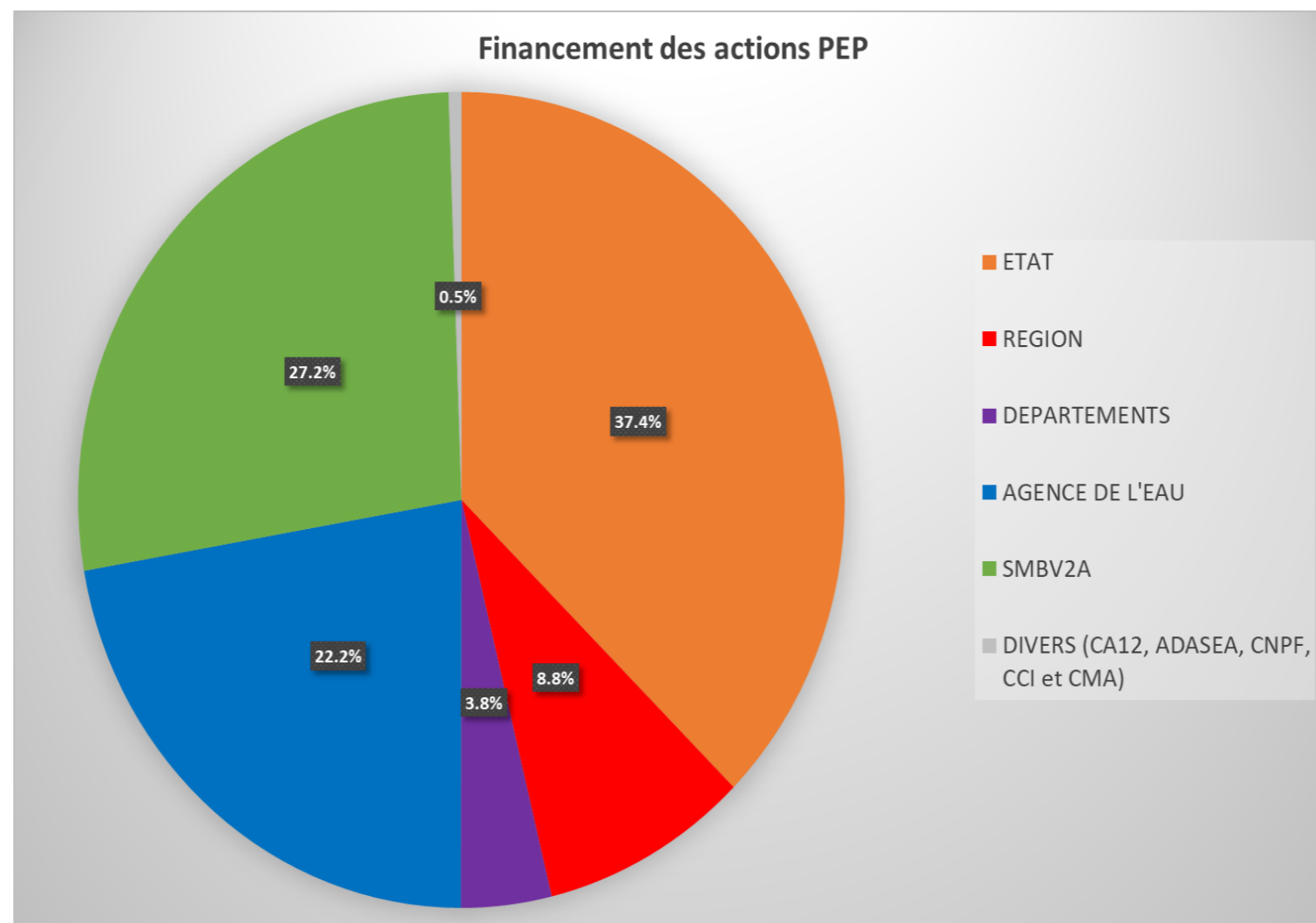


Figure 21 : Principaux financeurs du PEP PAPI Aveyron Amont

5-5- Calendrier prévisionnel

AXE	Intitulé AXE	Actions identifiées	Secteur concerné	MO	Année 2024												Année 2025												Année 2026													
					Valider le programme PEP Initier les actions												Déclinaison des actions												Bilan des actions Ecriture et validation du PAPI													
					Janv	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc		
0	Animation du projet	0.1 : Animer le PEP-PAPI Aveyron Amont (animateur à temps plein)	Bassin versant Aveyron amont	SMBV2 A	Questionnaire ciblé aux communes : repères de crue, PCS, supports de sensibilisation, diag vuln, exercice...												Impulsion, mise en œuvre et suivi des actions sous maîtrise d'ouvrage SMBV2A Appui aux autres maîtres d'ouvrages (communes) pour la réalisation des actions												Impulsion, mise en œuvre et suivi des actions sous maîtrise d'ouvrage SMBV2A Appui aux autres maîtres d'ouvrages (communes) pour la réalisation des actions													
																													Recueil de données Élaboration du dossier de candidature pour le PAPI complet													
1	Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	1.1 : Réaliser une carte d'aléa inondation sur les communes vulnérables de la haute vallée, non couvertes par un PPRI	Sévérac - Gaillac - St Saturnin de Lenne (voir +)	DDT12													CDC			AO			LAN							FIN												
		1.2 : Réaliser une étude visant le recensement et l'optimisation des ZEC	Bassin versant Aveyron amont	SMBV2 A													CDC	AO		LAN				FIN																		
		1.3 : Réaliser un diagnostic de l'activité agricole sur les zones d'expansion de crues (ZEC) d'intérêt	A définir post étude recensement ZEC	SMBV2 A																								CDC	AMI		LAN			FIN								
		1.4 : Implanter de nouveaux repères de crues	8 communes	SMBV2 A		CDC + AO géomètre		Nivellement des repères (géomètre) + AO fabrication des repères et des échelles de crues + achat groupé																																		
		1.5 : Réaliser une étude globale sur les chemins de l'eau	Bassin versant Aveyron amont	SMBV2 A														CDC	AO		LAN							FIN														
		1.6 : Réaliser un relevé 3D de la perte karstique du Lugagnac à Bertholène en vue de mesurer l'état de comblement du karst et l'aggravation potentielle du risque inondation	Bertholène	SMBV2 A														CDC	AO		LAN																					

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des EPCI et des communes concernées

Annexe 2 : Statuts du Syndicat mixte du bassin versant Aveyron Amont

Annexe 3 : Etat d'avancement des documents réglementaires (PCS et DICRIM)

Annexe 4 : Actions reportées à la phase PAPI complet

Annexe 5 : Comptes-rendus des COPIL/COTEC de la phase d'élaboration du PEP PAPI

- Comité technique du 16/02/2023
- Comité de pilotage du 12/04/2023
- Comité technique du 11/10/2023
- Comité de pilotage du 25/01/2024

Annexe 6 : Lettre d'intention et délibérations du SMBV2A pour son engagement dans la réalisation du PAPI

Annexe 7 : Lettres d'engagement des cofinanceurs

Annexe 8 : Tableaux financiers TF01 et TF02

Annexe 1 : Liste des EPCI et des communes concernées

EPCI concernées par le périmètre du PAPI Aveyron Amont :

- CC Aubrac Lot Causse Tarn (CCALCT) (3 communes/ 15)
- CC Aveyron Bas Ségala Viaur (CCABSV) (5 communes/ 7)
- CC Comtal Lot et Truyère (CCCLT) (3 communes/ 21)
- CC Conques-Marcillac (CCCM) (3 communes/ 12)
- CC Causse à l'Aubrac (CCCA) (11 communes/ 17)
- CC Ouest Aveyron Commauté (CCOAC) (19 communes/ 29)
- CC Lévézou Pareloup (CCLP) (2 communes/ 10)
- CC Muse et Raspes (CCMR) (1 commune/ 13)
- CC Pays Rignacois (CCPR) (7 communes/ 8)
- CC Pays de Salars (CCPSa) (5 communes/ 9)
- CC Pays Ségali (CCPSe) (7 communes/ 23)
- CC Plateau de Montbazens (CCPM) (7 communes/ 13)
- CC Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron (CCQRGA) (4 communes/ 17)
- CA Rodez Agglomération (CARA) (8 communes/ 8)

Communes concernées par le périmètre du PAPI Aveyron Amont :

Agen d'Aveyron (CCPSa)	Manhac (CCPSe)
Anglars Saint-Félix (CCPR)	Martiel (CCOAC)
Arques (CCPSa)	Massegros Causse Gorges (CCALCT)
Banassac-Canilhac (CCALCT)	Mayran (CCPR)
Baraqueville (CCPSe)	Monteils (CCOAC)
Belcastel (CCPR)	Montrozier (CCCLT)
Bertholène (CCCA)	Morlhon (CCOAC)
Bor-Et-Bar (CCOAC)	Moyrazès (CCPSe)
Bournazel (CCPR)	Najac (CCOAC)
Boussac (CCPSe)	Palmas d'Aveyron (CCCA)
Brandonnet (CCPM)	Parisot (CCQRGA)
Calmont (CCPSe)	Pierrefiche d'Olt (CCCA)
Campagnac (CCCA)	Pont-de-Salars (CCPSa)

Castanet (12) (CCPSe)
Castanet (82) (CCQRGA)
Clairvaux (CCCM)
Colombières (CCPSe)
Compolibat (CCPM)
Drulhe (CCPM)
Druelle Balsac (CARA)
Escandolières (CCPR)
Flavin (CCPSa)
Gabriac (CCCLT)
Gaillac d'Aveyron (CCCA)
Ginals (CCQRGA)
Goutrens (CCPR)
La Capelle Bley (CCABSV)
La Fouillade (CCOAC)
La Loubière (CCCLT)
La Rouquette (CCOAC)
La Tieule (CCALCT)
Laguépie (CCQRGA)
Laissac Séverac L'Église (CCCA)
Lanuéjols (CCPM)
Le Bas Ségala (CCABSV)
Le Monastère (CARA)
Lescure-Jaoul (CCABSV)
Le Vibal (CCPSa)
Luc-la-Primaube (CARA)
Lunac (CCOAC)
Olemps (CARA)
Onet-le-Château (CARA)
Maleville (CCOAC)
Prévinquières (CCABSV)
Privezac (CCPM)
Rieupeyrroux (CCABSV)
Rignac (CCPR)
Rodez (CARA)
Roussennac (CCPM)
Saint André de Najac (CCOAC)
Saint-Igest (CCOAC)
Saint-Laurent-d'Olt (CCCA)
Saint Martin de Lenne (CCCA)
Saint-Rémy (CCOAC)
Saint Saturnin de Lenne (CCCA)
Sainte-Croix (CCOAC)
Sainte-Radegonde (CARA)
Salles-la-Source (CCCM)
Sanvensa (CCOAC)
Savignac (CCOAC)
Sébazac-Concourès (CARA)
Ségur (CCLP)
Séverac d'Aveyron (CCCA)
Toulonjac (CCOAC)
Valady (CCCM)
Vailhourles (CCOAC)
Vaureilles (CCPM)
Verrières (CCMR)
Vézins-de-Lévézou (CCLP)
Villefranche de Rouergue (CCOAC)
Villeneuve (CCOAC)
Viminet (CCCA)

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT AVEYRON AMONT (SMBV2A)

STATUTS

Suite à l'arrêté préfectoral n° 122020-03.03.0001 en date du 3 mars 2020

Préambule :

Le syndicat mixte du bassin versant Aveyron amont, a été créé à l'initiative des 3 structures gestionnaires des milieux aquatiques du bassin versant Aveyron amont : le syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique de la Haute vallée de l'Aveyron (SIAH HVA), regroupant 13 communes depuis les sources de Séverac-le-Château aux portes de Rodez, la communauté d'agglomération Rodez Agglomération composée de 8 communes, et le syndicat intercommunal d'aménagement des vallées de l'Aveyron et de l'Alzou (SIAV2A), associant 32 communes depuis l'aval immédiat de l'agglomération ruthénoise à la confluence du Viaur. Dès 2012, les élus locaux ont décidé de se réunir au sein d'une Association de Préfiguration du Contrat de Rivière Aveyron Amont (APCRAA) pour préparer et organiser les modalités de création de ce nouveau syndicat.

La rivière Aveyron, de sa source sur les hauteurs de Séverac-le-Château jusqu'à sa confluence avec le Viaur à Laguépie, constitue avec ses affluents, un bassin versant de 1 560 km², regroupant 100 000 habitants. Ce bassin versant comprend 41 masses d'eau superficielles et 4 masses d'eau souterraines au sens du SDAGE Adour-Garonne 2016-2021. L'objet de cette démarche de création d'un syndicat unique est de mettre en œuvre le contrat de rivière Aveyron amont. Il s'agit d'une démarche de concertation et de discussion pour l'élaboration de projets d'intérêt commun au bassin versant qui concernent notamment l'amélioration de l'état des cours d'eau et milieux associés.

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles (MAPTAM) modifiée par la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) attribue une compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) aux communes avec transfert automatique aux EPCI à FP. Cette compétence peut être déléguée ou transférée, pour tout ou partie des missions et tout ou partie du territoire, à un syndicat mixte de bassin versant à labelliser Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE).

Les missions 3°, 4°, 6°, 7°, 9°, 10°, 11° et 12° du I de l'article L. 211-7 du code de l'environnement ne sont pas comprises dans ce bloc de compétence GEMAPI et restent donc partagées entre les différents échelons de collectivités territoriales. Néanmoins, cela n'empêche pas un groupement de collectivités compétent en matière de GEMAPI d'exercer en plus une ou plusieurs des missions correspondant aux items précités qui seraient complémentaires à l'exercice de cette compétence, notamment en matière de gouvernance locale et de gestion des ouvrages hydrauliques.

Dans cette perspective, en 2017, l'objet statutaire du syndicat mixte Aveyron amont a été révisé en concertation avec les EPCI à FP pour définir les contours de la compétence GEMAPI, les contours des missions relevant du grand cycle de l'eau complémentaires à la GEMAPI et les modalités de leur prise en charge à l'échelle du bassin versant.

À ces fins, des débats ont été engagés entre les EPCI à FP du bassin versant dans ses aspects techniques et financiers. Au plus tard en 2020 l'objectif est que les EPCI à FP du bassin versant soient les adhérents au syndicat mixte.

CHAPITRE 1 : Constitution - Objet - Siège social - Durée

Article 1 : Dénomination

Conformément aux articles L. 5711-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et aux dispositions auxquelles il renvoie, et sous réserve des dispositions des présents statuts, il est constitué par accord entre les personnes morales de droit public concernées, un syndicat mixte « fermé » **dénommé Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont (SMBV2A).**

Article 2 : Constitution

Le syndicat mixte du bassin versant Aveyron amont (SMBV2A) est composé de :

- la communauté d'agglomération :
 - o Rodez Agglomération,
- des communautés de communes :
 - o Pays Ségali,
 - o Comtal Lot et Truyère,
 - o Conques-Marcillac,
 - o Plateau de Montbazens,
 - o Des Causses à l'Aubrac,
 - o Pays de Salars
 - o Aveyron Bas Ségala Viaur,
 - o Pays Rignacois
 - o Grand Villefranchois
 - o Muse et Raspes du Tarn
 - o Lévézou Pareloup
 - o Aubrac Lot Causses Tarn (48)
 - o Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron (82)
- des communes de :
 - o Brandonnet,
 - o Compolibat,
 - o Lanuéjouls,
 - o Privezac
 - o Roussennac

Les membres du syndicat mixte du bassin versant Aveyron amont (SMBV2A) adhèrent aux cartes ci-dessous :

- **Compétence 1, carte GEMAPI:**
 - o CA Rodez Agglomération
 - o CC Pays Ségali
 - o CC Comtal Lot et Truyère
 - o CC Conques-Marcillac
 - o CC du Plateau de Montbazens
 - o CC Des Causses à l'Aubrac
 - o CC du Pays de Salars
 - o CC Aveyron Bas Ségala Viaur
 - o CC du Pays Rignacois
 - o CC du Grand Villefranchois
 - o CC Muse et Raspes du Tarn
 - o CC Lévézou Pareloup
 - o CC Aubrac Lot Causses Tarn (48)

- CC Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron (82)
- **Compétence 2, carte Complémentaire GEMAPI :**
 - CA Rodez Agglomération
 - CC Pays Ségali
 - CC Comtal Lot et Truyère
 - CC Conques-Marcillac
 - CC Des Causses à l'Aubrac
 - CC du Pays de Salars
 - CC Aveyron Bas Ségala Viaur
 - CC du Pays Rignacois
 - CC du Grand Villefranchois
 - CC Lévézou Pareloup
 - CC Aubrac Lot Causses Tarn (48)
 - Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron (82)
 - Brandonnet
 - Compolibat
 - Lanuéjols
 - Privezac
 - Roussennac

La liste des adhérents est annexée aux statuts.

Article 3: Objet et compétences

Le syndicat a pour objet la gestion et l'aménagement durables des cours d'eau et milieux associés de son territoire du bassin versant de l'Aveyron Amont, tout en contribuant à la prévention des inondations.

Cet objet n'exonère en rien les responsabilités des différents acteurs pouvant intervenir dans ces différents domaines au titre du droit existant, et notamment les riverains en vertu de leur statut de propriétaire (C. env. art. L. 215-14), le préfet en vertu de son pouvoir de police des cours d'eau non domaniaux (C. env. art. L. 215-7), et le maire au titre de son pouvoir de police administrative générale (C.G.C.T, art. L. 2122-2 5°).

Le Syndicat portera les actions relevant de ses compétences, définies dans son programme d'actions et présentant un caractère d'intérêt commun au bassin versant Aveyron amont en fonction du niveau d'enjeux caractérisé sur chaque territoire. La politique générale d'intervention du syndicat sera définie par délibération.

Les compétences du syndicat s'inscrivent dans le cadre d'outils de gestion intégrée (SAGE, Contrat de Rivière, Plans pluriannuels de gestion, PAT, PAPI) et se traduisent par des missions de :

- Animation, concertation, planification, communication, sensibilisation,
- Assistance à maîtrise d'ouvrage, appui technique,
- Maîtrise d'ouvrage,
- Maîtrise d'œuvre,
- Planification et Gestion intégrée de l'eau.

Les compétences que peuvent prendre les adhérents au syndicat sont :

Article 3.1 Compétence 1 : compétence dite GEMAPI, Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, telle que définie par l'article L.211-7 du Code de l'Environnement au titre de l'alinéa :

- 1° : « Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique »
- 2° : « Entretien et aménagement de cours d'eau, canaux, lacs, plans d'eau »

- 5° : « Défense contre les inondations et contre la mer »
- 8° : « Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines »

Article 3.2 Compétence 2 : Gestion équilibrée et durable de la ressource en eau (superficielle et souterraine) et des milieux aquatiques

- animer et assurer la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- renforcer le suivi quantitatif et qualitatif de la ressource en eau et des milieux aquatiques (hors alimentation en eau potable et hors sites industriels et miniers)
- valoriser les richesses naturelles et le petit patrimoine bâti lié aux milieux aquatiques et les activités de loisirs liées à l'eau
- accompagner la gestion quantitative de la ressource en eau (hors alimentation en eau potable)

Article 4: Le périmètre du syndicat

Le périmètre d'intervention du Syndicat mixte est constitué du territoire de ses membres pour les parties de leur territoire comprises dans **le bassin versant hydrographique de l'Aveyron amont**.

Article 5: La durée

Le syndicat est constitué pour une durée illimitée.

Article 6 : Le siège social de l'établissement

Le siège social est situé en Mairie de Druelle 12510 Druelle Balsac

Article 7 : Le siège administratif de l'établissement

Le siège administratif est situé 16 rue de la Muraille 12390 Rignac

Il pourra être transféré en tout autre lieu par délibération du Comité syndical.

Article 8 : Coopération entre le Syndicat mixte et ses membres

Pour la réalisation des missions qui leur incombent respectivement, le Syndicat mixte et tout ou partie de ses membres pourront notamment conclure toutes conventions à effet de mettre les services du Syndicat mixte à la disposition de ses membres qui en feront la demande, pour l'exercice de leurs compétences et/ou à l'inverse, faire bénéficier le Syndicat mixte de la mise à disposition, par les membres, de leurs services, comme prévu par l'article L. 5211-4-1 et L.5211-56 du CGCT.

CHAPITRE 2 : Administration et fonctionnement du Syndicat

Le Syndicat Mixte est administré par un Comité syndical, un Bureau et un Président, dans les conditions définies aux présents articles.

Article 9 : Comité Syndical

9.1 Généralités

La durée des fonctions des délégués siégeant au Comité Syndical et celle des élus référents qui les désignent pour les y représenter, est celle des fonctions qu'ils détiennent au sein de l'assemblée délibérante qu'ils représentent.

Ils sont ainsi intégralement renouvelés à chaque renouvellement général des conseils municipaux et communautaires ; ils sont rééligibles et demeurent en fonction jusqu'à l'installation du nouveau comité syndical.

Il est désigné autant de suppléants que de titulaires.

Le choix de l'organe délibérant des adhérents au syndicat, pour l'élection des délégués au syndicat doit être conforme aux dispositions prévues par le CGCT (article L5711-1). Pour l'élection des délégués des communes et des délégués des EPCI à FP au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant (conseil municipal et conseil communautaire) peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

Chaque adhérent désigne un représentant qui ne peut pas être désigné par un autre adhérent.

Article 9.2 Désignation des délégués

9.2.1 Pour les communes adhérentes :

Les communes et communes nouvelles du bassin versant sont regroupées en territoires dont la liste est fixée en annexe des présents statuts. Chaque territoire procédera à l'élection parmi ses délégués, nommés référents, des représentants titulaires et suppléants siégeant au comité syndical.

La répartition des délégués du conseil syndical est fonction de la population du territoire estimée dans le bassin versant.

Le mode de calcul de la population estimée dans le bassin versant est annexé aux présents statuts. L'année de référence pour ce calcul est la population INSEE municipale en vigueur au 1er janvier de l'année d'installation du conseil syndical.

La répartition des délégués du conseil syndical par territoire respecte les critères démographiques établis comme suit :

Population du territoire estimée dans le bassin versant	Nombre de délégués titulaires et suppléants par territoire
Inférieure à 4 999 habitants	1 délégué titulaire et 1 suppléant
Entre 5 000 et 9 999 habitants	3 délégués titulaires et 3 suppléants
Entre 10 000 et 19 999 habitants	4 délégués titulaires et 4 suppléants

Entre 20 000 et 29 999 habitants	5 délégués titulaires et 5 suppléants
Entre 30 000 et 39 999 habitants	6 délégués titulaires et 6 suppléants
Entre 40 000 et 49 999 habitants	7 délégués titulaires et 7 suppléants
Supérieure à 50 000 habitants	8 délégués titulaires et 8 suppléants

Il est précisé que parmi les délégués d'un territoire, 1 délégué titulaire doit représenter les communes (ou communes nouvelles) dont la population estimée dans le bassin versant est supérieure à 3 000 habitants.

9.2.2 Pour les EPCI-FP adhérentes :

La répartition des délégués du conseil syndical est fonction de la population de chaque EPCI-FP estimée dans le bassin versant.

Le mode de calcul de la population estimée dans le bassin versant est annexé aux présents statuts. L'année de référence pour ce calcul est la population INSEE municipale en vigueur au 1er janvier de l'année d'installation du conseil syndical.

La répartition des délégués du conseil syndical par EPCI à FP respecte les critères démographiques établis comme suit :

Population du territoire estimée dans le bassin versant	Nombre de délégués titulaires et suppléants par EPCI-FP
Inférieure à 4 999 habitants	1 délégué titulaire et 1 suppléant
Entre 5 000 et 9 999 habitants	3 délégués titulaires et 3 suppléants
Entre 10 000 et 19 999 habitants	4 délégués titulaires et 4 suppléants
Entre 20 000 et 29 999 habitants	5 délégués titulaires et 5 suppléants
Entre 30 000 et 39 999 habitants	6 délégués titulaires et 6 suppléants
Entre 40 000 et 49 999 habitants	7 délégués titulaires et 7 suppléants
Supérieure à 50 000 habitants	8 délégués titulaires et 8 suppléants

9.3 Quorum :

Le comité syndical n'est réuni valablement pour prendre des décisions que si le quorum correspondant à la majorité des délégués à voix délibératives est atteint. Les décisions sont adoptées à la majorité des voix exprimées.

Le quorum s'apprécie au vu de la présence physique des représentants au comité syndical.

Article 10 Bureau syndical

Le bureau est composé du Président, des vice-présidents et des membres.

Le nombre de vice-présidents est fixé par le conseil syndical conformément aux dispositions prévues par le CGCT en assurant une représentativité équivalente, entre Président et Vice-Président, pour chaque sous bassin : Haute Vallée (amont de Rodez Agglomération), Rodez Agglomération, Basse Vallée (aval de Rodez Agglomération).

Le Comité syndical désigne parmi ses membres, et après chaque renouvellement, un Bureau composé d'un Président, de Vice-Présidents, et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres.

Le Comité syndical procède à l'élection du Président, des vice-présidents et d'autres membres dans le respect des dispositions prévues par le CGCT.

Il est procédé à une nouvelle élection du bureau lors de la séance d'installation du Comité syndical suivant le renouvellement général des conseils des adhérents. Le mandat des membres du bureau expire lors de cette installation. Le mandat des membres du bureau prend fin en même temps que le Comité syndical.

Le bureau se réunit aussi souvent que nécessaire pour l'exercice de ses attributions.

Article 11: Commissions consultatives

Des commissions consultatives, comités de pilotage et comités techniques pourront en outre être créés par délibération du comité syndical.

Une commission à vocation consultative est composée de l'ensemble des communes au travers de délégués référents. Ceux-ci sont désignés par les adhérents au syndicat et répartis de la manière suivante :

- commune : 1 délégué référent par commune,
- communes nouvelles : 1 délégué référent par commune déléguée,
- EPCI-FP :
 - o 1 délégué référent par commune membre de l'EPCI FP et
 - o 1 délégué référent par commune déléguée d'une commune nouvelle membre de l'EPCI FP,

Elle pourra faire toutes propositions. Elle pourra être saisie par le Président pour avis et propositions sur les programmes d'actions et sur les évolutions du syndicat. Le règlement intérieur précisera le rôle de cette commission et de ses sous-commissions géographiques et/ou thématiques.

Article 12 : Attributions du Comité syndical

Le Comité syndical se réunit au moins deux fois par an, sur convocation de son Président.

Tous les délégués prennent part au vote des questions présentant un intérêt commun à l'ensemble des adhérents telles qu'énumérées à l'article L. 5212-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment :

- pour l'élection du bureau syndical ;
- pour le vote du budget général (budget primitif, décisions modificatives, budget supplémentaire, compte administratif et du compte de gestion) ;
- pour le vote des contributions des adhérents ;
- pour les décisions incidentes sur les moyens nécessaires à l'exercice du service ;
- pour les décisions relatives à la composition et au périmètre du Syndicat dont l'adhésion et le retrait des membres ;
- pour l'établissement et l'approbation des statuts et du règlement intérieur et leurs modifications ;
- pour la dissolution du syndicat ;
- pour déléguer une partie de ses attributions au Bureau Syndical, dans les conditions prévues à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;
- pour la création de toute commission de travail consultative ou chargée de la préparation de ses décisions.

L'adhésion à une compétence donne accès à une voix délibérative pour cette compétence. Ainsi, pour les autres questions que celles présentant un intérêt commun à l'ensemble des adhérents, les délégués prennent part au vote selon la compétence transférée.

Article 14 : Attributions du Bureau

Le Bureau assure la gestion et l'administration du Syndicat en fonction des délégations qu'il a reçues du Comité syndical. En dehors de ces délégations, le Bureau est un lieu de préparation des décisions du Comité syndical.

Article 15 : Attributions du Président

Le Président est l'organe exécutif du Syndicat mixte.

Il convoque aux séances du comité syndical et du bureau ; il dirige les débats et contrôle les votes, il prépare le budget, il prépare et exécute les délibérations de l'organe délibérant du Syndicat. Il est chargé, sous le contrôle du comité syndical, de la gestion des biens du syndicat. Il est l'ordonnateur des dépenses, de la signature des marchés et prescrit l'exécution des recettes du syndicat. Il représente le Syndicat dans tous les actes de gestion et également en justice. Il est le seul chargé de l'Administration, mais il peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions, aux Vice-Présidents.

CHAPITRE 3 : Dispositions financières et comptables

Article 16 : Budget du Syndicat mixte

Le Syndicat Mixte pourvoit sur son budget aux dépenses de fonctionnement et d'investissement nécessaires à l'exercice des compétences correspondant à son objet.

Les ressources non affectées perçues par le Syndicat Mixte permettent à celui-ci de pourvoir au financement des charges des services fonctionnels du Syndicat.

Le Syndicat Mixte peut percevoir les ressources visées à l'article L. 5212-19 du code général des collectivités territoriales.

- 1° La contribution des membres ;
- 2° Le produit des taxes, contributions et redevances perçues sur les usagers ou reversées par les adhérents ;
- 3° Les subventions et aides au fonctionnement et à l'investissement de l'Union Européenne, de l'Etat, de l'Agence de l'Eau, de la Région, du Département et de toute autre collectivité territoriale et établissement public ;
- 4° Le revenu des biens meubles ou immeubles du Syndicat;
- 5° Les sommes qu'il reçoit des administrations publiques, des associations et des particuliers en cas d'un service rendu ;
- 6° Les produits des dons et legs ;
- 7° Le produit des emprunts ;
- 8° Les offres de concours.

Article 17 : Clé de répartition des dépenses

Chaque adhérent supporte obligatoirement, dans les conditions prévues ci-dessous les dépenses correspondant aux compétences assumées par le Syndicat Mixte.

- a) **Charges relatives au fonctionnement du Syndicat (hors mise à disposition de l'équipe rivière pour les travaux PPG) et aux actions de bassin versant, définies par délibération pouvant relever du fonctionnement ou de l'investissement.**

Les charges non couvertes par les subventions sur le fonctionnement (hors mise à disposition de l'équipe rivière pour les travaux PPG) et sur les actions de bassin versant sont couvertes par une contribution versée par les adhérents. Le calcul des contributions est fait sur la base des deux critères pondérés suivants : 60% au prorata de la population communale estimée dans le bassin versant et 40% au prorata de la surface de bassin versant.

Le mode de calcul de la population estimée dans le bassin versant est annexé aux présents statuts. L'année de référence pour ce calcul est la population INSEE municipale en vigueur au 01 janvier de l'année en cours.

Les données de calcul pour l'application de la clé de répartition de ces charges sont précisées dans le règlement intérieur.

- b) **Autres charges**

Les autres charges non couvertes par les subventions, dont par exemple les Programmes Pluriannuels de Gestion (PPG) (travaux et mise à disposition de l'équipe rivière), sont financées par chaque adhérent et/ou bénéficiaires concerné. Les dépenses inscrites dans les programmes pluriannuels de gestion PPG sont validées par chaque adhérent et par le conseil syndical.

Une convention entre le Syndicat mixte de bassin versant Aveyron amont et Rodez Agglomération, définira les modalités de mise à disposition de l'équipe rivière (personnel et biens).

Article 18 : Comptable du Syndicat mixte

Les fonctions de trésorier du Syndicat mixte sont assurées par un comptable public nommées par le préfet sur proposition de la DGFIP.

CHAPITRE 4 : Dispositions diverses

Article 19 : Adhésion et retrait d'un membre

Toute adhésion nouvelle ou tout retrait devront faire l'objet des procédures prévues à cet effet par le CGCT.

19.1 : Adhésion au syndicat

Les membres adhèrent au Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont dans les formes et procédures prévues par les dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Toute adhésion emporte le transfert de l'intégralité de l'une, de l'autre, ou, des deux compétences concernées par l'adhésion.

19.2 : Retrait du syndicat

Tout membre peut se retirer du syndicat pour l'une ou l'autre des compétences visées à l'article 3 des présents statuts dans le respect des conditions prévues par le Code général des collectivités territoriales.

Ainsi le retrait est décidé à la majorité des 2/3 des suffrages exprimés du Comité syndical.

La date d'effet du retrait interviendra le 1er Janvier de la deuxième année qui suit la date à laquelle la délibération de la collectivité adhérente décidant de la reprise et la délibération d'acceptation du retrait auront été rendues exécutoires.

Les dispositions ci-dessus ne s'appliquent pas dans le cas où la reprise de compétence résulterait de l'adhésion de la Commune à un autre Établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre qui adhérerait au Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont ou de l'extension des compétences d'un Établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre déjà adhérent au Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont.

Article 20 : Règlement intérieur

Le règlement intérieur est destiné à fixer les divers points non-prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne et au fonctionnement.
Ce règlement est validé et peut être modifié par délibération du conseil syndical.

Article 21 : Dispositions finales

Pour tout ce qui n'est pas explicitement prévu dans les présents statuts, il sera fait application des dispositions prévues par le CGCT.

Annexe : Liste des adhérents

Intercommunalités	Au titre des parties de communes dans le bassin versant Aveyron amont	Bassin versant	Département
Aubrac Lot Causses Tarn	Massegros Causse Gorges - Massegros	Hydrogéologique	Lozère
Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron	Castanet	Topographique	Tarn et Garonne
	Laguépie		
	Parisot		
	Ginals		
Aveyron Segala Viaur	La Capelle-Bleys	Topographique	Aveyron
	Le Bas Ségala - La Bastide-l'Évêque	Topographique	
	Le Bas Ségala - Saint-Salvadou	Topographique	
	Le Bas Ségala - Vabre-Tizac	Topographique	
	Lescure-Jaoul	Topographique	
	Prévinquières	Topographique	
	Rieupeyroux	Topographique	
Comtal Lot et Truyère	Gabriac	Topographique	
	La Loubière	Topographique	
	Montrozier	Topographique	
Conques-Marcillac	Clairvaux-d'Aveyron	Topographique	
	Salles-la-Source	Topographique	
	Valady	Topographique	
Des Causse à l'Aubrac	Bertholène	Topographique	
	Campagnac	Topographique	
	Gaillac-d'Aveyron	Topographique	
	Laissac Sévérac-l'Église - Laissac	Topographique	
	Laissac Sévérac-l'Église - Sévérac-l'Église	Topographique	
	Palmas d'Aveyron - Coussergues	Topographique	
	Palmas d'Aveyron - Cruéjols	Topographique	
	Palmas d'Aveyron - Palmas	Topographique	
	Pierrefiche	Topographique	
	Saint-Laurent-d'Olt	Topographique	
	Saint-Martin-de-Lenne	Topographique	
	Saint-Saturnin-de-Lenne	Topographique	
	Sévérac d'Aveyron - Sévérac-le-Château	Topographique	
	Sévérac d'Aveyron - Buzeins	Topographique	
	Sévérac d'Aveyron - Lapanouse	Topographique	
	Sévérac d'Aveyron - Lavernhe	Topographique	
	Sévérac d'Aveyron - Recoules-Prévinquières	Topographique	
Viménet	Topographique		
Grand Villefranchois	Bor-et-Bar	Topographique	
	La Fouillade	Topographique	
	La Rouquette	Topographique	
	Lunac	Topographique	
	Maleville	Topographique	
	Martiel	Topographique	

	Monteils	Topographique
	Morlhon-le-Haut	Topographique
	Najac	Topographique
	Saint-André-de-Najac	Topographique
	Sainte-Croix	Topographique
	Saint-Igest	Topographique
	Saint-Rémy	Topographique
	Sanvensa	Topographique
	Savignac	Topographique
	Toulonjac	Topographique
	Vailhourles	Topographique
	Villefranche-de-Rouergue	Topographique
	Villeneuve	Topographique
Lézou Pareloup	Séгур	Topographique
	Vézins-de-Lézou	Topographique
Muse et Rases du Tarn	Verrières	Topographique
Pays de Salars	Agen-d'Aveyron	Topographique
	Arques	Topographique
	Flavin	Topographique
	Le Vibal	Topographique
	Pont-de-Salars	Topographique
Pays Rignacois	Anglars-Saint-Félix	Topographique
	Belcastel	Topographique
	Bournazel	Topographique
	Escandolières	Topographique
	Goutrens	Topographique
	Mayran	Topographique
	Rignac	Topographique
Pays Ségali	Baraqueville	Topographique
	Boussac	Topographique
	Calmont	Topographique
	Castanet	Topographique
	Colombiès	Topographique
	Manhac	Topographique
	Moyrazès	Topographique
Plateau de Montbazens	Brandonnet	Topographique
	Compolibat	Topographique
	Drulhe	Topographique
	Lanuéjols	Topographique
	Privezac	Topographique
	Roussennac	Topographique
	Vaureilles	Topographique
Rodez Agglomération	Druelle Balsac - Balsac	Topographique
	Druelle Balsac - Druelle	Topographique
	Le Monastère	Topographique
	Luc-la-Primaube	Topographique
	Olemps	Topographique

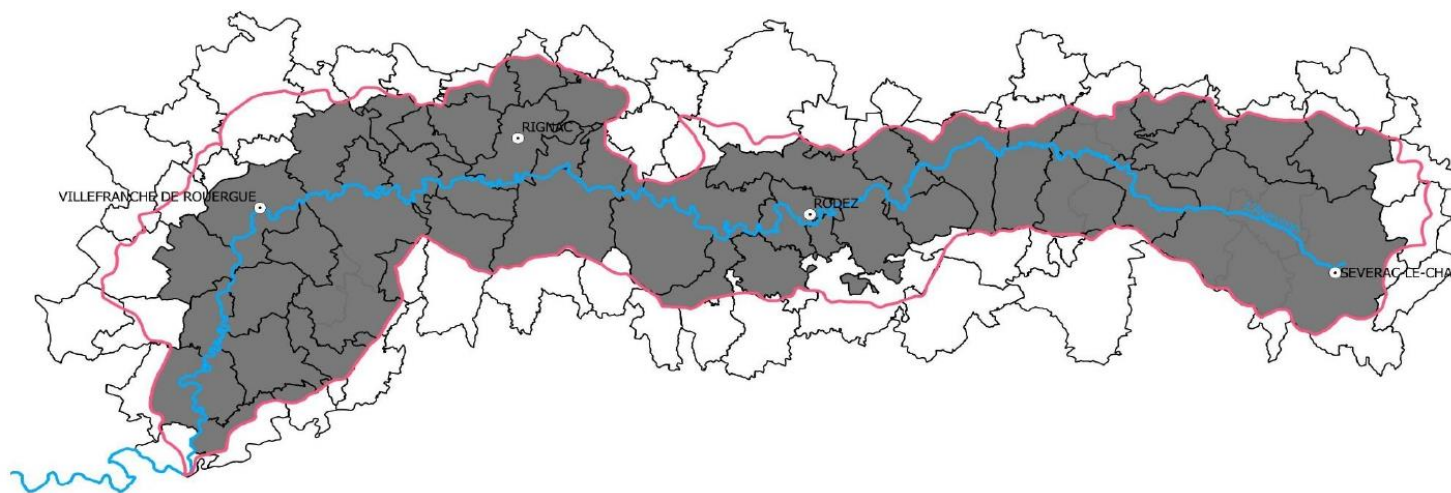
Onet-le-Château	Topographique
Rodez	Topographique
Sainte-Radegonde	Topographique
Sébazac-Concourès	Topographique

Annexe : Limite du bassin versant Aveyron amont

Limite du bassin versant Aveyron amont

Légende

- villes
- Bassin versant topographique Aveyron Amont (Référentiel Géographique DCE des masses d'eau version 8)
- Communes
- Communes délégantes des communes nouvelles
- Adhérents au syndicat Aveyron Amont au 1er janvier 2017
- Rivière Aveyron

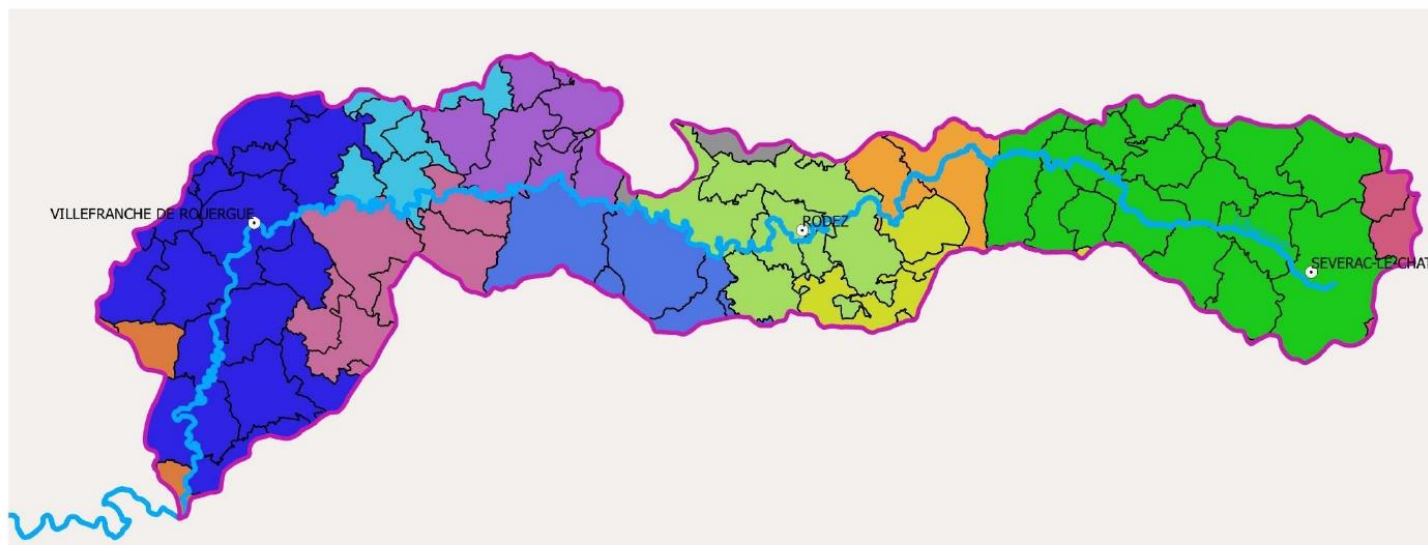


Annexe : Carte des territoires

Territoires du bassin versant Aveyron amont

Légende

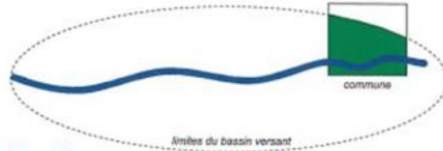
- villes
- Bassin versant topographique Aveyron Amont
- Rivière Aveyron
- Territoire et nombre de délégués au 1er janvier 2018
- Territoire A : 1 titulaire 1 suppléant
- Territoire B : 3 titulaires 3 suppléants
- Territoire C : 1 titulaire 1 suppléant
- Territoire D : 1 titulaire 1 suppléant
- Territoire E : 8 titulaires 8 suppléants
- Territoire F : 1 titulaire 1 suppléant
- Territoire G : 1 titulaire 1 suppléant
- Territoire H : 1 titulaire 1 suppléant
- Territoire I : 1 titulaire 1 suppléant
- Territoire J : 1 titulaire 1 suppléant
- Territoire K : 5 titulaires 5 suppléants
- Territoire L : 1 titulaire 1 suppléant



Annexe : modalité du calcul de la population communale estimée dans le bassin versant

Règle d'autofinancement du fonctionnement

1) la surface communale sur le bassin versant (en %)



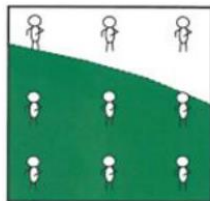
Surface Rieupeyroux = 54,8 km²
 44,6% est dans le BV de l'Aveyron, soit 24,4km²
 Rieupeyroux contribuerait pour 24,4/710,5 (total BV) soit 3,4%

Pondération = 40%



Pfinale = 0,4*3,4%+0,6*2,6%
 = 2,9% du budget total
 = 1420 € (base budget 2013)

2) la population communale sur le bassin versant (en %)



La densité de population est considérée comme homogène sur le territoire de la commune.

Pondération = 60%



Population totale Rieupeyroux = 2159 hab
 44,6% de la surface de Rieupeyroux est dans le BV de l'Aveyron,
 soit 963 habitants sur le BV Aveyron
 Rieupeyroux contribuerait pour 963/37509 (total BV) soit 2,6%

Annexe 3 : Etat d'avancement des documents réglementaires (PCS et DICRIM)

Commune	Etat PCS	Justification obligation PCS	Etat DICRIM	Justification obligation DICRIM
Agen-d'Aveyron	OUI		OUI	
Anglars-Saint-Félix	NON pas obligatoire		NON pas obligatoire	
Arques	NON pas obligatoire		NON pas obligatoire	
Banassac-Canilhac	Non-renseigné		Non-renseigné	
Baraqueville	OUI		OUI	
Belcastel	OUI		OUI	
Bertholène	OUI		OUI	
Bor-et-Bar	OUI		OUI	
Bournazel	NON pas obligatoire		OUI	
Boussac	NON pas obligatoire		NON pas obligatoire	
Brandonnet	OUI		OUI	
Calmont	OUI		OUI	
Campagnac	NON pourtant obligatoire	Risque Incendie	OUI	Risque Incendie
Castanet (82)	OUI		OUI	
Castanet (12)	NON pas obligatoire		NON pas obligatoire	
Clairvaux-d'Aveyron	OUI		OUI	
Colombiès	OUI		OUI	
Compolibat	OUI		OUI	
Druelle Balsac	OUI		OUI	
Drulhe	NON pas obligatoire		NON pas obligatoire	
Escandolières	NON pas obligatoire		NON pas obligatoire	
Flavin	OUI		OUI	
Gabriac	OUI		OUI	
Gaillac-d'Aveyron	OUI		OUI	
Ginals	OUI		Non-renseigné	
Goutrens	NON pas obligatoire		NON pas obligatoire	
La Capelle-Bleys	NON pas obligatoire		NON pas obligatoire	
La Fouillade	OUI		OUI	
La Loubière	OUI		OUI	
La Rouquette	OUI		OUI	
La Tieule	Non-renseigné		Non-renseigné	
Laguépie	OUI		OUI	
Laissac-Sévérac l'Église	OUI		OUI	
Lanuéjols	NON pas obligatoire		NON pas obligatoire	

Commune	Etat PCS	Justification obligation PCS	Etat DICRIM	Justification obligation DICRIM
Le Bas Ségala	OUI		OUI	
Le Monastère	OUI		OUI	
Le Vibal	NON pas obligatoire		OUI	
Lescure-Jaoul	OUI		OUI	
Luc-la-Primaube	OUI		OUI	
Lunac	NON pas obligatoire		NON pas obligatoire	
Maleville	OUI		OUI	
Manhac	OUI		OUI	
Martiel	NON pourtant obligatoire	Risque Incendie	OUI	Risque Incendie
Massegros Causses Gorges	OUI		Non-renseigné	
Mayran	OUI		OUI	
Monteils	OUI		OUI	
Montrozier	OUI		OUI	
Morlhon-le-Haut	OUI		OUI	
Moyrazès	OUI		OUI	
Najac	OUI		OUI	
Olemps	OUI		OUI	
Onet-le-Château	OUI		OUI	
Palmas d'Aveyron	OUI		OUI	
Parisot	OUI		Non-renseigné	
Pierrefiche	NON pas obligatoire		NON pas obligatoire	
Pont-de-Salars	OUI		OUI	
Prévinquières	OUI		OUI	
Privezac	NON pas obligatoire		NON pas obligatoire	
Rieupeyroux	NON pas obligatoire		NON pas obligatoire	
Rignac	OUI		OUI	
Rodez	OUI		OUI	
Roussennac	NON pas obligatoire		OUI	
Saint-André-de-Najac	OUI		OUI	
Sainte-Croix	NON pas obligatoire		NON pas obligatoire	
Sainte-Radegonde	OUI		OUI	
Saint-Igest	NON pourtant obligatoire	Risque Inondation	NON	Risque Inondation
Saint-Laurent-d'Olt	OUI		OUI	
Saint-Martin-de-Lenne	NON pas obligatoire		NON pas obligatoire	
Saint-Rémy	OUI		OUI	
Saint-Saturnin-de-Lenne	NON pourtant obligatoire	Risque Incendie	NON	Risque Incendie
Salles-la-Source	OUI		OUI	
Sanvensa	OUI		OUI	
Savignac	NON pas obligatoire		NON pas obligatoire	

Commune	Etat PCS	Justification obligation PCS	Etat DICRIM	Justification obligation DICRIM
Sébazac-Concourès	OUI		OUI	
Séguir	NON pas obligatoire		NON pas obligatoire	
Sévérac d'Aveyron	OUI		OUI	
Toulonjac	OUI		OUI	
Vailhourles	NON pourtant obligatoire	Risque Incendie	NON	Risque Incendie
Valady	OUI		OUI	
Vaureilles	OUI		OUI	
Verrières	NON pourtant obligatoire	Risque Incendie	NON	Risque Incendie
Vézins-de-Lévézou	OUI		OUI	
Villefranche-de-Rouergue	OUI		OUI	
Villeneuve	NON pourtant obligatoire	Risque Incendie et Inondation	NON	Risque Incendie et Inondation
Vimenet	NON pourtant obligatoire	Risque Incendie et Inondation	NON	Risque Incendie et Inondation

Annexe 4 : Actions reportées à la phase PAPI complet

**AXE 1**

AMELIORATION DE LA
CONNAISSANCE ET
DE LA CONSCIENCE
DU RISQUE

Intitulé de l'action :

**Améliorer la connaissance du risque
inondation pour les nouveaux
acquéreurs et locataires sur les secteurs à
enjeux actuellement non-couverts par un
PPRI**

Objectifs visés :

- Permettre aux futurs acquéreurs de bâtis en zone inondable, non couverts par un PPRI, de bien avoir conscience de l'existence de l'aléa pour limiter au maximum la vulnérabilité (avec adaptation des travaux envisagés au besoin)
- Informer l'ensemble des acteurs de la chaîne de transmission (mairies, notaires, agents immobiliers, propriétaires actuels et à venir des secteurs concernés)

Orientation(s) stratégique(s) visée(s) :

- **OS1** : renforcer la connaissance, la prévention et la culture du risque inondation ;
- **OS3** : construire et animer une politique de gestion durable et équilibrée du risque inondation entre actions de réduction de l'aléa et de la vulnérabilité.

**Description de l'action :**

L'état des lieux - diagnostic du PEP a mis en exergue un manquement évident concernant la couverture PPRI sur la haute vallée de l'Aveyron, notamment sur 3 communes particulièrement concernées (Sévérac d'Aveyron, Gaillac d'Aveyron et Saint-Saturnin de Lenne). Aussi, l'action 1.1 prévoit de réaliser une carte d'aléa qui sera certainement un préalable à l'actualisation du PPRI Aveyron Amont. La problématique est que la traduction de la carte d'aléa en zonage réglementaire du PPRI actualisé risque de prendre plusieurs années. Aussi, dans l'intervalle, de possibles acquéreurs et locataires de biens localisés dans ces secteurs risquent de ne pas avoir connaissance de l'existence d'un aléa inondation.

Dans ce contexte, la présente action prévoit d'améliorer la connaissance du risque inondation pour les nouveaux acquéreurs et locataires sur les secteurs à enjeux actuellement non-couverts par un PPRI (avec focus a minima sur Sévérac d'Aveyron, Gaillac d'Aveyron et Saint-Saturnin de Lenne).

Concrètement, il s'agirait de produire un petit document (type plaquette) reprenant la cartographie de l'aléa sur les communes concernées et donnant des conseils en matière d'actions de réduction de la vulnérabilité. Cette plaquette serait diffusée (de manière à la fois matérialisée et numérique) aux différents acteurs de la chaîne de transmission et location (mairies, agents immobiliers, notaires, futurs acquéreurs et locataires...)

Le portage de cette action est confié au SMBV2A en partenariat étroit avec la DDT12 (maître d'ouvrage de l'élaboration de la carte d'aléa).

**Territoire concerné**

Communes de la Haute Vallée de l'Aveyron non pourvues d'un PPRI et dont un nombre important de bâtis sont localisés en zone inondable (a

**Public concerné**

Acteurs de la chaîne de transmission (mairies, notaires, agents immobiliers, propriétaires actuels et à venir des secteurs

**Maître d'ouvrage :**

minima Sévérac d'Aveyron, Gaillac d'Aveyron et Saint-Saturnin de Lenne)	concernés)	
---	------------	--



Plan de financement :

✓ Prévisionnel de dépenses : **2500 €**

Eléments de chiffrage :

- Rédaction : temps de travail de l'animateur PEP-PAPI (déjà prévu dans l'action 0.1)
- Graphisme : 1500 €
- Impression des plaquettes : 1000 € (pour 500 plaquettes)

✓ Prévisionnel de recettes :

Financier	% d'aide	Montant prévisionnel
ETAT	80%	2 000 €
SMBV2A	20%	500 €
TOTAL		2 500 €



Calendrier

	2024	2025	2026
Diffusion des plaquettes			



Indicateur(s) de suivi

✓ Impression et diffusion de 500 plaquettes

AXE 5

RÉDUCTION DE LA
VULNÉRABILITÉ DES
PERSONNES ET DES
BIENS

Intitulé de l'action :

Réaliser des diagnostics de réduction de la vulnérabilité des activités professionnelles sur les secteurs à forts enjeux

 **Objectifs visés :**

- Informer les entreprises concernées sur le risque inondation, les contraintes associées et les mesures de protection adoptables ;
- Collecter les informations concernant les crues passées et les dommages produits ;
- Evaluer la vulnérabilité des activités professionnelles localisées en zone inondable ;
- Envisager la faisabilité technique et économique des mesures de réduction de la vulnérabilité des entreprises ;
- Accompagner les professionnels concernés à la réalisation du diagnostic et la mise en place des équipements de protection.

Orientation(s) stratégique(s) visée(s) :

- **OS1** : renforcer la connaissance, la prévention et la culture du risque inondation ;
- **OS3** : construire et animer une politique de gestion durable et équilibrée du risque inondation entre actions de réduction de l'aléa et de la vulnérabilité.

**Description de l'action :**

L'état des lieux / diagnostic du PEP et la concertation liée (notamment au travers des 3 COTER) ont fait ressortir les secteurs à forts enjeux au niveau desquels des diagnostics de réduction de la vulnérabilité des activités économiques seront proposés. Les entreprises ciblées sont celles qui comptent moins de 20 salariés.

A l'échelle du bassin versant de l'Aveyron amont, les communes prioritairement concernées par ces diagnostics sont celles de Rodez et Onet-le-Château (bassin de l'Auterne) et de Villefranche de Rouergue (bassins du Notre-Dame et de la rivière Aveyron). En parallèle, il est également prévu de réserver un petit volume de diagnostics complémentaires en vue de sollicitations « au fil de l'eau » sur d'autres secteurs particulièrement vulnérables pour les entreprises mais plus diffus.

Ce travail sera réalisé en partenariat avec la chambre de commerce et de l'industrie (CCI) et la chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) permettant une prise en charge par les partenaires des frais de réalisation des diagnostics de la vulnérabilité.

La réalisation de diagnostic de la vulnérabilité se fait selon deux étapes :





- Un diagnostic rapide des pratiques réalisé par un conseiller de la CCI (ou CMA) lors d'un rendez-vous (pour une durée de 2 heures) ;
- Un diagnostic complet réalisé par un prestataire (bureau d'études spécialisé) qui sera retenu suite à un appel d'offre, cette expertise est appuyée sur des relevés topographiques. Ce diagnostic permet d'aborder la problématique des vulnérabilités humaine, structurelle, économique et fonctionnelle.

Après la réalisation des diagnostics (rapide ou complet), un rapport sera établi permettant aux gestionnaires des entreprises de prendre les mesures nécessaires pour la réduction de la vulnérabilité de leurs locaux face au risque d'inondation en réalisant des travaux ou des adaptations.

Les entreprises seront en charge de la réalisation des mesures préconisées et elles pourront bénéficier d'une subvention de l'Etat via le FPRNM pour le financement des travaux. Le SMBV2A sera en charge d'informer les entreprises des aides proposées par l'Etat et les accompagnera dans la démarche de demande de subvention. De plus, il assurera le suivi de la démarche afin d'établir un bilan du taux d'engagement des entreprises dans la réalisation des travaux de diagnostic.

Pour la réalisation de cette action, les étapes à suivre sont les suivantes :

- **Dans le cadre du PAPI complet (2027-2032)**
- Etape 1 : Réaliser et diffuser un courrier et une plaquette d'informations aux entreprises listées afin d'expliquer le contexte, la procédure (pour les deux types de diagnostics) et les objectifs de cette action ;
- Etape 2 : Recenser les entreprises intéressées par le diagnostic de vulnérabilité ;
- Etape 3 : Réaliser les diagnostics rapides (CCI/CMA) et restituer un rapport de diagnostic et de préconisations (simplifié) aux entreprises ;
- Etape 4 : Rédiger le cahier des charges et consultation pour le recrutement d'un prestataire (concernant les diagnostics complets) ;
- Etape 5 : Réaliser les diagnostics complets par le prestataire retenu et restituer un rapport de diagnostic et de préconisations aux entreprises / Ne pas oublier la prise en compte de la compatibilité PSMV (Bastide de Villefranche) ;
- Etape 6 : Accompagner les entreprises dans leurs demandes de subvention pour réaliser les mesures identifiées suite aux diagnostics ;
- Etape 7 : Etablir un bilan (après un an) et recenser les entreprises qui ont mis en œuvre les mesures préconisées lors des diagnostics en phase de PAPI complet.

 Territoire concerné Communes de Rodez, Onet-le-Château et de Villefranche de Rouergue	 Public concerné Collectivités et professionnels	 Maître d'ouvrage : 
---	---	---

€ Plan de financement (phase PEP uniquement) :

✓ Prévisionnel de dépenses : **65 100 €**

Décomposition de la dépense :

- Plaquette d'information / communication sur les diagnostics (graphisme et impression) / 1500 €
- 16 diagnostics rapides à 975 € /diags (correspondant à 1,5 j de travail d'un chargé de mission CCI/CMA à 650 €/jour)
- 20 diagnostics complets à 2400 € TTC/diags (sources 2023 de PAPI voisins)

Ces 20 diagnostics seraient répartis de la manière suivante (avec possibles ajustements au besoin) :

- 7 diagnostics sur Onet-le-Château et Rodez (BV Auterne en priorité)
- 9 diagnostics sur Villefranche de Rouergue (BV Notre-Dame, BV Algouse et rivière Aveyron)
- 4 diagnostics pour réponses à sollicitations « au fil de l'eau » sur d'autres secteurs à enjeu

✓ Prévisionnel de recettes :

Financier	% d'aide	Montant prévisionnel
ETAT (fonds Barnier)	50%	32 550,00 €
REGION OCCITANIE*	20%	13 020,00 €
CCI Aveyron	7,5% sur les diagnostics rapides uniquement	1 170,00 €
CMA Aveyron	7,5% sur les diagnostics rapides uniquement	1 170,00 €
SMBV2A	26,41%	17 190,00 €
TOTAL		65 100 €

* Pour mémoire : possibilité de solliciter le FEDER à hauteur de 30% (au lieu de la Région à 20%) avec néanmoins un plancher de dépenses réelles fixé à 100 000 € (donc non-mobilisable en l'état pour cette action du PEP)



Calendrier

	2024	2025	2026
Phases opérationnelles des diagnostics			

**Indicateur(s) de suivi**

- ✓ Nombre de diagnostics réalisés sur des bâtiments publics (sur prévisionnel de 20 diagnostics)
- ✓ Nombre de dossiers de demandes de financements présentés pour des travaux / Nombre de diagnostics réalisés (évalué au moment PAPI complet)

AXE 5

RÉDUCTION DE LA
VULNERABILITÉ DES
PERSONNES ET DES
BIENS

Intitulé de l'action :

Accompagner les études prévoyant la réduction de la vulnérabilité sur des projets innovants en zone inondable (sur la friche industrielle de LISI AEROSPACE et le site de la salle des fêtes de TREIZE PIERRES à Villefranche de Rouergue)

Objectifs visés :

- Supprimer au maximum des enjeux bâtis en zone inondable ;
- Réduire la vulnérabilité des bâtiments et espaces conservés ;
- Renaturer au maximum les secteurs concernés pour augmenter la résilience environnementale et économique.

Orientation(s) stratégique(s) visée(s) :

- **OS1** : renforcer la connaissance, la prévention et la culture du risque inondation ;
- **OS3** : construire et animer une politique de gestion durable et équilibrée du risque inondation entre actions de réduction de l'aléa et de la vulnérabilité.



Description de l'action :

L'état des lieux / diagnostic du PEP et la concertation liée (notamment au travers de la COTER basse vallée) ont mis en évidence l'intérêt de réduire la vulnérabilité en lien avec 2 projets innovants identifiés en zone inondable :

- Sur la friche industrielle de LISI AEROSPACE (Villefranche de Rouergue – bassin de la rivière Aveyron – propriété d'Ouest Aveyron Communauté). L'activité de LISI AEROSPACE (usinage de pièces pour l'aéronautique) a été délocalisée de la zone inondable de la rivière Aveyron entre 2016 et 2018, pour la relocaliser dans une ZIR non-vulnérable distante de 5 km. A noter que l'intégralité de la friche est positionnée en zone inondable du PPRI Moyenne et Basse Vallée de l'Aveyron, dont la moitié en zone rouge (zone non constructible avec interdiction stricte). L'EPCI OAC, propriétaire du site de LISI AEROSPACE est lauréat de l'AMI friche. Cet AMI permet de mettre en réseau des partenaires autour de la reconversion d'un ancien site industriel en friche (Banque des territoires, Conseil Régional, DDT, ADEME, CAUE, BRGM notamment). Dans ce cadre, l'AREC a missionné l'agence Turbines pour la réalisation d'une étude programmation urbaine. Le rendu de la phase 1 de l'étude (juin 2023) a permis de bien mesurer la bonne prise en compte de la vulnérabilité du site aux inondations. La livraison de la phase 2 de l'étude (septembre 2023) a permis d'identifier 3 scénarios possibles d'aménagement laissant tous une place prépondérante (avec plus ou moins d'ambition en fonction du scénario retenu) à la désimpermeabilisation, renaturation, et surtout à la réduction de la vulnérabilité de cet espace par rapport aux inondations. Ainsi, le projet final pourrait intégrer la démolition d'une partie des bâtis localisés en zone inondable de la rivière Aveyron, la réduction de la vulnérabilité pour les bâtiments éventuellement conservés, et enfin la dépollution, renaturation et désimpermeabilisation d'une partie importante de l'espace (notamment en bordure directe de la rivière Aveyron).
- Sur le site de la salle des fêtes de TREIZE PIERRES (Villefranche de Rouergue – bassin versant du Notre-Dame). La salle municipale de Treize Pierres a été construite au début des années 1980 au niveau du lit majeur (rive droite) du ruisseau de Notre-Dame (ancienne prairie humide remblayée). Depuis quelques années, cette salle des fêtes présente un état de vieillissement. Dans ce contexte, la mairie de Villefranche de Rouergue (propriétaire) commence à s'interroger sur le devenir de cet espace avec plusieurs hypothèses envisagées à moyen-termes (plutôt post-2026), depuis la réfection totale jusqu'à la démolition / délocalisation. Quelle que soit la solution retenue, l'objectif est de réduire la vulnérabilité de cet espace (salle + espace de parking) aux inondations du ruisseau du Notre-Dame.

Dans ce contexte, il est identifié l'opportunité de réaliser 2 études spécifiques (techniques, environnementales et hydrauliques) visant la réduction de la vulnérabilité et la possible renaturation sur ces 2 secteurs bien identifiés.






Les travaux découlant de ces études pourraient possiblement voir le jour dans le cadre du PAPI complet (soit

post 2026).

Le portage de ces études serait confié à :

- Pour le site de la friche de LISI AEROSPACE : Ouest Aveyron Communauté
- Pour le site de la salle des fêtes de TREIZE PIERRE : Mairie de Villefranche de Rouergue

Dans les 2 cas de figure, le SMBV2A viendrait en appui technique des EPCI au titre de l'animation du PEP.

 Territoire concerné Rivière Aveyron et bassin du Notre-Dame à Villefranche de Rouergue (basse vallée)	 Public concerné Collectivités (commune de Villefranche – OAC)	 Maître d'ouvrage :  
---	---	--

€ Plan de financement :

✓ Prévisionnel de dépenses : **80 000 €**

Décomposition de la dépense :

- Etude sur le site de LISI AEROSPACE : 50000 €
- Etude sur le site de la salle des fêtes de TREIZE PIERRE : 30000 €

✓ Prévisionnel de recettes :

Financier	% d'aide	Montant prévisionnel
AGENCE DE L'EAU	20% (sous réserve intégration renaturation cours d'eau et désimperméabilisation)	16 000 €
REGION OCCITANIE	10% (sous réserve éligibilité dispositif friches)	8 000 €
OUEST AVEYRON COMMUNAUTE	70% (projet Lisi Aérospace)	35 000 €
COMMUNE DE VILLEFRANCHE	70% (projet Treize Pierre)	21 000 €
TOTAL		80 000 €



Calendrier

	2024	2025	2026
Réalisation de l'étude sur le site de la friche LISI AEROSPACE			
Réalisation de l'étude sur le site de la salle des fêtes de TREIZES PIERRES			



Indicateur(s) de suivi

- ✓ Remise de l'étude de la friche LISI
- ✓ Remise de l'étude du site de la salle des fêtes de TREIZE PIERRES

Annexe 5 : Comptes-rendus des COPIL/COTEC de la phase d'élaboration du PEP PAPI



SMBV2A - 16, rue de la muraille - 12 390 RIGNAC
05.65.63.58.21- contact@aveyronamont.fr

COMPTE-RENDU DE REUNION

Date : 16/02/2023 à 14H

Lieu : DRUELLE- BALSAC
(salle des fêtes du Pas)

OBJET : COTEC PEP-PAPI Aveyron Amont

→ **Personnes présentes :**

Nom et Prénom	Organisme (fonction)
Anthony DULAIN	DDT 12 – SERBS / UPR
Stéphane SOL	CD 12 – Aveyron Ingénierie
Juliette AUDOUARD	PETR Centre Ouest Aveyron
Paul ROUX	PETR Haut-Rouergue
Marie-Dominique ALBINET	CAUE 12
Eric BARBIER	CC Comtal Lot Truyère
Sébastien ROUQUETTE	SDIS 12
Vincent LAVERGNE	SMBV2A – Chargé de mission inondation
Anne POULAIN	CD 12 - DEDD
Didier MALRAT	DDT 12 – SBEF
Céline BENEVEISE	OFB 12
Thierry ANDRIEU	OFB 12
Thibaut DORADO	Agence de l'Eau Adour Garonne
Bruno SELAS	Agence de l'Eau Adour Garonne
Stéphanie CONSTANTIN	CA 12
Anne BOUSQUIÉ	CMA 12
Stéphanie SÉJOURNÉ	CCI 12
Alexis SOLIGNAC	FDAAPPMA 12
Martine GUILMET	FDAAPPMA 12
Martial DURBEC	FDAAPPMA 12
Marie-Hélène JULHES	CPIE du Rouergue
Marine LESTRADE	CRPF
Emmanuel GILHODES	ADASEA d'Oc
Louis GARRIGUES	APABA
Valentin GROLLEMOND	Bureau des moniteurs kayak Rodez
Marion SUDRES	SMBV2A – Directrice
Joachim MOSSER	CCQRGA – SMBV2A – Technicien rivière 82
Chloé FOURNEL	SMBV2A – Chargée de mission espace rural
Paulin SENE-LACOMBE	SMBV2A – Technicien rivière
Julien SENAUX	Rodez Agglomération – SMBV2A – Technicien rivière
Pauline GOMBERT	SMBV2A – Secrétaire

→ **Personnes excusées :** Sébastien TELLIER (DREAL), Emmanuel GEORGES (DDT 48), Philippe ARNAL (ARS), Olivier RODRIGO (AEAG), Nicolas CHARLES (Rodez Agglomération), Mylene BRONQUART (Rodez Agglomération), Bertille DANIEL (SCOT Midi-Quercy), Sendrine PICARD (Région Occitanie), Laurent

DANNEVILLE (PNRGC), Amélie ROUQUETTE (CC plateau de Montbazens), Samuel BAYET (CC Pays de Salars), François ARTEL (ONF12), Julie DUMAC (Ouest Aveyron Communauté), Julien FABRE (CC ABSV), Leslie CAMPOURCY (LPO12), Nicolas CAYSSIOLS (FDC12), Muriel SIX (CA12), Joseph DIFORTE (ADAT 12)

COMPTE-RENDU

A noter que cette 1^{ère} réunion du COTEC PEP-PAPI Aveyron Amont s'est inscrite dans le cadre d'une réunion élargie du COTEC du contrat de rivière Aveyron Amont. Cette réunion s'est déroulée en 3 temps :

- 1^{er} temps introductif commun,
- 2^{ème} temps en ateliers (4), dont 1 atelier « Inondations – PEP/PAPI »,
- 3^{ème} temps de restitution en commun des ateliers.

Il est donc rendu compte ici de l'atelier « Inondations – PEP/PAPI », qui s'est déroulé en utilisant comme support le diaporama ci-après :

**Lancement de la démarche
PAPI Aveyron Amont**



- 1 / Présentation de la démarche
- 2 / Echancier du projet
- 3 / Organisation de la gouvernance et des instances de travail
- 4 / Les axes du projet et les premières réflexions d'actions
- 5 / Organisation des mois à venir

COTEC PAPI Aveyron Amont / 16-02-2023

1 / Présentation de la démarche

→ **Rappel du contexte :**

- **BV Aveyron Amont particulièrement exposé au risque inondation**, avec plusieurs secteurs vulnérables (haute vallée, Ruthénois et Villefranchois...)
- Les biens exposés à l'aléa inondation sont variés : habitat privatif + entreprises + bâtiments publics
- **Plusieurs besoins d'actions identifiés** avec nécessité de financements (Lugagnac et Notre-Dame notamment)

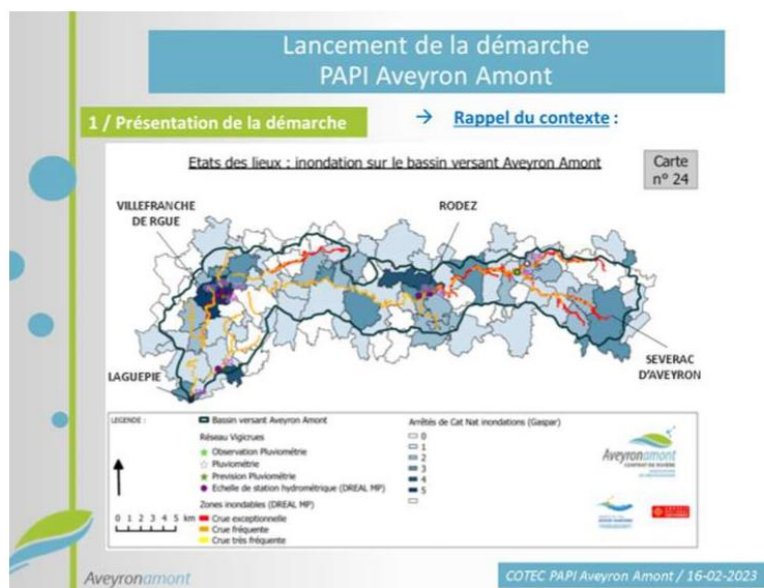
► **Décision d'engagement de l'outil PEP-PAPI par les élus du SMBV2A**



COTEC PAPI Aveyron Amont / 16-02-2023

Il est rappelé que les dernières crues majeures (Q50 à Q100) sur la rivière Aveyron datent de décembre 1906 et mars 1930. Les crues de 1981 et 2003, dont beaucoup de personnes ont encore souvenir, sont des crues proches de la Q20.

Au-delà de ces crues de la rivière Aveyron, le territoire a été marqué ces dernières années par une multitudes de crues rapides (épisodes cévenols) sur des petits bassins versants : Lugagnac (1999), ruisseau du Luc (2007), Algouse (2007 et 2018), Notre-Dame (2018), Assou (2020), etc...



La diapositive ci-dessus permet de bien faire ressortir que les principaux secteurs vulnérables aux inondations et coulées de boues (selon la base de données Cat Nat Gaspar) sont le Ruthénois et le Villefranchois, même si d'autres villages ne sont pas pour autant épargnés en contexte rural.

Lancement de la démarche PAPI Aveyron Amont

1 / Présentation de la démarche → **PEP – PAPI : Qu'és aquo ?**

- **Un véritable outil opérationnel** (en complément des outils réglementaires existants de type PPRI)
Le **PAPI** a pour objet de promouvoir une **gestion globale des risques d'inondation** à l'échelle d'un bassin de risque cohérent, en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement
- **Une animation dédiée** (avec 80% aides ETAT et Agence de l'Eau)
- **Un projet décliné sur 10 ans, en 2 phases complémentaires**
 - PEP : Programme d'Etudes Préalables au PAPI (4 ans)
 - PAPI : Programme d'Actions de Prévention des Inondations (6 ans)

Aveyronamont
PROGRAMME D'ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS

COTEC PAPI Aveyron Amont / 16-02-2023

Les PPRI sont largement déployés sur le bassin de l'Aveyron Amont, au travers des :

- PPRI Aveyron Amont (des sources de l'Aveyron aux portes de Rodez)
- PPRI Aveyron Amont Auterne (actuellement en cours de révision)
- PPRI moyenne et basse vallées de l'Aveyron
- PPRI Villefranche de Rgue
- PPRI Aveyron 82 (secteur Laguépie)



S. SOL (Aveyron Ingénierie) souhaite connaître la procédure prévue pour associer les acteurs locaux à l'élaboration du PEP. Sur la base de la diapositive suivante, V. LAVERGNE (SMBV2A) précise qu'il est justement prévu, au-delà de la mobilisation des COTEC et COFIL, de mettre en place des commissions territoriales de travail associant notamment les représentants politiques et techniques des EPCI et communes concernées par le risque inondation.

V. LAVERGNE (SMBV2A) précise que l'objectif est bien de déposer le dossier PEP à l'instruction fin septembre 2023. Néanmoins, au besoin, ce dépôt pourra intervenir au plus tard fin 2023. L'enjeu est en effet de respecter au mieux les échéances pour ne pas prendre du retard dans les phases suivantes.



M. DULAIN (DDT12) confirme que le référent ETAT est actuellement en cours de désignation. M. LAVERGNE (SMBV2A) mentionne qu'une délibération sera proposée lors du prochain conseil syndical du SMBV2A du 03/04/2023 afin d'officialiser la composition des différentes commissions (COFIL, COTEC, COTER). D'ici là, toutes les suggestions sont bienvenues.

Lancement de la démarche PAPI Aveyron Amont

3 / Organisation de la gouvernance et des instances de travail

→ **Membres du COFIL (proposition) :**

Aveyronamont / COTEC PAPI Aveyron Amont / 16-02-2023

Pour les différents participants, la composition du COFIL, telle que proposée ci-dessus paraît cohérente et représentative des différents acteurs impliqués dans la prévention des inondations.

Lancement de la démarche PAPI Aveyron Amont

3 / Organisation de la gouvernance et des instances de travail

→ **Membres du COTEC (proposition) :**

Aveyronamont / COTEC PAPI Aveyron Amont / 16-02-2023

Il est proposé de rattacher le CAUE 12 et Aveyron Ingénierie au COTEC du PEP-PAPI (diapo ci-dessus actualisée en conséquence). En effet, ces 2 organismes peuvent apporter une plus-value technique au projet :

- Concernant le CAUE : expertise sur la désimpermeabilisation, les solutions de renaturation fondées sur la nature...
- Concernant Aveyron Ingénierie : possibilité d'assistance à la maîtrise d'ouvrage concernant les études et travaux prévus dans le cadre du PEP-PAPI

P. ROUX (PETR du Haut-Rouergue) précise que la structure qu'il représente ne porte pas actuellement de SCOT dans un contexte politiquement complexe. Néanmoins, il est intéressant que le PETR soit associé à la démarche de PEP-PAPI au titre des accompagnements PVD (petites villes de demain) et PDP (plans de paysages). L'organisme accompagne par exemple sur ces thématiques la ville de Laissac.

3 / Organisation de la gouvernance et des instances de travail

→ **Organisation des commissions territoriales de travail (COTER) (proposition) :**



COMMISSION HAUTE VALLÉE

- Elus et services techniques de l'EPCI Causse Aubrac
- Elus et services techniques des communes concernées par le risque inondation (Sévérac d'Aveyron, Gaillac, Lassaac, Bertholène et Palmis d'Aveyron)
- Direction départementale des territoires de l'Aveyron
- Agence de l'eau Adour-Garonne
- Parc naturel régional des Grands Causses (en charge du Scot du sud-Aveyron)
- Syndicat Mixte PETR du Haut Rouergue
- Association des riverains Bertholène les Pieds dans l'eau
- Syndicat mixte du bassin versant Aveyron Amont

COMMISSION VALLÉE MÉDIANE

- Elus et services techniques des EPCI Rodez Agglomération, Comtal Lot Truyères et Pays de Salars,
- Elus et services techniques des communes concernées par le risque inondation (Cageac-Montrouzier, La Loubière, Agen, Orlet-le-Château, Sainte-Radegonde, Olemps, Sébazac-Concours, Rodez, Le Monastère)
- Direction départementale des territoires de l'Aveyron
- Agence de l'eau Adour-Garonne
- Syndicat Mixte du SCOT Centre Ouest Aveyron
- Syndicat Mixte du SCOT Levezau
- Syndicat mixte du bassin versant Aveyron Amont

COMMISSION BASSE VALLÉE

- Elus et services techniques des EPCI Pays Rignacois, Plateau de Montbazens, Aveyron Bas Ségala Vialar, et Ouest-Aveyron Communauté et Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron
- Elus et services techniques des communes concernées par le risque inondation (Balcastal, Prévinquières, Compoibat, Saint-Rémy, Villefranche de Rouergue, Toulouzac, La Rouquette, Montels, Nijac, Laguetpie)
- Direction départementale des territoires de l'Aveyron
- Agence de l'eau Adour-Garonne
- Syndicat Mixte du SCOT Centre Ouest Aveyron
- Syndicat Mixte du SCOT du Pays Midi-Quercy
- Association des riverains de Villefranche de Rouergue
- Syndicat mixte du bassin versant Aveyron Amont

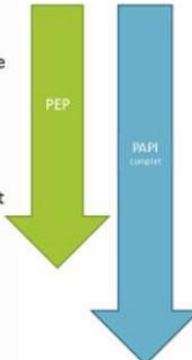
COTEC PAPI Aveyron Amont / 16-02-2023

Lancement de la démarche PAPI Aveyron Amont

4 / Les axes du projet et les premières réflexions

→ **Les PAPI sont en général construits autour de 8 axes d'actions (selon cahier des charges PAPI 2021) :**

- **Axe 0 :** Animation du projet
- **Axe 1 :** Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- **Axe 2 :** Surveillance, prévision des crues et des inondations
- **Axe 3 :** Alerte et gestion de crise
- **Axe 4 :** Prise en compte du risque inondation dans l'aménagement et l'urbanisme
- **Axe 5 :** Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
- **Axe 6 :** Gestion des écoulements
- **Axe 7 :** Gestion des ouvrages de protection hydraulique



Aveyronamont

COTEC PAPI Aveyron Amont / 16-02-2023

Chaque axe d'action va maintenant être détaillée, étant précisé que les actions pré-identifiées ne constituent actuellement que des pistes qui restent à discuter en commissions. C'est en effet sur la base de l'état des lieux / diagnostic (à venir prochainement) que les propositions de pistes d'actions seront à affiner.

Lancement de la démarche PAPI Aveyron Amont

4 / Les axes du projet et les premières réflexions

→ **Les pistes d'actions par AXE :**

Axe 0 : Animation du projet

- ▶ Un animateur dédié au PAPI
- ▶ Des renforcements temporaires au besoin (ex : recrutement d'un stagiaire SIG entre avril et août 2023)

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

- ▶ Continuer le recensement et la pose de repères de crues
- ▶ Sensibiliser la population et les scolaires
- ▶ Réaliser un diagnostic global de la vulnérabilité du territoire
- ▶ Réaliser une étude d'optimisation / reconquêtes des champs d'expansion des crues
- ▶ Réaliser une étude globale du ruissellement urbain
- ▶




Avis membres COTEC PAPI ?

COTEC PAPI Aveyron Amont / 16-02-2023

Aveyronamont

Lancement de la démarche PAPI Aveyron Amont

4 / Les axes du projet et les premières réflexions

→ **Les pistes d'actions par AXE :**

Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations

- ▶ Accompagner la prise en main des outils de surveillance et de prévision des crues
- ▶ Identifier des sites propices à l'installation de nouvelles stations d'alerte
- ▶ Optimiser les stations d'alerte existantes
- ▶



Axe 3 : Alerte et gestion de crise

- ▶ Appuyer l'élaboration des PICS
- ▶ S'équiper pour la gestion de crise
- ▶ Réaliser des exercices de gestion de crise
- ▶



Avis membres COTEC PAPI ?

Aveyronamont

COTEC PAPI Aveyron Amont / 16-02-2023

A. DULAIN (DDT12) précise que l'action visant l'installation ou l'optimisation de stations d'alerte fait plutôt partie de l'axe 3 que de l'axe 2

Concernant les PICS (plans intercommunaux de sauvegarde), il est rappelé que ces derniers n'ont pas vocation à remplacer les PCS mais à venir en complément dans une logique de mutualisation des moyens.

Enfin, il est rappelé l'intérêt de mettre en place des exercices de gestion de crise sur lesquels le SDIS pourrait venir en appui dans l'organisation.

Lancement de la démarche PAPI Aveyron Amont

4 / Les axes du projet et les premières réflexions

→ **Les pistes d'actions par AXE :**

Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'aménagement et l'urbanisme

- ▶ Appuyer l'élaboration des PPRI en cours
- ▶ Actualiser (au besoin) les PPRI (enjeu sur le Sévérageais notamment...)
- ▶ Faciliter la transmission et intégration de données inondations avec les SCOT et EPCI porteurs de PLUI
- ▶ ...

Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

- ▶ Diagnostiquer la vulnérabilité des habitations et des bâtiments publics situés en ZI
- ▶ Diagnostiquer la vulnérabilité des entreprises situées en ZI
- ▶ Inciter à la mise en œuvre de travaux visant la réduction de la vulnérabilité aux inondations
- ▶ ...



Avis membres COTEC PAPI ?

Aveyronamont

COTEC PAPI Aveyron Amont / 16-02-2023

Tous les acteurs sont d'accord sur le fait que l'axe 4 revêt une importance capitale. En effet, il est nécessaire que les différents services en charge de l'urbanisme (SCOT, EPCI porteurs de PLUI...) travaillent en concertation étroite avec les structures en charge de la GEMAPI. Dans les faits, tout est fonction de la volonté politique et des moyens mis en place par chaque EPCI, avec des contextes très disparates.

J. AUDOUARD (PETR Centre Ouest Aveyron) mentionne qu'il pourrait être opportun que les structures en charge de la GEMAPI (SMBV2A dans le cas présent) puissent identifier des secteurs préférentiels de renaturation.

L'outil PEP-PAPI est également très intéressant pour travailler sur la réduction de la vulnérabilité aux inondations, avec classiquement une phase d'accompagnement des diagnostics puis des travaux.

Lancement de la démarche PAPI Aveyron Amont

4 / Les axes du projet et les premières réflexions

→ **Les pistes d'actions par AXE :**

Axe 6 : Gestion des écoulements

- ▶ Gérer les embâcles sur les secteurs à enjeux
- ▶ Supprimer les remblais localisés en ZI
- ▶ Réaliser des opérations de renaturation de cours d'eau en amont des secteurs à enjeux inondation
- ▶ Accompagner les projets de désimperméabilisation des sols urbains
- ▶ Préparer et mettre en œuvre les travaux d'optimisation des écoulements sur le BV du Notre-Dame
- ▶ ...

Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique

A priori, non concerné, car il n'existe pas (à notre connaissance) d'ouvrages de protection hydraulique sur le bassin Aveyron Amont

- ▶ ...



Projet de désimperméabilisation de la Place Fontanges à Villefranche

Avis membres COTEC PAPI ?

Aveyronamont

COTEC PAPI Aveyron Amont / 16-02-2023

Il est évoqué le projet important envisagé sur le bassin versant du Notre-Dame (Villefranche de Rgue et Toulonjac), alliant des projets de travaux de désimperméabilisation, GEMA et PI. Les élus concernés par ces projets ont des attentes fortes au travers de l'outil PEP-PAPI.

MD. ALBINET (CAUE) fait remarquer qu'au-delà des projets de désimperméabilisation, l'enjeu est bien d'éviter d'imperméabiliser de nouveaux secteurs urbanisables.

**Lancement de la démarche
PAPI Aveyron Amont**

5 / Proposition d'organisation des mois à venir (jusqu'à sept 2023)

Période	Réunions à prévoir
FEVRIER (ce jour)	COTEC de lancement du PAPI
MARS - AVRIL	COFIL de lancement du PAPI
Courant JUIN	Réunion des 3 commissions territoriales (présentation des éléments de l'état des lieux / diagnostic + échanges sur les pistes d'actions du PEP)
Fin JUILLET	Réunion des 3 commissions territoriales (présentation des pistes d'actions pré-retenues)
Début SEPTEMBRE	Réunion du COTEC (présentation du projet de dossier PEP)
Fin SEPTEMBRE	Réunion du COFIL (présentation et validation du dossier PEP) / pour transmission du dossier PEP à l'instruction des services de la DREAL

Avis membres
COTEC PAPI ?

Aveyronamont

COTEC PAPI Aveyron Amont / 16-02-2023

Au vu du calendrier 2023, l'été (juin, juillet et début septembre) devrait être relativement chargé en réunions relatives à la phase d'élaboration du PEP. Dans ce contexte, le SMBV2A compte fortement sur les partenaires du COTEC en vue de faire le lien avec l'ensemble des acteurs concernés.

V. LAVERGNE (SMBV2A) remercie l'ensemble des participants à ce 1^{er} COTEC PEP-PAPI Aveyron Amont et leur donne rendez-vous dans les prochaines semaines pour avancer sur la phase de partage de l'état des lieux – diagnostic.



SMBV2A - 16, rue de la muraille - 12 390 RIGNAC
05.65.63.58.21- contact@aveyronamont.fr

COMPTE-RENDU DE REUNION

Date : 12/04/2023 à 14H15

Lieu : DRUELLE- BALSAC
(salle des fêtes du Pas)

OBJET : COPIL PAPI Aveyron Amont

→ **Personnes présentes :**

Nom et Prénom	Organisme (fonction)
Michel ARTUS	Président SMBV2A – Maire de Moyrazès – Elu EPCI Pays Ségali
Patrick GAYRARD	V-psdt SMBV2A – Maire de Druelle – V-psdt EPCI Rodez Agglo
Sébastien CROS	V-psdt SMBV2A – Maire de St-Martin de Lenne – V-psdt EPCI CA
Michel DELPECH	Président EPCI OAC – Maire de Monteils – élu SMBV2A
Joël FRAYSSE	DDT 12 – Directeur départemental
Anthony DULAIN	DDT 12 – SERBS / UPR
Karine CLEMENT	DDT 12 – SERBS / UPR
Xavier PICOT	Agence de l'Eau Adour Garonne – directeur adjoint délégation
Thibaut DORADO	Agence de l'Eau Adour Garonne
Muriel SIX	Chambre d'Agriculture de l'Aveyron
Tiphanié CONSTANTIN	Chambre d'Agriculture de l'Aveyron
Anne BOUSQUIÉ	Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Aveyron
Jean-Claude BRU	FDAAPPMA 12 - HAV
Christophe BERNIÉ	Elu SMBV2A – Maire adjoint de Bertholène – Elu EPCI CA – représentant de l'Association des Maires Ruraux de l'Aveyron
Jean-Marc SAHUQUET	Elu SMBV2A – Maire adjoint de Sévérac d'Aveyron
Françoise CAPUS	Elu Sévérac d'Aveyron
Jean-Pierre ISSALY	Elu SMBV2A – Maire adjoint de Rignac – Elu EPCI Pays Rignacois
Alain DUFIEU	Elu SMBV2A – Elu La Loubière
Charles VANGELISTA	UDAF 12
Nicolas CHARLES	ARS Occitanie
Laure MOREAU	SDJES 12
Joseph DIFORTE	ADAT 12
Simon CAYLA	ARAM
Christian TURQ	ARAM
Olivier JALLAT	Directeur EPCI Conques-Marcillac
Florent FAVENNEC	Directeur technique EPCI Rodez Agglomération
Marion SUDRES	Directrice SMBV2A – Animatrice contrat de rivière Aveyron Amont
Oussema AROUS	Stagiaire SMBV2A
Vincent LAVERGNE	SMBV2A – Chargé de mission inondation

→ **Personnes excusées :** Carole DELGA (Région Occitanie), Arnaud VIALA (Conseil Départemental de l'Aveyron), Stéphane SOL (Conseil Départemental de l'Aveyron et Aveyron Ingénierie), Pierre AZEMAR (CMA12), André VIVENS (élu SMBV2A et La Rouquette), Jean-François VIDAL (élu SMBV2A et Laissac), Emmanuel GEORGES (DDT 48), Sendrine PICARD (Région Occitanie), Laurent DANNEVILLE (PNRGC), Amélie ROUQUETTE (CC plateau de Montbazens), Didier MALRAT (DDT12), Leslie CAMPOURCY (LPO12), Nicolas CAYSSIOLS (FDC12), Marine LESTRADE (CRPF), Marie-Hélène JULHES (CPIE Rouergue), Sophie HUGONNENC (AHP12), Guy MARTY (SIAEP de Vaihourles), PETR SCOT Centre-Ouest, SIAEP Serre et Olt.

COMPTE-RENDU

A noter que cette première réunion de lancement du COPIL du PAPI Aveyron Amont s'est inscrite dans le cadre d'une réunion élargie au comité de rivière Aveyron Amont. En effet, cette réunion s'est déroulée en 2 temps :

- 1^{er} temps relatif au comité de rivière Aveyron Amont,
- 2^{ème} temps relatif au COPIL du PAPI Aveyron Amont.

Il est précisé que l'ensemble des membres du comité de rivière ont également participé au COPIL du PAPI.

Il est donc rendu compte ici du COPIL du PAPI, qui s'est déroulé en utilisant comme support le diaporama ci-après :



M. ARTUS, président du SMBV2A, remercie l'ensemble des partenaires et participants à cette réunion importante de lancement de la démarche PEP-PAPI Aveyron Amont. Il invite ensuite V. LAVERGNE, animateur inondation au sein du SMBV2A, à présenter ce projet structurant pour le territoire.



Comité de Pilotage (COPIL) du PAPI Aveyron Amont

1 / Présentation de la démarche

→ **Rappel du contexte :**

- **BV Aveyron Amont particulièrement exposé au risque inondation**, avec plusieurs secteurs vulnérables (haute vallée, Ruthénois et Villefranchois...)
- Les biens exposés à l'aléa inondation sont variés : habitat privatif + entreprises + bâtiments publics
- **Plusieurs besoins d'actions identifiés** avec nécessité de financements (Lugagnac et Notre-Dame notamment)

► **Décision d'engagement de l'outil PEP-PAPI par les élus du SMBV2A**
(en concertation avec les services de l'Etat)

COPIL PAPI Aveyron Amont / 12-04-2023

Il est rappelé que les dernières crues majeures (Q50 à Q100) sur la rivière Aveyron datent de décembre 1906 et mars 1930. Les crues de 1981 et 2003, dont beaucoup de personnes ont encore souvenir, sont des crues proches de la Q20.

Au-delà de ces crues de la rivière Aveyron, le territoire a été marqué ces dernières années par une multitude de crues rapides (épisodes cévenols) sur des petits bassins versants : Lugagnac (1999), ruisseau du Luc (2007), Algouse (2007 et 2018), Notre-Dame (2018), Assou (2020), etc...

Comité de Pilotage (COPIL) du PAPI Aveyron Amont

1 / Présentation de la démarche

→ **Rappel du contexte :**

Etats des lieux : inondation sur le bassin versant Aveyron Amont

Villefranche-de-Rouergue Rodez

Laguëpie Sévérac d'Aveyron

0 10 20 km

LEGENDE

Basin versant Aveyron Amont	0	1	2	3	4	5	6	7
Réseau hydrographique								
Entreprises zones inondables PPRE								

Années de Cat Nat inondations entre 1982 et 2021 (Gaspar)

COPIL PAPI Aveyron Amont / 12-04-2023


Conception : SMBV2A
Source de données : EDEau
Date : 07/04/2023
Référence spatiale : NGS 93

La diapositive ci-dessus (actualisée depuis le dernier COTEC en prenant en compte les dernières données jusqu'en 2021), permet de bien faire ressortir que les principaux secteurs vulnérables aux inondations et coulées de boues (selon la base de données Cat Nat Gaspar) sont le Ruthénois, le Villefranchois et enfin le Sévérageais. Pour autant, d'autres villages ne sont pas non plus épargnés en contexte plus rural.


**Comité de Pilotage (COPIL)
du PAPI Aveyron Amont**

1 / Présentation de la démarche → **Rappel du contexte :**

Zoom zones inondables à
Onet-le-Château
(Source : PPRI Aveyron – Auterne - 2006)



Zoom zones inondables à
Villefranche de Rgue
(Source : base de données Géorisques 2023)



COPIL PAPI Aveyron
Amont / 12-04-2023

Il est également rappelé que les PPRI sont largement déployés sur le bassin de l'Aveyron Amont, au travers des :

- PPRI Aveyron Amont (du Laissaguais aux portes de Rodez)
- PPRI Aveyron Amont Auterne (actuellement en cours de révision)
- PPRI moyenne et basse vallées de l'Aveyron (dont Villefranche de Rgue)
- PPRI Aveyron 82 (secteur Laguéprie)

**Comité de Pilotage (COPIL)
du PAPI Aveyron Amont**

1 / Présentation de la démarche → **PEP – PAPI : Qu'es aquo ?**



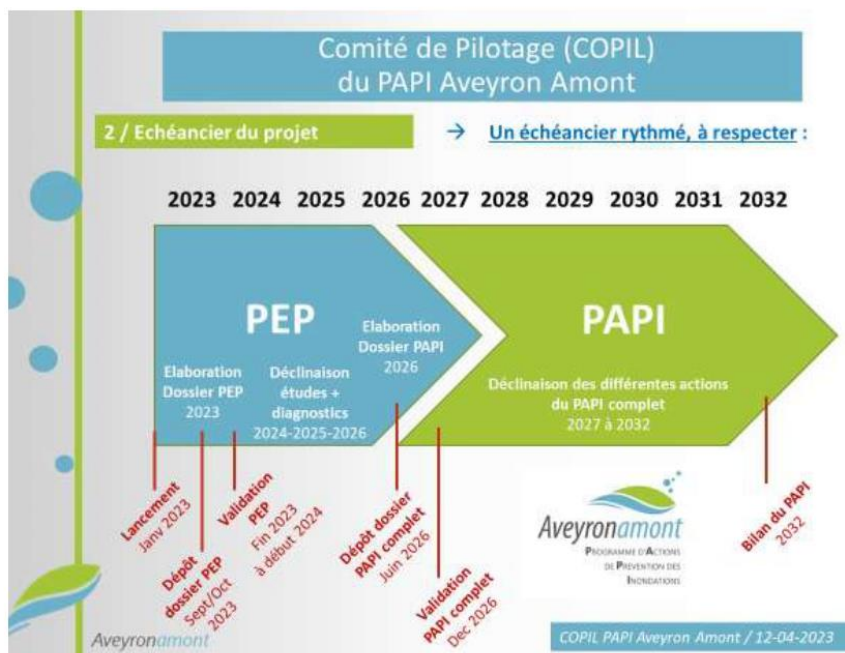
Echelle de crues
VILLEFRANCHE

- **Un véritable outil opérationnel** (en complément des outils réglementaires existants de type PPRI)
Le PAPI a pour objet de promouvoir une gestion globale des risques d'inondation à l'échelle d'un bassin de risque cohérent, en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement
- **Une animation dédiée** (avec 80% aides ETAT et Agence de l'Eau)
- **Un projet décliné sur 10 ans, en 2 phases complémentaires**
 - PEP : Programme d'Etudes Préalables au PAPI (4 ans)
 - PAPI : Programme d'Actions de Prévention des Inondations (6 ans)



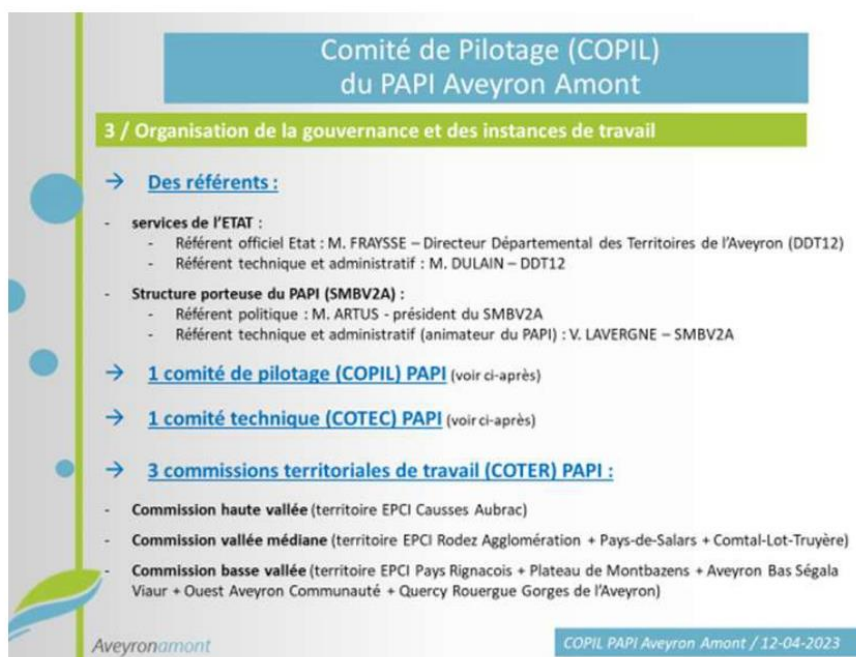

COPIL PAPI Aveyron Amont / 12-04-2023

Au travers du PEP-PAPI, nous sommes bien sur un projet de long terme.

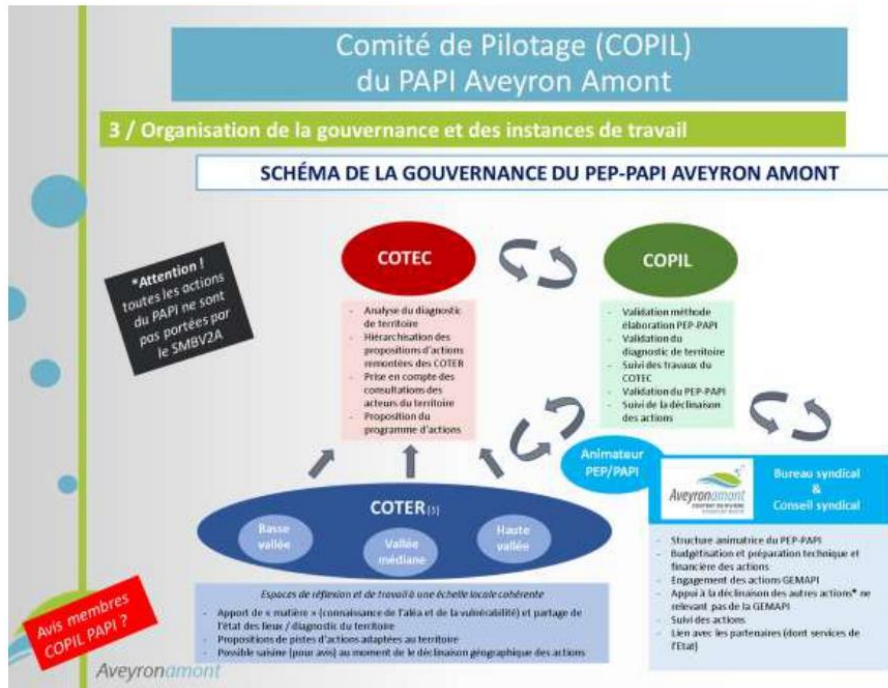


L'échéancier présenté permet de bien faire ressortir :

- Les 2 phases complémentaires du projet avec le PEP suivi du PAPI complet,
- La nécessité de déposer 2 dossiers en lien avec ces 2 phases, avec tout d'abord le dossier du PEP (à déposer au début de l'automne 2023), et ensuite le dossier du PAPI complet (à déposer dans le courant de l'été 2026 pour une validation d'ici à fin 2026).



MM. FRAYSSE et DULAIN (DDT12) précisent que le préfet pilote du PAPI Aveyron Amont est bien le préfet de l'Aveyron. Le Référent officiel de l'Etat est bien le directeur départemental des territoires qui officie sous l'autorité de M. le préfet de l'Aveyron.



Il est bien rappelé que le rôle du SMBV2A est en premier lieu d'animer la démarche de PEP-PAPI. Concernant ensuite la maîtrise d'ouvrage des futures actions identifiées dans le PAPI, le SMBV2A ne portera que les actions relatives à la compétence GEMAPI. En effet, certaines actions relevant d'autres compétences (ex : alerte et gestion de crise) seront portées par des maîtres d'ouvrages distincts, même si le rôle du SMBV2A sera bien à chaque fois d'impulser et d'accompagner au mieux les maîtres d'ouvrages concernés par ces actions (communes, EPCI, etc...).

La gouvernance et la méthode proposées en vue de l'élaboration du PEP-PAPI Aveyron Amont sont jugées cohérentes par les membres du COFIL.



Il est précisé que les EPCI ciblés dans le COFIL (et également dans les COTEC et COTER) sont ceux qui sont les plus concernées par le risque inondation au regard des enjeux en présence.

Comité de Pilotage (COPIL) du PAPI Aveyron Amont

3 / Organisation de la gouvernance et des instances de travail

Services ETAT et Agences

→ **Membres du COTEC :**

COPIL PAPI Aveyron Amont / 12-04-2023

M. CROS (EPCI des Causses à l'Aubrac) fait remarquer que le PETR du Haut-Rouergue ne porte pas à ce jour de SCOT. V. LAVERGNE précise en effet que cette remarque a déjà été apportée en COTEC. Néanmoins, ce PETR accompagnant des projets de développement et d'urbanisme (ex : Petites Villes de Demain sur Laissac), il a été fait le choix de les associer à la démarche.

Comité de Pilotage (COPIL) du PAPI Aveyron Amont

3 / Organisation de la gouvernance et des instances de travail

→ **Organisation des commissions territoriales de travail (COTER) :**

COMMISSION HAUTE VALLÉE

- Elus et services techniques des EPCI Causse Aubrac
- Elus et services techniques des communes concernées par le risque inondation (Sévérac d'Aveyron, Galliac, Laissac, Bertholène et Palmas d'Aveyron)
- Direction départementale des territoires de l'Aveyron
- Agence de l'eau Adour-Garonne
- Parc naturel régional des Grands Causses (en charge du Scot du sud-Aveyron)
- Syndicat Mixte PETR du Haut Rouergue
- Association des riverains Bertholène les Pieds dans l'eau
- Syndicat mixte du bassin versant Aveyron Amont

COMMISSION VALLÉE MÉDIANE

- Elus et services techniques des EPCI Rodez Agglomération, Comtal Lot Truyère et Pays de Salars.
- Elus et services techniques des communes concernées par le risque inondation (Gages-Montrozier, La Loubrière, Agen, Ohet-le-Château, Sainte-Radegonde, Olemps, Sébazac-Concourès, Rodez, Le Monastère)
- Direction départementale des territoires de l'Aveyron
- Agence de l'eau Adour-Garonne
- Syndicat Mixte du SCOT Centre Ouest Aveyron
- Syndicat Mixte du SCOT Lavezeu
- Syndicat mixte du bassin versant Aveyron Amont

COMMISSION BASSE VALLÉE

- Elus et services techniques des EPCI Pays Rignacois, Plateau de Montbazens, Aveyron Bas Ségala Vialar, et Ouest-Aveyron Communauté et Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron
- Elus et services techniques des communes concernées par le risque inondation (Belcastel, Prévinières, Compoibat, Saint-Rémy, Villefranche de Rouergue, Toulonjac, La Rouquette, Monteils, Najac, Lagutpie)
- Direction départementale des territoires de l'Aveyron
- Agence de l'eau Adour-Garonne
- Syndicat Mixte du SCOT Centre Ouest Aveyron
- Syndicat Mixte du SCOT du Pays Midi-Quercy
- Association des riverains de Villefranche de Rouergue
- Syndicat mixte du bassin versant Aveyron Amont

COTEC PAPI Aveyron Amont / 16-02-2023

Comité de Pilotage (COFIL) du PAPI Aveyron Amont

4 / Les axes du projet et les premières réflexions

→ Les PAPI sont en général construits autour de 8 axes d'actions (selon cahier des charges PAPI 2021) :

- **Axe 0** : Animation du projet
- **Axe 1** : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- **Axe 2** : Surveillance, prévision des crues et des inondations
- **Axe 3** : Alerte et gestion de crise
- **Axe 4** : Prise en compte du risque inondation dans l'aménagement et l'urbanisme
- **Axe 5** : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
- **Axe 6** : Gestion des écoulements
- **Axe 7** : Gestion des ouvrages de protection hydraulique

Aveyronamont COFIL PAPI Aveyron Amont / 12-04-2023

Il est bien rappelé que les actions des axes 6 et 7 ne peuvent être déclinées que dans le cadre du PAPI complet, partant du principe qu'il s'agit d'actions plus complexes techniquement (d'où l'intérêt d'études préalables dans le cadre du PEP) et souvent plus coûteuses financièrement.

Chaque axe d'action va maintenant être détaillée, étant précisé que les actions pré-identifiées ne constituent actuellement que des pistes qui restent à discuter en commissions. C'est en effet sur la base de l'état des lieux / diagnostic (à venir prochainement) que les propositions de pistes d'actions seront à affiner.

Comité de Pilotage (COFIL) du PAPI Aveyron Amont

4 / Les axes du projet et les premières réflexions

→ Les pistes d'actions par AXE :

Axe 0 : Animation du projet

- ▶ Un animateur dédié au PAPI
- ▶ Des renforcements temporaires au besoin (ex : recrutement d'un stagiaire SIG entre avril et août 2023)

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

- ▶ Continuer le recensement et la pose de repères de crues
- ▶ Sensibiliser la population et les scolaires
- ▶ Réaliser un diagnostic global de la vulnérabilité du territoire
- ▶ Réaliser une étude d'optimisation / reconquêtes des champs d'expansion des crues
- ▶ Réaliser une étude globale du ruissellement urbain
- ▶

Axes membres COFIL PAPI ?

Aveyronamont COFIL PAPI Aveyron Amont / 12-04-2023

Comité de Pilotage (COFIL) du PAPI Aveyron Amont

4 / Les axes du projet et les premières réflexions

→ **Les pistes d'actions par AXE :**

Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations

- ▶ Accompagner la prise en main des outils de surveillance et de prévision des crues
- ▶ Optimiser la surveillance des cours d'eau
- ▶



Axe 3 : Alerte et gestion de crise

- ▶ Appuyer l'élaboration (actualisation des PCS et PICS)
- ▶ Identifier des sites propices à l'installation de nouvelles stations d'alerte
- ▶ Optimiser les stations d'alerte existantes
- ▶ S'équiper pour la gestion de crise
- ▶ Réaliser des exercices de gestion de crise
- ▶



Avis membres
COFIL PAPI ?

COFIL PAPI Aveyron Amont / 12-04-2023

Comité de Pilotage (COFIL) du PAPI Aveyron Amont

4 / Les axes du projet et les premières réflexions

→ **Les pistes d'actions par AXE :**

Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'aménagement et l'urbanisme

- ▶ Appuyer l'élaboration des PPRI en cours
- ▶ Actualiser (au besoin) les PPRI (enjeu sur le Sévérageais notamment...)
- ▶ Faciliter la transmission et intégration de données inondations avec les SCOT et EPCI porteurs de PLUI
- ▶ ...



Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

- ▶ Diagnostiquer la vulnérabilité des habitations et des bâtiments publics situés en ZI
- ▶ Diagnostiquer la vulnérabilité des entreprises situées en ZI
- ▶ Inciter à la mise en œuvre de travaux visant la réduction de la vulnérabilité aux inondations
- ▶



Avis membres
COFIL PAPI ?

COFIL PAPI Aveyron Amont / 12-04-2023

Comité de Pilotage (COFIL) du PAPI Aveyron Amont

4 / Les axes du projet et les premières réflexions

→ **Les pistes d'actions par AXE :**

Axe 6 : Gestion des écoulements

- ▶ Gérer les embâcles sur les secteurs à enjeux
- ▶ Supprimer les remblais localisés en ZI
- ▶ Réaliser des opérations de renaturation de cours d'eau en amont des secteurs à enjeux inondation
- ▶ Accompagner les projets de désimperméabilisation des sols urbains
- ▶ Préparer et mettre en œuvre les travaux d'optimisation des écoulements sur le BV du Notre-Dame
- ▶ ...



Projet de désimperméabilisation de la Place Fontanges à Villefranche

Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique
Absence d'ouvrages de protection hydraulique recensés par les services de l'Etat à ce jour sur le bassin Aveyron Amont

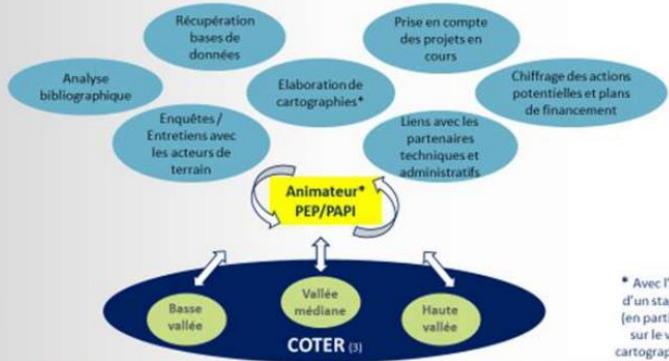
Avis membres COFIL PAPI ?

COFIL PAPI Aveyron Amont / 12-04-2023

Comité de Pilotage (COFIL) du PAPI Aveyron Amont

5 / Proposition d'organisation des mois à venir

Un OBJECTIF MAJEUR :
réaliser un bon état des lieux / diagnostic du territoire pour identifier des actions cohérentes dans le PEP



* Avec l'appui d'un stagiaire (en particulier sur le volet cartographique)

COFIL PAPI Aveyron Amont / 12-04-2023

Il est bien rappelé que l'objectif majeur des mois à venir est de réaliser un bon état des lieux / diagnostic du territoire en vue d'identifier les actions cohérentes dans le PEP. Pour ce faire, un travail important de concertation doit être mené, notamment au travers des réunions des commissions territoriales (COTER).

Pour mémoire, une partie du travail d'élaboration de l'état des lieux / diagnostic a déjà démarré depuis le début de l'année 2023 (bibliographie, récupération de bases de données, enquêtes et entretiens avec les acteurs, etc...), et l'élaboration des cartographies est en cours (avec l'aide d'un stagiaire depuis début avril).

Comité de Pilotage (COFIL) du PAPI Aveyron Amont	
5 / Proposition d'organisation des mois à venir	
Période	Réunions à prévoir
16 FEVRIER 2023	COTEC de lancement du PAPI
12 AVRIL 2023 (ce jour)	COFIL de lancement du PAPI
Courant JUIN	Réunion des 3 COTER (présentation et partage des éléments de l'état des lieux / diagnostic + échanges sur les pistes d'actions du PEP)
Début SEPTEMBRE	Réunion des 3 COTER (présentation des pistes d'actions pré-retenues)
Mi SEPTEMBRE	Réunion du COTEC (présentation du projet de dossier PEP)
Fin SEPTEMBRE à OCTOBRE	Réunion du COFIL (présentation et validation du dossier PEP) / pour transmission du dossier PEP à l'instruction des services de la DREAL

Pour mémoire

Avis membres COFIL PAPI ?

Aveyronamont

COFIL PAPI Aveyron Amont / 12-04-2023

Les prochaines réunions sont donc prévues courant Juin prochain, s'agissant des 3 commissions territoriales (COTER). La prochaine réunion du COFIL devrait ainsi intervenir au début de l'automne prochain dans l'objectif normalement de présenter et valider le PEP.

M. ARTUS (président du SMBV2A) remercie V. LAVERGNE pour la présentation réalisée et invite les participants qui le souhaitent à pouvoir réagir.

M. DELPECH (président d'OAC) rappelle le projet important prévu sur Ouest Aveyron Communauté (Villefranche de Rgue et Toulonjac) au travers des actions identifiées dans l'étude GEMAPI du sous-bassin versant du Notre-Dame de 2022 (avec plus de 8 M d'€ d'actions imaginées). En effet, la commune de Villefranche de Rgue est particulièrement vulnérable en lien avec la configuration technique et les caprices de ce petit cours d'eau. Dans ce contexte, l'engagement d'un PAPI est particulièrement bienvenu.

M. BERNIÉ (Adjoint au Maire de Bertholène) rappelle également les enjeux relatifs à la protection du village de Bertholène par rapport aux inondations du Lugagnac. Avec l'accompagnement du SMBV2A, un système local d'alerte a pu être installé récemment. Le projet de PAPI permettrait de poursuivre l'investissement de la collectivité pour prévenir encore mieux le risque inondation.

M. FRAYSSE (DDT 12) fait remarquer le très bon niveau d'appropriation de la démarche PAPI par les acteurs locaux et leurs services associés. Ce contexte est particulièrement encourageant et engageant pour la suite de la démarche. Un gros travail, déjà bien amorcé, est donc nécessaire dans les prochains mois afin de construire et partager le dossier de PEP.

M. ARTUS remercie l'ensemble des participants pour ces retours très positifs et donne rendez-vous pour les prochaines échéances relatives à ce dossier de PEP-PAPI Aveyron Amont.



SMBV2A - 16, rue de la muraille - 12 390 RIGNAC
05.65.63.58.21- contact@aveyronamont.fr

COMPTE-RENDU DE REUNION

Date : 11/10/2023 à 9H30

Lieu : BARAQUEVILLE
(salle des combles)

OBJET : COTEC-COTER PEP-PAPI Aveyron Amont

→ **Personnes présentes :**

Nom et Prénom	Organisme (fonction)
<u>En présentiel :</u>	
Michel ARTUS	Président SMBV2A – Maire de Moyrazès – Elu EPCI Pays Ségali
Sébastien CROS	VP SMBV2A – Maire de St-Martin de Lenne – VP EPCI Causses Aubrac
Jacques BARBEZANGE	Maire de Baraqueville – CD12 – VP EPCI Pays Ségali
Jean-Philippe KEROSLIAN	Maire d'Onet-le-Château – CR Occitanie – VP EPCI Rodez Agglo – Elu SMBV2A
Alain RAUNA	Elu Rodez – VP EPCI Rodez Agglo – Elu SMBV2A
Patrick LIEGEOIS	Elu Rodez – Elu SMBV2A
Jean-Claude CARRIÉ	Maire adjoint Villefranche de Rgue – VP EPCI OAC – Elu SMBV2A
Jean-Marie LACOMBE	Maire de Clairvaux – Président EPCI Conques Marcillac – Elu SMBV2A
Didier BOUCHET	Elu Sébazac – Elu EPCI Rodez Agglo – Elu SMBV2A
Bernard ARETTE-HOURQUET	Maire adjoint Montrozier – Elu EPCI CLT
Alain DUFIEU	Elu La Loubière – Elu SMBV2A
Catherine MURATET	Maire Adjoint Le Bas Ségala – Elue EPCI ABSV – Elue SMBV2A
Cécile SURY	EPCI Causses Aubrac – Directrice
Claire MOLINIER	EPCI CLT – Directrice
Julie DUMAS	EPCI OAC – Directrice aménagement et urbanisme
Michel SERRANO	EPCI Rodez Agglo – Directeur Eau Assainissement et milieux aquatiques
Justine GALONIER	EPCI Rodez Agglo – service urbanisme
Jérôme CALMELS	Commune de La Loubière - DGS
Juliette AUDOUARD	PETR Centre Ouest Aveyron
Thibaut DORADO	Agence de l'Eau Adour Garonne
Marion SUDRES	SMBV2A – Directrice
Oussema AROUS	SMBV2A – Chargé de mission inondation (en tuilage)
Vincent LAVERGNE	SMBV2A – Chargé de mission inondation
<u>En visio :</u>	
Francis DELERIS	Maire de Compolibat – VP EPCI plateau Montbazens – Elu SMBV2A
Christian LACOMBE	Maire de Prévinières – Elu EPCI ABSV – Elu SMBV2A
Gilbert BLANC	Maire de Najac – Elu EPCI OAC
Emmanuel CROS	Maire de Laguépie – VP EPCI CCQRGA – CD82 – Elu SMBV2A
Catherine MOYA	Maire de St-Rémy – Elue EPCI AOC – Elue SMBV2A
Cathy SANIÉ-CARRIERE	Maire de Palmas d'Aveyron – Elue EPCI Causses Aubrac – Elue SMBV2A
Robert DIEUDÉ	Maire adjoint Le Monastère – Elu EPCI Rodez Agglo – Elu SMBV2A
André SOLIGNAC	Maire adjoint Gaillac d'Aveyron – Elu EPCI Causses Aubrac
Pascal PRINGAULT	Maire adjoint Olemps – Elu EPCI Rodez Agglo – Elu SMBV2A

Nom et Prénom	Organisme (fonction)
Bernard CAZALS	Maire adjoint Colombies – Elu EPCI Pays Ségali – Elu SMBV2A
Sendrine PICARD	Région Occitanie
Alexandre COELHO	DST – EPCI Pays de Salars
Laurent DANNEVILLE	PNRGC
Christophe ORTIZ	DIR Sud-Ouest
Paul ROUX	PETR Haut-Rouergue

→ **Personnes excusées :** Jean-Sébastien ORCIBAL (Maire de Villefranche de Rgue – VP EPCI OAC – Elu SMBV2A), Michel DELPECH (président EPCI OAC – Maire de Monteils – Elu SMBV2A), Gilles RUSCASSIÉ (élu EPCI OAC – Maire de Toulonjac – Elu SMBV2A), André VIVENS (élu EPCI OAC – Maire adjoint de La Rouquette – Elu SMBV2A), Pierre-Jean BARTHEYE (élu EPCI OAC – Maire adjoint Najac – Elu SMBV2A), Gilles LAGARRIGUE (Elu Sanvensa – Elu SMBV2A), Jean-Pierre ISSALY (Maire adjoint Rignac – Elu EPCI Pays Rignacois – Elu SMBV2A), Jean-Marc SAHUQUET (Maire adjoint Sévérac – Elu EPCI Causses Aubrac – Elu SMBV2A), Anne POULAIN (CD12 et AI), Anne BOUSQUIÉ (CMA 12), Alexandra CALLIS (SIDPC – Pref 12), Stéphanie ROUVELET (DDT12), Karine CLEMENT (DDT12), Emmanuel GEORGES (DDT48), Stéphane CHARRETIER (OFB12), Pierre MURAT (Association de riverains Bertholène), Samuel BAYET (EPCI Pays de Salars), CAUE de l’Aveyron.


COMPTE-RENDU

M. BARBEZANGE (maire de Baraqueville et VP de l’EPCI Pays Ségali), souhaite la bienvenue aux participants à cette réunion importante relative à la prévention des inondations. Il se réjouit de la très bonne collaboration avec les syndicats de bassin versant à la fois du côté des bassins du Viaur et de l’Aveyron Amont.

M. ARTUS (président du SMBV2A) remercie à son tour M. le maire de Baraqueville pour son accueil dans cette très belle salle. Il salue l’ensemble des participants (en présentiel et en visio) en souhaitant une très bonne réunion de travail. En préambule, il profite de l’occasion pour présenter Oussema AROUS, nouveau chargé de mission inondation du SMBV2A, qui remplace Vincent LAVERGNE (ayant sollicité un détachement auprès de la fonction publique d’Etat). Un tuilage est actuellement en cours durant tout le mois d’octobre avant un départ de Vincent qui interviendra à la fin de ce mois. Il en profite pour les remercier tous les deux du travail réalisé sur ce dossier PEP-PAPI ces derniers mois, en associant plus largement toute l’équipe du SMBV2A.

Les chargés de mission inondation (V. LAVERGNE et O. AROUS) et la directrice du SMBV2A (M. SUDRES) se relaient ensuite pour présenter les différents points de l’ordre du jour, au nombre de 5 (voir diaporama ci-après)

**Réunion commune des COTER et COTEC
du PAPI Aveyron Amont**



- 1 / Rappel rapide de la démarche PEP-PAPI Aveyron Amont
- 2 / Présentation de l’état des lieux / diagnostic actualisé du risque inondation sur le bassin Aveyron Amont
- 3 / Présentation et échanges sur les actions proposées dans le cadre du PEP (période 2024-2026)
- 4 / Prospective financière du PEP
- 5 / Informations diverses et sur la suite du dossier

Réunion commune des COTER et COTEC du PAPI Aveyron Amont

1 / Rappel de la démarche

→ Rappel du contexte :

- **BV Aveyron Amont particulièrement exposé au risque inondation**, avec plusieurs secteurs vulnérables (haute vallée, Ruthénois et Villefranchois...)
- Les biens exposés à l'aléa inondation sont variés : habitat privatif + entreprises + bâtiments publics
- **Plusieurs besoins d'actions identifiés** avec nécessité de financements

► **Décision d'engagement de l'outil PEP-PAPI par les élus du SMBVZA**
(en concertation avec les services de l'Etat)



Aveyronamont

Réunion commune des COTER et COTEC du PAPI Aveyron Amont

1 / Rappel de la démarche

→ PEP – PAPI : Qu'és aquo ?

- **Un véritable outil opérationnel** (en complément des outils réglementaires existants de type PPRI)
Le **PAPI** a pour objet de promouvoir une gestion globale des risques d'inondation à l'échelle d'un bassin de risque cohérent, en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement
- **Une animation dédiée** (avec 80% aides ETAT et Agence de l'Eau)
- **Un projet décliné sur 10 ans, en 2 phases complémentaires**
 - PEP : Programme d'Etudes Préalables au PAPI (4 ans)
 - PAPI : Programme d'Actions de Prévention des Inondations (6 ans)



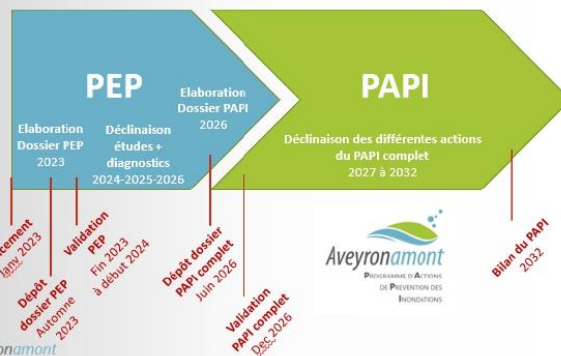
Aveyronamont

Réunion commune des COTER et COTEC du PAPI Aveyron Amont

1 / Rappel de la démarche

→ Un échéancier rythmé, à respecter :

2023 2024 2025 2026 2027 2028 2029 2030 2031 2032



Aveyronamont

Réunion commune des COTER et COTEC du PAPI Aveyron Amont

1 / Rappel de la démarche

→ **Les PAPI sont en général construits autour de 8 axes d'actions opérationnelles** (selon cahier des charges PAPI 2021) :

- **Axe 0** : Animation du projet
- **Axe 1** : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- **Axe 2** : Surveillance, prévision des crues et des inondations
- **Axe 3** : Alerte et gestion de crise
- **Axe 4** : Prise en compte du risque inondation dans l'aménagement et l'urbanisme
- **Axe 5** : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
- **Axe 6** : Gestion des écoulements
- **Axe 7** : Gestion des ouvrages de protection hydraulique

Aveyronamont

Réunion commune des COTER et COTEC du PAPI Aveyron Amont

1 / Rappel de la démarche

SCHEMA DE LA GOUVERNANCE DU PEP-PAPI AVEYRON AMONT

***Attention !** toutes les actions du PAPI ne sont pas portées par le SMBVZA

Instance TECHNIQUE COTEC

- Analyse du diagnostic de territoire
- Hiérarchisation des propositions d'actions remontées des COTER
- Prise en compte des consultations des acteurs du territoire
- Proposition de programme d'actions

Instance POLITIQUE COPIL

- Validation méthode élaboration PEP-PAPI
- Validation du diagnostic de territoire
- Suivi des travaux du COTEC
- Validation du PEP-PAPI
- Suivi de la déclinaison des actions

Instances LOCALES COTER (3)

- Basse vallée
- Vallée médiane
- Haute vallée

Animateur PEP/PAPI

Bureau syndical & Conseil syndical

Structure animatrice du PEP-PAPI

- Budgetisation et préparation technique et financière des actions
- Engagement des actions GEMAPI
- Appel à la déclinaison d'autres actions* ne relevant pas de la GEMAPI
- Suivi des actions
- Lien avec les partenaires (dont services de l'Etat)

Espaces de réflexion et de travail à une échelle locale cohérente

- Apport de « matière » (connaissance de l'aléa et de la vulnérabilité) et partage de l'état des lieux / diagnostic du territoire
- Propositions de plans d'actions adaptés au territoire
- Possible saïane (pour avis) au moment de la déclinaison géographique des actions

Aveyronamont

Un OBJECTIF MAJEUR d'ici à Novembre 2023 :

réaliser un bon état des lieux / diagnostic du territoire pour identifier des actions cohérentes dans le PEP

- Récupération bases de données
- Analyse bibliographique
- Enquêtes / Entretiens avec les acteurs de terrain
- Elaboration de cartographies*
- Prise en compte des projets en cours
- Liens avec les partenaires techniques et administratifs
- Chiffrage des actions potentielles et plans de financement

Animateur* PEP/PAPI

COTER (3)

- Basse vallée
- Vallée médiane
- Haute vallée

* Avec l'appui d'un stagiaire (en particulier sur le volet cartographique)

Aveyronamont

Ce rappel de la démarche PEP-PAPI n'amène pas de remarques particulières.

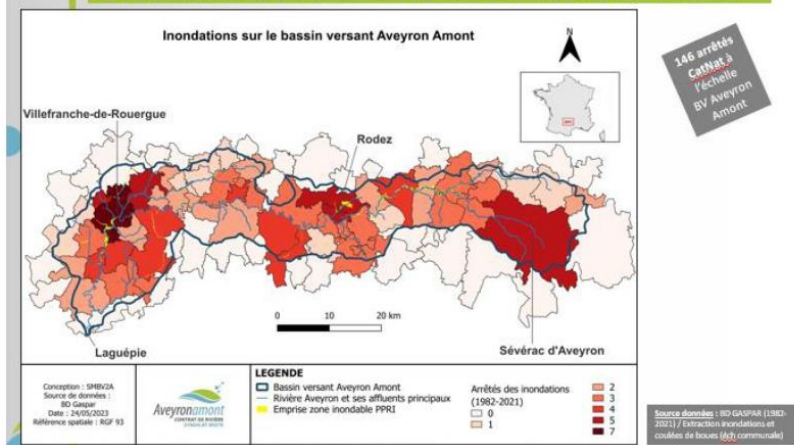
Réunion commune des COTER et COTEC du PAPI Aveyron Amont

- 1 / Rappel rapide de la démarche PEP-PAPI Aveyron Amont
- 2 / Présentation de l'état des lieux / diagnostic actualisé du risque inondation sur le bassin Aveyron Amont
- 3 / Présentation et échanges sur les actions proposées dans le cadre du PEP (période 2024-2026)
- 4 / Prospective financière du PEP
- 5 / Informations diverses et sur la suite du dossier



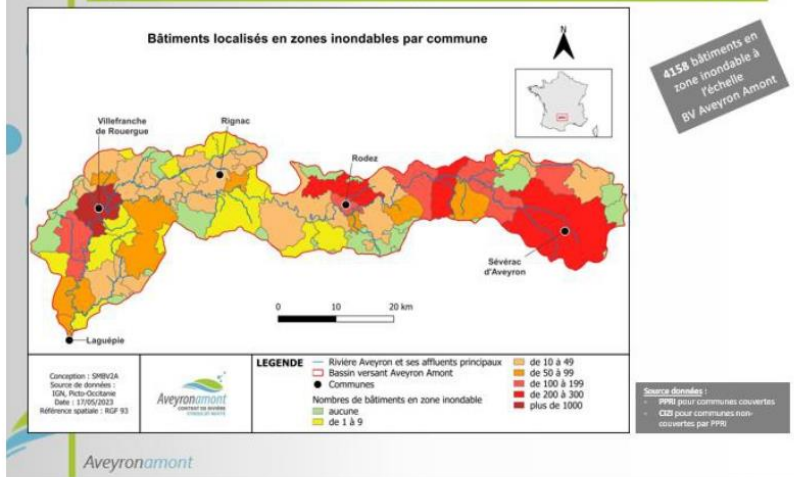

COTER – COTEC PAPI Aveyron Amont / 11-10-2023

2 / Présentation de l'état des lieux – diagnostic actualisé du risque inondation



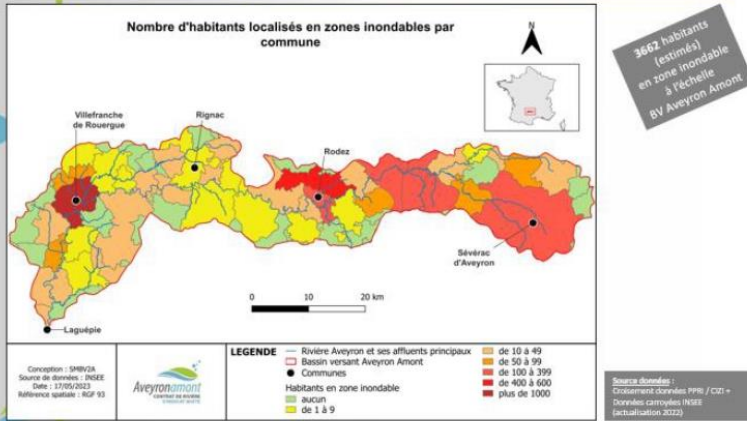
Aveyronamont

2 / Présentation de l'état des lieux – diagnostic actualisé du risque inondation

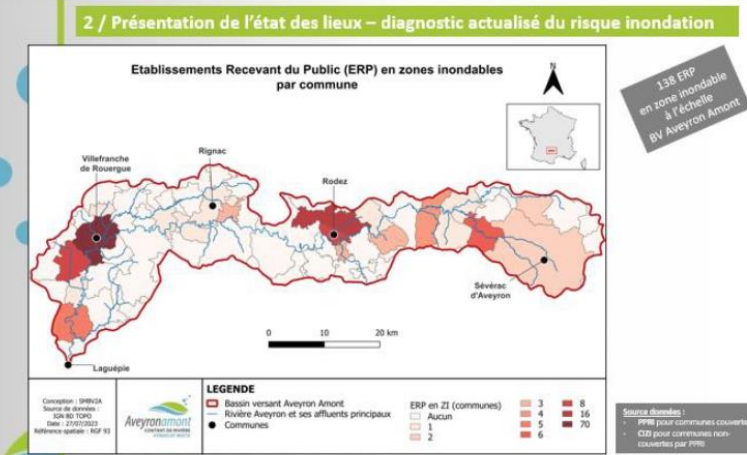


Aveyronamont

2 / Présentation de l'état des lieux – diagnostic actualisé du risque inondation



2 / Présentation de l'état des lieux – diagnostic actualisé du risque inondation



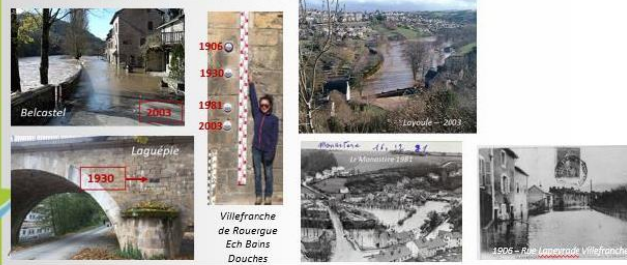
Absence de crue majeure depuis 2003 !

Réunion commune des COTER et COTEC du PAPI Aveyron Amont

2 / Présentation de l'état des lieux – diagnostic actualisé du risque inondation

Les crues historiques sur la Vallée de l'Aveyron :

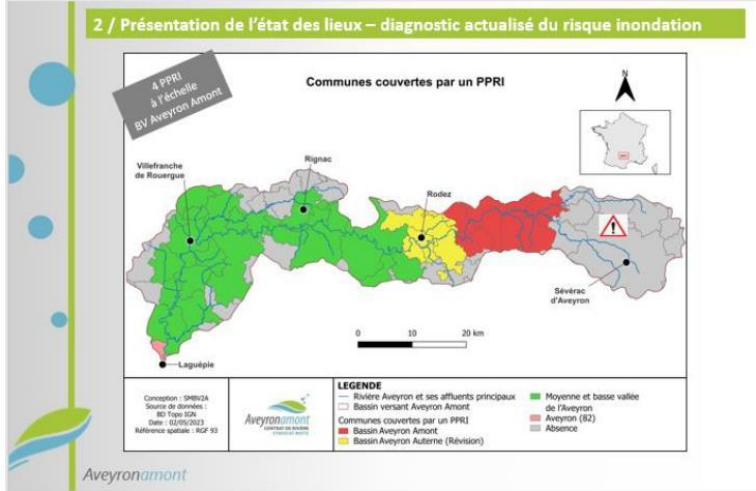
- Pour la rivière Aveyron :
- 4 décembre 1906 (Q100 à Villefranche)
 - 3 mars 1930 (Q50+ à Villefranche / Qref à Laguèpie)
 - 22 octobre 1933 (Q importante ? à Sévérac et Galliac)
 - 26 octobre 1939 (Q importante ? sur la haute vallée)
 - 12 décembre 1981 (Q20 à Rodez et Villefranche)
 - 3 décembre 2003 (proche Q20 à Rodez, Villefranche et Laguèpie)



2 / Présentation de l'état des lieux – diagnostic actualisé du risque inondation

→ **Les crues historiques sur la Vallée de l'Aveyron :**

Pour les affluents de l'Aveyron :



Le défaut de couverture en PPRI sur les sources de l'Aveyron (Sévérac et Gaillac) et la très haute vallée de la Serre (St-Saturin de Lenne) est à nouveau mis en exergue. En effet, sur l'ensemble de ces 3 communes, plus de 500 bâtiments seraient potentiellement localisés en zone inondable (d'après la CIZI).

2 / Présentation de l'état des lieux – diagnostic actualisé du risque inondation

Communes couvertes par des plans communaux de sauvegarde (PCS) au niveau du le bassin versant Aveyron amont

LEGende

- Bassin versant Aveyron Amont
- Rivière Aveyron et ses affluents principaux
- Communes
- PCS existant (avec obligation)
- PCS existant (sans obligation)
- PCS inexistant (avec possible obligation à confirmer)
- Risque d'inondation possiblement identifié
- Non renseigné

Qu'est-ce qu'un PCS ?

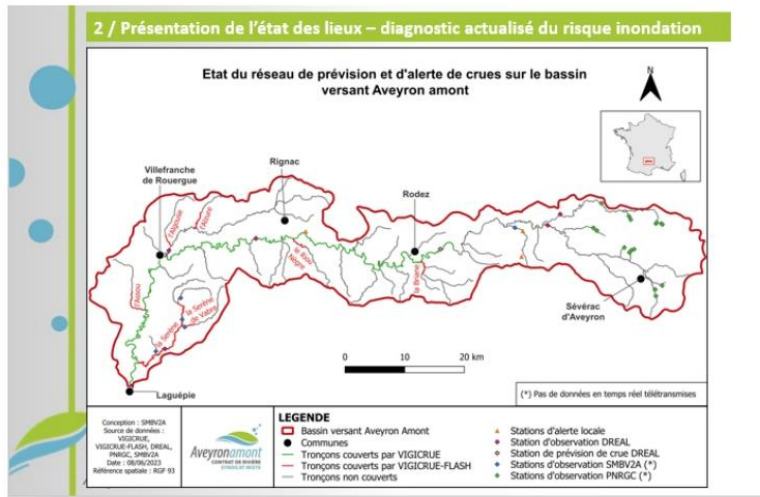
Le Plan communal de sauvegarde (PCS) est un outil opérationnel à la disposition du maire pour l'exercice de son pouvoir de police en cas d'événement de sécurité civile.

En complément de l'intervention des services de secours sous la responsabilité du Directeur des opérations de secours (maire ou préfet), le Plan communal de sauvegarde participe à la protection des populations en organisant les obligations de sauvegarde du maire vis-à-vis des administrés.

Qu'est-ce qu'un PICS ?

C'est un document (type PCS) d'organisation de la réponse opérationnelle à l'échelon intercommunal face aux situations de crises, au profit des communes impactées. Il organise la coordination et la solidarité intercommunale.

A notre connaissance, aucun PCS n'a été réalisé à ce jour sur le bassin Aveyron Amont (détail ppv 2020)



M. KEROSLIAN (VP Rodez Agglo et Maire d'Onet-le-Château) questionne quant à l'amélioration de l'efficacité de l'alerte préalablement à la survenance des inondations. V. LAVERGNE (SMBV2A) rappelle les dispositifs existants sur la rivière Aveyron (plutôt bien suivie avec des anticipations possibles), et les manquements relatifs à plusieurs affluents (bassin de l'Auterne en particulier). Il rappelle à ce sujet que plusieurs actions du futur programme PEP prévoient des améliorations (notamment avec le projet d'étudier la mise en œuvre de stations locales d'alerte) / Voir partie 3 de la présentation.

Réunion commune des COTER et COTEC du PAPI Aveyron Amont

- 1 / Rappel rapide de la démarche PEP-PAPI Aveyron Amont
- 2 / Présentation de l'état des lieux / diagnostic actualisé du risque inondation sur le bassin Aveyron Amont
- 3 / Présentation et échanges sur les actions proposées dans le cadre du PEP (période 2024-2026)
- 4 / Prospective financière du PEP
- 5 / Informations diverses et sur la suite du dossier

Aveyronamont
PROGRAMME D'ACTION DE PREVENTION DES INONDATIONS

eau
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COTER – COTEC PAPI Aveyron Amont / 11-10-2023

Réunion commune des COTER et COTEC du PAPI Aveyron Amont

3 / Présentation et échanges sur les actions proposées dans le cadre du PEP

Comment ont été identifiées les actions ?

- 3 réunions de COTER

56 participants dont 30 élus

26 communes représentées (55%) sur 47 communes concernées par le risque inondation

8 EPCI représentés (67%) sur 12 concernés par le risque inondation
- 9 ateliers géographiques

Plusieurs rencontres individuelles pour les communes les plus vulnérables non-représentées en COTER + principaux EPCI (Août à Oct 2023)
- Partage des projets de fiches actions avec les principaux partenaires techniques et financiers






Aveyron

Réunion commune des COTER et COTEC du PAPI Aveyron Amont

3 / Présentation et échanges sur les actions proposées dans le cadre du PEP

Proposition d'orientations stratégiques :

OS1 : renforcer la connaissance, la prévention et la culture du risque inondation ;

OS2 : rassembler largement les acteurs et consolider la gouvernance autour de la gestion du risque inondation ;

OS3 : construire et animer une politique de gestion durable et équilibrée du risque inondation entre actions de réduction de l'aléa et de la vulnérabilité.

Rappel des axes d'actions d'un PEP :

- Axe 0 : Animation du projet
- Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations
- Axe 3 : Alerte et gestion de crise
- Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'aménagement et l'urbanisme
- Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
- Axe 6 : Gestion des écoulements (études et actions courantes uniquement)
- Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique (études uniquement)

Aveyronamont

Réunion commune des COTER et COTEC du PAPI Aveyron Amont

3 / Présentation et échanges sur les actions proposées dans le cadre du PEP

Axe 0 : Animation du projet



0.1 : Animer le PEP-PAPI Aveyron Amont

- animation de la démarche PEP-PAPI
- engagement des actions inscrites dans le PEP
- Appui auprès des acteurs locaux dans la mise en place d'une politique de gestion du risque inondation

2024-2025-2026

303000 €



Réunion commune des COTER et COTEC du PAPI Aveyron Amont

3 / Présentation et échanges sur les actions proposées dans le cadre du PEP

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

1.1 : Réaliser une carte d'aléa inondation sur les communes vulnérables de la haute vallée, non couvertes par un PPRI

- mieux identifier et prendre en compte l'aléa sur des secteurs à enjeux non-répertoriés jusqu'ici
- anticiper la mise en œuvre d'un PPRI sur les secteurs non-couverts
- intégrer le plus rapidement possible les données issues de cette carte dans les documents et décisions d'urbanisme et IAL

2025

60000 €



1.2 : Réaliser une étude visant le recensement et l'optimisation des ZEC

- protéger les ZEC existantes
- optimiser les ZEC existantes en vue de concilier le maintien d'une activité agricole durable et la prévention des inondations



2025

25000 €



1.3 : Réaliser un diagnostic de l'activité agricole sur les zones d'expansion de crues (ZEC) d'intérêt

- protéger les ZEC existantes
- optimiser les ZEC existantes en vue de concilier le maintien d'une activité agricole durable et la prévention des inondations

2026

27000 €



1.4 : Planter de nouveaux repères de crues

- améliorer la connaissance sur les risques inondations
- cultiver la mémoire du risque



2024

7000 €



1.5 : Réaliser une étude globale sur les chemins de l'eau

- améliorer la connaissance sur les risques de ruissellement (urbain comme rural)
- partager les enseignements de l'étude avec les services en charge de la gestion des eaux pluviales afin d'optimiser leur gestion et réduire les risques

2025

30000 €



Réunion commune des COTER et COTEC du PAPI Aveyron Amont

3 / Présentation et échanges sur les actions proposées dans le cadre du PEP

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

1.6 : Concevoir des supports de sensibilisation « grand public » sur le risque inondation O

- sensibiliser et informer le grand public au risque inondation par l'intermédiaire de plusieurs supports (expo itinérante, panneaux fixes...)
- mettre en œuvre un évènement annuel dédié à la sensibilisation au risque inondation

2024-2025-2026 53000 € Aveyronamont

1.7 : Poursuivre et accentuer les opérations de sensibilisation scolaire O

- sensibiliser les scolaires au risque inondation
- faire en sorte que les élèves touchés puissent à leur tour sensibiliser leurs proches adultes

2024-2025-2026 4300 € Aveyronamont

1.8 : Sensibiliser les professionnels dont les activités sont localisées en zone inondable O

- mieux prendre en compte le risque inondation au niveau des entreprises afin de les rendre plus résilientes techniquement et économiquement
- identifier les potentiels besoins en diagnostics de réduction de la vulnérabilité (en lien avec l'action 5.3)

2024-2025-2026 Animation € ANMA CCI AVEYRON

1.9 : Sensibiliser les propriétaires et exploitants forestiers à la prise en compte des enjeux liés à la prévention des inondations O

- permettre aux professionnels forestiers de mieux prendre en compte les enjeux PI et plus globalement GEMAPI
- limiter ainsi le potentiel impact de certaines pratiques forestières sur l'aggravation de l'aléa inondation et/ou ruissellement

2024 9000 € Aveyronamont CNFF

1.10 : Améliorer la connaissance du risque inondation pour les nouveaux acquéreurs et locataires sur des secteurs à enjeux actuellement non-couverts par un PPRI O

- permettre aux futurs acquéreurs/locataires de bâtis en ZI, non-couverts par un PPRI, de bien avoir conscience de l'aléa pour limiter au maximum la vulnérabilité
- informer l'ensemble des acteurs de la chaîne de transmission/location

2026 2500 € Aveyronamont

rapport PAPI ?

Réunion commune des COTER et COTEC du PAPI Aveyron Amont

3 / Présentation et échanges sur les actions proposées dans le cadre du PEP

Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations

2.1 : Accompagner les acteurs locaux dans la prise en main des outils de surveillance et de prévision des crues mis à disposition par l'Etat V

- permettre une prise en main facilitée des différents outils
- favoriser l'appropriation et l'utilisation de ces outils par un large public

2025 Animation € Aveyronamont PREFET DE L'AVEYRON METEO FRANCE

2.2 : Optimiser la station de surveillance des crues DREAL d'Onet-le-Château V

- optimiser et fiabiliser une station de surveillance et de prévision des crues aujourd'hui défaillante en situation de hautes eaux
- sécuriser les populations et entreprises localisées en aval de la station

2024-2025 50000 € DREAL Occitanie



Réunion commune des COTER et COTEC du PAPI Aveyron Amont

3 / Présentation et échanges sur les actions proposées dans le cadre du PEP

Axe 3 : Alerte et gestion de crise

3.1 : Accompagner les communes dans l'élaboration et l'actualisation des PCS O

- informer préventivement la population communale par rapport aux différents risques encourus, en particulier concernant le risque inondation
- planifier et faciliter la gestion de crise à l'échelle communale

2024 et 2026 Animation €

3.2 : Accompagner les EPCI dans la mise en œuvre des PICS O

- planifier et faciliter la gestion de crise à l'échelle intercommunale
- mutualiser efficacement les moyens humains et matériels de gestion de crise

2025 Animation €

3.3 : Etudier la création de stations d'alertes locales (SAL) dans les secteurs à forts enjeux O

- mieux alerter les populations et anticiper les situations de crises sur les secteurs fortement exposés au risque inondations (BV Auterne, BV Alapouse, BV Notre-Dame, BV Assou, rivière Aveyron au niveau du camping de Najac)



2025 Animation €

3.4 : Réaliser des exercices de préparation à la gestion de crise O

- mieux préparer les acteurs locaux et la population à la survenance d'une inondation
- rendre les services et populations plus résilients face au risque
- corriger au besoin des défauts relevés dans le RETEX post-crise



2024-2025-2026 Animation €

Réunion commune des COTER et COTEC du PAPI Aveyron Amont

3 / Présentation et échanges sur les actions proposées dans le cadre du PEP

Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'aménagement et l'urbanisme

4.1 : Être associé aux futurs grands projets du territoire susceptibles d'impacter l'aléa et le risque inondation M

- intégrer le plus en amont possible la gestion de l'aléa et du risque inondation dans les futurs grands projets du territoire pour s'assurer d'une compatibilité

2024-2025-2026 Animation €

4.2 : Accompagner les collectivités partenaires pour l'intégration des enjeux PI (et plus globalement GEMAPI) dans les documents d'urbanisme M

- intégrer le plus en amont possible la gestion de l'aléa et du risque inondation dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLUI, PLU)
- s'assurer que les futures autorisations d'urbanisme soient délivrées en prenant bien en compte les enjeux PI (et plus généralement GEMAPI)

2024-2025-2026 22500 €

4.3 : Travailler sur l'optimisation de la gestion du ruissellement dans les milieux urbains en accompagnant les projets de désimperméabilisation M

- limiter le ruissellement urbain et le risque inondation potentiellement lié
- Rendre le territoire plus résilient d'un point de vue environnemental, technique et économique



2024-2025-2026 Animation €

4.4 : Réaliser une étude expérimentale sur le bassin du ruisseau de Fontanges afin de définir un coefficient maximal d'occupation du sol en lien avec les enjeux ruissellement et inondation M

- limiter le ruissellement urbain et le risque inondation potentiellement lié
- Rendre le territoire plus résilient d'un point de vue environnemental, technique et économique

2024 50000 €

Réunion commune des COTER et COTEC du PAPI Aveyron Amont

3 / Présentation et échanges sur les actions proposées dans le cadre du PEP

Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

5.1 : Réaliser des diagnostics de réduction de la vulnérabilité des habitations sur les secteurs à forts enjeux

Focus sur Bertholène et Villefranche



45000 €

2025-2026

5.2 : Réaliser des diagnostics de réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics localisés en zone inondable

Ensemble du bassin Aveyron Amont



22000 €

2025-2026

5.3 : Réaliser des diagnostics de réduction de la vulnérabilité des activités professionnelles sur les secteurs à forts enjeux

Focus sur Rodéz, Onet et Villefranche



68000 €

2025-2026

5.4 : Conduire les études prévoyant la réduction de la vulnérabilité sur des projets innovants en zone inondable

- supprimer au maximum les enjeux bâtis en ZI
- réduire la vulnérabilité des bâtiments et espaces conservés
- renaturer au maximum les secteurs concernés

Focus sur Villefranche (ancien site LISI...)



80000 €

2025-2026

Aveyronamont


Réunion commune des COTER et COTEC du PAPI Aveyron Amont

3 / Présentation et échanges sur les actions proposées dans le cadre du PEP

Axe 6 : Gestion des écoulements (études et actions courantes uniquement)

6.1 : Gérer les embâcles obstruant sur les secteurs à enjeux

- limiter les risques d'obstruction d'ouvrages d'art par des embâcles
- éviter les phénomènes de ruptures d'ouvrages hydrauliques et leurs conséquences
- préserver les biens et les personnes




128000 €

2024-2025-2026

6.2 : Etudier les possibilités de suppression de remblais localisés en ZI du bassin du Notre-Dame

- optimiser et renaturer les ZEC, particulièrement en amont des secteurs à enjeux
- limiter le risque inondation sur les secteurs localisés en aval des remblais




10000 €

2026

6.3 : Etudier le projet d'optimisation du piège à embâcles sur le ruisseau du Lugagnac à Bertholène

- réduire la vulnérabilité aux inondations du village de Bertholène
- Favoriser l'infiltration de l'eau au niveau d'une perte karstique dans une situation de risques importants d'obturation
- faciliter et sécuriser les opérations de gestion des embâcles




5000 €

2025

6.4 : Etudier le projet d'optimisation et de mise en valeur de la ZEC de Bertholène sur le Lugagnac

- optimiser et renaturer les ZEC, particulièrement en amont des secteurs à enjeux
- profiter des travaux pour communiquer auprès du grand public sur l'intérêt de préserver des ZEC



25000 €

2025

Aveyronamont

Réunion commune des COTER et COTEC du PAPI Aveyron Amont

3 / Présentation et échanges sur les actions proposées dans le cadre du PEP

Axe 6 : Gestion des écoulements (études et actions courantes uniquement)

6.5 : Etudier les secteurs propices et inciter à l'implantation de haies dans un objectif de réduction de l'aléa inondation et ruissellement

- limiter les vitesses de propagation des crues par effet de peigne des haies transversales
- intercepter les ruissellements et coulées de boues
- augmenter les capacités d'infiltration de l'eau dans les sols
- assurer des bénéfices transversaux (biodiversité, préservation des paysages, adaptation au changement climatique...)

2025-2026

10000 €





6.6 : Etudier et mettre en œuvre des travaux de renaturation de cours d'eau en amont des secteurs à enjeux inondation

- mettre en œuvre des travaux GEMA (milieux aquatiques) au bénéfice de la PI (prévention des inondations)
- miser au maximum sur des travaux identifiant des solutions fondées sur la nature (SFN)
- assurer des bénéfices transversaux (reconquête du bon état, biodiversité, adaptation au changement climatique, réappropriation sociales des espaces publics...)

2024-2025-2026

330400 €





Réunion commune des COTER et COTEC du PAPI Aveyron Amont

3 / Présentation et échanges sur les actions proposées dans le cadre du PEP

Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique (études uniquement)

7.1 : Réaliser les études projet relatives à l'optimisation des écoulements sur le bras Boudoumie du bassin versant du Notre-Dame

- limiter les inondations et le ruissellement périphérique en contexte urbain particulièrement vulnérable
- réaliser les études techniques et environnementales prévoyant la mise en œuvre de travaux lourds de réduction de l'aléa
- réaliser les études économiques liées, dont étude coûts / bénéfices

2025-2026

60000 €







Aveyronamont

Réunion commune des COTER et COTEC du PAPI Aveyron Amont

3 / Présentation et échanges sur les actions proposées dans le cadre du PEP

Des actions éventuellement oubliées ?

► **Suggestion** (ces derniers jours) de rajouter 3 actions :

- valorisation de l'étude ZEC sur le bassin de l'Alzou (déjà fléchée dans le PPG)
- relevé 3D (LIDAR) de la perte karstique de Lugagnac à Bertholène (pour mesurer l'état de comblement du karst et l'aggravation potentielle de l'aléa inondation)
- analyse juridique des contrats d'assurance du SMBV2A pour vérifier une bonne intégration des projets d'actions PI (prévention des inondations)

► **Autres suggestions...**

**AVIS
COTER-COTEC
sur programme
d'actions du PEP ?**

Aveyronamont

Réunion commune des COTER et COTEC du PAPI Aveyron Amont

1 / Rappel rapide de la démarche PEP-PAPI Aveyron Amont



2 / Présentation de l'état des lieux / diagnostic actualisé du risque inondation sur le bassin Aveyron Amont

3 / Présentation et échanges sur les actions proposées dans le cadre du PEP (période 2024-2026)

4 / Prospective financière du PEP

5 / Informations diverses et sur la suite du dossier



COTER – COTEC PAPI Aveyron Amont / 11-10-2023

Réunion commune des COTER et COTEC du PAPI Aveyron Amont

Version PROJET V3 I

4 / Prospective financière du PEP

Axe 0 : Animation du projet	303 000 €
Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	218 300 €
Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations	50 000 €
Axe 3 : Alerte et gestion de crise	Animation uniquement €
Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'aménagement et l'urbanisme	72 500 €
Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	216 000 €
Axe 6 : Gestion des écoulements (études et actions courantes uniquement)	506 000 €
Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique (études uniquement)	60 000 €
TOTAL proposition de budget du PEP Aveyron Amont (v3)	1 426 200 €

Pour mémoire :	BUJET du PEP (sur 3 ans)
Tam Amont	806 345 €
Tam Sorgue Dourdou Rance	863 500 €
Cérou-Vère	566 500 €
Montauban / Moissac	2 244 680 €

Dont actions déjà fléchées dans d'autre documents et valorisées dans le PEP (contrat de rivière et PPG) 561 000 €

Dont actions nouvelles PEP 865 200 €

Aveyronamont

Réunion commune des COTER et COTEC du PAPI Aveyron Amont

Version PROJET V3 I

4 / Prospective financière du PEP

Financement des actions du PEP

Source	Pourcentage
ETAT	37,2%
REGION	10,4%
DEPARTEMENTS	27,6%
AGENCE DE L'EAU	17,9%
SMBV2A	3,3%
DIVERS (CA12, ADASEA, CNPF, BERTHOLENE, VILLEFRANCHE DE ROUERGUE, OAC, RODEZ AGGLO, CCI et CMA)	3,7%

**Réunion commune des COTER et COTEC
du PAPI Aveyron Amont**

4 / Prospective financière du PEP

Financement des actions du PEP

► **Des ajustements nécessaires dans les prochaines semaines :**

- Recalage des prévisionnels de participation avec les partenaires financiers (incertitudes sur certaines actions...)
- Identification en interne (SMBV2A) des modalités de répartition de l'autofinancement concernant les actions nouvelles du PEP (mutualisation partielle ou totale ?)



Aveyronamont

M. SUDRES (directrice du SMBV2A) rappelle bien les ajustements nécessaires à prévoir durant ces prochaines semaines en vue de bien finaliser le dossier PEP et son financement. En interne au SMBV2A, il sera notamment nécessaire d'identifier les modalités de répartition de l'autofinancement des actions nouvelles du PEP. A priori, et compte tenu du calendrier des projets en cours (2024 marquant la dernière année des actions du contrat de rivière et la 1^{ère} année de déclinaison des actions du PEP), il ne devrait pas y avoir de grosses évolutions des cotisations des adhérents.

S. PICARD (Région Occitanie) souhaite savoir si le syndicat ne pourrait pas aller un peu plus loin concernant la thématique de préservation des ZEC en termes de maîtrise du foncier (questionnement sur un possible droit de préemption). V. LAVERGNE (SMBV2A) et J. DUMAS (EPCI OAC) mentionnent qu'un dispositif va être testé sur le futur PLUI d'OAC à travers la définition d'emplacements réservés (avec droit de préemption de la collectivité). Ces emplacements réservés concernent en particulier des sites de remblais limitant la fonctionnalité des ZEC (en particulier sur le bassin du Notre-Dame).

M. ARTUS (président du SMBV2A) propose un tour de table pour que les différents participants puissent s'exprimer sur ce dossier PEP, et surtout sur le contenu des actions.

M. CARRIÉ (VP OAC et Maire adjoint de Villefranche de Rgue) remercie le SMBV2A, et en particulier ses agents, pour la qualité de ce projet qui ouvre le champ des possibles en termes d'actions au bénéfice des habitants du territoire. Concernant plus précisément les actions prévues sur la Commune de Villefranche, il y a enfin un espoir de voir progressivement se concrétiser les travaux nécessaires sur le bassin versant du Notre-Dame.

J. DUMAS (EPCI OAC) fait part de l'intérêt d'OAC concernant l'action complémentaire identifiée, relative à la stratégie fiscale et financière visant à bien anticiper les futures actions en travaux du PAPI complet.

T. DORADO (Agence de l'Eau) rappelle que l'Agence de l'Eau vient surtout en accompagnement des actions « milieux aquatiques » identifiées dans l'ensemble des programmes d'actions portés par le SMBV2A, dont le PEP aujourd'hui. Ce nouveau programme doit ainsi donner encore plus de force au syndicat.

M. SERRANO (EPCI Rodez Agglo) apprécie la qualité du travail au travers de ce dossier PEP. Il note le bon équilibre entre les actions globales et plus locales. Rodez Agglo est notamment très intéressée par les actions faisant le lien entre urbanisme et prévention des inondations et du ruissellement urbain.

J. AUDOUARD (SCOT Centre Ouest Aveyron) note également l'intérêt des actions de l'axe 4 relatives au lien entre urbanisme et prévention des inondations.

S. CROS (VP SMBV2A et EPCI Causses Aubrac) note l'intérêt de cette démarche globale du PEP avec des solidarités intéressantes amont/aval. La prise en compte du risque inondation sur certaines communes de la haute vallée non couvertes à ce jour par un PPRI est importante. Un lien devra logiquement être fait avec le PLUI, actuellement en cours d'élaboration sur l'EPCI.

J. CALMELS (DGS La Loubière) note qu'il conviendra d'être vigilant sur le lien entre urbanisme et prévention des inondations. Il évoque également la nécessité de poursuivre le travail de sensibilisation, notamment par rapport aux écoles. Des précisions sont apportées par M. SUDRES concernant justement le programme de sensibilisation scolaire « mon école, mon cours d'eau » où le SMBV2A propose désormais 90 animations/an (contre 20 animations/an en 2017). Parmi ces animations, plusieurs concernent la thématique de la prévention des inondations avec l'utilisation d'une maquette spécifique.

C. MURATET (élu EPCI ABSV) note tout l'intérêt du programme PEP et le lien qui peut être fait avec l'urbanisme, sachant que l'EPCI ABSV est également en cours d'élaboration d'un PLUI. Elle précise toutefois qu'elle ne perçoit pas d'action relative à la préservation des zones humides au niveau du PEP. V. LAVERGNE (SMBV2A) mentionne que les zones humides sont bien prises en compte dans les différents programmes portés par le SMBV2A (contrat de rivière et PPG en particulier), sachant qu'elles ont un rôle transversal (soutien d'étiage, prévention des inondation, biodiversité...). Dans le cadre du PEP, il est utile de préciser que les actions de préservation et d'optimisation des ZEC concourent indirectement à la préservation des zones humides, très présentes dans les ZEC.

C. MOLINIÉ (DGS EPCI CLT) rappelle l'intérêt de la démarche et notamment de l'accompagnement du SMBV2A relative à l'expertise urbanisme (action 4.2). Cela constitue un point d'éveil pour la prise en compte des enjeux GEMAPI.

C. SURY (DGS EPCI Causse Aubrac) intervient dans la même logique que M. CROS en notant l'importance de ce projet PEP pour l'EPCI Causses Aubrac.

JM. LACOMBE (président EPCI Conques-Marcillac) note l'intérêt du PEP même si son EPCI est territorialement peu concernée. Il félicite le SMBV2A pour le travail réalisé et notamment la bonne prise en compte des logiques amont/aval. En tant que riverain direct de l'Aveyron, il estime qu'il faut être prêt à agir et même anticiper la crue centennale qui reviendra tôt ou tard.

B. ARETTE-HOURQUET (élu commune de Montrozier) note l'intérêt de se retrouver en vue d'évoquer des actions à l'échelle du bassin versant. Il note que le PEP ne fera que renforcer cet esprit de solidarité.

M. LIEGEOIS (élu de Rodez) précise qu'il découvre ce sujet fort intéressant de la prévention des inondations, et ne peut venir qu'en appui.

S. PICARD (Région Occitanie / en visio) remercie le SMBV2A pour cette présentation et rappelle qu'elle se tient à disposition de l'animateur pour préciser et finaliser les contributions de la Région sur le PEP.

L. DANNEVILLE (PNRGC / en visio) se tient également à disposition du SMBV2A pour tout complément.

M. ARTUS conclut enfin en rappelant tout le chemin parcouru depuis plusieurs années maintenant, et également les suites qui s'avèrent prometteuses au vu des nouvelles actions identifiées dans le cadre de ce projet PEP, et du futur PAPI complet à venir. Les maîtres mots sont la solidarité et l'efficacité.

Enfin, l'ensemble des participants souhaite remercier Vincent LAVERGNE pour tout le travail réalisé au cours de ces 25 années de carrière pour le compte des syndicats de bassin versant de la vallée de l'Aveyron. Sa nouvelle affectation (responsable de l'unité prévention des risques de la DDT de l'Aveyron) fait que des échanges auront toujours lieu avec lui, ce qui est une bonne chose. Plus globalement, les autres agents du

SMBV2A sont remerciés à leur tour avec des encouragements particuliers pour Oussem qui débute dans son nouveau poste d'animateur inondation.

Les remarques relatives aux fiches actions PEP devront impérativement être adressées au SMBV2A sous 15 jours (soit jusqu'au mercredi 25 oct prochain) pour prise en compte dans le dossier définitif du PEP.

La séance est levée à 12h, sachant que la prochaine étape (prévue fin novembre à début décembre) sera de valider le dossier définitif en COPIL. Il est notamment envisagé de prévoir une visite de terrain (à définir) en marge de ce futur COPIL.

COMITE DE RIVIERE COMITE DE PILOTAGE PROGRAMME D'ETUDES PREALABLE PAPI AVEYRON AMONT

Compte rendu de réunion
25 janvier 2024 à Druelle

Personnes présentes :

Nom et Prénom	Organisme (fonction)
Michel ARTUS	Président SMBV2A – Maire de Moyrazès – Elu EPCI Pays Ségali
Patrick GAYRARD	V-psdt SMBV2A – Maire de Druelle – V-psdt EPCI Rodez Agglo
Sébastien CROS	V-psdt SMBV2A – Maire de St-Martin de Lenne – V-psdt EPCI CA
Michel DELPECH	Président EPCI OAC – Maire de Monteils – élu SMBV2A
Jean-Philippe KEROSLIAN	Maire d'Onet-le-Château – CR Occitanie – VP EPCI Rodez Agglo
Joël FRAYSSE	DDT 12 – Directeur départemental
Vincent LAVERGNE	DDT 12 – SERBS / UPR
Karine CLEMENT	DDT 12 – SERBS / UPR
Christine CARRARA	DDT 12
Maxime RANC	DDT 48
Aude WITTEN	Agence de l'Eau Adour Garonne – directrice générale adjointe
Nicolas TEFFO	Agence de l'Eau Adour Garonne
Thibaut DORADO	Agence de l'Eau Adour Garonne
Pascal MAZET	La Région
Cécile MERLET	Conseil Départemental 12
Catherine ADNET	Chambre d'Agriculture de l'Aveyron
Patrice FALIP	Chambre d'Agriculture de l'Aveyron
Joseph DIFORTE	ADT12
Évelyne Douls	CDOS - France Olympique
Jean-Claude BRU	FDAAPPMA 12 - HAV
Simon CAYLA	ARAM
Christian TURQ	ARAM
Jean-Pierre ISSALY	Elu SMBV2A – Maire adjoint de Rignac – Elu EPCI Pays Rignacois
Joseph DIFORTE	ADAT 12
Michel SERRANO	CA Rodez Agglomération
Pascal PRINGAULT	CA Rodez Agglomération
Julie DUMAS	Ouest Aveyron Communauté
Catherine FOULLOY	Ouest Aveyron Communauté
André VIVENS	Ouest Aveyron Communauté
Claire MOLINIER	CC COMTAL LOT TRUYERE
Francis DELERIS	CC PLATEAU DE MONTBAZENS
Patrick MARTY	CC PLATEAU DE MONTBAZENS
Alexandre COELHO	CC PAYS DU SALARS
Marion SUDRES	Directrice SMBV2A – Animatrice contrat de rivière Aveyron Amont
Oussema AROUS	Chargé de mission inondation – SMBV2A
Chloé FOURNEL	Animatrice espace rural, agriculture, forêt, eau – SMBV2A
Lola DOUZOU	Chargée de mission – SMBV2A

→ **Personnes excusées :** JM CALVET (Président ADM12), Olivier RODRIGO (AEAG), Bruno SELAS

(AEAG), Sophie HUGONNENC (AHP12), Philippe CABROLIER (ARS), Nicolas CHARLES (ARS), Tiphanie CONSTANTIN (Chambre d'Agriculture de l'Aveyron), Angeline FABRE (Chambre d'Agriculture de l'Aveyron), Association CANOPEE, Alexandre CAVAILLES (CC CAUSSE AUBRAC), Jean François VIDAL (CC LEVEZOU PARELOUP), Helene CLERGUE (CC PAYS RIGNACOIS), Philippe LELIEVRE (CC Pays Ségali), Mouhamadou KEBE (CMA), Marie Héléne JULHES (CPIE), Marine LESTRADE (CRPF), Sébastien TELLIER (DREAL), Nicolas CAYSSIOLS (FD Chasse 12), Rodolphe LIOZON (LPO), Lionel BONNEFOUS (CCI), Arnaud VIALA (Président CD12), Stéphane CHARRETIER (OFB), Nicolas MOLARD (ONF), Sendrine PICARD (Région Occitanie), M ROUMEGOUS (Président SMAEP MONTBAZENS RIGNAC), G MARTY (Président SIAEP VAILHOURLES), Jean-Marie LACOMBE (Président CC CONQUES MARCILLAC), Christophe BERNIE (CC CAUSSES A L'AUBRAC), Jean-François VIDAL (CC CAUSSES A L'AUBRAC), Pierre-Louis BERNARD (CC LEVEZOU PARELOUP), Alain RAUNA (CA RODEZ AGGLO), Florence VARSIS (CA RODEZ AGGLO)

Allocution d'accueil

M. Patrick GAYRARD (Maire de DRUELLE BALSAC et VP du SMBV2A) souhaite la bienvenue aux participants à cette réunion.

M. Michel ARTUS, président du SMBV2A, rappelle l'historique du SMBV2A et remercie l'ensemble des partenaires et participants. Il invite ensuite M. SUDRES, directrice du SMBV2A, à présenter les différents points de l'ordre du jour.

Marion SUDRES la directrice du SMBV2A et animatrice du contrat de rivière, rappelle le contexte géographique, les chiffres clés du BV Aveyron Amont et la démarche locale de co-construction avec les acteurs du territoire.



Carte du territoire

Superficie : 1560 km²

Population : 100 000 habitants

Collectivités : 1 région (Occitanie), 3 départements (Aveyron, Tarn-et-Garonne et Lozère), 14 EPCI-FP et 83 communes

Hydrologie :

Cours d'eau : 2 020 km, dont 187km d'Aveyron

Hydrologie : hautes eaux hivernales et des étiages importants en été

Aquifères : importants réseaux karstiques à l'est et l'ouest, socle primaire peu fissuré au centre



Démarche locale avec les partenaires du territoire

Réunions locales

Réunions techniques

Rencontres individuelles

Temps de partage avec les partenaires

Réunion de validation politique



Réunion Programme Inondation PEP PAPI-Bertholène 2023



Réunion Programme Milieu Aquatique PPG-Flavin 2021



Comité technique du contrat de rivière-Druelle 2023



Comité rivière-Belcastel 2020

Avenant au contrat de rivière Aveyron Amont

Marion SUDRES animatrice du contrat de rivière Aveyron Amont et Thibaut DORADO chargé d'intervention à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne se relaient pour présenter le contenu de l'avenant au Contrat de Rivière.

Contexte

Masses d'eau dégradées par de multiples pressions



Masses d'eau < bon état (Directive Cadre Européenne sur l'Eau) :

- 30 masses d'eau superficielles (soit 73% du bassin versant)
- 1 masse d'eau souterraine (soit 34% du bassin versant)

Diagnostic local = multiples pressions significatives :

- 19 ME pression domestique
- 21 ME pression hydromorphologique
- 21 ME pression activités « agricole »,
- 2 ME pression activités « industrie artisanat »



Un cours d'eau recalibré



Une pollution ponctuelle



Un véritable outil opérationnel et local

Le contrat de rivière

- ✓ Initiative locale
- ✓ Identifier collectivement des actions volontaires et multithématiques
- ✓ Engagement moral des maîtres d'ouvrages



Objectif : Assurer une gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques pour concilier tous les usages et reconquérir le bon état des masses d'eau

Un véritable outil opérationnel et local

Un avenant à mi parcours

Elaboration

Dossier sommaire 2015 Dossier définitif 2019

Contrat de rivière

Déclinaison des actions 2020 à 2024

Lancement 2012

Validation et Signature 2019 - 2020

Bilan intermédiaire et avenant 2022-2023

Bilan 2025

30 fiches actions ont été modifiées et 17 nouvelles actions ont été créées

Un véritable outil opérationnel et local

The collage includes the following elements:

- Top Left:** A group of people gathered around a newly constructed water treatment basin.
- Top Center:** A sign for 'Création d'une station d'épuration et d'un bassin d'orage'.
- Top Right:** A sign for 'Signalétique au droit de site de baignade'.
- Middle Left:** A sign for 'Travaux de restauration du fonctionnement des cours d'eau'.
- Middle Center:** A sign for 'Journée technique sur la haie et l'érosion des parcelles agricoles'.
- Middle Right:** A sign for 'Préservation et valorisation de la Zone d'expansion de Crues Nostre Seigne'.
- Bottom Left:** A sign for 'Gestion optimisée des plans d'eau'.
- Bottom Center:** A sign for 'Pose de repères de crues'.
- Bottom Right:** A sign for 'Suivi des étages' and 'Desimperméabilisation'.
- Far Right:** A sign for 'Sensibilisation tous publics'.

Axe A - La lutte contre les pollutions

Exemple d'actions :

- Améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement collectifs,
- Lutte contre les pollutions dispersées en partenariat avec les artisans et industriels du ruthénois,
- Fiabiliser les assainissements non collectifs les plus impactants sur les zones à enjeux

Axe B1 - La gestion des milieux aquatiques

Exemple d'actions :

- Tranches de travaux sur les milieux aquatiques
- Déclinaison de programmes d'actions agricoles Olip, Briane et Serènes

Axe B2 - La prévention des inondations

Exemple d'actions :

- Engagement d'un programme dédié aux inondations le PAPI

Axe B3 - La gestion durable de la ressource

Exemple d'actions :

- Les solutions fondées sur la nature pour stocker l'eau dans les sols,
- Optimisation de la gestion en plans d'eau,
- Adaptation face au changement climatique

La gestion concertée du bassin versant Aveyron amont

Exemple d'actions :

- Coordination des actions, l'animation
- La communication et sensibilisation

Aveyronamont

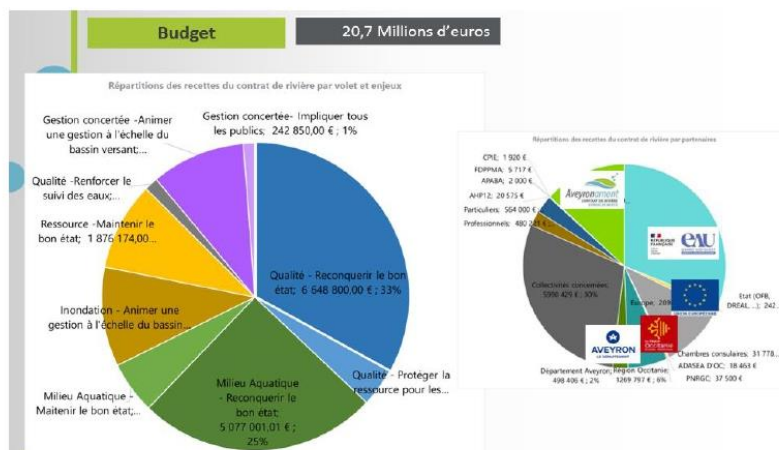
Les opérations bonifiées

Bonification de 20%, portant ainsi l'accompagnement financier à 70%, des actions :

- AGRI-13, diagnostics de plans d'eau,
- AGRI-4, étude de l'impact cumulé des plans d'eau sur l'hydrologie des bassins versants de la Briane
- AGRI-19, réalisation d'une action « test » de gestion optimisée des plans d'eau sur le bassin du Cassurex.



Aides dérogatoire pour accompagner la fiabilisation des assainissements non collectifs les plus impactants sur les zones à enjeux (Belcastel, Villefranche de Rouergue, Najac, Baraqueville), ANC-2



Un démarche locale contribuant aux enjeux Tarn Aveyron et Garonne

Confluence du Tarn et de la Garonne

La stratégie du bassin Tarn Aveyron doit :

- Réduire le déficit en eau en période d'étiage
- Résorber les pollutions ponctuelles domestiques et industrielles
- Limiter les pollutions diffuses
- Protéger les ressources en eau pour la production d'eau potable et la baignade
- Améliorer l'hydromorphologie dégradée
- ...

Programme d'études préalable au PAPI

Karine CLEMENTt, chargée d'études à l'Unité Prévention des Risques (DDT) et Oussema AROUS, chargé de mission prévention des inondations (SMBV2A) se relaient pour présenter la démarche PEP PAPI.

Contexte

BV Aveyron Amont particulièrement exposé au risque inondation, avec plusieurs secteurs vulnérables (haute vallée, Ruthénois et Villefranchois...)

- 146 arrêtés catastrophes naturelles
- 4158 bâtiments, 3662 habitants (estimés), 138 établissements recevant du public en zone inondable

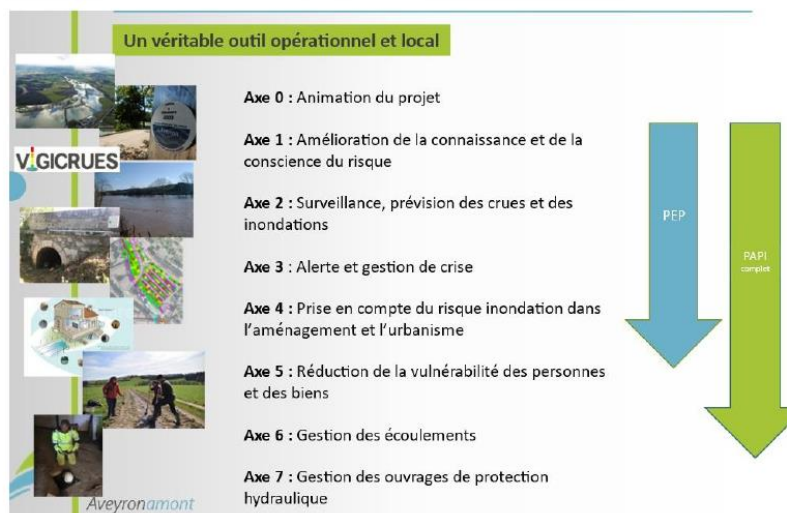
Plusieurs besoins d'actions identifiés avec nécessité de financements

► **Décision d'engagement de l'outil PEP-PAPI par les élus du SMBV2A** (en concertation avec les services de l'Etat)

Il est rappelé le calendrier de la mission qui se déroule en deux phases :

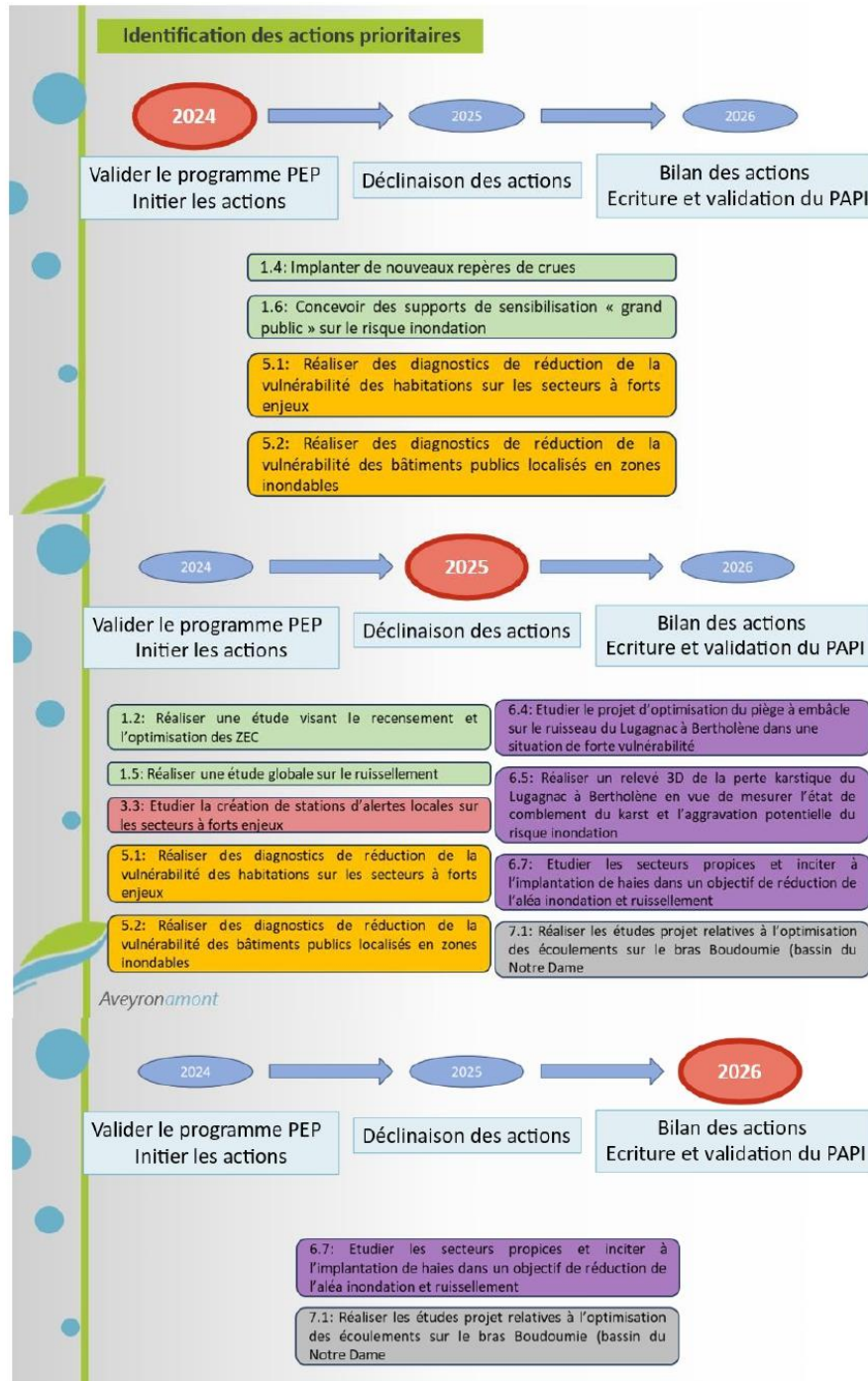
- La phase Programme d'Etudes Préalables (PEP) : qui se déroule entre 2023 et 2026
- La Phase Programme d'Actions de Prévention des Inondations complet (PAPI) : qui se déroule entre 2027 et 2032

Il est mentionné également que le dossier PEP PAPI est actuellement en phase de dépôt et que le dossier PAPI complet devra être déposé au plus tard en juin 2026.



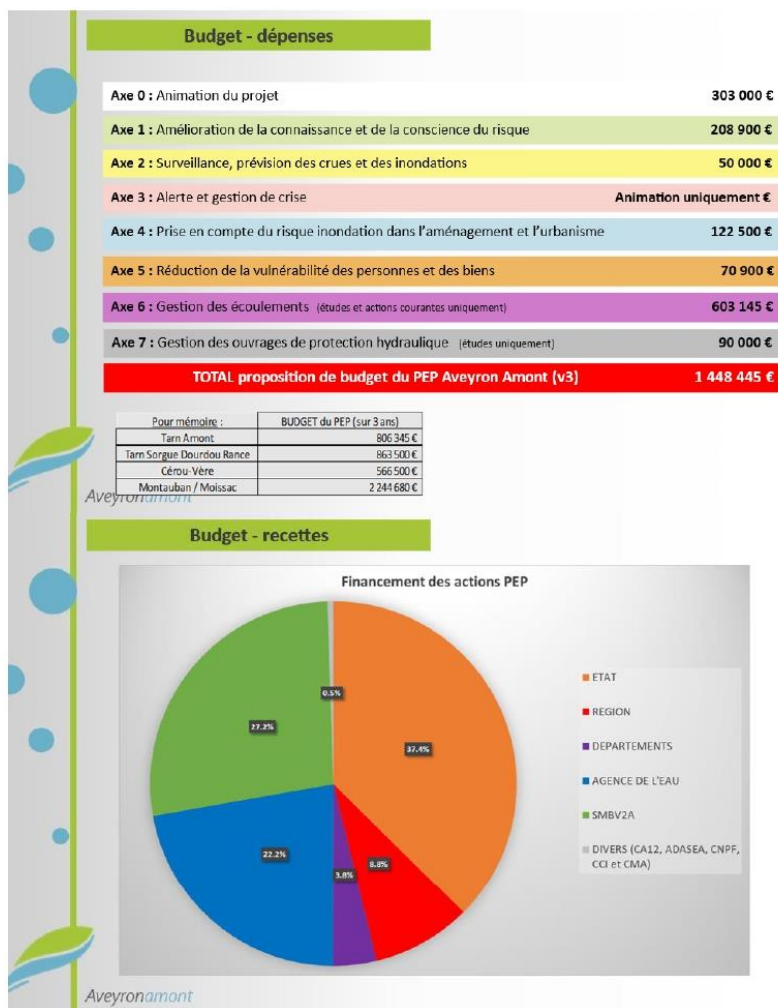
Il est rappelé que la phase PEP se déroule en 2024, 2025 et 2026. Les actions prioritaires sont présentées dans les diapositives ci-après.

- En 2024, l'objectif est de valider la programme PEP et d'initier les actions relativement simples.
- En 2025, l'objectif est de mettre en œuvre la majorité des actions envisagées dans le programme PEP.
- L'année 2026 sera dédiée à l'élaboration du bilan des actions et au dépôt du dossier PAPI complet.



La dipositive ci-après représente l'estimation budgétaire des différentes actions du PEP par axe. Le montant global est estimé à 1 448 445 €.

Cette enveloppe budgétaire comprend des montants de certaines actions qui sont déjà financées dans le cadre du Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) (axe 6) ou du Contrat de Rivière (axe 0 et axe 1).



Prise de parole des partenaires du projet

M. J-P KERSOLIAN (1^{er} Vice-Président de Rodez Agglo) félicite la démarche globale, collaborative et participative Aveyron Amont. Il précise que les bénéfices des actions sont déjà visibles à l'échelle de l'agglomération, et souligne l'appui de l'équipe dans la sensibilisation des professionnels et des écoliers. Il précise également l'importance de l'appui auprès des professionnels, pour par exemple équiper les stations de lavage, et ainsi stopper les pollutions au cours d'eau.

Il exprime également sa satisfaction concernant l'action de valorisation de la zone d'expansion de crue/zone humide de Notre Seigne qui porte aujourd'hui ses fruits, bénéfique à la fois pour le risque inondation, les embâcles, le biotope, l'agriculture et la sensibilisation. Il exprime son optimisme concernant l'action relative à la réduction du ruissellement sur le bassin du ruisseau de Fontanges qui est envisagée dans le PEP. Il souhaite que le PEP permette de renforcer les systèmes d'alerte auprès des populations exposées au risque inondation.

M. DELPECH (Président de Ouest Aveyron Communauté) évoque l'importance du projet de baignade et remercie l'AEAG pour le financement de ce projet. Il précise que Ouest Aveyron Communauté travaille sur l'amélioration de la qualité des eaux et la fiabilisation de l'assainissement collectif et non collectif. Il rappelle également les projets envisagés pour la captation des eaux pluviales. En particulier sur le projet de

désimperméabilisation de la Place Fontanges sur le ruisseau de Notre Dame, véritable modèle de solution fondée sur la nature et de ce que peut être la GEMAPI, Gestion des milieux aquatiques au service de la prévention des inondations. Il exprime sa satisfaction de la bonne coopération et du travail réalisé avec Vincent LAVERGNE et l'équipe Aveyron Amont.

M. S. CROS (1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes des Causes à l'Aubrac) félicite l'équipe Aveyron AMont pour le travail réalisé avec l'ensemble des acteurs, et rappelle les missions à venir. Sur la haute vallée, les enjeux concernent plutôt l'agricole et la gestion des milieux. Il cite les travaux de diversification et renaturation du ruisseau de Lenne, le Mayroux, ou encore la Serre. Il souligne l'importance de la renaturation des cours d'eau, la préservation et l'optimisation des zones humides et des zones d'expansion de crue. Ces travaux contribuent à la rétention des eaux en amont et l'atténuation du risque inondation à l'aval. Il évoque également l'importance de l'étude envisagée sur la perte karstique du Lugagnac en amont de Bertholène. Il conclue, avec humour, que le travail du SMBV2A a contribué à résoudre la problématique de plus de 200 ans du « Trou de souci », le programme à venir étant donc très prometteur.

M. P. FALIP (Secrétaire adjoint à la Chambre d'agriculture de l'Aveyron) exprime sa satisfaction et sa volonté de poursuivre le partenariat Aveyron Amont sur de nombreuses actions, que la Chambre suit depuis les débuts. Sur les bassins Olip et Briane, ce sont en particulier les diagnostics agricoles, réalisés en partenariat, qui ont conduit au programme actuel. Il rappelle que l'outil CAP AGRO permet de mobiliser les agriculteurs sur la gestion des sols, la production fourragère et les cultures, en prenant en compte tant les enjeux liés à l'eau que du changement climatique. Il souligne la nécessité d'accompagner les agriculteurs dans la remobilisation des plans d'eau sans usage et l'importance des actions réalisées pour s'adapter face au changement climatique.

M JC. BRU (Secrétaire à la Fédération Départementale des Associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques – Fédération de Pêche) félicite Aveyron Amont pour cette démarche et évoque l'importance de la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques. Il exprime sa satisfaction des actions concrètes menées sur le terrain en collaboration et souhaite continuer à être associé aux futurs projets du territoire.

Mme C. MERLET (Chargé de mission au Conseil Départemental de l'Aveyron) rappelle que le conseil départemental de l'Aveyron est un partenaire historique du SMBV2A, sur les travaux « cours d'eau », et ponctuellement sur l'animation et les programmes de sensibilisation des « citoyens de demain ». Elle confirme que le Département de l'Aveyron continue à accompagner l'Aveyron Amont dans ses différentes démarches

Mme A. BOUSQUET (Responsable à la direction des entreprises à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Aveyron) : rappelle qu'un appui auprès des professionnels volontaires est en cours. A partir de mars des diagnostics qui visent à améliorer les installations existantes seront réalisés. Une plaquette de sensibilisation a été diffusée. Des ateliers de sensibilisation auprès des classes d'apprentis du CFA sont aussi en cours en partenariat avec le CPIE, dans l'objectif d'expliquer les bonnes pratiques aux futurs professionnels, et de leur faire prendre conscience du besoin de protection de la ressource eau.

M. P MAZET (Elu au Conseil Régional Occitanie) félicite Aveyron Amont pour le travail réalisé. Il rappelle l'importance qu'attache la Région Occitanie à la gestion intégrée de l'eau et qu'elle poursuivra son soutien financier, via le Plan Régional Eau et les politiques d'aide de la Région. Il confirme l'importance d'assurer une gestion intégrée de l'eau, tout en prévenant les inondations, via une gouvernance de l'eau locale et de terrain. Il confirme que la région valide le PEP PAPI.

Mme A. WITTEN (Directrice générale adjointe à l'Agence de l'Eau Adour Garonne) félicite Aveyron Amont pour cette démarche globale, tant de gestion des milieux aquatiques que de prévention des inondations, et collaborative avec une approche territoriale. T. Dorado de l'Agence de Rodez a contribué à construire l'avenant en s'appuyant sur les territoires et en cohérence avec les enjeux de locaux et de la commission territoriale du bassin Tarn Aveyron. Cette proximité aux maîtres d'ouvrages est une force de l'organisation politique de l'AEAG. Le SMBV2A, labellisé EPAGE, dispose des ressources nécessaires et travaille en

collaboration avec tous les acteurs impliqués dans la gestion de l'eau, l'assainissement, la prévention des risques, l'urbanisme, les milieux aquatiques et les solutions fondées sur la nature (SFN). Elle souligne l'importance d'associer la compétence Gestion des milieux aquatiques « GEMA » à la prévention des inondations « PI », sans distinction « risque » vs « milieu », et l'approche de solidarité amont-aval. Ce programme s'inscrit pleinement dans les objectifs du futur XIIe programme axé sur le changement climatique (résilience agricole, SFN, la prévention vi la gestion des milieux).

M. FRAYSSE (DDT12) mentionne qu'il faut réapprendre à vivre avec la nature plutôt que de chercher à la maîtriser. Il rappelle que les actions gestion des milieux aquatiques consistent à améliorer et préserver les ressources en eau, les milieux aquatiques et prévenir les inondations. Il prend l'exemple du projet de la restauration de la zone d'expansion de crues et zones humides de Notre Seigne. Ce projet démontre l'intérêt de cette approche transversale. La solidarité sur le territoire de l'amont à l'aval se manifeste aujourd'hui par le nombre et la diversité de personnes présentes à cette réunion. La sensibilisation des élus et le travail en collaboration avec les chambres consulaires en sont la clé. Il aborde les rencontres de l'eau et confirme que l'Etat continue à accompagner l'Aveyron Amont.

M. ARTUS remercie l'ensemble des participants pour leurs retours très positifs et invite les membres du comité de pilotage à signer l'avenant au Contrat de Rivière et à valider le dossier de PEP-PAPI Aveyron Amont.

- Signature de l'Avenant au Contrat de Rivière
- Validation à l'unanimité du dossier PEP-PAPI.



Annexe 6 : Lettre d'intention et délibérations du SMBV2A pour son engagement dans la réalisation du PAPI



SMBV2A

Syndicat mixte du bassin versant Aveyron amont
16 rue de la Muraille 12390 RIGNAC
Téléphone : 05.65.63.58.21
Courriel : contact@aveyronamont.fr

OBJET : lettre d'intention relative à l'engagement d'un PEP sur le bassin Aveyron Amont

Dossier suivi par : M. SUDRES / V. LAVERGNE

RIGNAC, le **12 MAI 2022**

Le Président
Michel ARTUS,

à **Monsieur Etienne GUYOT**
Préfet de la Région Occitanie
1, place Saint-Etienne
31038 – TOULOUSE cedex 9

Monsieur le Préfet,

Le syndicat mixte du bassin versant Aveyron Amont (SMBV2A) assure le déploiement d'un large panel d'actions liées aux compétences « grand cycle de l'eau » (GEMAPI et complémentaire), pour le compte de ses 14 EPCI adhérents.

En quelques chiffres, le bassin versant de l'Aveyron Amont s'étend sur 1560 km², avec 3 départements concernés (Lozère, Aveyron et Tarn-et-Garonne). Environ 100 000 habitants résident sur ce territoire aux caractéristiques majoritairement rurales, mais néanmoins ponctué par la présence des pôles urbains de Rodez (Préfecture) et Villefranche de Rgue (Sous-Préfecture), secteurs sur lesquels se concentrent les principales activités économiques (industries agroalimentaires, automobiles et aéronautiques notamment).

Le bassin Aveyron Amont est particulièrement concerné par le risque inondations, notamment au droit des deux pôles urbains cités (Ruthénois et Villefranchois), mais également en périphérie sur des secteurs péri-urbains à ruraux (Sévérac d'Aveyron, Laissac, Bertholène, Belcastel, Saint-Rémy, Najac, Laguépie, etc...). 52 communes du bassin versant, soit 55%, ont été concernées par a minima un classement en catastrophe naturelle « inondations et coulées de boues ». Pas moins de 3 PPRI couvrent à ce jour le bassin versant, dont 2 d'entre eux sont actuellement en cours de révision compte-tenu de nouveaux enjeux en présence.

Le travail d'élaboration du contrat de rivière Aveyron Amont, actuellement en cours de déclinaison (2020-2024) a bien mis en exergue les problématiques et enjeux présents autour de la gestion du risque inondation. C'est dans ce contexte que le volet B2 du contrat de rivière a identifié la nécessité d'étudier l'opportunité de lancer une démarche de PAPI à l'échelle de notre bassin versant. Aussi, à mi-parcours de notre contrat de rivière, et en prenant en compte les volontés exprimées localement par les élus de nos EPCI adhérents, nous avons souhaité solliciter l'engagement d'une démarche de Programme d'Etudes Préalables (PEP) à un Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).

Une délibération a été prise en ce sens par notre assemblée à l'occasion du dernier conseil syndical du 21 mars 2022 (voir en PJ).

Dans ce contexte, j'ai l'honneur de formaliser auprès de vous notre intention d'engager un PEP à l'échelle du bassin versant Aveyron Amont. Ce projet pourrait débuter à compter du 1^{er} septembre 2022 pour nous laisser le temps de recruter dans les meilleures conditions le chargé de mission qui animera ce projet.



Je me permets de vous préciser que ce projet a déjà fait l'objet de plusieurs échanges et réunions de travail avec vos services de la DDT de l'Aveyron, ainsi qu'avec ceux de l'Agence de l'Eau Adour Garonne. A ce stade, ces derniers sont totalement en phase avec notre démarche et facilitateurs du projet.

Bien entendu, nos services se tiennent à votre disposition pour continuer à avancer dans la formalisation de ce dossier, plus particulièrement Mme SUDRES (directrice du SMBV2A) et M. LAVERGNE (chargé de mission espace rural). N'hésitez pas à les contacter au besoin (05.65.63.58.21 – contact@aveyronamont.fr).

En souhaitant que ce projet puisse aboutir dans l'intérêt de notre territoire et de ses habitants, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

Le président,
Michel ARTUS


Aveyronamont SMBV2A
contact@aveyronamont.fr
05 65 63 58 21



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT AVEYRON AMONT (SMBV2A)

**Conseil Syndical du SMBV2A
Séance du 21 mars 2022**

L'an deux mille vingt deux, le 21 mars à 14h30,
le Comité Syndical, régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Druelle Balsac,
sous la présidence de M. ARTUS

NOMBRES DE MEMBRES

afférents au Conseil Syndical : 28,
en exercice : 28, représentants 53 voix
qui ont pris part à la délibération : 17,
représentant 32 voix

DATE DE LA CONVOCATION : 07 mars 2022

PRESENTS, AYANT POUVOIR DE VOTE : M. ARTUS Michel, M. CROS Sébastien, M. DELERIS Francis,
M. DUFIEU Alain, M. GAYRARD Patrick, M. LACOMBE Christian, M. ALIBERT Jean-Louis,
M. MARTY Patrick, Mme BERARDI Marion, M. PRINGAULT Pascal, Mme MOYA Catherine, Mme VARS
Florence, M VIDAL Jean-François, M. VIVENS André, M. BARTHEYE Pierre-Jean, M. BERNIE Christophe,
M. CROS Emmanuel.

DELIBERATION N°2022-4-PAPI: DECLARATION D'INTENTION D'ENGAGER UNE DEMARCHE PAPI

VU l'instruction du gouvernement du 10 mai 2021 portant mise en œuvre du cahier des charges de l'appel à projets relatif aux programmes d'actions de prévention des inondations (« PAPI 3 2021 »)
VU les statuts dudit Syndicat SMBV2A,

Considérant que le Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont exerce, par transfert de compétence, la Gestion des Milieux Aquatique et la Prévention des Inondations (GEMAPI) sur tout le bassin versant Aveyron Amont

Considérant qu'à travers l'outil contrat de rivière plusieurs actions visant à la prévention des inondations ont été mis en place : actualisation des plans communaux de sauvegarde (PCS), installation de repères de crues, appui à la définition de stratégie locale de prévention des inondations,

Monsieur le Président rappelle que dans le bassin versant Aveyron amont résident 100 000 habitants (soit 40% de la population du département), les principaux établissements industriels du département y sont implantés. 52 communes du bassin versant, soit 55%, ont été concernées par a minima un classement en catastrophe naturelle « inondations et coulées de boues ». Cette vulnérabilité se traduit entre autres par la couverture de l'axe Aveyron, et de plusieurs affluents en zones urbanisées, avec des PPRI (plan de prévention des risques d'inondations). Les crues de ces dernières années nous rappellent les risques de notre territoire et les incidences prévisibles du dérèglement climatique.

Les programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) sont les outils de contractualisation entre l'Etat et les collectivités locales qui donnent le cadre d'une gestion globale des inondations, afin de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement. Ils permettent aux collectivités de structurer leurs démarches de prévention à l'échelle de bassins de risques, et de bénéficier du soutien financier de l'Etat.

Afin de faciliter et accélérer l'élaboration et la mise en œuvre de ces programmes, le nouveau cahier des charges simplifie les procédures. Lors de la première phase du dispositif PAPI, à savoir le programme

d'études préalables au PAPI, le porteur de projet transmet au préfet coordonnateur de bassin, ainsi qu'aux préfets de départements concernés, un courrier pour officialiser la volonté de la collectivité de s'engager dans la démarche PAPI. Il s'agit de la « déclaration d'intention ». Dès la validation par le préfet pilote un soutien financier est déployé, pour une durée maximale de 4 ans, tant pour l'animation que sur le programme d'études.

Monsieur le Président propose de déclarer l'intention du SMBV2A d'engager un programme d'études préalables au PAPI.

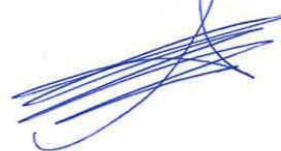
LE COMITE SYNDICAL

- **DECIDE d'engager une démarche Programmes d'Actions de Prévention des Inondations PAPI**
- **DECLARE SON INTENTION, par courrier, au Préfet coordonnateur de bassin et aux Préfets des départements concernés Lozère, Aveyron et Tarn et Garonne**
- **AUTORISE le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier**

(32 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

Le président,
ACTE DEMATERIALISE


Aveyronamont SMBV2A
contact@aveyronamont.fr
05 67 53 58 21



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : PAPI. DECLARATION D'INTENTION D'ENGAGER UNE DEMARCHE PAPI

.....
Date de décision: 21/03/2022

Date de réception de l'accusé 29/03/2022
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 2022_4

Identifiant unique de l'acte : 012-200068526-20220321-2022_4-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8

Domaines de competences par themes
Environnement

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....
Nom du fichier : 2022_4_PAPI. DECLARATION D'INTENTION D'ENGAGER UNE DEMARCHE
PAPI.docx (99_DE-012-200068526-20220321-2022_4-DE-1-1_1.pdf)

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT AVEYRON AMONT**Conseil Syndical du SMBV2A****Séance du 21 novembre 2023****NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Syndical : 28,
 En exercice : 28, représentants 53 voix
 Qui ont pris part à la délibération : 15,
 représentants 40 voix

DATE DE LA CONVOCATION : 10 novembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt et un novembre à 14h30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Druelle-Balsac, sous la présidence de M. ARTUS Michel.

PRESENTS, AYANT POUVOIR DE VOTE : M. ARTUS Michel, M. BOUYSSOU Yves, M. CROS Emmanuel, M. CROS Sébastien, M. DELERIS Francis, M. DUFIEU Alain, M. GAYRARD Patrick, M. LACOMBE Christian, M. MARTY Patrick, Mme MOYA Catherine, M. RAUNA Alain, Mme TAUSSAT Régine, Mme VARSIS Florence, M. VIDAL Jean-François, M VIVENS André

DELIBERATION N°2023-32 :

PEP PAPI, APPROBATION DU PROGRAMME PREALABLE D'ETUDE AU PAPI AVEYRON AMONT 2024-2026

VU le code de l'environnement

VU le code général des collectivités

VU l'instruction du gouvernement du 10 mai 2021 portant mise en œuvre du cahier des charges de l'appel à projets relatif aux programmes d'actions de prévention des inondations (« PAPI 3 2021 »)

VU les statuts dudit Syndicat SMBV2A,

VU la délibération n°2022-4-PAPI de déclaration d'intention d'engager une démarche PAPI

VU le courrier du 1 mars 2023 du Préfet de l'Aveyron désignant le référent état pour le PEP PAPI Aveyron Amont

Considérant que le Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont exerce, par transfert de compétence, la Gestion des Milieux Aquatique et la Prévention des Inondations (GEMAPI) sur tout le bassin versant Aveyron Amont

Considérant qu'à travers l'outil contrat de rivière plusieurs actions visant à la prévention des inondations ont été mis en place : actualisation des plans communaux de sauvegarde (PCS), installation de repères de crues, appui à la définition de stratégie locale de prévention des inondations,

Considérant que dans le bassin versant Aveyron amont résident 100 000 habitants (soit 40% de la population du département), les principaux établissements industriels du département y sont implantés. A l'échelle Aveyron amont on recense : 146 arrêtés catastrophes naturelles, 4 158 bâtiments, 3 662 habitants (estimés) et 138 établissements recevant du public sont situés en zones inondable. Cette vulnérabilité se traduit entre autres par la couverture de l'axe Aveyron, et de plusieurs affluents en zones urbanisées, avec des PPRI (plan de prévention des risques d'inondations). Les crues de ces dernières années nous rappellent les risques de notre territoire et les incidences prévisibles du dérèglement climatique.

Monsieur le Président rappelle que les programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) sont les outils de contractualisation entre l'Etat et les collectivités locales qui donnent le cadre d'une gestion globale des inondations, afin de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement. Ils permettent aux collectivités de structurer leurs démarches de prévention à l'échelle de bassins de risques, et de bénéficier du soutien financier de l'Etat.

Accusé de réception en préfecture
 012-200068526-20231121-2023_32-DE
 Reçu le 28/11/2023

Afin de faciliter et accélérer l'élaboration et la mise en œuvre de ces programmes, le nouveau cahier des charges simplifie les procédures. Un programme préalable d'étude PEP, d'une durée maximale de 4 ans, doit être initié. Il permet, grâce à la déclinaison d'études et diagnostics, d'élaborer le PAPI programme d'actions de prévention des inondations

Monsieur le Président précise que l'année 2023 a été dédiée à l'élaboration programme préalable d'étude PEP Aveyron Amont avec les élus et acteurs du bassin versant Aveyron Amont.

34 actions sont identifiées, soit sur l'ensemble du bassin versant soit localement.

Elles se déclinent en 7 axes :

- Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- Surveillance, prévision des crues et des inondations
- Alerte et gestion de crise
- Prise en compte du risque inondation dans l'aménagement et l'urbanisme
- Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
- Gestion des écoulements
- Gestion des ouvrages de protection hydraulique

Le montant total prévisionnel des actions s'élève à 1,4 millions d'euros.

Si chaque maître d'ouvrage (Etat, commune, EPCI, Chambre consulaire, etc.) demeure responsable des actions qui le concernent, les actions du contrat de rivière bénéficieront du soutien de nombreux partenaires : Etat, Agence de l'eau Adour-Garonne, Conseil régional Occitanie, Conseil départemental, Union Européenne.

Le plan de financement prévisionnel correspondant à ce projet est le suivant :

					Autres maîtres d'ouvrages
504 550 €	325 000 €	126 240 €	55 174 €	381 595 €	7 785 €
36%	23.2%	9 %	3.9%	27.3 %	0.6 %

Monsieur le Président propose d'approuver le projet de programme préalable d'étude PEP Aveyron amont.

LE COMITE SYNDICAL

- DECIDE de valider et d'engager le Programmes d'Actions de Prévention des Inondations PAPI Aveyron Amont
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier
- AUTORISE Monsieur le président à actualiser au besoin le programme, en fonction de l'évolution des couts et des financements mobilisables, et après consultation des partenaires et adhérents concernés.

(40 POUR / 0 CONTRE / 0 ABS)

Le Président,

Accusé de réception en préfecture
012-200068526-20231121-2023_32-DE
Reçu le 28/11/2023

Annexe 7 : Lettres d'engagement des cofinanceurs

Les lettres d'engagement seront transmises ultérieurement

Annexe 8 : Tableaux financiers

Tableaux financiers TF01

Montants globaux en euros

Axe d'actions	2024	2025	2026	TOTAL (montants globaux)
Axe 0	101 000	101 000	101 000	303000
Axe 1	25 334	152 433	31 133	208900
Axe 2	50 000	-	-	50000
Axe 3	-	-	-	compris dans l'animation
Axe 4	74 200	24 200	24 100	122500
Axe 5	33 500	37 400	-	70900
Axe 6	106 815	363 915	132 415	603145
Axe 7	-	40 000	50 000	90000
TOTAL (montants globaux)	390 849	718 948	338 648	1448445

FPRNM eu euros

Axe d'actions	2024	2025	2026	TOTAL
Axe 0	48500	48500	48500	145500
Axe 1	10800	114800	2160	127760
Axe 2	0	0	0	0
Axe 3	0	0	0	0
Axe 4	16700	16700	16600	50000
Axe 5	17600	15650	0	33250
Axe 6	0	22500	7500	30000
Axe 7	0	20000	20000	40000
TOTAL	93600	238150	94760	426510

Tableau TF02

Axe 0 : Animation																												
Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Catégorie d'action du référentiel	Nom du maître d'ouvrage	Coût global	HT ou TTC	Maître d'ouvrage	% Part.	État P18 1	% Part.	État FPRN M	% Part.	AEAG	% Part.	Région Occitane	% Part.	Départements	% Part.	CA12 et/ou ADASE A D'OC	% Part.	CNF	% Part.	CCI Aveyron	% Part.	CMA Aveyron	% Part.	CMA Aveyron	% Part.	Échéance de réalisation
	Catégorie financeur					Maître d'ouvrage		État P18 1		Autres		Agence de l'eau		Région		Département		Autres		Autres		Autres		Autres		Autres		
FA 0.1	Animer le PEP-PAPI	0.1 - Animation d'un PAPI d'intention ou d'un PAPI	SMBV2A	303 000.00 €	TTC	70 200.00 €	23.17%	0.00 €	0.00 %	145 500.00 €	48.02%	87 300.00 €	28.81 %	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00 %	0.00 €	0.00 %	0.00 €	0.00 %	0.00 €	0.00 %	2026
TOTAL				303 000.00 €		70 200.00 €	23.17%	0.00 €	0.00 %	145 500.00 €	48.02%	87 300.00 €	28.81 %	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00 %	0.00 €	0.00 %	0.00 €	0.00 %	0.00 €	0.00 %	

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque																												
Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Catégorie d'action du référentiel	Nom du maître d'ouvrage	Coût global	HT ou TTC	Maître d'ouvrage	% Part.	État P18 1	% Part.	État FPRN M	% Part.	AEAG	% Part.	Région Occitane	% Part.	Départements	% Part.	CA12 et/ou ADASE A D'OC	% Part.	CNF	% Part.	CCI Aveyron	% Part.	CMA Aveyron	% Part.	Fonds vert	% Part.	Échéance de réalisation
	Catégorie financeur					Maître d'ouvrage		État P18 1		Autres		Agence de l'eau		Région		Département		Autres		Autres		Autres		Autres		Fonds vert		
FA 1.1	Réaliser une carte d'aléa inondation sur les communes vulnérables de la haute vallée non-couvertes par un PPRI	1.1 - Études relatives aux risques d'inondation	Etat (DDT)	60 000.00 €	TTC	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00 %	60 000.00 €	100.00 %	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00 %	0.00 €	0.00 %	0.00 €	0.00 %	0.00 €	0.00%	2025
FA 1.2	Réaliser une étude visant le recensement et l'optimisation des zones d'expansion de crues (ZEC)	1.1 - Études relatives aux risques d'inondation	SMBV2A	25 000.00 €	TTC	5 000.00 €	20.00%	0.00 €	0.00 %	12 500.00 €	50.00%	5 000.00 €	20.00 %	2 500.00 €	10.00 %	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00 %	0.00 €	0.00 %	0.00 €	0.00 %	0.00 €	0.00%	2025
FA 1.3	Réaliser un diagnostic de l'activité agricole sur les zones d'expansion de crues (ZEC) d'intérêt	1.1 - Études relatives aux risques d'inondation	SMBV2A	27 000.00 €	TTC	6 750.00 €	25.00%	0.00 €	0.00 %	0.00 €	0.00%	13 500.00 €	50.00 %	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	6 750.00 €	25.00 %	0.00 €	0.00 %	0.00 €	0.00 %	0.00 €	0.00 %	0.00 €	0.00%	2026
FA 1.4	Planter de nouveaux repères de crues	1.3 - Repères de crue	SMBV2A	7 000.00 €	TTC	2 520.00 €	36.00%	0.00 €	0.00 %	4 480.00 €	64.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00 %	0.00 €	0.00 %	0.00 €	0.00 %	0.00 €	0.00%	2024
FA 1.5	Réaliser une étude globale sur les chemins de l'eau	1.1 - Études relatives aux risques d'inondation	SMBV2A	30 000.00 €	TTC	6 000.00 €	20.00%	0.00 €	0.00 %	13 500.00 €	45.00%	4 500.00 €	15.00 %	6 000.00 €	20.00 %	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00 %	0.00 €	0.00 %	0.00 €	0.00 %	0.00 €	0.00%	2025
FA 1.6	Réaliser un relevé 3D de la perte karstique du Lugagnac à Bertholène en vue de mesurer l'état de comblement du karst et l'aggravation potentielle du	1.1 - Études relatives aux risques d'inondation	SMBV2A	10 000.00 €	TTC	3 000.00 €	30.00%	0.00 €	0.00 %	5 000.00 €	50.00%	0.00 €	0.00%	2 000.00 €	20.00 %	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00 %	0.00 €	0.00 %	0.00 €	0.00 %	0.00 €	0.00%	2025

Axe 3 : Alerte et gestion de crise																												
Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Catégorie d'action du référentiel	Nom du maître d'ouvrage	Coût global	HT ou TTC	Maître d'ouvrage	% Part.	État P18 1	% Part.	État FPRN M	% Part.	AEAG	% Part.	Région Occitane	% Part.	Départements	% Part.	CA12 et/ou ADASE A D'OC	% Part.	CNF	% Part.	CCI Aveyron	% Part.	CMA Aveyron	% Part.	Fonds vert	% Part.	Échéance de réalisation
	Catégorie financeur					Maître d'ouvrage		État P18 1		Autres		Agence de l'eau		Région		Département		Autres		Autres		Autres		Autres		Fonds vert		
FA 3.1	Accompagner les communes dans l'élaboration et l'actualisation des plans communaux de sauvegarde (PCS)	3.2 - Plans communaux de sauvegarde (PCS)	SMBV2A	0.00 €		0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	2026
FA 3.2	Accompagner les EPCI dans l'élaboration des plans intercommunaux de sauvegarde (PICS)	3.2 - Plans communaux de sauvegarde (PCS)	SMBV2A	0.00 €		0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	2025
FA 3.3	Etudier la création de stations d'alertes locales (SAL) sur les secteurs à forts enjeux	3.1 - Systèmes d'alerte	SMBV2A	0.00 €		0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	2025
FA 3.4	Réaliser des exercices de préparation à la gestion de crise	3.4 - Exercices de gestion de crise	SMBV2A + Etat (DDT)	0.00 €		0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	2026
TOTAL				0.00 €		0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	

Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme																												
Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Catégorie d'action du référentiel	Nom du maître d'ouvrage	Coût global	HT ou TTC	Maître d'ouvrage	% Part.	État P18 1	% Part.	État FPRN M	% Part.	AEAG	% Part.	Région Occitane	% Part.	Départements	% Part.	CA12 et/ou ADASE A D'OC	% Part.	CNF	% Part.	CCI Aveyron	% Part.	CMA Aveyron	% Part.	Fonds vert	% Part.	Échéance de réalisation
	Catégorie financeur					Maître d'ouvrage		État P18 1		Autres		Agence de l'eau		Région		Département		Autres		Autres		Autres		Autres		Fonds vert		
FA 4.1	Être associé aux futurs grands projets du territoire susceptibles d'impacter l'aléa et le risque inondation	4.6 - Autres actions	SMBV2A	0.00 €		0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	2026
FA 4.2	Accompagner les collectivités partenaires pour l'intégration des enjeux PI (et plus globalement GEMAPI) dans les documents d'urbanisme	4.4 - Accompagnement des collectivités	Association Tarn Aveyron (avec contribution du SMBV2A)	22 500.00 €	TTC	4 500.00 €	20.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	15 750.00 €	70.00%	2 250.00 €	10.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	2026

FA 4.3	Travailler sur l'optimisation de la gestion du ruissellement dans les milieux urbains en accompagnant les projets de désimperméabilisation et renaturation	4.4 - Accompagnement des collectivités	SMBV2A	0.00 €			0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	2026	
FA 4.4	Réaliser une « étude test » sur le bassin du ruisseau de Fontanges afin de définir un coefficient maximal d'occupation du sol en lien avec les enjeux ruissellement et inondation	4.2 - Études pour la prise en compte des risques dans les documents d'urbanisme	SMBV2A	50 000.00 €	TT C	40 000.00 €	80.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	10 000.00 €	20.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	2024
FA 4.5	Actualiser le PPRI du bassin Aveyron Auterne	4.1 - Élaboration ou révision de PPRN	Etat (DDT)	50 000.00 €	TT C	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	50 000.00 €	100.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	2026
TOTAL				122 500.00 €		44 500.00 €	36.33%	0.00 €	0.00%	50 000.00 €	40.82%	15 750.00 €	12.86%	12 250.00 €	10.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	

Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens																														
Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Catégorie d'action du référentiel	Nom du maître d'ouvrage	Coût global	HT ou TTC	Maître d'ouvrage	% Part.	État P18 1	% Part.	État FPRN M	% Part.	AEAG	% Part.	Région Occitane	% Part.	Départements	% Part.	CA12 et/ou ADASE A D'OC	% Part.	CNPF	% Part.	CCI Aveyron	% Part.	CMA Aveyron	% Part.	Fonds vert	% Part.	Échéance de réalisation		
	Catégorie financeur					Maître d'ouvrage		État P18 1		Autres		Agence de l'eau		Région		Département		Autres		Autres		Autres		Autres		Fonds vert				
FA 5.1	Réaliser des diagnostics de réduction de la vulnérabilité des habitations sur les secteurs à forts enjeux	5.5 - Diagnostics de vulnérabilité et appui au montage des dossiers de demandes de subvention	SMBV2A	45 000.00 €	TT C	13 500.00 €	30.00%	0.00 €	0.00%	22 500.00 €	50.00%	0.00 €	0.00%	9 000.00 €	20.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	2026
FA 5.2	Réaliser des diagnostics de réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics localisés en zone inondable	5.5 - Diagnostics de vulnérabilité et appui au montage des dossiers de demandes de subvention	SMBV2A	22 000.00 €	TT C	8 800.00 €	40.00%	0.00 €	0.00%	8 800.00 €	40.00%	0.00 €	0.00%	4 400.00 €	20.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	2026
FA 5.3	Préparer des diagnostics de réduction de la vulnérabilité des activités professionnelles sur les secteurs à forts enjeux	5.5 - Diagnostics de vulnérabilité et appui au montage des dossiers de demandes de subvention	SMBV2A	3 900.00 €	TT C	585.00 €	15.00%	0.00 €	0.00%	1 950.00 €	50.00%	0.00 €	0.00%	780.00 €	20.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	292.50 €	7.50%	292.50 €	7.50%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	2024
TOTAL				70 900.00 €		22 885.00 €	32.28%	0.00 €	0.00%	33 250.00 €	46.90%	0.00 €	0.00%	14 180.00 €	20.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	292.50 €	0.41%	292.50 €	0.41%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	

Axe 6 : Ralentissement des écoulements																													
Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Catégorie d'action du référentiel	Nom du maître d'ouvrage	Coût global	HT ou TTC	Maître d'ouvrage	% Part.	État P18 1	% Part.	État FPRN M	% Part.	AEAG	% Part.	Région Occitane	% Part.	Départements	% Part.	CA12 et/ou ADASEA D'OC	% Part.	CNPF	% Part.	CCI Aveyron	% Part.	CMA Aveyron	% Part.	Fonds vert	% Part.	Échéance de réalisation	
	Catégorie financeur					Maître d'ouvrage		État P18 1		Autres		Agence de l'eau		Région		Département		Autres		Autres		Autres		Autres		Fonds vert			
FA 6.1	Gérer les embâcles obstruant sur les secteurs à enjeux	6.2 - Suppression de points noirs hydrauliques et recalibrage des cours d'eau	SMBV2A	126 000.00 €	TTC	50 400.00 €	40.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	63 000.00 €	50.00%	0.00 €	0.00%	12 600.00 €	10.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%
FA 6.2	Mettre en œuvre les actions de prévention des inondations liées aux traversées urbaines	6.2 - Suppression de points noirs hydrauliques et recalibrage des cours d'eau	SMBV2A	62 745.00 €	TTC	56 470.50 €	90.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	6 274.50 €	10.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%
FA 6.3	Etudier les possibilités de suppression de remblais localisés en zone inondable sur le bassin du Notre-Dame	6.1 - Études et travaux relatifs à des aménagements hydrauliques	SMBV2A	10 000.00 €	HT	2 000.00 €	20.00%	0.00 €	0.00%	5 000.00 €	50.00%	3 000.00 €	30.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%
FA 6.4	Etudier le projet d'optimisation du piège à embâcle sur le ruisseau du Lugagnac à Bertholène dans une situation de forte vulnérabilité	6.1 - Études et travaux relatifs à des aménagements hydrauliques	SMBV2A	5 000.00 €	HT	1 500.00 €	30.00%	0.00 €	0.00%	2 500.00 €	50.00%	0.00 €	0.00%	1 000.00 €	20.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%
FA 6.5	Accompagner l'étude d'optimisation et de mise en valeur de la ZEC de Bertholène sur le bassin du Lugagnac	6.4 - Prévention de l'aléa inondation par ruissellement par des méthodes douces	SMBV2A	25 000.00 €	HT	5 000.00 €	20.00%	0.00 €	0.00%	12 500.00 €	50.00%	7 500.00 €	30.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%
FA 6.6	Etudier un aménagement en hydraulique douce en concertation avec la profession agricole : ralentissement dynamique des écoulements	6.4 - Prévention de l'aléa inondation par ruissellement par des méthodes douces	SMBV2A	10 000.00 €	HT	2 000.00 €	20.00%	0.00 €	0.00%	5 000.00 €	50.00%	1 000.00 €	10.00%	2 000.00 €	20.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%
FA 6.7	Etudier et mettre en œuvre des travaux de renaturation de cours d'eau en amont des secteurs à enjeux inondation	6.3 - Mobilisation des fonctionnalités naturelles des milieux humides	SMBV2A	354 400.00 €	TTC	70 880.00 €	20.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	177 200.00 €	50.00%	70 880.00 €	20.00%	35 440.00 €	10.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%
FA 6.8	Réaliser les études projet relatives à l'optimisation des écoulements sur le bras Boudoumie du bassin versant du Notre-Dame	6.1 - Études et travaux relatifs à des aménagements hydrauliques	SMBV2A	80 000.00 €	HT	24 000.00 €	30.00%	0.00 €	0.00%	40 000.00 €	50.00%	0.00 €	0.00%	16 000.00 €	20.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%

TOTAL	673 145.00 €		212 250.50 €	31.53%	0.00 €	0.00 %	65 000.00 €	9.66%	251 700.00 €	37.39 %	89 880.00 €	13.35 %	54 314.50 €	8.07%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00 %	0.00 €	0.00 %	0.00 €	0.00 %	0.00 €	0.00 %	0.00 €	0.00 %
--------------	---------------------	--	---------------------	---------------	---------------	---------------	--------------------	--------------	---------------------	----------------	--------------------	----------------	--------------------	--------------	---------------	--------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques

Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Catégorie d'action du référentiel	Nom du maître d'ouvrage	Coût global	HT ou TTC	Maître d'ouvrage	% Part.	État P181	% Part.	État FPRNM	% Part.	AEAG	% Part.	Région Occitanie	% Part.	Départements	% Part.	CA12 et/ou ADASEA D'OC	% Part.	CNPF	% Part.	CCI Aveyron	% Part.	CMA Aveyron	% Part.	Fonds vert	% Part.	Échéance de réalisation
	Catégorie financeur					Maître d'ouvrage		État P181		Autres		Agence de l'eau		Région		Département		Autres		Autres		Autres		Autres		Fonds vert		
FA 7.1	Réaliser une mission de conseil et d'assistance relative au contrat d'assurance du SMBV2A afin d'anticiper les projets de travaux relatifs à la gestion des ouvrages de protection hydrauliques	7.4 - Autres actions de protection	SMBV2A	5 000.00 €	TTC	5 000.00 €	100.00 %	0.00 €	0.00 %	0.00 €	0.00 %	0.00 €	0.00 %	0.00 €	0.00 %	0.00 €	0.00 %	0.00 €	0.00 %	0.00 €	0.00 %	0.00 €	0.00 %	0.00 €	0.00 %	0.00 €	0.00 %	2026
FA 7.2	Réaliser une analyse juridique et financière en vue d'anticiper l'organisation des futures actions du PAPI complet	7.4 - Autres actions de protection	SMBV2A	5 000.00 €	TTC	5 000.00 €	100.00 %	0.00 €	0.00 %	0.00 €	0.00 %	0.00 €	0.00 %	0.00 €	0.00 %	0.00 €	0.00 %	0.00 €	0.00 %	0.00 €	0.00 %	0.00 €	0.00 %	0.00 €	0.00 %	0.00 €	0.00 %	2026
TOTAL				10 000.00 €		10 000.00 €	100.00 %	0.00 €	0.00 %	0.00 €	0.00 %	0.00 €	0.00 %	0.00 €	0.00 %	0.00 €	0.00 %	0.00 €	0.00 %	0.00 €	0.00 %	0.00 €	0.00 %	0.00 €	0.00 %	0.00 €	0.00 %	

SYNTHESE

AXE	Coût global	HT ou TTC	Maître d'ouvrage	% Part.	État P181	% Part.	État FPRNM	% Part.	AEAG	% Part.	Région Occitanie	% Part.	Départements	% Part.	CA12 et/ou ADASEA D'OC	% Part.	CNPF	% Part.	CCI Aveyron	% Part.	CMA Aveyron	% Part.	Fonds vert	% Part.		
Axe 0	303 000.00 €		70 200.00 €	23.17%	0.00 €	0.00%	145 500.00 €	48.02%	87 300.00 €	28.81%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%
Axe 1	218 900.00 €		34 800.00 €	15.90%	0.00 €	0.00%	132 760.00 €	60.65%	29 650.00 €	13.54%	10 930.00 €	4.99%	860.00 €	0.39%	6 750.00 €	3.08%	450.00 €	0.21%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	2 700.00 €	1.23%
Axe 2	25 000.00 €		25 000.00 €	100.00 %	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%
Axe 3	0.00 €		0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%
Axe 4	122 500.00 €		44 500.00 €	36.33%	0.00 €	0.00%	50 000.00 €	40.82%	15 750.00 €	12.86%	12 250.00 €	10.00 %	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%
Axe 5	70 900.00 €		22 885.00 €	32.28%	0.00 €	0.00%	33 250.00 €	46.90%	0.00 €	0.00%	14 180.00 €	20.00 %	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	292.50 €	0.41%	292.50 €	0.41%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%
Axe 6	673 145.00 €		212 250.50 €	31.53%	0.00 €	0.00%	65 000.00 €	9.66%	251 700.00 €	37.39%	89 880.00 €	13.35 %	54 314.50 €	8.07%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%
Axe 7	10 000.00 €		10 000.00 €	100.00 %	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00%
TOTAL	1 423 445.00 €		419 635.50 €	29.48 %	0.00 €	0.00 %	426 510.00 €	29.96 %	384 400.00 €	27.00 %	127 240.00 €	8.94%	55 174.50 €	3.88 %	6 750.00 €	0.47 %	450.00 €	0.03 %	292.50 €	0.02 %	292.50 €	0.02 %	2 700.00 €	0.19 %		